This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 9

Digitized by Google

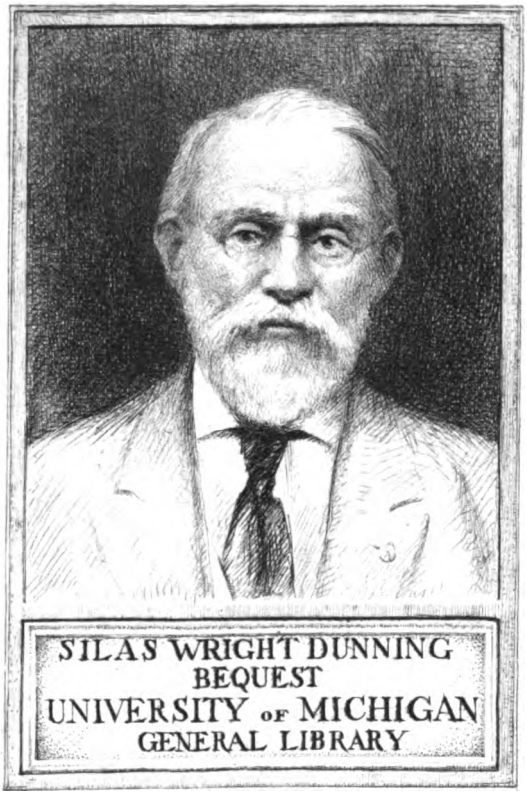

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

2e Série. — 4e Année
JUILLET 1905. Tome XXXIV

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de l'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
6, Rue du Val-de-Grâce

MDCCCCV

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

AD MULTOS ANNOS

Le 6 Juin dernier a été célébré, dans l'église Saint-Sauveur de Redon, le mariage de Mademoiselle Marguerite Durand de Monestrol d'Esquille, fille du commandant de Monestrol du 31e dragons, et de la marquise, née Dondel du Faouëdic, avec le comte René de Laigue. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont assez souvent admiré le zèle infatigable et la haute compétence de son Rédacteur en chef ; ils savent trop tout ce qu'ils lui doivent pour ne pas aujourd'hui s'associer à son bonheur. C'est en leur nom que nous tenons à lui donner un témoignage public de leur gratitude et, qu'il nous permette d'ajouter, l'assurance de leur sincère et profond attachement. Cette alliance de deux familles universellement estimées et aimées a été une joie pour le pays de Redon tout entier ; elle doit en être une aussi pour cette *Revue*, à laquelle la nouvelle mariée a prouvé plus d'une fois, d'une façon effective, sa particulière sympathie. Que le comte et la comtesse de Laigue veuillent donc agréer les vœux respectueux que nous formons pour eux et que Dieu, touché par les souhaits de tous leurs amis connus et inconnus, remplisse de consolations leur vie qui, nous le savons, sera consacrée à la défense de toutes les nobles causes, à l'étude et à la gloire de notre chère Bretagne. — *Ad multos annos ! — Breiz da virviken !*

Au nom de la Direction :

YVES DE KERARMEN.

Digitized by Google

CONDITION
DES SERVITEURS RURAUX BRETONS
Domestiques à gages et Journaliers agricoles

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER

LES SERVITEURS RURAUX ET LA POPULATION BRETONNE

De tous les travailleurs bretons, les ouvriers agricoles sont, sans contredit, les plus nombreux et les moins conscients de leur nombre. Leur attachement proverbiale à la terre natale n'est pas un vain mot, mais les nécessités de la vie ont beaucoup de prise à l'heure présente sur des cerveaux que le passage à la caserne a singulièrement déformés.

Ils émigrent facilement, moins cependant qu'on se plaît à le répéter, puisque, d'après le recensement de 1896, les 80 °/₀ de la population restent attachés à la Bretagne.

Sur une population totale de 3.141.483 individus en 1900, 2.903.246 demeurent au pays (1) et seulement 238.237 ont émigré.

D'après l' « Annuaire statistique de l'Office du Travail », la Loire-Inférieure tient la tête parmi les départements d'émigration avec 73.006 émigrés, sur une population totale de 644.006 habitants, soit les 11,33 pour 100 puis viennent :

(1) Le *Journal Officiel* du 29 octobre 1904 donne sur le mouvement de la population en 1903, les chiffres suivants :

Digitized by Google

(I) — Le *Journal officiel* du 29 octobre 1904, donne sur le mouvement de la population en 1903, les chiffres suivants :

DÉPARTEMENTS	POPULATION TOTALE	MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES				TOTAUX		Enfants nés déclarés vivants	DÉCÈS		TOTAUX
				Enfants légitimes		Enfants naturels							
				G	F	G	F	Garçons	Filles		Masculins	Féminins	
Côtes-du-Nord	609.349	4.570	21	16.017 8.211	7.806	531 270	261	8.481	8.067	16.548	6.388	6.319	12.707
Finistère . .	773.014	6.203	41	23.369 11.890	11.479	377 181	196	12.188	11.787	23.975	7.995	7.350	15.345
Ille-et-Vilaine.	613.567	4.890	37	13.789 7.042	6.747	631 327	304	7.369	7.051	14.420	5.943	5.824	11.767
Loire-Infér. .	664.971	4.773	81	13.099 6.625	6.474	622 343	279	6.968	6 753	13.721	5.549	5.478	11.027
Morbihan . .	563.468	4.208	36	15.122 7.885	7.237	656 338	318	8.223	7.555	15.778	4.951	4.859	9.810
BRETAGNE . .	3.224.369	24.644	216	.						84.442			60.656

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	POPULATION TOTALE (en 1900)	POPULATION ÉMIGRÉE	RAPPORTS (p. 100)
Ille-et-Vilaine . . .	619.000	52.000	8,4
Morbihan	548.477	41.231	7
Côtes-du-Nord . . .	602.000	29.000	4,81
Finistère.	728.000	33.000	4,51

Cette statistique tend à détruire le principe adopté jusqu'ici, d'après lequel l'émigration est en raison directe de l'accroissement de population et de la pauvreté du sol. Or, le Finistère vient le premier de tous les départements français quant à l'excédent des naissances (1) et cependant il se classe dernier parmi ceux d'émigration de Bretagne. Le Morbihan, le plus pauvre des départements bretons, vient le troisième pour l'émigration, la Loire-Inférieure et l'Ille-et-Vilaine, les plus riches de Bretagne, ceux où l'accroissement de population est moins fortement accusé, où l'agriculture est le plus prospère, tiennent la tête (2). — Cela ne peut

DÉPARTEMENTS	EXCÉDENT des NAISSANCES en 1903	PROPORTION POUR 100 HABITANTS		
		Nouveaux mariés.	Naissances	Décès
Côtes-du-Nord .	3.841	1,50	2,71	2,09
Finistère. . .	8.630	1,60	3,10	1,99
Ille-et-Vilaine .	2.653	1,59	2,35	1,92
Loire-Inférieure	2.694	1,44	2,06	1,66
Morbihan . .	5.968	1,49	2,80	1,74
BRETAGNE . .	23.786			

(1) Paul Leroy-Beaulieu (*Journal des Débats 1902*). « Quelques renseignements décisifs des statistiques françaises sur le mouvement de la population. »

(2) Classement par rapport à l'excédent des naissances en 1903. 1° Finistère, 3,10 p. 100 ; 2° Pas-de-Calais, 3,03 ; 3° Morbihan, 2,80, — 4° Côtes-du-Nord, 2,71. — 10° Ille-et-Vilaine, 2,35. La Loire-

Digitized by Google

que nous surprendre et surprendra, nous en sommes persuadés, tous ceux qui se sont occupés de l'émigration bretonne.

Toutefois, nous devons faire remarquer qu'un examen approfondi de la question peut donner raison à cette statistique. Bon nombre d'ouvriers agricoles considérés généralement comme émigrés sont inscrits parmi les habitants de Bretagne : ce sont ceux qui ne quittent leur pays qu'au moment des récoltes. On a dit et répété que le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère étaient par excellence des pays d'émigration. On a eu le tort de ne pas distinguer entre l'*émigration temporaire* vers la Normandie, les environs de Paris, etc., et l'*émigration à demeure*. — La première est surtout le fait des départements bas-bretons.

Depuis 1876, la proportion de la population agricole en France n'a cessé de décroître. Elle était de 51,4 pour 100 en 1876, de 48 °/₀ en 1881, de 46,6 en 1886, de 45,47 en 1891, soit 17,435,888 individus (1).

En Bretagne, sur une population totale de 3,175,691 individus en 1896, la population agricole était de

Inférieure ne se classe pas parmi les 10 premiers départements où le nombre des enfants nés vivants s'est trouvé plus élevé en 1903 qu'en 1902.

Parmi les 14 départements français où les naissances de 1903 sont supérieures à celles de 1902, nous relevons : Morbihan avec 710 naissances en plus, Ille-et-Vilaine, 494, — pour les décès : Morbihan : 760 en moins.

Rapport de l'accroissement proportionnel au chiffre de la population légale : Pas-de-Calais, 1,18 pour 100, — Finistère, 1,17, — Morbihan, 1,06, — Côtes-du-Nord, 0,62. (*Extrait du Journal Officiel* : 29 octobre 1904). L'excédent total des naissances en France étant de 73.106, la Bretagne seule y entre pour 23.786, le tiers environ.

(1) Musée social (communication).

Digitized by Google

957,000, soit 30,13 °/₀, par conséquent inférieure à la moyenne de la population agricole française.

Dans les autres pays celtiques, les proportions sont les suivantes : Irlande : 41 p. 100, — Ecosse, 14,2 °/₀, — Angleterre 11,5 °/₀ (1), — Etats-Unis, 44 °/₀ (2), Canada (province de Québec) 80 p. 100 (3).

En 1892, le nombre des travailleurs exerçant directement la profession agricole s'élevait pour *toute la France* à 6,663,135 individus ainsi répartis :

a). — Travaillant uniquement pour leur compte. 2,199,220, soit 33,2 °/₀.

b). — Travaillant à la fois pour leur compte comme propriétaires et pour autrui comme fermiers, métayers et journaliers.

1.188.025, soit 17,8 pour 100

c). — Travaillant uniquement pour autrui comme régisseurs, fermiers, métayers, journaliers et domestiques de fermes, non propriétaires

3.275.890, soit 49 pour 100.

Pour la *seule Bretagne*, la population agricole : hommes, femmes, enfants, vieillards, étant de 957.000, le nombre des travailleurs agricoles salariés est de 447.661, ainsi répartis entre les divers départements (4) :

(1) Schaeffle. *Deutsche Kern und Zeitfragen*. Berlin, 1895, page 192. Cité par Gatti.

(2) *Rapport sur les conditions du travail aux Etats-Unis*, par le m^is de Chambrun, avocat-conseil de la Légation de France aux E.-U., 1891.

(3) *La Province de Québec*, ouvrage publié par le département de l'Agriculture de la Province de Québec, Québec 1900.

(4) Musée social (communication).

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	a	b	c	TOTAUX	RAPPORTS p. 100
Côtes-du-Nord. . .	29.181	19.427	55.560	104.168	16.59
Finistère	22.518	19.283	45.146	86.947	12.28
Ille-et-Vilaine. . .	34.574	19.152	44.749	98.475	15.84
Loire Inférieure . .	30.283	17.646	32,855	80.784	12.44
Morbihan	24.994	18.100	34.193	77.287	14.43
Bretagne . . .	141.550	93.608	212.503	447.661	46.77

Les travailleurs agricoles de la Bretagne forment donc les 6,71 pour 100 des travailleurs ruraux de France, les 46.77 °/° de la population agricole bretonne, et les 14,01 °/. de la population totale des cinq départements bretons, comme le prouve le tableau suivant :

DÉPARTEMENTS	POPULATION TOTALE	POPULATION AGRICOLE	RAPPORTS p. 100	
Côtes du-Nord . .	609.349 (1)	104.168	16.92	14.01
Ille-et-Vilaine . .	613.567	98.475	16.04	
Morbihan	563.468	77.287	13.73	
Loire-Inférieure . .	664.971	80 784	12.15	
Finistère	773.014	86.947	11.24	

En tant que serviteurs ruraux, nous étudierons : 1° les *domestiques à gages*, 2° les *journaliers agricoles*, et laisserons de côté les salariés ruraux tels que gens de maison, ouvriers de métier, ouvriers fromagers et maraîchers (2), etc., qui ne se livrent pas d'une façon continuelle au travail de la terre ou peuvent être classés parmi les ouvriers d'industrie.

(1) *Chiffres du Journal Officiel* pour l'année 1903.

(2) D'après l'enquête décennale de 1892, les ouvriers fromagers en Bretagne sont au nombre de 45.

Digitized by Google

LES DOMESTIQUES A GAGES SE RÉPARTISSENT COMME SUIT EN 1892

(Statistique agricole de la France — Résultats généraux de l'Enquête décennale de 1892 — publiés par le Ministère de l'Agriculture en 1897.

DÉPARTEMENTS	Maîtres-Valets et Commis de culture.	Laboureurs et charretiers âgés de plus de 16 ans.	Bouviers âgés de plus de 16 ans.	Bergers âgés de plus de 16 ans.	Autres domestiques mâles âgés de plus de 16 ans.	Domestiques mâles au-dessous de 16 ans	Servantes de Fermes.	Nombre de domestiques agricoles.
Côtes-du-Nord .	2.611	17.747	918	499	4.274	7.765	23.616	59.430
Finistère . . .	4.774	18.684	1.347	191	9.790	9.351	23.033	67.170
Ille-et-Vilaine .	4.331	17.174	1.855	331	11.289	8 290	21.230	64.500
Loire-Inférieure.	2.005	8.736	1.607	173	5.971	5.298	17.836	41.626
Morbihan. . .	3.264	15.440	1.263	228	6.596	5.689	20.453	52.933
TOTAUX. . .	16.985	77.781	6.990	1.422	37.920	36.393	106.168	285.659

LES JOURNALIERS PROPRIÉTAIRES OU NON PROPRIÉTAIRES SE RÉPARTISSENT COMME SUIT EN 1892

(Même source que ci-dessus).

DÉSIGNATION	CÔTES-DU-NORD	FINISTÈRE	ILLE-ET-VIL.	LOIRE-INFÉR.	MORBIHAN	NOMBRE TOTAL des Journaliers.
Journaliers propriétaires .	6.999	7.596	7.778	4.676	3.825	30.874
Journaliers non propriétaires	16 588	45.146	13.492	10.497	10.505	96.228
TOTAUX	23.587	52.742	21.270	15.173	14.330	127.102

Digitized by Google

Les domestiques à gages et journaliers forment donc un total de 412.761 individus.

Nous nous proposons d'étudier la situation actuelle des serviteurs ruraux bretons puis de rechercher ensuite si véritablement leur condition a besoin d'être améliorée et quels moyens sont les plus susceptibles de concourir au mieux être des travailleurs des champs (1).

(1) Tous les renseignements qui suivent sont dus à nos recherches personnelles dans les départements bretons et normands, à Jersey, et aussi aux concours empressés de :

Mmes et Mlles Le Moal, de Gourin (Morbihan), Heuzé de Bonnebosq (Calvados).

MM. le mis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, président de l'Union régionaliste bretonne, — Guillerme, propriétaire à Lann-Sevelinn en Caudan. — Mellac, avocat à Lorient, — Plédran, économe du Grand-Séminaire à Vannes, — Graff, secrétaire de l'Union des syndicats agricoles du Morbihan, le Pratel par Auray (Morbihan).

Ch. Rolland, publiciste à Guerlesquin, — Jos Albaret, de Pont-Croix, — Evennou, commerçant à Scaër, Louis Le Menn, de Guissény, — Le Garrec, huissier à Plouigneau (Finistère).

Louis Even, clerc de notaire à Tréguier, De la Guichardière, propriétaire à Corseul, Pinson, cultivateur à Langourla (C.-du-N.).

J. Herbert, propriétaire à Saint-Brice-en-Coglès, — Cordon, clerc de notaire à Servon, — Desmonts, vicaire à Brie, — P. Gaulard, ancien élève diplômé de l'école des Trois-Croix de Rennes, à Saint-Pierre-de-Plesguen, — Anger, vicaire à Saint-Méloir-des-Ondes, — Vte de Freslon, vice-président du Comice agricole de Redon, — Crublet, vicaire à Liffré, — Hamon, clerc de notaire à Bain-de-Bretagne, — Doct. Charpentier à Guichen, — Lambert, cultivateur à Moulins, — Gillot, maire de la Fresnais, — Bénard, vicaire à Boisgervilly (Ille-et-Vilaine).

Léon Péquin, conseiller général du canton de Clisson, — De Portgamp, laboureur à Lavau, — P. Montfort, ingénieur agricole à Nantes (Loire-Inférieure) etc. auxquels nous adressons ici l'expression de notre gratitude (J.-C.).

Digitized by Google

CHAPITRE II

CONDITION ACTUELLE DES SERVITEURS RURAUX

I. DE L'ENGAGEMENT

a. — SERVITEURS A GAGES

En Bretagne, presque tous les marchés agricoles se font de vive voix, et les engagements de serviteurs ne dérogent pas à cette règle.

Les « gageries » (1) de domestiques sont nombreuses : maîtres et serviteurs y viennent parfois de très loin. L'une des plus célèbres est celle de Sarzeau (Morbihan).

Les époques d'engagement diffèrent suivant la durée du contrat et les régions, elles coïncident généralement avec la fête religieuse du saint populaire de la contrée : saint Pierre, saint Jean, saint Georges, saint Michel, sant Steven, sant Herve (2), Noël, Pâques, la Toussaint, etc., et avec les saisons.

Le *Recueil des Usages locaux du département d'Ille-et-Vilaine* (3) indique pour cette partie de la Haute-Bretagne, les époques suivantes :

(1) Les « *gageries* » portent en Normandie le nom de « *louées* ».

(2) Sant Steven : Saint Etienne, — Sant Herve : Saint Hervé.

(3) *Usages locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine* (*Rennes*, Plihon et Hommay, 1901.

Digitized by Google

« Dans l'arrondissement de *Rennes*, le jour Saint Jean (24 juin) (1) et plus généralement le jour Saint Pierre (29 juin), à l'exception du canton de *Châteaugiron* où l'entrée en service a lieu pour tous les domes-

(1) L'entrée en service des domestiques dans la *Vendée* a lieu :

A Montaigu, au Poiré-sur-Vie, à la Mothe-Achard, Talmont, Rocheservière, les Sables, les Essarts, Palluau, l'Ile-d'Yeu, la Roche-sur-Yon, le 24 juin ;

Aux Herbiers et à Mortagne, les 24 juin et 1er novembre ;

A Maillezais, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-des-Loges, Beauvoir, Chantonnay, Luçon, Sainte-Hermine, aux Moutiers, Mareuil et Challans, le 24 juin et le 29 septembre ;

A la Châtaigneraie, le 24 juin, le 29 septembre et le 1er novembre ;

A Saint-Jean-du-Mont, le 29 septembre ;

Ils s'engagent : A l'Hermenault du 24 juin au 29 septembre, ou du 29 septembre au 24 juin ;

A Saint-Fulgent pour l'année et parfois du 24 juin au 1er novembre ;

A Fontenay pour la saison d'été ou pour la saison d'hiver ;

A Chaillé pour l'année ou par périodes.

L'engagement est censé pour l'année : aux Herbiers, à Saint-Hilaire, à Pouzauges, à Mortagne, à Challans, à Saint-Hermine et aux Moutiers.

L'engagement est censé par périodes : à Montaigu, à l'Hermenault, à Maillezais, à la Châtaigneraie, à Saint-Fulgent, à Fontenay, s'il y a un prix convenu pour la saison d'hiver et un autre prix pour la saison d'été, à Talmont, à Chaillé, à Luçon, aux Essarts, à Saint-Hermine et aux Moutiers (*Usages locaux du département de la Vendée*, L. Gasté la Roche-sur-Yon 1872).

L'entrée en service a lieu dans l'*arrondissement de Segré* (*Maine-et-Loire*), le 24 juin de chaque année ou jour Saint-Jean (*Le Guide des Campagnes*, par M. L. L. président du Comice agricole du canton de Candé. — Martin-Guéret, éditeur, Segré, 1889).

L'entrée en service a lieu dans l'*arrondissement de Laval* (*Mayenne*), le 24 juin ou le 23 avril de chaque année, selon les diverses localités : l'engagement finit toujours aux dites époques, quelle que soit la date de l'entrée en service.

(*Recueil des Usages ruraux de l'arrondissement de Laval*, Camille Bermieux, Laval 1884. Pour la Manche, voir plus loin *Salaires de l'Ouvrier agricole émigré*).

Digitized by Google

tiques le jour Saint Pierre. Dans une partie du canton de *Liffré* (*Livré*, *Dourdain* et *La Bouexière* surtout », communes limitrophes de l'arrondissement de *Vitré* « quelques domestiques se gagent à la Saint Georges (23 avril) mais la grande majorité se gage à la Saint Jean ». D'autres contractent à la Saint-Michel (29 septembre) un engagement expirant à la Saint Jean suivante.

« Dans les arrondissements de Montfort, Redon et Saint-Malo, le jour Saint Jean est l'époque ordinaire, exception faite pour les garçons de ferme qui entrent le jour Saint Pierre. »

« Dans le canton de Dinard, il n'y a pas d'époque fixe pour l'entrée et la sortie des domestiques. »

« Dans l'arrondissement de Fougères, le jour Saint Georges (23 avril) est l'époque généralement suivie pour l'entrée des domestiques, sauf dans le canton d'Antrain où les domestiques entrent le jour Saint Jean quand ils se gagent pour la moisson et le 23 avril quand ils se gagent à l'année. »

« Dans l'arrondissement de Vitré, on retient les domestiques, par suite de leur rareté, dès Noël, pour entrer en service à la Saint Georges, à l'exception des cantons de la Guerche et de Retiers où les domestiques se gagent le jour Saint Jean. »

« Les domestiques gagés pour l'année entrent en service dans la majeure partie des Côtes-du-Nord le jour de la Saint Jean (24 juin) ; dans quelques cantons de la côte *ouest*, leur année commence à la Toussaint ; il est enfin d'autres cantons où l'usage n'a rien de fixe (1). »

(1) *Usages et réglements locaux du département des Côtes-du-Nord*, par A. Aulanier et Habasque, VIe édition, 1905. R. Prudhomme, à Saint-Brieuc, éditeur.

Digitized by Google

« Dans l'arrondissement de Brest (sauf à Ouessant et à Ploudiry) : dans celui de Morlaix (sauf à Lampaul et dans les communes du canton de Saint-Pol-de-Léon) ; dans les cantons de Huelgoat et de Châteauneuf-du-Faou (sauf Laz et Coray), enfin dans le canton de Pont-Aven, on prend en toutes saisons des domestiques ruraux.

L'entrée a lieu :

« A Châteaulin, dans la première huitaine de janvier ; à Carhaix, du 1er mars au mois de mai : au Faou, à Noël ; à Crozon et à Laz, le 1er janvier. »

« A Pleyben, le 20 janvier en général, quelquefois le 29 octobre ;

« A Crozon, le 4 janvier ou le 30 juin ;

« A Douarnenez, à Quimper, à Pont-l'Abbé, à Pont-Croix et à Plogastel-Saint-Germain, c'est le 25 décembre ; dans ce dernier canton néanmoins, c'est aussi parfois du 15 au 24 juin ;

« A Rosporden, à Briec et à Fouesnant, le 1er janvier ; le 6 seulement à Concarneau (8 jours après la foire Saint Thomas) ; à Ploudiry le 29 septembre et à Plabennec habituellement au printemps ;

« Dans la commune de Lampaul, le 1er mai ;

« Dans le canton de Saint-Pol-de-Léon, en juin ou octobre ;

« Dans le canton de Quimperlé, le 2 ou le 8 janvier ;

« Dans celui de Bannalec, au 1er janvier, sauf à Melgven, où c'est le 8 janvier ;

« A Arzanno et à Guilligomarc'h, à Querrien et à Saint-Thurien, le 1er mars ; à Rédéné et à Scaër, le 2 janvier (1) ».

(1) *Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, par Limon, Quimper, Lion, éditeur, 1852. Non réédités.

Digitized by Google

« Le 24 juin est généralement l'époque choisie dans le Morbihan. Cependant, dans « l'arrondissement de Lorient les domestiques ruraux entrent au service le 1er mars ou plus effectivement le 3 mars » ou dans la première huitaine de ce mois ;

« A la Gacilly, l'entrée en service est le 24 ou le 29 juin ; mais les gages, dans cette région, se concluent invariablement à la foire du lundi de la Pentecôte, dite de Saint Jugon. — A Gourin, l'entrée est fixée au 13 mai, jour de la foire du Saint ; mais le délai de grâce se prolonge jusqu'au 1er juin, jour de la foire de Gourin (1). »

Nous donnons ci-après une liste des lieux où se tiennent les principales gageries de Bretagne.

PAYS	DÉPARTEMENTS	FOIRES SPÉCIALES OU GAGERIES
Rennes : Châteaugiron, Janzé, Liffré, etc.	Ille-et-Vilaine.	Rennes : foires Saint Pierre, Saint Jean, Saint Michel. Châteaugiron : foire Saint Eloi ou Sainte Là, le 25 juin. Noyal-sur Vilaine : dimanche précédant le 24 juin. Vern : 24 juin. Chantepie : foire Saint Pierre.
Vitré : Argentré, etc. . . .	Ille-et-Vilaine.	Vitré : les deux foires Saint Georges.
La Guerche. .		La Guerche-de-Bretagne : foire Saint Martin.
Saint-Aubin-du-Cormier. . .		Saint-Aubin-du-Cormier : foire de Noël.

(1) *Usages locaux en vigueur dans le département du Morbihan*, par Yves Guyonvarc'h, Lorient, A. Catherine, éditeur, 1903.

Digitized by Google

PAYS	DÉPARTEMENTS	FOIRES SPÉCIALES OU GAGERIES
Savenay	Loire-Infér.	Pontchâteau : lundis de Pâques et de la Pentecôte, foire Saint Barnabé.
Saint-Nazaire . .		Bouée : lundi qui suit l'Ascension
		La Chapelle-Launay : 4 mai.
Clisson : Georges, Monnières . .		Clisson : foire de la Trinité.
Redon	Ille-et-Vilaine, Loire-Infér. et Morbihan	Guéméné-Penfao : 24 juin. Avessac. Bains : foire Saint Jean. La Gacilly : foire du lundi de la Pentecôte, dite de Saint Jugon.
Sarzeau . . .	Morbihan.	Sarzeau : foire du 24 juin.
Hennebont . .		Hennebont : foire des Gages : 15 janvier.
		Plouay : lundis de février et mars.
		Languidic : 1er mars.
Auray		Auray : foire des Quatre-Vents.
Locminé . . .		Bignan : foire du 9 mai.
Pontivy : Saint-Gérand, Neuillac, Cléguérec, etc. . . .		Pontivy : foire du 6 mars.
Gourin : le Saint, Guiscriff, Roudouallec. etc	Morbihan et Finistère.	Le Saint : foire du 13 mai. Gourin : foire du 1er juin.
Scaër	Finistère.	Scaër : foires d'hiver (Kallgoan).
Pont-Croix . .		Pont-Croix : foire du 3e jeudi de décembre.
Douarnenez . .		Douarnenez : 3e lundi de décembre.

Digitized by Google

PAYS	DÉPARTEMENTS	FOIRES SPÉCIALES OU GAGERIES
Pont-l'Abbé, Plogastel, etc. .		Pont-l'Abbé : 1er jeudi de décembre. Plonéour : 13 décembre. Plogastel : 28 décembre.
Quimper . . .		Quimper : Foar Kaourintin-bihan (petite foire Saint Corentin) 1er samedi de novembre. Foar Kaourintin-vraz (grande foire Saint Corentin), 3e samedi de décembre.
Treger. . . .	Côtes-du-Nord	Tréguier : foar kallan goan (foire des calendes d'hiver) dite aussi foar ar berchen (foire de la Perche (1), le mercredi précédant le 1er novembre.
Loudéac : Langourla, Lamballe, etc. . .		Collinée : foire du 2 mai. Lamballe : foire du 29 juin.
Saint Mëen. . .	Côt.-du-N., Ille-et-Vil.	St-Mëen : Foire Saint-Jean. Gaël : Foire du 24 juin.

Outre ces « gageries » (2) importantes, il en existe d'autres fréquentées seulement par les cultivateurs et domestiques de la commune et des communes environnantes. Elles se tiennent toujours le dimanche sur la place de l'Eglise et se renouvellent pendant tout le

(1) *Foar ar berchen* : Terme peu employé à l'heure actuelle provenant de ce qu'on disait du domestique non gagé le soir de la foire *qu'il était monté à la perche*. A rapprocher de l'expression populaire : *monter à l'échelle*.

(2) A ces « gageries » ou « assemblées », se donnent aussi rendez-vous : les marchands-forains, aubergistes, marchands de saucisses et de galettes. Rien de pittoresque comme ces foules de jeunes gens et de cultivateurs attablés sous une tente et débattant à haute voix l'engagement de l'un et les conditions multiples de cet acte.

Digitized by Google

mois de l'engagement. C'est ainsi que nous trouvons des « gageries » locales aux environs de Bain-de-Bretagne, les dimanches qui précèdent la saint Jean (24 juin), dans le canton de Pont-Croix, tous les dimanches et jours de fêtes du mois de décembre, autour de Douarnenez, les trois derniers dimanches du même mois ; des « assemblées », presque chaque jour dans la semaine de la saint Jean et de la saint Pierre, autour de Rennes.

Les domestiques s'assemblent d'ordinaire sur l'une des places du bourg ou de la ville. Dans les « gageries » importantes, à Pontivy (1), par exemple, ils sont répartis suivant leur genre de travaux entre les diverses places ou rues.

Tous les serviteurs portent un signe distinctif qui les fera reconnaître des cultivateurs cherchant des domestiques.

Les uns (charretiers) ont le fouet autour du cou, les autres (bouviers) la houlette ou bâton de houx à la main (Savenay, etc.). Le chapeau de celui-ci est fleuri de roses (Redon) ou de lilas, suivant les saisons, ce qui indique qu'il cherche un engagement d'un an, — cet autre a épinglé un épi de blé, c'est un moissonneur (Rennes, Vitré, Savenay, etc.). Ailleurs une femme dont les ongles recouverts de pâte font deviner une boulangère, tient un rameau de chêne (Savenay).

Le jour de la Trinité, à Clisson, les hommes arborent fièrement à leur chapeau une allumette ou une feuille d'arbre. Dans toute la Cornouailles, les domestiques sans distinction de fonction ni de sexe tiennent à la

(1) « La grande foire annuelle « des Gages » amène à Pontivy des milliers de cultivateurs de l'arrondissement de Loudéac, venant gager des « petits Bretons » comme bergers ou garçons de ferme. » *Ouest-Éclair*, 8 mars 1905.

Digitized by Google

main un bâton blanc, simple branche d'arbre coupée au talus voisin et dépouillée de son écorce (1).

Aux gageries de Collinée, Lamballe. les femmes fixent à leur corsage, un modeste bouquet de fleurs des champs : genêt ou ajonc; les charretiers ont, comme dans toute la Bretagne, le fouet au cou, les laboureurs, un bâton à la main.

Tous se promènent lentement, cherchant à se faire remarquer du cultivateur. Un usage rigoureusement observé leur interdit de « s'offrir » : c'est au maître qu'il appartient de faire les avances.

Ces engagements qui sont de véritables marchés se traitent, comme toutes les affaires de campagnards, à grand renfort de cris et aussi à l'aide de bolées (2) copieusement bues à l'auberge voisine. Lorsque les deux

(1) Nous lisons dans l'*Histoire de la Révolution dans les départements de l'Ancienne Bretagne* de A. Duchatellier : « Dès la veille (11 décembre 1793), un grand concours de monde s'y porte (à Quimper, fête Saint-Corentin), et tous les jeunes hommes qui peuplent les fermes du pays se rendent sur la place où s'élève la cathédrale, avec une baguette blanche à la main, signe de leur affranchissement. y attendant l'occasion de se placer et de faire, comme ils le disent une nouvelle condition. » *Histoire*, etc., livre VII, p. 387, Nantes, Mellinet, éditeur, 1836.

(2) La « bolée » de cidre varie de capacité selon les contrées. A Vitré, par exemple, trois bolées réunies équivalent à un litre (pinte ou bouteille) et coûtent 0f,10 l une. A Rennes, on donne généralement 2 bolées pour 0f,15 elles contiennent chacune une « chopine » ou demi-litre. A Montfort-sur-Meu, Saint-Méen, Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) la bolée infiniment petite se vend un sou.

La coutume suivante existe dans les campagnes de la Mayenne : avant de sceller l'engagement et tout en buvant à l'auberge, le cultivateur offre au domestique une brioche ou « fouace » fortement assaisonnée de poivre, gros sel, etc Suivant que le « gâs domestique » mange vite cette brioche ou éprouve de la répugnance à y goûter, le cultivateur conclue que ce serviteur est bon ou mauvais travailleur, d'après le dicton : « vite à manger,

Digitized by Google

parties sont tombées d'accord, elles se frappent par deux fois dans la main et arrosent généralement d'une dernière tournée cet engagement verbal. Si le cultivateur est aisé il invite parfois son nouveau domestique à partager son repas.

C'est alors que le patron remet au serviteur une somme d'argent appelée *arrhes* ou *denier à Dieu*, *èrhes* en patois gallo, *erez* en breton.

Arrhes ou denier à Dieu.

Loire-Inférieure	De 3 fr. à 10 fr.
Clisson.	De 2 fr. à 10 fr.
Savenay, Saint-Nazaire. .	Enfants : 5 fr., hommes et femmes : 5 à 10 fr.
Redon.	environ 5 fr.
Rennes, Châteaugiron, etc.	Femmes : 5 fr., hommes 5 à 10 fr.
Vitré.	Bergères 2 fr., petits pâtres 2 fr. Servantes 5 fr., serviteurs mâles 10 fr.
La Guerche.	Domestiques adultes 5 fr., enfants 1 à 2 fr.
Bais, Moulins, Piré, etc. .	Enfants 2 fr., femmes 5 fr., hommes 10 fr.
Retiers	Environ 5 fr.
Saint-Aubin-du-Cormier.	De 5 à 10 fr.
Saint-Malo, la Fresnais. .	Environ 5 fr.
Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen.	Servantes 5 fr., serviteurs 10 fr.
Montauban-de-Bretagne. .	De 5 à 10 fr.
Montfort-sur-Meu. . . .	Hommes et femmes 5 à 10 fr.

vite à travailler ». Nous avons également entendu dire que cet usage se pratiquait à Montauban-de Bretagne, mais dans une seule ferme dont le tenancier est étranger au pays, ce qui nous porte à croire que ce n'est pas là une coutume bretonne.

Digitized by Google

Collinée, Lamballe . . .	5 fr. environ.
Dinan.	Adultes 10 à 15 fr.
	Pâtres : pas d'arrhes.
Tréguier (pays de). . . .	Pas d'arrhes.
Cornouailles.	Rares.
Crozon, Faou.	1 fr. environ.
Scaër	Hommes 10 à 20 fr.
Pontïvy.	Pas d'arrhes.
Ploërmel	5 à 10 fr.

Il y a trente ou quarante ans, le maître ne donnait pas d'arrhes au domestique dans la région de Châteaulin, mais exigeait de lui une garantie de 10 à 15 francs quand le « mevel » (1) lui était inconnu. Dans la Haute-Cornouailles, à Poullaouenn les deux parties déposaient chez une tierce personne, une somme de 10 francs.

Ce denier à Dieu, non compris dans la totalité des salaires, est considéré comme un don. Il équivaut à un contrat écrit et les deux parties sont tenues au respect de leur mutuelle promesse. Nous devons signaler à ce propos quelques particularités.

« En général la tradition des arrhes consomme immédiatement l'engagement ; cependant, dans les quatre cantons de Rennes, le canton de Hédé, l'arrondissement de Redon et les cantons de Montauban et de Saint-Mëen, l'usage constant est de ne le considérer comme définitivement consommé qu'après un délai de vingt-quatre heures, et dans le canton de Châteaugiron, qu'après l'expiration de la journée, laps de temps pendant lequel le domestique est libre de rendre les arrhes (2). Sauf cette exception, celle des parties

(1) En langue bretonne, domestique se dit « mevel ».

(2) *Usages locaux ayant force de loi dans le département d'Ille-et-Vilaine*, déjà cités, page 143.

Digitized by Google

qui veut rompre l'engagement est obligée, si c'est le maître, à la perte des arrhes qu'il a données, si c'est le domestique à la restitution du double sans préjudice des dommages-intérêts dont celui-ci peut être tenu s'il attend pour résilier le jour déterminé pour l'entrée. » A Noyal-sur-Vilaine. Brecé, Servon, Acigné, le domestique restitue le montant des arrhes et non le double.

« Dans le canton de Pipriac et dans celui de Janzé, les arrhes sont en déduction ou en acompte sur le montant des gages. »

« Dans le canton de Redon, si le domestique fait l'année entière, les arrhes lui sont acquises en outre des gages; s'il quitte pendant l'année, ils sont en acompte. »

« A Rochefort (Morbihan) les arrhes sont acquises au domestique qui quitte son maître et ce, sans indemnité, si le domestique est resté chez son maître jusqu'au 13 juillet, jour de la foire de saint Pierre, et qu'il l'ait prévenu la veille de ce jour. A Sarzeau, le dédit des arrhes est de 8 jours (1) ».

(1) *Usages locaux du Morbihan,* déjà cités, page 66.

Les tribunaux correctionnels ont souvent à juger des domestiques indélicats qui se gagent dans quatre ou cinq fermes et même davantage, le plus souvent sous un faux nom. Ils reçoivent, suivant la coutume, le denier à Dieu. Le cultivateur ne les revoit pas et porte plainte. C'est l'*escroquerie aux arrhes*, fort commune en Bretagne.

Vendée. Celle des parties qui, sans motifs sérieux, refuse d'exécuter l'engagement, perd la valeur des arrhes. Si le refus vient du maître, il ne peut pas revendiquer la somme qu'il a donnée à titre d'arrhes S'il vient du domestique, celui-ci est tenu de restituer la somme qu'il a reçue en y ajoutant une somme égale (Noirmoutiers excepté où le domestique rend les arrhes sans les doubler).

Les arrhes font partie du gage convenu excepté à Montaigu, Beauvais, Chaillé, les Essarts, Palluau, Saint-Hermine, Mortagne, Noirmoutiers, l'Ile-d'Yeu où elles se comptent en sus.

Digitized by Google

Depuis une dizaine d'années et plus, la pénurie des serviteurs à gages dans certaines régions, aux environs des villes principalement, force les cultivateurs à se préoccuper bien longtemps avant les époques habituelles de leurs futurs domestiques. C'est ainsi qu'autour de Rennes, les bons serviteurs, d'autant plus recherchés qu'ils se font plus rares, sont gagés de gré à gré plusieurs mois avant la Saint Jean.

La perte des arrhes est la seule peine encourue pour le refus d'exécuter la convention dans les cantons de Montaigu, les Herbiers, l'Hermenault, Saint-Hilaire, Fontenay, Chantonnay, Rocheservière, Saint-Jean-des-Monts, Beauvais, Luçon Mortagne, Noirmoutiers, Challans, l'Ile-d'Yeu.

Ce refus peut donner lieu à une condamnation à des dommages-intérêts à Maillezais, Saint-Gilles, la Châtaigneraie, Pouzauges, Saint-Fulgent, Talmont, Chaillé, les Essarts, Palluau, Saint-Hermine, les Moutiers, Mareuil, la Roche-sur-Yon (*Usages locaux*, déjà cités).

Maine-et-Loire Segré. Les arrhes ou denier à Dieu font partie du prix du louage et entrent dans le calcul des indemnités dues en cas de non exécution de la convention.

La remise des arrhes ne dispense pas du paiement de l'indemnité.

Si la résiliation des conventions a lieu plus de 2 mois avant l'entrée en service — du fait du maître, celui-ci perd les arrhes — du fait du domestique, celui ci rend le double des arrhes.

Si la résiliation a lieu dans les deux mois qui précèdent l'entrée en service, l'indemnité de part et d'autre est du douzième au tiers des gages de toute l'année, suivant l'époque plus ou moins rapprochée de l'entrée au service

Si la résiliation a lieu du 1er mai au 1er novembre, du fait du domestique, l'indemnité est due toute entière par lui, — du fait du maître elle est dûe par celui-ci — mais moitié moindre.

Si la résiliation a lieu du 1er novembre au 1er mai, l'indemnité, si elle est encourue par la faute du maître est supportée toute entière par lui, si elle est due par la faute du domestique, elle est moitié moindre. —

« Le temps qui s'écoule de la Saint Jean (24 juin) à la Saint Martin (12 novembre) est considéré comme formant la moitié de l'année. » (*Guide des Campagnes*, déjà cité), — Mayenne (Laval) mêmes usages que ci-dessus.

Digitized by Google

Ce mode qui tend à se généraliser est un résultat aussi des nouvelles habitudes contractées par les cultivateurs. Tout le monde sait, par exemple, que les marchés des villes sont beaucoup moins fréquentés qu'autrefois. Cela tient bien moins à la multiplication des foires et marchés qu'à la méthode adoptée par les fermiers, méthode consistant à traiter toutes leurs affaires : ventes, achats, à la ferme même. Le cultivateur y trouve avantage, probablement, et économie de temps.

La rareté des domestiques ruraux a fait surgir l'industrie lucrative des bureaux de placement. Tous les chefs-lieux de cantons bretons possèdent un ou plusieurs « placeurs ». Ce sont généralement des commerçants débitants de boissons, cordonniers, épiciers. Le bureau de placement centralise toutes les offres, toutes les demandes. Il est devenu dans la main du « placeur » de campagne un monopole qui favorise beaucoup l'accroissement de son commerce. Cultivateurs et domestiques se voient dans l'obligation de fréquenter l'auberge de l'entremetteur, son magasin d'épicerie ou de chaussures parce qu'ils savent par expérience que les bons ouvriers et les bonnes places sont réservés aux bons clients. Non seulement ce monopole du placeur accaparant ainsi le commerce du bourg les dimanches matins et les jours de marchés, est un monopole puissant, mais il est aussi un instrument de vengeance.

Gare au cultivateur qui n'a pas éprouvé la nécessité de fréquenter la boutique doublée de bureau de placement. Il se croit sûr du domestique gagé longtemps à l'avance. Le facteur lui apportera bientôt le montant des arrhes par lui accordées au domestique. C'est le « placeur » qui a soulevé le serviteur pour en gratifier l'un de ses meilleurs clients. Il arrive fréquemment,

Digitized by Google

autour de Rennes, qu'un cultivateur se voit dans l'obligation de gager successivement trois ou quatre domestiques et se trouve cependant à quinze jours de l'entrée en service sans serviteur.

Les centres importants, Rennes, Saint-Brieuc, etc., possèdent aussi des bureaux qui se font une spécialité de placer pour la moisson ou l'année entière, en Normandie ou en Beauce.

Les « gageries » de domestiques (1) disparaîtront rapidement de par le nombre de plus en plus restreint de serviteurs, la nouvelle habitude des chefs d'exploitations et la création dans toutes les bourgades, de bureaux de placement privés.

Durée de l'engagement et conditions

Les engagements sont toujours d'une certaine durée : un an pour les domestiques, le temps des récoltes pour les moissonneurs.

Le *Recueil des Usages locaux d'Ille-et-Vilaine* que nous avons déjà cité dit ceci : « les domestiques de la campagne attachés à une exploitation agricole sont gagés à l'année, rarement au mois. Ils ne peuvent quitter leur service, de même que le maître ne peut les congédier avant l'expiration du temps convenu, sans indemnité, à moins de motifs valables (2). »

« Il n'existe aucun délai dans le département pour donner congé aux domestiques attachés à la culture.

(1) Les pâtres et bergères ne sont pas loués à la foire. L'accord se fait d'ordinaire entre le cultivateur et les parents de l'enfant au domicile du premier. Pour tous les domestiques mineurs l'accord fait au lieu de la « gagerie » doit être ratifié par les parents.

(2) *Recueil des Usages locaux d'Ille-et-Vilaine*, déjà cité, page 145.

Digitized by Google

En cas d'engagement à l'année, le silence des parties, prolongé jusqu'aux derniers mois qui précèdent l'engagement, équivaut à cet égard à un congé. »

Dans le pays de la *Fresnais* (Dol, etc.) les serviteurs qui désirent se louer pour la première fois vont trouver eux-mêmes les maîtres au service desquels ils veulent entrer pour établir les prix. Par la suite c'est au patron qu'il appartient de redemander son domestique quelques mois avant l'expiration de l'engagement, aux environs de Pâques, d'habitude, pour la saint Jean.

A Médréac, c'est en mangeant des crêpes, le mardi-gras, que maîtres et domestiques s'accordent pour l'année suivante.

« Tous les gens employés aux travaux de l'agriculture dans les Côtes-du-Nord, sont censés loués pour l'année(1) ; la nécessité d'exécuter, à des époques déterminées, ces travaux qui sont plus pénibles dans certaines saisons, a fait admettre presque partout cet usage.

« Quand le terme est prêt d'expirer le maître doit, à l'avance, et dans un délai fixé par l'usage des lieux, manifester l'intention de garder ou de congédier le domestique loué pour l'année. Dans le département, il n'y a aucun délai fixé, et le maître n'est tenu nulle part de donner congé ; aussi quand, un certain temps avant l'expiration du terme, le maître n'a pas, de nouveau, gagé son serviteur, celui-ci comprend qu'il ne doit plus rester et se loue ailleurs. Le silence des parties, en pareil cas, équivaut de part et d'autre à un congé, et l'on ne peut pas invoquer de tacite reconduction. »

Dans la Loire-Inférieure, l'usage est absolument identique.

(1) *Usages locaux des Côtes-du-Nord*, déjà cités pages 175, 176.

Digitized by Google

Dans le pays de Bourbriac, les deux parties se délient un ou deux mois avant le terme.

En général, le silence dans tout le Finistère, équivaut à un congé. Toutefois, en Haute-Cornouailles, les parties se préviennent le soir même du 1er janvier pour le 1er mars.

Dans la Paganie (partie est du Léon: Guissény, Plougueneau, etc.), le domestique va pendant huit jours à l'essai, avant de contracter un engagement définitif.

En Basse-Cornouailles, les domestiques se rendent chez leurs futurs maîtres à la sant Steven (saint Etienne) manger des crêpes et si la ferme leur a plu s'entendent au premier de l'an suivant.

Autour de Lorient, le domestique nouvellement gagé passe un dimanche chez le cultivateur, examine le bétail, la culture, se renseigne sur les procédés en usage dans la contrée et sur les occupations qui lui incomberont. Avant de partir il laisse à la ferme une partie de ses effets de corps : une paire de souliers, un chapeau, un habit, du linge et avertit son nouveau patron du jour où il compte entrer en service.

Dans tout le Morbihan l'engagement le plus usuel dure un an. « Légalement l'avis-congé n'est pas nécessaire pour mettre fin à cet engagement. — A l'expiration de l'année, le contrat prend fin de plein droit et sans avertissement préalable. Le silence d'une des parties quelque temps avant la fin de l'année sera un indice suffisant pour l'autre partie (1). »

Aux environs de Lorient, le congé se donne verbalement de part et d'autre le matin du 15 janvier, date de la première foire aux gages à Hennebont.

(1) *Usages locaux du Morbihan*, déjà cités, page 166.

Digitized by Google

Il se pratique depuis quelques années des engagements au mois.

Un nouveau mode d'engagement qui se propage dans les communes *limitrophes* de Rennes consiste, pour les domestiques qui y trouvent bénéfice à se gager pour trois mois à la Saint Jean. Au bout des trois mois, c'est-à-dire vers la Saint Michel (entrée 15 jours après), ils se gagent une seconde fois pour le reste de l'année. Dans les autres communes de l'arrondissement de Rennes, cantons de Janzé. Châteaugiron, etc., cette nouvelle manière n'est que peu usitée.

Proche Saint-Malo, les domestiques se louent au mois : dans cette région, les cultivateurs ont peu d'égards pour leurs serviteurs et ceux-ci aucun attachement pour leurs maîtres.

« Dans une grande partie des Côtes-du-Nord on a l'habitude de louer des domestiques pour le temps des moissons. Ces domestiques, qu'en quelques lieux on appelle *métiviers* ou *valets d'août* sont gagés pour trois mois et doivent indemnité s'ils quittent avant l'expiration du terme, de même qu'une indemnité leur reste due s'ils sont renvoyés sans cause juste (1). »

En *Tréguier*, les engagements durent un mois, très peu sont d'une année. Souvent on contracte des engagements sans limite fixe, à l'époque des travaux de fenaison et de moisson. L'ouvrier ainsi gagé porte le nom de *mevel gopr eost* (domestique salarié pour l'août).

En *Cornouailles*, canton de Pont-Croix : Beuzec, Plouhinec, etc., les journaliers dont nous parlerons plus loin contractent des engagements pour tout le temps

(1) *Usages locaux des Côtes-du-Nord*, déjà cités, page 175.

Digitized by Google

de la récolte (koumananchou eost), sans limite bien déterminée.

En *Morbihan* « les cultivateurs emploient parfois, et spécialement pendant la fenaison et la moisson, des domestiques et des journaliers dont l'engagement dure un, deux ou trois mois, suivant les besoins ou les conventions. Ces domestiques se nomment *métiviers*, *traversiers* ou *moisonneurs*, mais leur engagement prend fin de lui-même à l'expiration du terme et sans avertissement préalable (1). »

b — JOURNALIERS AGRICOLES

Cette catégorie renferme, son nom l'indique, les ouvriers qui travaillent à la journée. On les désigne sous les noms de *journaliers*, *maisonniers*, *masuriers*, etc.

Comme pour les domestiques l'engagement est verbal : mais il n'existe pour eux ni foires, ni gageries, exception faite des journaliers gagés au temps de fenaison et de moisson. Les cultivateurs demandent les ouvriers travaillant à la journée à leur domicile particulier.

Le travailleur agricole marié ayant une habitation personnelle dont il est parfois propriétaire, loue ses services à la journée et à tant par jour, s'occupant ordinairement à jours fixes chez les mêmes cultivateurs : le lundi de chaque semaine chez l'un, le mardi chez un autre, etc.

En hiver, alors que les travaux agricoles n'exigent pas le même nombre de bras, le journalier s'emploie aux abattages de bois pour le compte de propriétaires, ou à des ouvrages de réfection de haies, de fossés, etc.

(1) *Usages locaux du Morbihan*, déjà cités, page 67.

Digitized by Google

En dehors de ces modes de travaux, un autre genre qui semble préféré des journaliers se propage de plus en plus. C'est le travail *à la tâche* ou *marchandage*, appelé *au convenant*, dans le pays de Rennes. L'ouvrier agricole débat avec le cultivateur le travail à exécuter : défrichements, moissons, etc.

Dans une partie de l'arrondissement de Saint-Malo, *pays de la Fresnais*, le journalier est enclin à choisir ce genre d'engagement, parce que, s'il demande une plus grande dépense de forces, il est aussi beaucoup plus rémunérateur. En *Loire-Inférieure*, le marchandage est peu répandu, exception faite du pays de *Saint-Nazaire* et de la *région viticole*.

Bon nombre de journaliers quittent la Bretagne vers le mois de mai jusqu'à fin septembre. Ils sont dirigés gratuitement, à l'aller, par les compagnies de chemins de fer, sur la présentation d'un certificat d'ouvrier agricole du maire de leur commune, vers la Normandie, la Beauce, les environs de Paris. Ils contractent alors des engagements équivalents à ceux des domestiques de fermes.

D'autres se dirigent vers les îles anglo-normandes : Guernesey, Jersey, etc., où ils se livrent à la récolte des pommes de terre.

(*A suivre*) JEAN CHOLEAU.

Digitized by Google

LA BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

SUITE (1)

Nous voici arrivés à l'année 1558, qui ne fut pas, comme on l'a répété, celle qui vit le protestantisme s'introduire en Bretagne (on vient de voir qu'il y avait déjà à cette date des protestants dans notre pays), mais celle où eurent lieu les premières prédications publiques et les premières tentatives d'organisation des églises. L'occasion en fut le voyage en Bretagne de l'Orléanais François de Coligny, seigneur d'Andelot, à qui son oncle, le connétable de Montmorency, devenu grand propriétaire breton par l'acquisition de Châteaubriant, avait fait épouser le 19 mars 1547 (1548) Claude de Rieux, fille cadette de Claude de Rieux et de Catherine de Montfort-Laval, dame de la Roche-Bernard, de Rieux et de Rochefort, et héritière présomptive de sa sœur Renée, dame de Vitré et de Quintin, qui n'avait pas d'enfants. Ce voyage nous a été raconté par Théodore de Bèze dont l'*Histoire ecclésiastique* a été imprimée en 1580, mais dont le récit, comme on va le voir, est certainement erroné dans une partie de ses détails. Après avoir dit que « la Bretagne entre toutes les autres provinces fut tardive à recevoir la doctrine de l'Evangile,

(1) Voir la *Revue* de juin 1905.

Digitized by Google

le peuple y étant fort séditieux, quoiqu'une partie de la noblesse en ces derniers temps se soit montrée fort affectionnée à la parole de Dieu », il raconte qu'Andelot étant arrivé en Bretagne en avril 1558 fit prêcher, les portes ouvertes, dans son château de la Bretesche en Missillac le pasteur Gaspar Carmel qui l'avait accompagné. Ce fait paraît incontestable, car, quoi qu'on en ait dit, la prédication publique de la doctrine nouvelle fut un des griefs qui amenèrent le mois suivant l'incarcération d'Andelot.

Gaspar Carmel était Dauphinois, natif de Saint-Marcellin et marié à une nièce du célèbre Farel. Il avait été compromis dans l'affaire des placards en 1534 et s'était sauvé à Bâle, puis à Genève et à Neufchâtel, d'où il était revenu à Paris en 1557. D'après Bèze, Crevain et tous ceux qui les ont suivis, Carmel se serait fait appeler Fleury ou Fleurier et aurait été accompagné d'un autre ministre, Loiseleur de Villiers, que M. Vaurigaud appelle Pierre, et que le dernier annotateur de Bèze appelle Claude Loiseleur. Pour les auteurs de la *France protestante* (1) ces trois personnages n'en font qu'un. D'autres auteurs modernes considèrent au contraire que le pasteur Jean Fleury qui fut envoyé de Paris à Nantes en 1558 est un personnage distinct de Gaspar Carmel. Si l'on s'en tenait au récit de Bèze, les protestants auraient ensuite été célébrer la cène dans la maison de Lormaye le jour de Pâques, qui tombait cette année-là le 10 avril, il y aurait eu un prêche au Croisic le 2 mai, deux autres le 14 et le 15 et un quatrième au bourg de Batz le dimanche

(1) 2e édition, III, 770. Voyez sur lui *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme*, tome VII, p. 329, tome X, p. 38, tome XVII, p. 164.

Digitized by Google

17 mai, après quoi Andelot serait reparti, emmenant Carmel et laissant Loiseleur. Ainsi présenté, ce récit est insoutenable. Ou bien, comme je le crois, les dates doivent être corrigées, le 2 mai remplacé par le 12 avril, les 14 et 15 mai par les 14 et 15 avril, et le 17 mai par le 17 avril, qui était un dimanche, tandis que le 17 mai n'en était pas un, ou il faut admettre que ni Andelot ni Carmel n'ont joué dans ces événements le rôle que leur prête Bèze et que Carmel et Fleury sont deux personnages distincts, car Bèze nous raconte quelques pages plus haut qu'Andelot passa par Angers à son retour de Bretagne, qu'il était accompagné de Carmel, et qu'il le fit prêcher par trois fois à portes ouvertes en son logis ; or, nous savons par un acte que cite Vaurigaud qu'Andelot était à Angers le 27 avril, et Bèze dit encore que ce fut au début de mai qu'eût lieu à Monceau son entrevue orageuse avec le roi à la suite de laquelle il fut arrêté. Il ne pouvait donc être en Bretagne pendant le moi de mai (1).

Crevain et Vaurigaud, qui n'ont pas fait attention à cette contradiction, ont complètement faussé l'itinéraire du frère de Coligny et l'ont fait traverser Angers en venant en Bretagne au lieu qu'il fit prêcher dans cette ville en s'en retournant. Quant aux prédications que d'après Crevain il aurait fait faire à Nantes, à Blain et à Vitré, elles ont été purement et simplement imaginées par lui et ne reposent sur rien ; tout au plus pourrait-on y voir un développement erroné de la phrase où Bèze nous montre Andelot faisant prêcher par tout le pays de Bretagne et le long de la Loire.

Conservant donc le récit de Bèze et me bornant à en

(1) Bèze, *Histoire ecclésiastique*, édition Cunitz, p. 166, 168 et 176.

Digitized by Google

corriger les dates, je signalerai avec lui qu'après la prédication de Carmel à la Bretesche, les protestants se réunirent le dimanche de Pâques 10 avril 1558 à la maison de Lormaye ou Lourmois en Nivillac, chez Jean Apuril ou Avril, pour célébrer la cène. Andelot y rencontra les trois frères Jean, Julien et Tristan du Bois ou du Bouays, que Bèze désigne par leur nom de terre Beaulac (Baulac), Botvéruc (Botevrec, aujourd'hui Botevrel) et Bohélimer (Bochelmer). C'est dans cette réunion qu'on décida de commencer les prédications par le Croisic où il y avait déjà 6 ou 7 personnes qui avaient connaissance de « la parole de Dieu ». Carmel s'y rendit le 12 avril et alla prêcher au Château devant une nombreuse assistance. Comme il se préparait le 14 à recommencer sa prédication, mais cette fois dans l'église principale de la ville, Notre-Dame de Pitié, il rencontra à la porte l'official de Nantes, Nicolas le Maignan, et le promoteur Alain Le Moine qui lui demandèrent en vertu de quelle autorisation épiscopale il prétendait donner le sermon. Il leur répondit « qu'étant légitimement appelé au ministère de la parole de Dieu, il prenait de cette parole même l'autorité de la prêcher ». L'official l'excommunia, lui et les assistants, mais ceux-ci se moquèrent de ses défenses et dirent qu'ils voulaient entendre prêcher le ministre.

Une nouvelle prédication eût lieu d'après Bèze le lendemain 15, mais je n'ai trouvé nulle trace de celle qui d'après Vaurigaud aurait eu lieu le 16. Le dimanche 17, Carmel, s'étant rendu au bourg de Batz, trouva la population assemblée devant l'église pour la grand' messe. Il fendit la foule et se dirigea vers une chapelle voisine, Notre-Dame du Mûrier, que Bèze appelle à tort Notre-Dame du Courrier, et, y étant entré, il fut

Digitized by Google

suivi d'une partie du peuple; cela irrita l'official du diocèse qui se trouvait là et une sédition eût éclaté dans l'après midi si l'arrivée d'Andelot n'en avait imposé aux autorités ecclésiastiques qui n'osèrent pas troubler les protestants.

Le lendemain 18, Andelot et Carmel annoncèrent leur départ, mais un autre ministre était arrivé, soit avec Carmel, soit indépendamment de lui, envoyé également par l'église de Paris : c'était Loiseleur qui resta dans le pays et se fixa au château de Careil en Guérande, chez Jean du Bois, seigneur de Baulac, d'où il se rendait de temps en temps au Croisic pour les exercices religieux de ses coreligionnaires. C'est en revenant de l'une de ces réunions que Loiseleur fut attaqué et blessé grièvement par un gentilhomme du pays, Pierre de Cleu, seigneur de Trevenegat en Guérande (dont Bèze a fait Terranac) (1). Pour ne plus exposer leur pasteur, les protestants se réunirent dès lors à Careil.

L'orage cependant s'amassait sur leurs têtes. L'envahissement d'une église catholique par un pasteur protestant avait alarmé les autorités civiles et ecclésiastiques et concurremment une enquête avait été commencée par le prieur des Jacobins de Guérande, Lerminier, inquisiteur de la Foi, et par le juge royal (sans doute le sénéchal Pierre Godelin seigneur de Chavaigne). L'évêque de Nantes, Antoine de Créqui, moitié Picard, moitié Breton, fils de Jean de Créqui et de Marie d'Acigné, avait succédé dans ce diocèse à une série de prélats grands seigneurs et non résidents : il jugea la situation assez grave pour se rendre lui-même au Croisic.

(1) Ce Pierre de Cleu était fils de Jean de Cleu et époux de Jeanne Jouan. Sa fille Guillemette avait épousé le 26 août 1554 Jérôme de Kerpoisson.

Digitized by Google

Les événements qui se passèrent dans cette ville au mois de juin 1558 nous sont connus, indépendamment du récit de Bèze, par un récit plus ancien et que j'ai suivi de préférence, l'*Histoire des persécutions et martyrs*, imprimée à Lyon sans nom d'auteur en 1563. Ce dernier récit ne parle pas du voyage d'Andelot et se borne à dire que les églises protestantes avaient envoyé au Croisic un surveillant, c'est-à-dire un ministre, dont la prédication avait eu beaucoup de succès. Si l'on combine son récit avec celui de Bèze, voici comment les faits paraissent s'être passés.

La venue de l'évêque de Nantes au Croisic pour une fête qui paraît bien avoir été celle du Saint-Sacrement (1) avait naturellement attiré dans la ville beaucoup de gens des environs, et il faut l'esprit de parti pour voir dans ce concours de peuple un rassemblement armé organisé par l'évêque pour égorger les protestants. Il y a de même une singulière exagération à prendre la sonnerie des cloches qui accompagnait la sortie de la procession pour le son du tocsin. Toujours est-il que pendant que l'évêque, portant lui-même le Saint-Sacrement, s'avançait processionnellement dans les rues pavoisées comme de coutume, une maison se fit remarquer par l'absence complète de toute décoration, c'était celle de Guillaume le Roy, et par une imprudence qui pouvait leur sembler héroïque, mais qui devait être prise par les catholiques pour une provocation, les protestants du Croisic, au nombre de 19, dit l'auteur anonyme, au nombre d'une douzaine, dit Bèze, s'y étaient réunis et chantaient des psaumes. Cette

(1) Ogée donne la date du 7 juin, les autres auteurs n'indiquent pas le quantième.

Digitized by Google

affirmation publique du culte dissident en un pareil jour irrita les catholiques et bientôt un attroupement de gens armés se forma devant la maison. Tout se serait sans doute borné à des menaces et à des injures si à ce moment la foule n'avait vu arriver le capitaine de l'arrière-ban de Nantes, Jacques du Matz, seigneur du Brossay en Saint-Gravé, dont les sympathies protestantes étaient peut-être déjà connues. On s'imagina qu'avec son escorte de gentilshommes il venait défendre ses coreligionnaires, et cette supposition ne fit que se confirmer lorsqu'on vit l'un d'entre eux, M. de Bochelmer, aller rejoindre les protestants dans la maison le Roy. Si, comme le dit l'auteur anonyme, M. du Brossay eut avec l'évêque une violente altercation, l'accusant d'être la cause de l'effervescence populaire et prétendant que de pareils mouvements pourraient faciliter aux Anglais, s'ils venaient à débarquer, la prise de la ville — on était à ce moment en guerre avec l'Angleterre, — on comprend que la colère de la populace se soit rapidement accrue au point de ne plus pouvoir être contenue. Bientôt les pierres commencèrent à pleuvoir sur M. du Brossay et son escorte qui durent prendre la fuite en toute hâte et furent poursuivis jusqu'aux sables du Croisic. Le peuple excité se rue alors sur la maison de Guillaume le Roy, réclamant à grands cris le ministre Loiseleur, que l'on prétendait y être caché. Vainement les protestants affirmèrent-ils qu'il ne s'y trouvait pas, vainement le juge royal, autorisé par eux à pénétrer dans la maison, appuya-t-il leurs affirmations, le peuple n'en voulut rien croire. Une couleuvrine fut amenée et mise en batterie : déjà une brèche était ouverte, lorsque les assiégés firent feu sur les assaillants et en tuèrent deux ou trois, dont un prêtre.

Digitized by Google

La populace effarée se dispersa, les protestants en profitèrent pour traverser la ville en continuant à chanter leurs psaumes, et se réfugièrent à Careil, à une ou deux lieues de là. L'échauffourée avait duré 8 ou 9 heures. L'auteur anonyme ne dit nullement, comme Bèze, que l'évêque ait fait défoncer des barriques de vin pour exciter le courage des assaillants, détail placé d'une manière très invraisemblable après l'ouverture de la brèche.

Le lendemain le peuple revenu de son effroi se porta sur les maisons de ceux que l'on soupçonnait de protestantisme et les mit à sac, en commençant par celle de Guillaume le Roy : 14 personnes furent arrêtées et conduites à Nantes. Comme l'évêque regagnait Guérande avec 200 chevaux et une compagnie de gens de pied, et passait auprès de Careil, M. de Baulac, au dire de Bèze, qui paraît avoir dramatisé cet épisode, se serait porté au devant de lui, et l'aurait obligé à gagner Guérande en toute hâte. D'après Crevain, ce serait M. du Brossay qui, ayant réuni des troupes, se serait avancé à portée de canon du Croisic et aurait ainsi empêché le renouvellement de la sédition. Les protestants se plaignirent au roi, et François de Rohan, seigneur de Gié, lieutenant général en l'absence du gouverneur, fut envoyé au Croisic pour faire une enquête. Il fit arrêter cinq personnes qui furent d'abord traduites devant le Présidial de Nantes et finalement acquittées. Crevain ajoute fort inexactement qu'Antoine de Créqui, après avoir eu la confusion d'être obligé de se retirer devant l'attitude résolue de M. du Brossay, eût encore celle d'être blâmé par le conseil privé pour avoir voulu manier les armes et avoir entrepris ce que les gouverneurs eux-mêmes n'avaient pas voulu entreprendre,

Digitized by Google

qu'il fut déclaré inhabile et obligé de se démettre de son évêché et qu'ensuite il se maria. Ce dernier fait est absolument faux, et si Antoine de Créqui se démit de son évêché en 1561, ce fut de son plein gré, en faveur de son oncle et pour aller occuper le siège d'Amiens.

Le ministre Loiseleur jugea sans doute que ces événements avaient eu trop de retentissement pour qu'il pût demeurer dans le pays. Il quitta Careil et passa en Normandie où Bèze signale sa présence à Evreux sous le règne de François II. C'est sans doute dans ce voyage qu'il passa par Rennes, où d'après *la France protestante*, qui le confond avec Carmel, il serait venu prêcher à une date antérieure à l'année 1562. Ce qui est certain, c'est qu'au début de l'année 1559 une église protestante était constituée à Rennes, qu'elle avait pour ministre un sujet de Mme de Laval, par conséquent breton ou manceau, Pierre Le Gendre, sieur du Fossé, que celui-ci fut rejoint au mois de février par un autre ministre, le Poitevin Mathurin L'Hommeau, sieur du Gravier, qu'il fut remplacé, lorsqu'il partit pour Paris au mois de mai, par le Manceau Ambroise Le Baleur, sieur du Bois, sans doute identique à celui que Bèze appelle Ambroise le Baleur, sieur de la Plante ; enfin que celui-ci ayant quitté la Bretagne en janvier 1560, Pierre Le Gendre vint y reprendre son poste au mois de février

La Bretagne avait donc alors deux ministres qui résidaient ordinairement à Rennes et qui rayonnaient de là dans le reste de la province.

La mort de Henri II (17 juillet 1559) et l'avènement de François II qui prit pour ministres dirigeants les oncles de sa femme, François et Charles de Lorraine, fit passer les questions religieuses au premier plan.

Digitized by Google

Le gouverneur de Bretagne était à ce moment depuis le 23 février 1542 (1543) un personnage qui n'avait que fort peu de sang breton dans les veines, Jean de Brosse, duc d'Etampes, petit-fils de Louise de Montfort Laval, mais qui possédait en Bretagne le beau comté de Penthièvre et qui y avait de nombreux parents, puisque les trois sœurs de son père s'y étaient mariées. Fils du limousin René de Brosse et de la flamande Jeanne de Commines, rappelant par son habilité diplomatique le savoir-faire de son aïeul maternel le célèbre Philippe de Commines, il appartenait avant tout à la région de la Creuse, de l'Indre et de la Vienne, comme le prouvent les mariages de ses sœurs. Brantôme et d'Argentré (édit. de 1588) s'accordent à le représenter comme un personnage très sage et très avisé (1) : il avait su, chose très difficile, se faire aimer des Suisses, dont il avait été colonel-général au camp de Perpignan (1542), par sa magnificence, sa libéralité, la splendeur de sa table et la discrétion avec laquelle il leur donnait des ordres. Pour rentrer en possession du comté de Penthièvre confisqué sur son père, il avait consenti à épouser la maîtresse du roi, Anne de Pisseleu. Dans cette situation délicate, il réussit à conserver sa dignité. Mais il n'oublia pas que son épouse l'avait réduit au rôle de mari de paravent ; il s'exprime très nettement à se sujet dans son testament sur le compte de celle qui ne voulut jamais vivre comme sa femme. Il paraît avoir saisi avec empressement toutes les occasions de lui être désagréable. C'est ainsi qu'il accepta d'être avec Blaise de

(1) Dans son édition de 1582 (fo 73) d'Argentré le représente déjà comme un des plus sages, avisés et prévoyants seigneurs que notre âge ait vus et ajoute qu'il était de sa personne « vertueux, courageux et hardi ».

Digitized by Google

Monluc, Louis Prevost de Lansac et Aurélio Fregoso, un des quatre témoins de François de Vivonne dans son fameux duel avec Guy Chebot de Jarnac, un des protégés de la duchesse d'Etampes. Catholique très sincère, comme le prouve son testament, il eût le mérite d'observer vis-à-vis des protestants une tolérance d'autant plus méritoire qu'Anne de Pisseleu avait embrassé leur cause : il jugeait cette tolérance nécessaire en cette malheureuse époque et s'en excuse dans son testament auprès de ceux de ses coreligionnaires qui auraient été tentés de l'accuser de tiédeur. Quelques abus qui aient pu s'introduire dans la religion catholique, c'est dans son sein qu'il veut mourir, et sur toutes choses il recommande à sa nièce Mme de Martigues qu'elle veille à préserver de l'hérésie les enfants qu'elle pourra avoir.

Quelques mois après la mort de Henri II, le gouvernement donna à Jean de Brosse une preuve éclatante de sa confiance. Il venait de perdre l'homme qui depuis le 29 juin 1543 le suppléait au besoin dans son gouvernement avec le titre de lieutenant-général, François de Rohan, seigneur de Gié, fils de Charles de Rohan et de Jeanne de San-Severino. Le 1er janvier 1559 (1560) la place de François de Rohan fut donnée à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de François de Luxembourg et de Charlotte de Brosse. Il est de mode depuis Bèze d'opposer la politique de l'oncle à celle du neveu et de représenter celui-ci comme un fanatique sanguinaire, tandis que l'autre, protestant dans le fond du cœur, n'ose pas se déclarer, de peur d'encourir la disgrâce du gouvernement. En réalité la politique de l'oncle et celle du neveu furent identiques, tolérante à l'égard des protestants paisibles,

Digitized by Google

énergiquement répressive à l'égard des huguenots révoltés. C'est Jean de Brosse qui a dirigé la vigoureuse campagne de 1562 contre les rebelles de Normandie, c'est Sébastien de Luxembourg qui désigne aux protestants de Nantes en 1561 un lieu d'assemblée (1). Les interdictions qu'il leur signifie en 1565 ne sont que l'application d'une mesure générale ; il se borne à les rappeler à la stricte exécution de la loi et n'agit d'ailleurs que sur les demandes instantes des habitants de Nantes. Crevain nous le montre, d'après les mémoires de Louveau, discutant en 1568 avec vivacité, mais sans emportement, avec le ministre de la Roche-Bernard qui n'a point à se repentir d'avoir osé lui tenir tête. En 1568 et 1569 les protestants de Blain ne sont pas plus inquiétés qu'en 1562. Ce fut lui qui le soir de Jarnac sauva la vie à la Noue à qui le duc de Montpensier avait déjà signifié son arrêt de mort. Il faudrait donc un témoignage plus assuré que celui de Crespin pour admettre qu'à la prise de Vire Sébastien de Luxembourg ait étranglé de ses propres mains avec sa jarretière un prisonnier qui refusait de se confesser, et violé avec un raffinement de barbarie une jeune protestante dont ses soldats venaient de torturer le père. Quant à l'accuser d'avoir été l'amant de Marguerite de Valois, suivant une opinion que rapporte M. Lalanne dans son édition de Brantôme, cela est absolument invraisemblable, car on ne peut placer cette liaison à une date postérieure à 1568 et à cette date Marguerite de Valois n'avait encore que 16 ans. Ce qui est vrai, c'est que Martigues appliqua en soldat une politique que son

(1) Une lettre de René d'Avaugour (20 mai 1561) et une lettre de Catherine de Médicis (26 juillet 1561) prouvent nettement que les protestants n'avaient pas à s'en plaindre.

Digitized by Google

oncle appliquait en diplomate. Ses qualités militaires étaient d'ailleurs de premier ordre. Sa fougue dans l'attaque ne le cédait en rien à sa ténacité dans la défense, et il s'était acquis autant de gloire en Ecosse par l'exacte discipline qu'il exigeait de ses soldats, ou, comme l'on disait alors, « par sa bonne police et justice sur les bandes », que par son héroïque bravoure (1).

Il avait à l'occasion la langue non moins acérée que l'épée, et les fuyards de Dreux en firent l'expérience. Nature riche et vibrante, il attirait promptement la sympathie. Lorsqu'il dût, à la paix d'Amboise, restituer à Andelot sa charge de colonel-général de l'infanterie, tous les capitaines vinrent le supplier de la conserver (2). Devenu gouverneur de Bretagne à la mort de son oncle en 1565, il « exerça si bien et « si sagement, dit Brantôme, qu'il en acquit très grande « gloire sur tout, et se fit fort aimer à la noblesse de « là, si bien qu'on lui donna cette réputation d'avoir « eu le crédit de l'avoir fait sortir hors de son pays « et de l'avoir menée où bon lui semblait, et dépaysée ; « ce que Gouverneur de longtemps n'avait fait ni su « faire. Aussi la menait-il au combat bravement, lui « toujours à la tête et des premiers. » Comme le nouveau lieutenant général était alors en Ecosse avec le petit corps français que le Gouvernement y avait envoyé, on jugea qu'il était bon de lui adjoindre une sorte de lieutenant en second, et le même jour, 1er janvier 1559 (1560), ce poste fut confié à Georges de Bueil, seigneur

(1) *Négociations relatives au règne de François II*, p. 373.

(2) Il n'hésitait pas à se compromettre pour ses capitaines. Il le prouva notamment lorsque, poussé par son impétuosité naturelle, il arracha l'un deux aux huissiers du Parlement et fut pour ce motif condamné à la prison comme un simple particulier.

Digitized by Google

de Bouillé. C'était un Tourangeau, dont le frère, Jean, seigneur de Fontaine-Guérin, était lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Montpensier, gouverneur d'Anjou, mais il s'était marié en Bretagne à l'héritière de Trévalot en Scaër, fille du seigneur de Guergelin (1). Ses lettres nous le montrent épineux et agité, se plaignant sans cesse qu'il manque d'argent et qu'on lui manque d'égards, répétant que la tolérance encourage l'insubordination et ne se lassant jamais de prédire à brève échéance les pires catastrophes, la guerre civile, un coup de main des Anglais sur les places fortes.

(*A suivre.*) Vte CH. DE CALAN.

(1) MM. Pâris et de la Ferrière le confondent avec un autre personnage, René de Bouillé, époux, dit le 2• de ces auteurs, de Jacqueline d'Estouteville, comtesse de Créance.

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-AUBIN DE GUÉRANDE

SES ORIGINES, SES INSTITUTIONS

PAR

HENRY QUILGARS

Associé-Correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France.

SUITE (1)

CHAPITRE V

Prévôts et Chanoines de la Collégiale.

Le chapitre de Saint-Aubin était composé de quatorze chanoines — douze à partir du XVIIe siècle — dont l'un portait le titre de prévôt depuis la fin du XIIIe siècle. Les insignes des chanoines étaient le camail blanc ou la cappa de même couleur. Le prévôt portait en plus une croix d'or émaillée de blanc avec les armes de la Collégiale : *De gueules au Saint-Aubin crossé et mitré d'or, tenant de dextre un écusson losangé d'argent et de gueules*, et avait dans les grandes cérémonies la crosse et la mitre. Il serait intéressant de rétablir la liste des prévôts depuis la création de l'institution, malheureusement le manque de documents antérieurs

(1) Voir la *Revue* de juin 1905.

Digitized by Google

au XVe siècle ne le permet pas. La liste suivante que nous ne garantissons pas complète est empruntée en partie à l'abbé Grégoire (1), en partie aux renseignements que nous avons trouvés. La date qui précède chaque nom n'est pas toujours celle de la nomination du prévôt, mais celle à laquelle on le trouve le plus anciennement dans les textes.

PRÉVOTS :

1398. Jean de Keroulay (2).
1405. Jean de Frenays.
1437. Denys Eveillard.
1444. Alain de Quélen (3).
1467. J. Picoteau.
1472. Alain Kerguizeau (4).
1515. J. Loysel.
1524. De Saffré.
1537. Guy Drouillart (5).
1591. Jean Chartier (6).
1593. Jacques Legouars.
1596. Laurent Letiers.

(1) *La Collégiale de Saint-Aubin de Guérande.* — M. Grégoire n'indique pas les sources où il a puisé ses renseignements; nous lui empruntons les noms que nous ne faisons suivre d'aucune annotation.

(2) De Lesquen et Mollat, *op. cit.*

(3) D. Morice, *Pr.* II, 1568. Député du chapitre aux Etats de Vannes.

(4) D. Morice *Pr.* III, 237. Député du chapitre à l'assemblée des vassaux de l'évêché de Nantes en 1472.

(5) Le Mené, *L'Abbaye de Prières*, in Bulletin Société Polymathique du Morbihan, 1903, p. 20. — Abbé commendataire de Prières en 1537, décédé en 1553.

(6) Arch. d'Ille-et-Vilaine. C 3190.

Digitized by Google

1596. Denys Lavoyon.
1602. Louis de la Bourdonnays (1).
1602. René de Kermeno.
1606. Félix Ricordel.
1620. Jean Séguin (2).
1639. Jacques Kervisio.
1645. Jean Ricordel (3).
1647. Alain de la Tullaye.
1650. Jean de Kermeno (4).
1660. Sébastien de Guémadeuc (5).
1676. Després.
1686. Claude Bazin de Bizon.
1709. Nicolas Cosnier de la Botinière (6).
1726. René de Kermeno (7).
1731. De Chabestan (8).
1731. René Loysel.
1743. De Chabestan (9).
1772. D'Andigné (10).

(1) Devint évêque de Léon.

(2) Arch. de Mesquer, GG 1 f° 1. Docteur en théologie de la Faculté de Paris. Grégoire le place à la date de 1605.

(3) Arch. Loire Inf. E 1480. Grégoire le place à la date de 1643.

(4) Arch. d'Ille-et-Vil. H 106.

(5) Guillotin de Corson, *Pouillé de l'archevêché de Rennes, I, 605.* — Archidiacre du Désert, aumônier d'Anne d'Autriche, évêque de Lavaur en 1670, de Saint-Malo en 1671, décédé en 1702.

(6) Arch d'Ille-et-Vil. C 2397-2398. Licencié in utroque jure. Mort prévôt en 1724.

(7) Arch. Loire-Inf. G 297. Archidiacre de Rennes en 1709 (De Corson, *op. cit.* I, 175).

(8) Il ne reçut pas l'institution canonique (Arch. Loire-Inf., E 1508).

(9) Il est cette fois régulièrement investi de sa dignité (Arch. Loire-Inf. C 175).

(10) Arch. d'Ille-et-Vil., C 1772

Digitized by Google

1777. De Sennemont (1).

1784. Pierre Loizeau de la Sauve (2), dernier prévôt.

Cette liste est suffisante pour montrer que les prévôts de Guérande appartenaient aux plus illustres familles; plusieurs d'entre eux ne quittèrent la collégiale que pour monter sur un siège épiscopal. Le prévôt de la Collégiale ne remplissait pas les fonctions de curé de Saint-Aubin; cette charge était exercée par l'un des chanoine, le théologal, mais souvent les autres chanoines tentèrent de s'ingérer dans les affaires de la cure, car au commencement du XVIIe siècle le théologal Maillard dut faire faire sommation à ses collègues du chapitre de le laisser seul gouverner sa cure (3).

Nous n'avons qu'une liste des plus incomplètes des curés de Saint-Aubin :

1591. Guillaume Maillard (4).

XVIIe siècle. Pierre Blanche (5).

1716. Nicolon (6).

XVIIIe siècle. Charles Cady de Pradroy (7).

1760. De Kerpoisson, dernier théologal.

Chanoines

Il serait chimérique de vouloir retrouver le nom de tous les chanoines depuis le IXe siècle. Les quelques

(1) Il fut institué par le pape en 1777, et par le roi en 1778 (Arch. du Palais de Justice de Rennes, B 46 f° 70).

(2) Vicaire général de Châlons, prieur de Gaël en 1788 (de Corson, *op. cit.* II, 152.)

(3) Arch. Loire-Inf., G 298.

(4) Arch. du Palais de Justice de Rennes, *Minutes du Parlement de la Ligue*, n° 140.

(5) Arch. Loire-Inf., G 301.

(6) Arch. d'Ille-et-Vil., C 2398.

(7) Arch. Loire-Inf., C 175.

Digitized by Google

noms connus jusqu'à la fin du XVIe siècle sont les suivants :

1157. Guillaume et Daniel (1).

Entre 1380 et 1400 : Pierre Le Bechays ; Raoul Eder ; Guillaume Eder ; Jean Maugendre ; Jean Berthou, secrétaire de Jean V ; Jean Hurel ; Henri « de Ortis » ; Pierre Guiton ; Guillaume Salmo ; Jacques de Pont-l'Abbé ; Gacien de Monceaux, évêque de Quimper en 1488 ; Guillaume Richard ; Yves Le Corroleur ; Yves de Montallais ; Bernard du Peyron ; Jean « *de Curia* » (2).

En 1450 : Ollivier d'Aprillac ; Jacques de Tréguz ; Jean Lescaval ; Gilles Magner ; Pierre Delisle ; Théobald de Callac (3).

Vers 1495, Jacques Clatte, docteur en droit, vice-chancelier de l'Université de Nantes, conseiller de la reine (4).

1506. Guyon de Quilfistre (5).

1556. Louis Berthou (6).

1573. Ollivier Guillemot (7).

1591. Julien Madec ; Félix Ricardel ; Jean Chailli ; Jacques Perruchot (8).

La plupart du temps les prévôts et les chanoines ne résidaient pas à Guérande. Titulaires presque toujours de bénéfices plus importants, ils passaient leur vie loin de la Collégiales En 1591 sur quatorze chanoines, cinq seulement résidaient à Guérande (9).

(1) Arch. du Maine-et-Loire, H, et P. Marchegay, in Bull. Soc. Archéol. de Nantes, 1869, p. 168.
(2) De Lesquen et Mollat, *op. cit.*
(3) Arch. d'Ille-et-Vil., H 106.
(4) G. de Corson, *op. cit.*, V, 338.
(5) Arch. Loire-Inf., B 16 f° 91. (Reg. de la Chancellerie.)
(6) Arch. du Palais de Justice de Rennes, B 45 f° 41.
(7) Arch. Loire-Inf., H 162.
(8) Arch. d'Ille-et-Vil., C 3190.
(9) Arch. d'Ille-et-Vil., C 3190.

Digitized by Google

DOCUMENTS :

I

Droits du Chapitre, 1475 (1).

Vetus instrumentum anni MCCCCLXXV pluribus in locis lacerum, in quo jura Collegiatæ. S. Albini de Guerrandia continentur (2).

Ecclesiam esse omnibus præeminentiis et nobilitatibus illustrem, collationis beneficiorum jus habere.

Episcopum namnetensem dimidia parte decimarum territorii Guerrandiæ frui, præpositum et capitulum altera.

Episcopum in urbe Guerrandiæ officialem, promotorem, commissarium, etc. ab officialatu namnetensi independentes.

Episcopum namnetensem teneri et juvare ad præeminentias eclesiæ et capituli custodiendas et manu tenendas.

Dictam ecclesiam nusquam visitari nisi per episcopum vel archepiscopum turonensem, et non per alios neque per vicarios nec quoslibet.

Episcopum ingressum solemnem in dicta civitate facere, specialiter post Namnetas.

(1) Bibl. nat. ms. fr. 22.319.

(2) Le document dont il est ici question est conservé aux Archives de la Loire-Inférieure, G 297. L'état de ce parchemin ne permettant de le reproduire qu'avec de grandes lacunes, nous croyons préférable d'en donner ce résumé conservé à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

II

Déclarations des droits du Chapitre. 1679 (1).

..... Déclarent les dits sieurs chanoines que leur église et chapitre sont de fondation royale, faicte par Sainct Salomon roy et duc de Bretagne en l'année..., et ne recognoistre autre que le Roy pour seigneur fondateur sans qu'aucunes personnes ayant droit d'y mettre armoiryes, tombes, enfeus ni bancs particuliers, et que la dite Eglise a tousiours esté le second siège épiscopal du diocèze, et que c'est pour cette raison et autre qu'ils ont droit de prendre la première séance, le premier pas et les premiers suffrages dans tous les synodes et assemblées générales et particulières du clergé du dit diocèze de Nantes, immédiatement après les chanoines de l'Eglize cathédrale de Saint-Pierre, ainsi qu'il a esté jugé par arrest de la Cour du Parlement de cette Province, et que leur chapitre est composé de douze chanoines dont l'un est prévost. Des douze chanoines il y en a trois titrés de trois cures, sçavoir : le chanoine théologal de la cure de Saint-Aubin, un autre de la cure de Nostre-Dame, et l'autre de celle de Sainct-Michel.

. . . . . .

Ont les dits chanoines ; le droit de nommer un précepteur pour l'instruction de la jeunesse, conjoinctement avec le seigneur Evesque de Nantes et les paroissiens du dit Guerrande.

Ont encore les dits sieurs chanoines seuls le droit d'establir un maistre de Psallette.

. . . . . .

(1) Arch. Loire-Inf., G 297.

Digitized by Google

Déclarent les dits sieurs chanoines avoir et posséder de tout temps immémorial une juridiction quasy épiscopalle, d'autant qu'ils ont droit de prendre cognoissance de tous les testaments, de recevoir toutes les fondations qui se font dans tout le territoire du dit Guerrande, qu'ils décrettent et érigent en tiltre de bénéffices perpétuels, délivrent touttes provisions, collations de touttes chapelennyes, pourvoient à tous les offices et bénéffices.

La dite église collégiale de Sainct-Aubin estant l'église matrice du territoire de Guerrande, est en droit d'avoir un grand vicaire, un official, et un promoteur résidants dans la ville du dit Gerrande.

Lesdits chanoines sont en possession de ne recevoir de visite des seigneurs et évesques de Nantes qu'une fois seulement pendant le pontificat d'un chacun d'eux.

. . . . . .

III

Composition du Chapitre, 1726 (1).

Déclaration que donnent à N.N.S.S. de l'assemblée générale du clergé de France qui sera tenue en 1730, les nobles prévôt et chanoines de l'Eglise de Guérande.

... Le chapitre se trouve composé d'un seul dignitaire, appellé le Prévost, qui avec la dignité est indivisement chanoine ; douze autres chanoines, de deux prébandes canonialles attachées l'une à la Psalette et l'autre à la régence publique, de quatre enfants de chœur, d'hebdomadiers, d'un sacrite, d'un souchantre

(1) Arch. Loire-Inf., C. 297.

Digitized by Google

d'un diacre, d'un sous-diacre et de quelques autres supports choristes et psalteurs en nombre non déterminé.

Le chapitre prétend estre en droit et possession d'élire leur prévost ; dans le cas de vacance, les onze autres canonicats tombent à l'ordinaire du pape et de l'évesque dans chacuns leurs mois lorsqu'ils viennent à vaquer, et sont toutes fois réségnables et permétuables à la volonté des titulaires vivants. La prébande de la régence se donne concurrement par le seigneur Evesque, le chapitre et le général de la paroisse en est amoville de trois ans en trois ans. La prébande de la psalette est à la disposition du chapitre seul et à toujours mutable. La sacristie est à la nomination du chapitre et du général de la paroisse, ensemble, et ne se donne que par ferme de trois années. Et enfin lesdits autres officiers et choristes sont amovibles et à la seule disposition du chapitre. Ainsi signé : R. de Kermeno, prévost de Guerrande ; Radigues, et J. Guilloré, chanoine sindic.

IV

Arrêt du Conseil du Roi et Lettres Patentes, 1771 (1).

Sur la requête présentée au Roy étant en son conseil par les prévôt, chanoines et chapitre de l'église royale, collégiale et paroissiale de Saint-Aubin de Guérande... contenant que c'est avec la plus grande confiance qu'ils ont recours au l'authorité de S. M., et à la protection

(1) Extrait des Registres du Conseil d'Etat ; — enregistré au Parlement de Bretagne le 5 novembre 1771 (Arch. du Palais de Justice de Rennes, B 45, f° 41 et sq.) —

Digitized by Google

spéciale qu'elle a bien voulu accorder dans toutes tems aux églises cathédrales et collégiales de son royaume, toutes les fois que sous prétexte de certains défauts de formalités dans les unions anciennement faites à ces églises de bénéfices dans des tems où ces sortes de formalités étoient absolument inconnues des impétrans à différens titres, cherchoient à en dépouiller les chapitres et obtenoient en Cour de Rome des provisions de ces mêmes bénéfices. Le chapitre de saint Aubin de Guerrande se trouve dans le même cas, étant sur le point de se voir enlever six chapellenies de son église, dont trois sont actuellement attaquées, et les trois autres auroient bientôt le même sort si S. M. n'avoit la bonté d'imposer silence aux impétrans et de maintenir le chapitre dans la possession où il a toujours été de présenter aux bénéfices dont il s'agit.

Les bénéfices du chapitre de Guerrande, l'histoire de la Province de Bretagne, et la tradition la plus constante et la mieux soutenue, concourent à établir l'ancienneté de cette église dont la fondation remonte au VIIIe siècle, et fut faite par Salomon dernier du nom, roi de Bretagne, auquel nos rois ont succédé ; en sorte que l'église de Guerrande doit être regardée comme de fondation royale et jouir des privilèges attachés à ce titre. Elle était desjà vers l'année 850 le siège d'un évêque, suivant le P. Toussaint de Saint-Luc, carme, dans ses *Mémoires sur le Clergé de Bretagne*. Ghislard siège en l'année 862 et y vient jusque en l'année 899.

Les limites de cet ancien diocèse qui comprenait entr'autres ce qu'on appelle l'archidiaconé de la Mée, sont fixés par une charte conservée dans les Archives de l'Eglise de Nantes et rapportée par Dom Lobineau

Digitized by Google

dans les *Preuves* de son *Histoire de Bretagne*. Il n'y a pas encore un siècle que le palais épiscopal construit et habité par les anciens évêques de Guerrande, y subsistait. Le chapitre conserve un procès-verbal fait en l'année 1680, qui constate son existence et sa démolition ; il fut procédé en cette même année à la requête de M. de Beauvau, lors évêque de Nantes ; mais la rue dans laquelle ce palais était situé conservé le nom de rue de l'Evesché.

Une preuve incontestable que l'église de Guerrande a été le siège épiscopal, c'est que l'évêque de Nantes actuel a ses réguaires francs à Guerrande comme à Nantes. Indépendamment de ces preuves, cette église jusque dans son architecture ne laisse aucun lieu de douter qu'elle n'ait été cathédrale : des crosses et des mitres en relief qu'on y voit sur les murailles, des évêques peints sur les vitres, et surtout une chaire épiscopale en pierre, pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une des tours du frontispice, attributs distinctifs des seules églises cathédrales rendent ce fait d'autant plus incontestable, que tous les auteurs conviennent que les églises cathédrales ne sont ainsi dénommées que *ex cathedra episcopi*.

De la distinction que cette église a obtenue toujours sur toutes les autres collégiales de la Province, de prendre place immédiatement après la cathédrale aux sinodes et assemblées générales et particulières du clergé de ce diocèse, à l'exclusion de toute autre église collégiale, ainsi qu'il a été jugé par arrest du Parlement de Bretagne en faveur du chapitre de Guerrande, entre les chanoines de l'église collégiale de Nantes, arrest qui se trouve visé dans la sentence de la réformation du domaine de l'année 1681.....; le droit qu'avait

Digitized by Google

le chapitre d'assister par députés aux Etats de la Province, droit attesté par Taillandier, dans son *Histoire de Bretagne*, édition de Paris, 1756, tome II, page 43; et enfin la qualité qu'elle a toujours conservée de second siège épiscopal de Nantes, et qu'elle a pris surtout dans un aveu rendu au Roi par le chapitre le 29 mai 1697, Dépendamment de plusieurs droits et privilèges propres des églises cathédrales dont elle a toujours joui depuis la réunion au diocèse de Nantes, tels que le droit d'avoir des grands vicaires, il a pareillement le droit de nommer les régens au collège de Guerrande ; mais de tous les privilèges dont jouit le chapitre, le plus flatteur, sans doute, et le plus avantageux pour lui, est d'estre le collateur ordinaire de tous les bénéfices simples du territoire, au nombre de plus de 200, droit quasi épiscopal qui ne lui a jamais été constaté, et dans les cas même dû et a cru devoir refuser des visas, ç'a toujours été par devant l'archevêque de Tours, comme métropolitain, et non par devant l'évêque diocésain qu'on s'est pourvu pour les obtenir.

Ce chapitre enfin, après avoir été recteur en exercice de la parroisse de Guerrande jusques en l'année 1683, a toujours conservé depuis le droit de nommer un vicaire perpétuel qui exerce les fonctions curiales dans cette parroisse, la seconde du diocèse par sa vaste étendue et la qualité et le nombre de ses habitants qui est d'environ 18 000.

Le chapitre de Guerrande anciennement composé de 14 chanoines, est réduit aujourd'hui à 12, les deux autres prébendes ayant été annexées l'une à l'instruction gratuite de la jeunesse dans le collège de cette ville dont le Principal est à la nomination du chapitre, l'autre à l'entretien de la Psalette ou bas-chœur, indis-

Digitized by Google

pensablement nécessaire pour maintenir dans cette église la désence du service divin et le bel ordre des cérémonies qui s'y sont toujours observées, et qui y seroient impraticables sans un bas-chœur, attendu le petit nombre de chanoines qui peuvent rarement se trouver tous ensemble au chœur, soit à raison d'infirmités pour les vieillards et les malades, d'études pour les prébendés clercs, d'occupations extérieures relatives à l'administration du temporel du chapitre, du travail enfin qu'exigent les fonctions de la prédication dont le théologal est chargé. Cependant l'unique fonds destiné au soutien de ce bas-chœur ne consiste qu'en 6 chapelenies ou servitoreries, de tous tems affectées à cet objet. Ce fonds seroit même très insuffisant si la générosité du chapitre et son zèle pour la dignité au service divin n'y avoit d'ailleurs supplée ; mais malgré leurs efforts les suppliants auront la douleur de voir annéantir leur bas-chœur si S. M. n'enterpose son autorité pour réprimer l'avidité des impétrants dont les entreprises ne tendent à rien moins qu'à le dépouiller. Ces six chapelenies sont celles de Sainte-Catherine, de la Magdeleine, de Saint-Louis, de la Trinité, de Saint-Gatien et de Saint-Jean.

Des six, celle de Sainte-Catherine a desjà été enlevée au bas-chœur et ce pourvu a été maintenu en possession par arrest du 9 juin 1768. Les cinq autres ont été impétrées en cour de Rome ; les impétrants en ont pris possession et attendent une décision pour attaquer le chapitre... Les suppliants observeront à S. M. que la chapelenie de Saint-Gatien a été de tous tems affectée à l'entretien d'un joueur de serpent, d'où lui est même venue la dénomination de *Serpenterie* ; cette destination première se trouve constatée par un grand nombre de

Digitized by Google

collationnés fort anciens que le chapitre en a fait avant son union. Un chanoine de cette église s'en étant fait pourvoir en 1689 sur résignation en cour de Rome, le chapitre lui refusa la collation, maintint en possession le choriste qu'il en avoit pourvu, et ce chanoine après plusieurs procédures contradictoires dont il reconnut le peu de succès, se désista de son injuste prétention par acte passé devant notaire... Le chapitre jugea à propos de la faire de nouveau réunir à sa manse en 1738 avec les chapellenies de la Magdeleine, de la Trinité et de Saint-Louis, par un décret rendu par le sr évêque de Nantes le 22 février 1738 et confirmé le 13 février 1763 par un nouveau décret du sr évêque de Nantes actuel, décret qui a depuis été revêtu de Lettres-patentes accordées par S. M. au mois de juillet suivant, et enregistrées au Parlement de Bretagne le 17 novembre de la même année... Le chapitre n'auroit pas dû s'attendre à se voir aujourd'hui troubler dans la possession de cette chapellenie par le sieur Artur, prêtre sacriste, et en cette qualité, choriste de cette église, lequel en a pris possession au mois d'août 1769 et a fait arrester en conséquence tous les revenus qui a mis les suppliants dans la nécessité d'en faire autant de leur côté pour le maintien de leurs droits, et a donné lieu à une instance pendante actuellement au Présidial de Nantes.

Ce n'est pas avec plus de fondement en justice que le sr François Mercier, prestre vicaire au diocèse de Nantes a, sur des provisions par lui surprises en cour de Rome, pris possession de la chapellenie de Saint-Jean, ce qui a également donné lieu à une instance pendante au Présidial de Nantes. Il est hors de doute que depuis 140 ans au moins, ce bénéfice a toujours été

Digitized by Google

appliqué à la subsistance du bas-chœur. Sa première destination était, à la vérité, pour l'entretien d'un choriste. En l'année 1556 le chapitre l'avoit conféré, sur la présentation de l'ancien chanoine, au sieur Louis Bertou, prestre choriste de cette église, et il a été aussi donné successivement en titre aux choristes pour le service du chœur jusques aux années 1629 et 1630, tems auquel le chapitre fit unir cette chapellenie au bas-chœur qui n'avoit pas à beaucoup près des revenus suffisans pour son entretien. Il y eut deux décrets rendus sur cette union, le premier par un vicaire général et en même tems archidiacre et official de l'évêque : le second en ratification du premier, par l'évêque lui-même ; l'on y a observé toutes les formalités hors usitées. Le grand vicaire avoit le pouvoir d'unir les bénéfices, et le chapitre seul présentateur et collateur y étoit aussi seul intéressé....

A l'égard de la chapellenie de Sainte-Catherine qui a été la première attaquée comme la meilleure des trois, il n'est pas douteux qu'elle étoit appliquée à l'entretien d'un choriste avant l'union qui en fut faite à la sous-chantrerie en l'année 1627, ce qui n'a pas empesché le sieur Augustin Le Mercier, oncle de celui dont il a été parlé plus haut, et cy-devant enfant de chœur et ensuite pendant 28 ans sous-diacre et diacre d'office de l'église de Guerrande de se faire pourvoir au mois de décembre de l'année 1767 de cette chapellenie dans laquelle il a été maintenu par arrêt du 9 juin de l'année suivante, arrêt qui ayant eu jusques ici sa pleine et entière exécution, ne permit pas aux suppliants d'espérer de rentrer en jouissance de cette chapellenie avant le décès du titulaire actuel.....

Pour ce qui est des trois autres chapellenies de la

Digitized by Google

Magdeleine, de Saint-Louis et de la Trinité, destinées, une à l'entretien d'un diacre d'office, et les deux autres pour un sous-diacre, elles ont été impétrées par les sieurs Jaim et David, qui n'ont point, à la vérité, fait notifier au chapitre leurs provisions ny fait arrester les revenus des chapellenies comme l'ont fait les sieurs Artur et Mercier ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils n'attendent que le succès des premiers impétrans pour traduire pareillement les suppliants au Présidial de Nantes et jouir des provisions par eux surprises... Avant les unions qui en ont été faites, les unes et les autres ont été constamment à la collation du chapitre : c'étoit le plus ancien des chanoines qui y présentait au nom du chapitre ; elles ont été de tout tems appliquées au service au chœur, et leur fondation est si ancienne qu'il serait impossible aux supplians d'en fixer l'époque et d'en rapporter les actes. Tout ce qu'ils peuvent dire à cet égard, c'est qu'il y a tout lieu de présumer la fondation des chapellenies, et leur destination est aussi ancienne que la création même du chapitre qui n'a pu estre fondé sans un bas-chœur, et qui n'a jamais eu pour le soutenir d'autres fonds que ces chapellenies. Il est tout au moins évident que ces bénéfices lui appartenoient avant la création d'un prévôt faite en l'année 1295. Il est sensible que comme seul dignitaire de cette église, le chapitre lui eut déféré la présentation de ces chapellenies si le plus ancien des chanoines résidents n'eut été déjà en possession de ce droit lorsque la prévosté fut établie ; le chapitre lui-même avant leurs unions ne les appellait pas autrement en les conférant que *notre chapellenie*, *nostra capellania*, ainsi qu'on le voit par une supplique présentée par le chapitre en l'année 1627 pour demander l'union de la chapellenie

Digitized by Google

de Sainte-Catherine. Cette supplique énonce d'ailleurs clairement que ces bénéfices ont toujours été destinés aux officiers du bas-chœur dont elles forment l'unique revenu. Si le chapitre, en vue d'un plus grand bien s'est vu dans la suitte obligé de les faire unir, ce n'a été que pour obvier aux abus. En effet, comme avant ces unions, ces chapellenies étoient données en titre de bénéfice aux choristes, ceux-ci abusoient de l'espèce de stabilité que leur donnoit leur titre pour s'absenter du chœur et se rendre indépendants, ce qui tournoit au préjudice au service divin et estoit contraire à l'esprist primitif de la fondation desdits bénéfices.

..... Une considération plus puissante encore se tire des engagements contractés par le chapitre avec la parroisse, à laquelle ils, se sont obligés par des transactions, de fournir pour l'office parroissial 4 chantres au lutrin, 4 enfants de chœur, et deux officiers pour assister le célébrant à l'autel. Le chapitre ne pouvoir prévoir alors que les chapellenies qui forment l'unique revenu de leur bas-chœur, lui seroient un jour contestées, et qu'il seroit conséquemment hors d'état de satisfaire à ses obligations envers les habitans.

. . . . . .

Lettres patentes en faveur du chapitre (1).

Louis, etc..... A ces causes..., ordonnons qu'à compter de la datte dudit arrêt, le chapitre de Saint-Aubin de Guérande jouira des avantages que nous avons accordés aux églises cathédrales et cures par notre déclaration du 1er décembre 1769, et ce dans toutes les de-

(1) Arch. du Palais de Justice de Rennes. B 45, f° 42.

Digitized by Google

mandes qui auroient été formées depuis laditte époque où pourroient l'être à l'avenir, au préjudice des dispositions de laditte déclaration.....

Donné à Compiègne, le 16e jour du mois d'août, l'an de grâce 1771, et de notre règne le 50e. — Signé : Louis; et plus bas, par le Roy, Phelipeaux — Scellé du grand sceau de cire jaune à simple queue.

(*A suivre.*) HENRY QUILGARS

Digitized by Google

TROIS ACTES PRONAUX

XVe, XVIe SIÈCLES

SUITE (1).

II

1478. *Agrandissement de l'église de Plémy.*

Par nos cours de Moncontour, de l'Eglise de Saint-Brieuc et par checune d'icelles, la juridicion et exécucion de l'une ne impeschant l'autre, ont été présens et personellement establis : Nobles et Puissans Guion de la Mote Se du Vauclere, Jehan de la Mote Sr de Lorfeil et checun delx d'une part ; et, Olivier de Launey, Olivier Lorens, Olivier Frion, nobles gens parouessiens de la parouesse de Plemic, Jehan Raoul, Jaquet Ruellan, trésoriers et aministrateurs des biens de l'église et fabrice d'icelle parouesse, Robin Mouchet, Rolland Davy, Olivier Davy, Guillaume Davy le plus jeune, Rolland Rio, Denis Rio, Mathelin Robert, Olivier Ruellan, Guillaume Pellan, Geffroy, Franczois, Estienne Pellan, Mathelin Ruellan, Thomas Millon, Alain Tieulaye, Guillaume Lefebvre, Guion Ruellan, Rolland le Boulengier, Olivier le Boulengier, Guillaume Ruellan, Pierres Ruellan, Alain Rio, Olivier Dieulesaint, Eonet Amette, Guillaume Jehan, Jehan Hamon, Benoist Boudemer, Guillaume Chantait, Mathelin le Prebtre, Guil-

(1) Voir la *Revue* de juin 1905.

Digitized by Google

laume Estienne, Jehan Jouhan, Michel Groymel, Michiel Robert, Jehan Olivier, Jehan Groymel, Alain Veillon, Rolland Ruellan, Jehan Budes, dit Bacheler, Michiel Jouhan, Michiel Mouessan, Jehan Mouessan du Dremic (1) et checun parouessiens d'icelle parouesse et mesmes plusieurs aultres parouessiens d'icelle parouesse congréguez et asemblez pour ouir le divin office et pour la maire et plus saine partie d'icelx parouessiens, et auxi ledit Frion procureur des parouessiens de ladite parouesse, et checun delx d'aultre part. Lesquelles parties et checune respectivement checun à son esgart et pour ce que lui touche, d'un commun octroy sens contravancion en la présente et o le consentement de dom Jehan le Troullaust, curé et serviteur d'icelle église soubz et de par maistre Thebault de Bintin recteur d'icelle église, fesant pour cestui jour le divin office en ladite église, iceulx dessus nommés et checun et la maire et plus saine partie desdits parouessiens ensemble congréguez en manière de corps poleticque et troittans de leurs négoces et affaires et par exprès pour la utillité et prou-

(1) Extrait de la monstre tenue à Moncontour les 8, 9 et 10 janvier 1469 ; noble et puissant Guyon de la Motte Sr de Lorfeil et du Vauclere, l'un des commissaires ; Plemic : Charles de Launay et sa femme, 80 livres, excusez pour ce que celuy Charles est de la maison du duc ; Maistre Rolland le Mintier, 100 livres ; Charles Huet, 80 livres ; Pierre Huet, 15 livres : Guillaume le Boulengier, 60 livres ; Ollivier de Launay ; Allain Henry, 7 livres ; Ollivier Lorans, 12 livres ; Michel Jouhan, ennobli, 100 sous ; Guillaume Cadin, ennobly, 25 sous ; Ollivier Frion, 30 livres, et pour sa mère Catherine de Coethuhan ; Guillaume Frion, 100 sous, excusé se monstre avec les jouveigneurs ; Bertran Gourdel et sa femme de 80 à 100 livres ; guillaume son fils, et se femme ; Morice de Lizuren, 40 livres ; Jehan Budes, 7 livres, par Jehan son fils ; le sire du Vauclere, de la maison du duc, commissaire ; Jean du Parc, 200 livres, et Marie Gesil.

Digitized by Google

filt de ladite église et fabrice d'icelle et desdits parouessiens, ont avisé et entreulx a esté par devant nous par nosdites cours et checune convenu groié octrié et acordé que pour l'augmentacion d'icelle église il estoit nécessaire faire alonger le chanceau d'icelle église tant pour ce que dit est que pour ce que aux costez dudit chanceau y a édiffiées dous mycroes esquelles les gentz assistent et se mettent pour ouir ledit divin office, et icelles mycroez sont autant haultes qu'est le grant autel du chanceau d'icelle église, et plusieurs personnes qui assistent esdites mycroes pour estre audit divin office, dont plusieurs sont gens laiz, qui par deffault d'entendement et congnoessance espoir et doubte ont peu et pouroint veoir le mistère divin qui n'est pas permis à gens laiz et à celle cause pouroint ydolatrer, à quoy est très neccessaere pourvoir et eschiver, lesquelles choses ceulx parouessiens trésoriers et aultres surdits ont avisé estre ou préjudice du recteur et des chappelains qui dient et célèbrent les messes audit grant autel, à l'ocasion de quoy lesdits recteur et chapelains qui dient et célèbrent messes audit grant autel sont et puent estre impeschez de dire faire et célébrer messes audit grant autel et de faire ledit divin office. Pour lesquelles choses et auxi pour eschiver audit dangier de ydolatrer, et pour les leix dottacions donnaisons et choses ci-après desclerées promis et faiz de la part desdits S^es du Vauclere et de Lorfeil, celx dessur nommez esdits noms ont troitté convenu et acordé ensemble que le chanceau de ladite église fust et soit alongé de quinze piez de long et de pareille laise qu'est la meson de ladite église ancienne hors les endroiz desdits mycroez. Et pour ce faire, et pour l'augmentacion de ladite église,

Digitized by Google

pourveu et moiennant qu'il plaise à Reverand Père en Dieu Monsr de Saint-Brieuc à ce mettre et ajouxter son decroit, lesdits S^e du Vauclere et son filz pour estre eulx et leurs successeurs participans et accommunés ès biens oraisons et prières d'icelle église, et affin que lesdits S^e du Vauclere et son filz leurs hers et successeurs puissent avoir avec enffeu lieu et sepulture en celui lieu et alonge qui de nouveau sera fait et édiffié au prouchain du marchepié du grant et maistre autel qui sera fait oudit édiffice et y soint inhumez et ensepulturez, et en iceulx lieux puissent mettre faire mettre tenir et avoir tombes eslevées si mestier est et s'ilz voient l'avoir affaire, et que auxi puissent mettre faire mettre insculper paindre et figurer respectivement leurs armes et de leurs predecesseurs en la vitre et fenestre qui sera faicte oudit édiffice et auxi ès aparoil et mazières dudit édiffice qui sera fait et esdites tombes, garder prohiber et deffendre de tous aultres leurs dictes sepulture enffeu tombes et armes esdits lieux, et pour l'augmentacion de ladite église, dottacion d'icelle, et maintenir ledit ediffice, lesdits S^e du Vauclere et sondit filz pour eulx et leurs hers ont donné et donnent à jamès pour eulx et leurs hers esdits recteur et fabrice le nombre de trante souls de rente, savoir les dous parts à la fabrice et le tiers au curé, qu'ilz pour eulx et leurs hers ont promis et se sont obligez leur poier checun an au terme de Toussains moiennant que ceulx S^e son filz et leurs hers en pouront faire assiepte en leurs heritaiges et rentes presents ou à venir aquis ou à aquérir en lieu vallable, et qui se puissent continuer et pérpetuer esdits recteur et fabrice en ladite parouesse en bon lieu et vallable, ce que ceulx parouessiens tresoriers et le Troullaus

Digitized by Google

curé surdits leur ont concedé et octrié. Et avecques ce ont donné lesdits S^e du Vauclere et sondit filz pour aider à faire l'édiffice de l'alongement dudit chanceau le numbre de deiz escuz d'or les premiers mis et emploiez en l'eupvre dudit édiffice, et ont promis ceulx de la Mote maintenir ledit édiffice à jamès en deue et suffizante reparacion à leurs despans, leur enterinant les choses dessurdites et qui enssuivent. Et, oultre ce, celui S^e du Vauclere a congneu esdits parouessiens et aultres surdits qu'il avoit en garde du bien desdits parouessiens de l'ouverturé du tronc de Saint-Lorens de la Fecele le numbre de quatre vigns sept livres saeze deniers monnoie, que avoit receu par parcelles, sellond qu'est contenu ès brevez qu'il en a baillé signez de sa main, que celui du S^e Vauclère par la convencion de cestz presentes a promis et s'est obligé mettre et emploier en celui ediffice, et ont voullu les dessur nommez et checun audit S^e du Vauclère ce aceptant qu'il ait la charge de faire faire ledit ediffice, dudit numbre de quinze piez de long ou bout d'en hault du chanceau d'icelle église tant de maczonnerie taille couverture cherpanterie vitre fenestre competante autel sacraere benoist et consacré prest à dire la messe, et, ce qu'il coustera audit de la Mote, rabatu ce qu'il a donné et ladite somme que garde esdits parouessiens et à ladite fabrice pour les causes surdites, ilz ont promis en poier et satisfaire ledit S^e du Vauclère jucques au numbre de trante livres monnoie; et a promis ledit S^e du Vauclère rendre celui édiffice prest dedans la prouchaine visitacion de notredit Réverand Père en Dieu Moss^r de Saint-Brieuc ou cas que celui S^e du Vauclère ne soit impesché de ce faire. Et sera ledit édiffice fait sur arcs et pilliers bien estouencez

Digitized by Google

en fourme telle que celx qui seront ès mycroes pouront par autant que sera ncécessaire veoir dire et célébrer la messe et divin office qui sera célébrée audit grant autel ouir et entendre les mandementz qui y seront faiz. Et ne seront par la teneur de cestes liettres lesdits parouessiens tenus envers ledit Sr du Vauclère lui faire aucun garantage, se pleit ne débat avenoit sur le dépecement du pignon et vitres estans en ladite église alongement ne édiffice qu'il y fera faire, et du pleit, proceix ou impeschement, si aucuu avenoit, celx de la Mote en feront faire la conduitte pour lesdits parouessiens et les en garderont de maulx et sens dommage. Et tout ce que dessur ont promis lesdites parties pour ce que à checun touche et soubz les passements et soubscriptz. Fait audit prousne d'icelle messe parochiel dudit lieu de Plemic le vignt cinquiesme jour d'octobre l'an mil quatre cents sexante deiz ouit.

Et, dempuis ce, le dimanche premier jour de novembre l'an surdit, se comparurent par devant nous, par nosdites cours et checune, au prousne d'icelle messe parochiel dudit lieu de Plemic, le peuple y congrégué et asemblé pour le divin office ouir et troitter de leurs négoces lesdits S^es du Vauclere et de Lorfeil, de leur part ; et, Jehan du Parc Sr de la Noé, Guion de Launey, Charles Huet, Bertam Gourdel, Olivier de Launey, Olivier Lorens, Olivier Frion, nobles gens parouessiens d'icelle parouesse, et mesmes lesdits trésoriers celui Olivier Frion procureur desdits parouessiens et les aultres parouessiens d'icelle parouesse pour la maire et plus saine partie d'iceulx qui présens estoint à ouir le dit divin office et troitter de leurs négoces, congréguez et asemblez comme dit est, ledit

Digitized by Google

Dom Jehan le Troullaust curé surdit fesant pour cestui jour le divin office et représentant la personne dudit recteur. Entre lesqueulx a esté remonstré les choses et checune ci dessus escriptes et demandé esdits parouessiens s'il y avoit nulz ne aucuns deulx qui vouleist donner en plus large que la donnaison et dottacion dessus dite, ne à maindre feur que la somme dessus desclérées faire et accomplir les choses surdites en la fourme et manière que dessus ; lequieulx, à commune vouez, ont dit que non, anczois ont voullu que lesdits S^e du Vauclere et sondit filz, en la fourme surdite et pour ledit pris convenu facent faire et édiffier le dit édiffice et choses dessurdites, o le congé que dessur, ce que ceulx S^e du Vauclere et sondit filz ont acepté, et l'ont promis et groié ainsi tenir de checune part les jour et an que dessur.

Et encore dempuis, savoir le dimanche ouitiesme jour dudit mois de novembre oudit an, furent présens devant nous par nosdites cours et checune : lesdits Guion de la Mote et Jehan de la Mote S^es desdits lieux de Lorfeil et du Vauclere, Guion de Launey, Charles Huet, Olivier de Launey, Olivier Lorens, Olivier Frion, Guillaume Frion, nobles gens parouessiens dicelle parouesse, et auxi lesdits trésoriers et les parouessiens dicelle parouesse et pour la maire et plus saine partie desdits parouessiens en ce jour congréguez pour ledit divin office ouir et troitter de leurs négoces, Olivier Frion leur procureur, ledit dom Jehan le Troullaust cure surdit pour et ou nom dudit recteur et pour ce jour fesant et célébrant la messe et divin office à cedit jour de dimanche et checun respectivement à son esgart ; auxquieuls a esté tout ce que dessur, leu dit et remonstré à celui prousne, et d'un commun

Digitized by Google

assentement et octroy lesdites parties respectivement checun à son esgart et pour son fait et intérestz voullurent et octrièrent que ledit édiffice et choses des susdites fussent et soint faiz et acompliz en la fourme que dessur est dit nulz ne le contredisans, moiennant que Révérand Père en Dieu mondit Sr de Saint Brieuc le veille et qu'il y mette et ajouxte sondit decroit. Et tout ce que dessur ont promis tenir lesdites parties tenir pour ce que lui touche ; tesmoings les passemens et signes ci soubzscriptz. Et fut fait et groié au prousne de la messe parochiel dudit lieu de Plemic les jour et an que dessur.

J. le Troullaust, voir est. — Charles Huet, du segond et daroin dimanche et en ce que me touche. — G. de Launay, present fu. — Du premier et segond dimanche H. de Launay, present fu. — En ayant agréable ce que dessur, B. Gourdel. — Jn. Groymel, presens fui. — O. Jouhan presens fui. — E. Amette presens fui. — Or. Lorens, me y consans. — A. Guyet, present fu. — O. de Launay, present fu. — En consentant ce que dessus, R. Le Mintier. — Duparc, me y consens. — En consentant ce que dessus, de Launey. — M. Millon, presens fui. — Hamelin, presens fui. — O. Lorens, presens fu. — Olivier Frion, en mon nom et procureur dessd., — Clemens Mouessan, presens fui. — En consentant ce que dessus, Jehan Duparc. — Th. de Bintin, rector de Plemic, ad hoc me consentio (1).

(1) Toutes ces signatures sont d'une écriture très nette et très ferme, elles achèvent de remplir complètement la partie du parchemin restée libre après la rédaction de l'acte. Si tous les paroissiens désignés dans l'énumération personnelle faite chaque dimanche n'ont pas signé, un grand nombre des signataires ne sont pas compris dans ces énumérations.

Digitized by Google

III

1466. — *Présentation d'homme vivant mourant et confisquant en la cour de Crechalsy et Faou* (1).

Comme aultreffois feu dom Guillaume Garic prebtre durant le temps de sa vie avoit baillé et livré héritièrement par testament à la fabricque de l'esglise parochielle de la paroisse de Brelevenez et aux prebtres et clercs célébrantz et faizantz l'office divin en icelle paroisse certains héritaiges, et, entre aultres choses, ugne piecze de terre appellée Crechgadou, joignant d'un costé à terre Jan le Heurter d'un boult sur terre Michel Artur et sa femme à cause d'elle comme s'entretenant, d'aultre costé sur terre dudict le Heurter; Item, un parc de terre nommé Bezret an Anchen costeant des costés sur terre dudict Heurter comme s'extant d'un boult sur terre du sieur de Pont Plancoa; Item, ugn aultre parc de terre appellé parc an Melin costéant d'un costé sur la rive de la mer, illeque, comme s'extant d'un boult sur terre dudict sieur de Pont Plancoa d'aultre boult sur ladicte rive de la mer; Avecque ugn aultre parc de terre parc Troufenten Gles, joignant d'un costé à terre Michel Arthur et sa femme à cause d'elle, d'aultre costé sur ledict parc an Melin, d'ugn boult sur terre dudict sieur de Pont Plancoet comme se présente d'aultre boult sur terre dudict Michel Arthur et sadicte femme à cause d'elle; Icelles et checune estantz en la

(1) Ce titre reproduit textuellement l'indication ancienne inscrite sur le repli du document.

Digitized by Google

frairie de Kerson en la paroesse de Selguel (1) chargés de six deniers monoye (2) vers Jehan le Heurter et trois escuellées froment à la grosse escuelle, dont les quatre font le boesseau, de cheffrande deubz au seigneur de Lesverzault au jour de la feste de sainct Jehan-Baptiste au mois d'augst par la main dudict sieur de Pontplancoet payables près l'esglise de ladicte paroisse de Servel, et lesdictes trois escuellées froment aussy payables audict seigneur de Lesverzault au manoir de Kerbouric en ladicte paroisse à chacune feste de la chandeleur par checun an, comme plus à plain lesdictes pieczes de terre s'entretiennent o leurs appartenances, pour faire servir et célébrer en ladicte esglise de Brelevenez pour ledict feu dom Guillaume Garic à son intention telle numbre de messes checun an selon ledict testement. Quelles pieczes de terre ont esté acquis par ledict prebtre et en pur tiltre de vente de feuz Jan Jeffroy et Marjone le Roux sa femme pour certaine somme de monnoie ; et il soict ainsy, que lesdictes pieczes de terre, queullz sont es fiez proche et lige de noble Estienne Yvon seigneur de Lesverzault et du Fou, sont, par deffault de luy bailler homme et luy faire l'omaige des devoir (3) de ligence à cause desdictes pieczes de terre, prinse et saizy en la mise main de sa court, et voulant jouir dicelles pandant ledit deffault comme de la coustume du païs est permis, par quoy il estoict expediant et de nécessité ausdictz paroessiens prebtres et clercs d'icelle paroisse choisir et députer auchun desdictz paroessiens pour estre presanté et baillé à homme audict

(1) Servel près Lannion.
(2) Il y a ici dans le texte une lacune de trois à quatre mots.
(3) Lacune de un ou deux mots.

Digitized by Google

seigneur de Lesverzault à cause desdictes piezes de terre et faire debvoir fye et homaige et les aultres debvoirs feodaux et obeisances, lesqueuls par raison de ligence, et mesmes choisir et eslire procureur pour présanter pour eux ledict homme audict seigneur de Lesverzault et à sa court comme appartient, et pour ce : Scachent toutz que en nostre court de Lannyon furent en droict presentz et personelement establis maistre Jehan Scliczon, Yvon Euzanou, Rolland le Du, Rolland le Lay, Yvon Guelou, Jehan Coczic, Gicquel Barach, Jaouan Saludou, Jehan Pierres, Guillaume Spidory, Yves Spidory, Menguy Jeffroy, Jehan le Guigner, Rolland Guelou, Yvon Huon, Pasquiou le Treult, Jehan le Besque Jehan Tourgault, Yvon le Guiel, Yvon Brechomen, Tugdual, Rolland, Guillaume Prigent, le Saux, Jehan Mahé, Nicolas Brechguel paroessiens manants et estantz en ladicte paroisse de Brelevenez et mesmes lesdicts prebtres et clercz deservant l'office divin en ladicte paroisse scavoir dom Nicolas Tanguy prebtre vicquaire dudit lieu, dom Yvon Noël, dom Jan..., dom Allain le Heurter et dom Guillou André prebtres, lesqueulx et checun d'eulx pour aultant que luy touche avecques la maire partie et plus saine voix desdicts paroesiens estantz congrégés en cest jour de dimanche pour ouir l'office divin en ladicte esglise au prosne de la grande messe dominicalle d'icelle d'un commun assantement choisirent esleurent et nommèrent Thomas le Prat l'un desdicts paroessiens afin d'estre pour eux baillé produict et présanté pour estre homme féodal subject et vassal audict seigneur de Lesverzault et du Fou à cause de sa seigneurie et jurdiction dudict lieu du Fou par raison et à l'occasion desdictes pièces de terre estantz en ladicte paroisse de Selvel cy dessus

Digitized by Google

sont bornés et describés et sauff mieulx les borner et (1) sy mestier est. Lesqueulx paroessiens prebtres et clercz ont voullu que ledict Thomas le Prat face foy et hommaige pour eulx audict seigneur et toutte obéissance par raison de ligence, et que au deczois d'icelluy le Prat ledict seigneur puisse avoir et lever son debvoir et droict de rachat et en jouir d'icelluy à la coustume du païs en tel cas ainsy et comme sy ledict le Prat seroict héritier en ladicte piecze de terre. Mesme quant ad fin députer audict seigneur de Lesverzault et à sa court ledict Thomas le Prat pour estre son homme pour lesdicts paroisse prebtres et clercz à cause desdictes pieczes de terre, ilz ont choisy ordonné et institué présentement Allain le Gardien Nicholas Guiomarch et checun d'eulx modernels procureurs d'icelle fabricque leurs procureurs especiaulx à ladite fin ; ausqueulx et checun d'eulx par soy ilz ont donné et donnent pouvoir exprès et mandement especial affin de ladicte presentation dudict Thomas fyé avecques touttes les choses y pertinantes et nescesaires. De la part duquel Thomas le Prat quy présant esthoit fuct promis gréé juré faire son debvoir à cause dudict homaige en l'acquit desdicts paroessiens, parmy ce qu'ilz ont présentement promis gréé juré et se sont obligés sur l'obligation de toutz leurs biens et par leurs sermantz poyer et acquiter tout le deffroy et la mise de tout ce que luy coustera faire ses homaiges debvoir et obeissance à cause desdictes piecze de terre ; et jusques à ce, luy ont expressèment hipothecqué les levées et esmolumentz desdictes pieczes de terre à pouvoir de soy mesme en cas de deffault de faire ledict deffroy desdictes mises

(1) Lacune de trois ou quatre mots.

Digitized by Google

leur prendre et reczevoir icelles levées jusques à payement de ce qu'il trouvera avoir mis et employé à faire lesdicts acquitz et debvoir touchant lesdictes pieczes de terres. Touttes et checuns lesquelz choses dessus dict et tout le contenu en ceste, lesdictz paroisse prebtres et clercz et mesme ledict Thomas le Prat et checun d'eulx pour ce qu'il luy touche furent voulurent et eurent agréables, promestrêrent, gréèrent, jurèrent et s'obligèrent, promectent, gréent et s'obligent sur l'obligation de toutz leurs biens presantz futurs et par leurs sermantz par nostre dicte court et à la jurdiction destroict et obéisance de laquelle lesdicts nommés et checun d'eulx se submectent et submectent o leurs biens et par leurs dictz sermantz quant audict contenu en cestes en tant que mestier est tenir fournir accomplir et jamais encontre ne venir, renunczent et renuncent checun d'eulx par leurdicts sermentz à terme de pled, jour quérir, demander ne avoir exoine, mander eux ne auchun d'eulx exoiner à se pleger ou appointer et touttes aultres dilations cavilations subadjuge que contre la forme teneur efect et contenu en cestes promis estre dictes (1) ou objectz en aulchune manière à jamais. Et à tout ce que dict est tenir et fournir furent lesdictes parties de checune part respectivement et de par ces présentes condampnées ; tesmoing le seel estably aulx contractz de nostredicte court. Ce fuct faict en ladicte esglise de Brelevenez à jour de dimanche au prosme de la grande messe dominicalle d'icelle le vingt et deuxiesme jour de juing l'an mil quatre centz soixante six. L'original de cestes signé : Jehan Scliczon, passe ; et R. Duparc passe.

(1) Lacune de cinq à six mots.

Digitized by Google

Aujourd'huy en jugement de la court de céans comparurent Allain le Gardien et Michel Giomarch modernels procureurs de la fabricque de l'église parochielle de Brelevenez et Thomas le Prat choisy de paroessiens de ladicte paroisse pour estre par lesdicts procureurs baillé et présenté en la court de céans pour estre homme et vassal de ladicte court des héritaiges que lesdictz paroessiens ont et tiennent du fief proche et lige de ceste court ainsy qu'il est contenu en la procuration et pouvoir desdicts paroessiens cy dessus escript et auquel cestes sont attaché, et dapté du vingt et deuxiesme jour de juign derain, et passé des mains Jehan Scliczon et R. Duparc. Et apprès ledict pouvoir avoir esté leu en jugement, et en vertu d'icelluy, ledict Thomas avoir esté présanté par lesdicts procureurs à ladicte fin, icelluy Thomas offre faire le debvoir d'homaige lige à cause desdicts héritaiges describés audict pouvoir et procuration dessus datés, et fuct reczeu à homaige faire et en jura la feaulté à la coustume, et à ce que le procureur de ceste court en procédant de son office demanda la (1) acteur à cause desdicts héritaiges et bailler la manière de sa tenue par escript, icelluy Thomas audict nom cognoit et advoue cogneust et advoua avoir et tenir ligement et partablement de ce dict fieff lige de ceste court lesdicts heritaiges (2) dessus describés par la forme de ladicte procuration o les charges des cheffrantes et aultres declérés par la forme (3) et que à cause desdites choses et chacune en sont les rachapts ventes et toutz aultres

(1) Lacune de trois à quatre mots.
(2) Lacune d'une dizaine de mots.
(3) Lacune d'une dizaines de mot.

Digitized by Google

obéissances par raison de (1) de toutz ses biens presantz et futurs cest presant adveu et tout leffect et contenu en icelluy avoir et tenir (2).

Ce fuct faict et expedié ès pletz Monseigneur de Lesverzault audict Lannyon le vingt et huitiesme jour de novembre quatre centz soixante et seix. Ainsy signé : R. du Tertre, passe : O. Scliczon, passe.

(1) Lacune de trois ou quatre lignes.
(2) Lacune de deux à trois lignes.

Alain Raison du Cleuziou.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

La *Revue de Bretagne* vient de perdre l'un de ses collaborateurs les plus aimés et les plus éminents en la personne de M. le Chanoine Guillotin de Corson, décédé à Bain-de-Bretagne le lundi 7 août, en sa 69e année.

Nous consacrerons dans notre prochain numéro un article à sa mémoire.

En attendant nous demandons à nos lecteurs de s'unir aux prières que nous adressons au Ciel pour le repos de son âme.

Digitized by Google

LA BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

SUITE (1)

Les protestants français se trouvaient alors tiraillés entre deux impulsions contradictoires. Les uns voulaient que l'on attendît patiemment, sans provoquer la persécution, que la conversion du souverain au protestantisme ou l'avènement d'un souverain protestant vint assurer par voie d'autorité le triomphe de la réforme, comme cela s'était fait en Angleterre. Les autres, de jour en jour plus nombreux, invoquaient l'exemple de l'Ecosse et rêvaient d'une prise d'armes qui eût assuré à leur parti la domination ou la tolérance. Le désir des princes de la maison de Bourbon, Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé, de créer des difficultés aux princes de la maison de Lorraine qui les tenaient exclus des conseils du roi, où ils prétendaient que leur naissance leur donnait de droit la première place, l'appui qu'ils crurent trouver dans le mécontentement des protestants persécutés pour cause de religion, orientèrent les reformés français dans cette seconde voie.

Un gentilhomme périgourdin, La Renaudie, se

(1) Voir la *Revue* de juillet 1905.

Digitized by Google

chargea, sans compromettre ouvertement les Bourbons, d'agir en leur nom et de recruter des soldats pour s'emparer de la personne du roi et se débarrasser des ministres. Les conjurés se réunirent à Nantes le 1er février 1560 chez Charles Ferré de la Garaye, dont la Renaudie avait sans doute fait la connaissance à Genève lorsque, condamné en France pour crime de faux, il y avait été chercher un asile.

Comme le Parlement de Bretagne tenait alors ses séances dans cette ville, ces nombreux étrangers, que l'on pouvait prendre pour des plaideurs, n'attirèrent pas l'attention. Il fut décidé entre eux qu'une douzaine de gentilhommes se rendraient dans les provinces, soit pour y recruter des soldats afin d'y appuyer le coup de main contre la cour, soit afin d'y exciter des troubles. François d'Acigné, seigneur de Montejean, fut chargé de ce rôle en ce qui concernait la Bretagne.

La conspiration échoua. Les conjurés furent trahis, leurs projets révélés au gouvernement. Seuls les Béarnais et les Gascons de Mazères et de Castelnau arrivèrent au rendez-vous que leur avait fixé la Renaudie dans les environs d'Amboise et ce fut pour tomber presque tous entre les mains des troupes royales, avant même d'avoir pu exécuter leur entreprise qui, fixée d'abord au 6 mars, avait été remise au 16. La Renaudie fut tué le 19, dans les bois de Châteaurenault. François d'Acigné, pas plus que la plupart de ses collègues, ne paraît avoir essayé d'exécuter ce dont il s'était chargé ; aussi ne fut-il nullement inquiété. Il n'y eut d'agitation que dans la vallée du Rhône où Mouvans en Provence (avril), Montbrun en Dauphiné (août) et Maligny en Lyonnais (septembre) donnèrent un peu d'alarme au gouvernement.

Digitized by Google

Ces événements avaient eu leur contre-coup en Bretagne. Le 8 avril 1559 (1560) Jean de Brosse écrivait de Nantes à Jean de Rochereul, seigneur de la Frudière, connétable de Nantes et capitaine garde-côte au pays de Retz, de veiller à empêcher les personnes qui avaient conspiré contre le roi de s'embarquer sur l'un des points du littoral dont il avait la garde, d'arrêter ceux qu'il rencontrerait et de les envoyer prisonniers à Nantes ou dans toute autre forteresse. Presqu'aussitôt Jean de Brosse partait pour Rennes où il voulait être pour Pâques, craignant que cette fête ne fut l'occasion d'un rassemblement des protestants. Le 11 avril il écrivait de cette ville à Guillaume de Lescouët, seigneur de Sonlleville, de lever 50 arquebusiers à cheval qui devaient être prêts à être passés en revue le 20 mai afin d'avoir sous la main en cas de troubles une force armée plus considérable.

La ville de Rennes était alors en proie à de continuelles inquiétudes. A peine Jean de Brosse y était-il arrivé que le capitaine de la Ville, François Thierry du Boisorcant, vint le trouver avec Julien Botherel d'Apigné, son lieutenant, et Ligouyer, son connétable, lui signalant une nombreuse assemblée de huguenots chez M. de Mesmenier à son logis de Bouzillé, situé hors des murs près la porte Blanche à l'entrée du faubourg Saint-Hélier. Comme on apercevait de la lumière dans cette maison, leurs soupçons ne firent que s'accroître et le gouverneur eut grand'peine à les empêcher de faire braquer sur le logis l'artillerie de la ville. L'alarme était vaine, car il n'y avait à Bouzillé, avec le propriétaire et une servante, que les deux pasteurs, qui délogèrent le lendemain, l'un pour aller dans le pays de Vannes, l'autre pour se retirer, d'abord chez M. de la

Digitized by Google

Haye, rue Basse-Saint-Etienne, puis à la Maignanne, chez M. de Monbourcher, ce qui fit que le dimanche 14, lorsqu'on alla fouiller Bouzillé, on n'y trouva absolument rien de suspect.

Dans le reste du pays l'inquiétude était générale. Jérôme de Carné écrivait de Brest le 21 avril que, si l'on tentait sur la ville un coup de main analogue à celui d'Amboise, surtout avec l'appui des Anglais, elle serait facile à prendre, car les soldats de la garnison, n'ayant pas été payés depuis plus de deux ans, avaient vendu pour vivre toutes leurs armes sauf leur hallebarde, et menaçaient d'abandonner le service. Le 9 mai René de Sanzay écrivait de Nantes que dans la nuit du 7 au 8, les protestants avaient affiché des placards à la porte du président de Belle-Isle (1), du sénéchal, du greffier Guillaume Gaudin de la Chauvinière, et à la herse du Château ; dans ces placards ils menaçaient de couper la gorge aux juges, menaces qui d'après M. de Sanzay indiquaient tout bonnement que les huguenots avaient peur ; il se plaignait dans la même lettre que les habitants de Nantes ne voulaient plus faire le guet aux portes, sous prétexte qu'on ne le faisait plus à Angers, ville plus rapprochée du théâtre de la sédition.

Le 26 avril le lieutenant civil de Vannes saisissait un paquet adressé à un prétendu Guillaume Garboule, marchand, absolument inconnu dans la ville, et y trouvait des lettres adressées à un personnage qualifié « Monseigneur » résidant à la Roche, où l'on annonçait de grands mouvements sur les côtes de Normandie et de Bretagne et particulièrement à Rouen ; le 5 mai, le

(1) Il faut lire sans doute le président de l'Isle (André Guilard). C'était le sénéchal Guillaume Le Frère qui était sieur de Belle-Isle.

Digitized by Google

lieutenant criminel joignait ses efforts à ceux du lieutenant civil et pas plus que lui n'aboutissait à aucun résultat précis.

Le 20 mai, dans la nuit, les protestants de Rennes faisaient parvenir au sénéchal un exemplaire imprimé de leur Confession de foi en réclamant sa protection. En même temps il faisait afficher dans la ville, des placards intitulés « Les grands pardons » et dirigés sans doute contre les indulgences.

La population rennaisse répondit à ces démonstrations par des manifestations hostiles aux réformés. Le 13 juin on affichait un libelle à la porte de Biard et on brûlait en effigie devant sa porte le médecin Melot ; le 12 juillet, le tailleur Michel Cerisier était injurié dans sa boutique pour n'avoir pas voulu se découvrir sur le passage d'une procession. Le 16, l'aide de l'apothicaire Alain l'Evêque recevait le même traitement dans les mêmes circonstances pour une cause analogue, et le peuple, revenant de la procession, allait jeter des pierres contre la boutique de Cerisier et contre la maison de Mesmenier. Le lendemain 17, ce fut au tour de la boutique d'Alain l'Evêque d'être lapidée. Les protestants se plaignirent ; mais vainement les magistrats firent-ils publier le 18 l'édit qui défendait toutes espèces d'injures sous couleur de religion ; vainement le 23 firent-ils arrêter un pâtissier, Barthélemy, accusé d'être l'un des principaux fauteurs des troubles, vainement le capitaine de la ville exhorta-t-il tout le monde au calme, de plus graves désordres éclatèrent au cours de la procession qui eut lieu le 25. Une pierre lancée contre la maison du médecin Melot ayant rebondi sur la croix portée par un prêtre de la cathédrale, le peuple crut qu'elle avait été lancée de la maison du mé-

Digitized by Google

decin, s'y précipita, la saccagea de fond en comble, traîna Melot en prison et quelques heures après faisait subir le même sort à son coreligionnaire Ecouflart de Mesmenier.

Il fallut de nouveau l'intervention de Jean de Brosse pour rétablir le calme. Le gouverneur était à Lamballe dans ses terres depuis trois mois. Le pasteur l'Houmeau n'hésita pas à l'aller trouver pour réclamer sa protection. Le 31 juillet Jean de Brosse arrivait à Rennes. Le 1er août une scène très vive avait lieu en sa présence entre le sénéchal Bertrand d'Argentré et l'abbé de Rillé, Sébastien Thomé, trésorier du chapitre de Rennes. Le sénéchal en effet n'avait pas attendu pour agir l'arrivée du gouverneur. Dès le 26, il avait fait arrêter à l'autel, sans lui laisser achever sa messe, le porte-croix Tanguy Audrein, et l'abbé de Rillé prenait texte de cette mesure pour incriminer les sentiments religieux du sénéchal. Le 4 août, Jean de Brosse fit faire une grande procession à laquelle il assiste lui-même et le 5 il faisait partir pour Nantes les quatre prisonniers, les deux protestants, le pâtissier et le porte-croix, renvoyant leur procès devant le Parlement qui siégeait alors à Nantes. Cette large impartialité fait le plus grand honneur à Jean de Brosse, surtout à un moment où le parti catholique était au pouvoir. Elle prouve que le gouverneur de Bretagne n'était pas, comme l'a écrit Bèze, un courtisan qui modelait son attitude à l'égard des protestants sur la politique du gouvernement central, bienveillant en 1561, persécuteur en 1562. Elle fit même concevoir aux réformés l'idée erronée que Jean de Brosse partageait au fond leur croyance : c'est sous l'empire de cette illusion qu'un espion d'Antoine de Bourbon, le Béarnais Jacques de la Sague, envoyé en France vers la

Digitized by Google

fin d'août et arrêté à Etampes, prétendait que le gouverneur de Bretagne conspirait contre le gouvernement avec le prince de Condé et qu'il devait prendre les armes en Bretagne en même temps que MM. de Sénarpont et de Bouchavannes soulèveraient la Picardie. Rien ne justifie ce racontar. Deux lettres de François de Lorraine à Jean de Brosse des 13 avril (1) et 2 juin 1560 nous montrent que le gouverneur de Bretagne inspirait au gouvernement la plus grande confiance. François de Lorraine approuve toutes les mesures du gouverneur, celles qu'il a prises pour empêcher les embarquements pour l'Angleterre et qui permettront peut-être de se saisir de la personne de Maligny (Edme de Ferrières), un des lieutenants les plus actifs de La Renaudie, qui s'était chargé de soulever la Champagne et l'Ile-de-France et qui, cinq mois après, dans la nuit du 4 au 5 septembre, devait tenter sur Lyon un audacieux coup de main. Il approuve les ordres qu'il a donnés pour éviter et pour rompre les assemblées des protestants. Il approuve l'idée qu'il a eue d'aller à Rennes pour la fête (Pâques), ce qui lui permettra de découvrir les conventicules qui pourraient se tenir à cette occasion. Il trouve que le gouverneur fait très bien de ne pas exercer de poursuites contre les Bretons qui se sont trouvés hors de Bretagne au moment des événements d'Amboise, tout en les surveillant et en cherchant à se renseigner sur les motifs de ces absences. La lettre du 2 juin donne la même im-

(1) Dom Morice a daté cette lettre du 23 avril 1559. Cette date est certainement fausse. Le 23 avril 1559 Henri II régnait encore et les princes de Lorraine n'avaient pas encore l'autorité absolue qu'ils eurent sous François II. Il faut lire sans doute 13 avril 1559, c'est-à-dire, Pâques étant le 14 avril, 13 avril 1560.

Digitized by Google

pression de confiance absolue. François de Lorraine s'y ouvre à Jean de Brosse du projet très confidentiel de gagner quelques-uns des principaux protestants bretons, afin de savoir par eux ce que prépare leur parti. Le gouverneur de Bretagne a demandé qu'on envoyât quelqu'un à Nantes pour apaiser les querelles qui se sont élevées entre les Nantais et leur gouverneur. On lui répond qu'il est bien préférable qu'il désigne lui-même un gentilhomme du pays. On voit que le gouvernement est loin, comme le prétendent certains historiens, de se défier de Jean de Brosse et de le faire surveiller par M. de Bouillé. Les princes de Lorraine sont d'ailleurs beaucoup moins intolérants qu'on ne l'a prétendu. L'édit de Romorantin (mai 1560) où le gouvernement s'efforce de distinguer le crime d'hérésie, réservé aux tribunaux ecclésiastiques, du délit d'attroupements ou d'assemblées illicites, qui peut seul être puni par les tribunaux civils, est si peu une œuvre de persécution, qu'on en a attribué la pensée à celui qui quelques mois plus tard sera le chancelier de l'Hôpital et dont l'influence commence à se faire sentir dans l'Etat.

Jusque-là l'église protestante de Nantes n'avait pas en de pasteur : c'étaient les ministres de Rennes qui venaient de temps en temps y donner le prêche aux fidèles. Le 18 octobre arrivait dans cette ville un Provençal dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître, quoique M. Vaurigaud ne s'en soit pas avisé, Antoine Bachelar, sieur de Cabanes, natif d'Aix en Provence. Il convoqua aussitôt ses coreligionnaires, divisa la ville en quartiers, fit nommer des anciens et des diacres. Il pouvait y avoir là 100 ou 120 personnes, dont plusieurs déclarèrent plus tard qu'elles y étaient venues par curiosité et qu'elles ne cessaient pas pour cela d'aller à la

Digitized by Google

messe. Le surlendemain 20 octobre, un docteur en théologie du collège Saint-Jean, Jean l'Evêque, apercevant à la devanture d'une boutique une image de Moïse portant les tables de la Loi sur lesquelles était mentionnée la défense « d'adorer les images », fit observer au marchand que cette traduction du Décalogue était fausse et qu'il eût fallu remplacer le mot *image* par le mot *idole*. Un attroupement se forma aussitôt et Jean l'Evêque fut fortement houspillé. Sur ses plaintes un décret de prise de corps fut immédiatement rendu contre l'apothicaire Bertrand Geslin, à l'égard duquel on avait déjà conçu lors de la sédition d'Amboise des soupçons assez graves pour que le premier président André Guillard lui fit subir un interrogatoire, et contre le drapier Pierre Gouy. Geslin réussit à s'échapper, mais Gouy fut arrêté le 21, ses papiers saisis, d'autres individus qui s'y trouvaient mentionnés furent également arrêtés, interrogés, et finalement relâchés, les uns après quelques jours, les autres après quelques semaines de détention. L'autorité ecclésiastique était fort loin de se déclarer satisfaite. Le 27 octobre l'évêque de Nantes, écrivant au cardinal de Lorraine, se pleignait qu'au mépris de l'édit de Romorantin, on ne lui eût rendu aucune juridiction et déclarait que, si l'on n'y mettait pas ordre, il n'y aurait bientôt plus besoin d'évêques (1). Nantes et Rennes n'étaient pas les seules villes de Bretagne qui appelassent l'attention de l'autorité. En ce même mois d'octobre 1560, Jean de Brosse et Georges de Bueil défendaient aux protestants de Vitré de s'assembler. Dans cette ville, où ils se sen-

(1) Cette lettre est signée, dit M. Vaurigaud, *Ad. évesque de Nantes*. Il faut lire sans doute An., c'est-à-dire Antoine (de Créqui).

Digitized by Google

taient soutenus par la dame du lieu, l'audace des huguenots était beaucoup plus grande. René le Coq se plaint dans son journal que cette année 1560, à la suite d'une polémique épistolaire qu'il avait eue avec son beau-frère, le protestant René Chevalerie. sa porte fut enfoncée pendant la nuit et lui-même battu et blessé. L'agitation continua pendant tout le mois de novembre. Il paraît y avoir eu à cette date dans le pays d'Angers et de Craon des mesures de persécution qui déterminèrent l'émigration d'un grand nombre de protestants. Dans les lettres qu'il écrit de Nantes le 7 novembre, le 11 novembre et le 7 décembre, M. de Bouillé se préoccupe vivement de ces passages de fugitifs dont il a causé avec le sénéchal M. de Bellisle, et dont il évalue le nombre aux environs de cinq à six mille. Le 7 novembre il écrit qu'il ne sait pas où ils se sont retirés, il ne croit pas qu'ils soient allés vers Guérande, quoique ce pays soit plein de suspects ; le 11 novembre il les dépeint comme sans armes, dispersés, réfugiés dans les bois; le 7 décembre, il dit qu'ils se dirigent vers Saint-Malo, mais qu'ils paient bien par où ils passent. Le 7 novembre il insiste sur les craintes que lui inspire la situation de Saint-Malo, ville remplie « d'étrangers, portefaix et gens mécaniques », fréquentée par les Anglais et les Vitréens que leur religion lui rend très suspects et qui pourraient bien s'entendre pour s'emparer de la ville. Le 11 novembre, il dit que M. de Lezonnet se plaint du mauvais état de la place d'Ancenis, qu'il a vu MM. de Tivarlen, de Kersimon, de Châteauneuf et de Guémadeuc qui commandent la noblesse des évêchés de Quimper, Léon, Dol et Saint-Malo, que l'arrière-ban est revenu disant qu'il ne veut servir que contre la Croix Rouge, c'est-à-dire sans

Digitized by Google

doute contre les Anglais, et non contre les protestants. Le 27 novembre, il se plaint que le Parlement manque de considération à son égard et explique les difficultés qu'il éprouve à remplir la mission très difficile de faire arrêter M. de Bouchelyns (lisez Bochelmer), car « celui-ci se tient fort sur ses gardes et change à chaque instant de résidence », de sorte qu'on ne peut espérer l'attirer à Nantes ; si l'on cherche à savoir ce qu'il fait, il en sera sûrement averti, « car il y en a tant de cette loi que je ne sais de qui je me puis assurer ; les catholiques qui ne les aiment pas sont abêtis et en ont tant de peur qu'ils ne feront rien contre eux, mais les préviendront au contraire pour captiver leur bienveillance ». Le 7 décembre, il signale un peu partout de petites assemblées de gens sans armes où l'on ne fait que prêcher et prier, mais qui risquent de porter le menu peuple à ne plus payer ni tailles ni rentes, tant le mot de liberté y est fréquemment prononcé. Il revient encore dans cette même lettre sur M. de Bochelmer. Il a interrogé il y a quelques jours M. de Combourg (lisez sans doute de Cambout) à son retour du pays de Guérande où il avait été voir sa belle sœur qui se mourait et son interlocuteur lui a répondu qu'il y avait vu ses frères (c'est-à-dire ses beaux-frères) messieurs de Berlac (Baulac) et Buger (Botevrec), mais qu'il ne sait où est son troisième beau-frère, revenu dernièrement au pays. On ne l'y a point vu, celui de ses frères à qui il avait demandé l'hospitalité n'a voulu le garder chez lui qu'une nuit « à cause des soupçons qu'on eût pu avoir venant du lieu d'où il venait ». Cette conversation est confirmée par le rapport d'un espion d'après lequel il y a longtemps qu'on n'a vu Bochelmer dans le pays de Guérande.

Digitized by Google

La méfiance n'était pas telle cependant entre catholiques et protestants que l'on ne comptât à l'occasion les uns sur les autres. C'est ainsi que nous voyons M. de Bouillé, lorsqu'il apprend successivement la maladie, puis la mort du roi François II, écrire les 10 et 13 décembre au capitaine de l'arrière-ban de Nantes, M. du Brossay, un protestant notoire, pour lui demander de se tenir prêt, pour le cas peu probable d'ailleurs où il surviendrait des troubles en Bretagne.

La mort de François II (5 décembre 1560) et l'avènement de son frère Charles IX n'eurent pas en Bretagne les mêmes conséquences que dans le reste du pays. Le nouveau roi était mineur; sa mère Catherine de Médicis prit la régence, mais, suivant sa politique habituelle de faire des concessions à ceux dont elle avait peur, elle se montra d'abord très bienveillante pour les protestants qu'elle redoutait à un double titre, à cause de l'énergie révolutionnaire que la conspiration d'Amboise avait révélée chez eux, et à cause de l'appui qu'ils pouvaient prêter aux princes de Bourbon leurs coreligionnaires, rivaux en leur qualité de princes du sang de l'autorité de la régente. Les gouverneurs de provinces, obéissant aux inspirations de la reine, fermèrent donc les yeux sur les assemblées religieuses des protestants. En Bretagne où on ne les avait point persécutés en 1560, Jean de Brosse n'eut rien à changer à sa politique pour maintenir le bon ordre à chaque instant menacé par des provocations réciproques.

Les protestants en effet agissaient comme si les édits restrictifs de la liberté de leur culte n'avaient pas existé; et d'ailleurs ces édits, à chaque instant adoucis puis aggravés, n'étaient appliqués nulle part d'une manière suivie et uniforme. Dans le midi de la France

Digitized by Google

la tolérance gouvernementale eut pour résultat de rendre les troubles plus graves. Il y eut des églises pillées, des prêtres assassinés. Les émeutes bretonnes eurent heureusement un caractère beaucoup moins tragique. Le 27 février 1561, à Nantes, comme les protestants revenaient du prêche, une pierre fut lancée pendant le sermon contre la vitre d'une église ; les catholiques qui s'y trouvaient sortirent aussitôt et jetèrent sur les protestants des pierres et des ordures. A trois ou quatre reprises, l'émeute que l'on croyait terminée recommença. Le capitaine la Bastide eut toutes les peines du monde à empêcher un protestant d'être jeté à l'eau ; un autre fut blessé d'un coup d'épée à la tête par un galérien mêlé aux habitants. A Rennes, Bertrand d'Agentré le 27 février et Jean de Brosse le 9 mars nous montrent le peuple très divisé, les catholiques très excités par les sermons d'un Cordelier, le Père Alain « grand crieur et tumultueux, fort scandaleux et séditieux », les protestants d'autre part s'assemblant publiquement dans les maisons de quelques magistrats. Le 18 avril le chapitre de Rennes proteste énergiquement en faveur du Cordelier et déclare qu'il n'y a rien eu de répréhensible dans son langage. Le 20 mai le protestant René d'Avaugour, seigneur de Kergrois, écrivant au duc d'Etampes, me paraît donner exactement le mot de la situation en disant que les craintes réciproques des deux partis à l'égard l'un de l'autre sont la cause de l'agitation. Il affirme dans cette même lettre combien, à défaut de la présence du duc, celle de M. de Martigues est utile, ce qui confirme pleinement ce que j'ai dit précédemment sur l'identité de la politique de l'oncle et du neveu. Le 23 juin, nouvelle émeute à Nantes. Quelques protestants, scandalisés de

Digitized by Google

voir danser autour des feux de joie de la Saint-Jean, injurient les danseurs et les danseuses, essaient de couvrir leurs voix en opposant à leurs chants joyeux le chant des psaumes ; et un cordonnier protestant, Guichard, montant avec sa femme et ses ouvriers au premier étage de sa maison, jette force seaux d'eau sur les danseurs.

Ce ne sont que des batteries entre particuliers, écrit le 2 juillet Jean de Brosse à la reine, mais, comme ces particuliers sont de religions différentes, il faut arrêter ces querelles à leur début. Le vendredi 11 juillet, le mercredi 16, vendredi 18, d'importants rassemblements se tiennent dans la banlieue de Nantes, l'un dans un pressoir appartenant au conseiller Robert du Hardaz, les autres à la Furetiere ou Fruitière, chez René Pastoureau. On évalue le nombre des assistants à 6 ou 700. Craignant, s'ils rentrent par petits groupes, d'être insultés au retour de ces assemblées, les protestants se présentent aux portes par bandes d'une centaine d'hommes, marchant en rangs, armés, avec l'appareil militaire. Naturellement cette attitude ne fait que les signaler à la curiosité publique ; ils y voient tout de suite une menace et ne parlent que de faire usage de leurs armes contre les passants qui s'arrêtent à les regarder. Décret de prise de corps est immédiatement lancé contre 32 individus, un épicier, deux couturiers, un serrurier arquebusier, un casseur d'acier, un charpentier, cinq cordonniers, deux fourbisseurs, un drapier, un sergent (huissier), un maçon, un chaussetier, un libraire, un barbier-chirurgien, un mercier, un aubergiste, un pédagogue (maître d'école), etc. Certains propos attribués aux inculpés par quelques témoins permettraient de croire qu'ils avaient voulu se saisir des clefs de la ville. L'i-

Digitized by Google

magination populaire se montait. On prétendait que le 23 juin Guichard avait dit qu'ils étaient 4000 protestants à Nantes. Le 20 juillet les protestants se réunissent chez le maître des comptes Chavrais où logeait le ministre. Le 26 juillet la reine écrit à M. de Martigues : elle approuve pleinement ce qu'il a fait pour empêcher que les protestants ne s'emparassent de Nantes, elle l'approuve également de ne pas avoir sévi car il ne faut pas pousser les choses à l'extrême, il ne faut punir que les séditieux. Le 31 juillet, le sénéchal Le Maire écrit de Nantes que MM. des Roussières et de Chevrue sont venus l'inviter au prêche, que M. de Rohan lui a dit qu'il le rendait responsable des troubles que le peuple pourrait y apporter et s'est ensuite fâché parce qu'il a trouvé fermée la porte de Sauvetour par laquelle il voulait sortir, enfin que, malgré le geôlier, on a pénétré dans la prison des Regaires (de l'évêché) pour parler au libraire de Genève qui y était emprisonné. « Je suis fort embarrassé, dit-il, car je ne sais pas au juste quelles sont les instructions du roi. »

Cet emprisonnement du libraire fut l'occasion d'un curieux épisode qui montre toute l'anarchie qui régnait alors dans les mesures de répression. Depuis qu'Antoine de Créqui avait cédé l'évêché de Nantes à son oncle du même nom, prélat que son âge et ses infirmités empêchaient de résider, le diocèse était administré par le dominicain Gilles de Gand, évêque *in partibus* de Rouenne (évêché suffragant d'Athènes), prieur commendataire de Châtelaudren, prieur de Saint-Grégoire de Nantes, doyen de Lamballe, curé de Saint-Nicolas, puis de Saint-Similien de Nantes, ancien aumônier de l'évêque Louis d'Acigné, déjà chargé de

Digitized by Google

l'administration du diocèse sous l'épiscopat de Jean de Lorraine et sous celui de Charles de Bourbon. Prévenu que les libraires Jean Baratz et Florent Girard avaient apporté de Genève des livres hérétiques, il fit saisir les livres et emprisonner le libraire Girard. Jamais la juridiction ecclésiastique n'avait été plus compétente ; mais le Parlement ne pouvait souffrir que personne autre que lui s'arrogeât le droit de juger ; au mois d'août il fit élargir Girard, emprisonner à sa place pendant 3 mois Gilles de Gand, ordonna de recommencer toutes les procédures et par une sorte de dérision chargea successivement du soin de cette affaire deux conseillers très justement soupçonnés d'hérésie, Michel d'Essefort (15 mai 1562) et Robert du Hardaz (juin 1562).

(*A suivre.* Vte DE CALAN.

Digitized by Google

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1)

II. — DES SALAIRES

a) *DOMESTIQUES DE FERME*

ILLE-ET-VILAINE

L'émigration vers les villes, vers Paris, la Normandie et la Beauce a été la cause d'une augmentation énorme et continue des salaires, à tel point que depuis dix ans les gages des serviteurs ruraux des environs de Rennes ont subi une hausse de 30 pour 100.

JANZÉ, CHÂTEAUGIRON, LE SEL. — Les domestiques de ferme des cantons de Janzé, Châteaugiron, Le Sel gagnent par an, suivant leur force, 250 à 300 fr. Les servantes reçoivent : les « premières » 150 à 250 fr., les « secondes » de 120 à 200 fr.. Les écoliers occupent leurs vacances, qui correspondent à l'époque des grands travaux agricoles, en qualité de pâtres : comme salaire, le cultivateur les nourrit et les gratifie de quelques pratiques.

RENNES. — Prix plus élevés dans les communes limitrophes de Rennes : les premiers domestiques ont, en effet, près de 400 fr. par an, les deuxièmes de 200 à 300 fr. Les serviteurs gagés pour trois mois (juillet, août, septembre) reçoivent pour ce laps de temps, une somme variant de 120, 150 à 180 fr. voire même 220 fr.

(1) Voir la *Revue* de juillet 1905.

Digitized by Google

Noyal-sur-Vilaine, Servon. — Un peu à l'est de Rennes, communes de Noyal-sur-Vilaine, Acigné, Brecé, Servon (1), les gages sont les suivants :

Charretier, 300 fr. par an, au maximum, — second charretier ou « charruout » 260 à 280 fr., dans les grandes métairies.

Dans une exploitation de 8 à 10 hectares occupant deux chevaux et un seul domestique, ce domestique reçoit environ 180 fr., et 250 fr. au minimum dans une ferme de 3 ou 4 chevaux.

De 18 à 20 ans, un garçon débrouillard est rompu à tous les travaux d'une ferme. Son salaire varie de 150 à 300 fr. et dépend de sa force physique, de son habileté, de l'importance de l'exploitation, du temps passé précédemment dans une autre ferme ; mais ce salaire est absolument indépendant du caractère, de la conduite et de l'instruction du domestique, dont il n'est tenu aucun compte.

Le garçon de 15 ou 16 ans, petit charretier ou petit domestique, gagne de 80 à 120 fr.

A 10 ou 12 ans, le petit pâtre appelé communément bouvier, pâtour et surtout « bi », « bitrou » et « bigne » obtient de 25 à 30 fr. par an.

Une fillette du même âge, une « bignesse », gagne parfois 15 fr. l'an, parfois rien du tout, si ce n'est la nourriture et le logement. Pour toute cette catégorie « bignes » et « bignesses », les gages dépendent surtout

(1) Prenant au hasard, dans cette région, 100 propriétés agricoles, nous pouvons les repartir comme suit :

30 propriétés au-dessous de 5 hectares — 40 de 5 à 12 hectares — 20 de 12 à 20 hectares. — 9 de 30 à 50 hectares — 1 au-dessus de 50 hectares. C'est, comparativement aux régions voisines, un pays de culture moyenne.

Digitized by Google

de l'aptitude au travail et de la générosité du patron.

Une jeune domestique de 15 à 16 ans obtient de 80 à 120 fr.. A partir de 18 ans, ses gages vont de 140 à 180 fr., rarement 200 fr.

Tous les domestiques reçoivent, en plus de leurs gages annuels, des pratiques. Nous en parlerons plus loin.

Lohéac, Messac, Guipry, Bain-de-Bretagne. — Si nous descendons vers Messac, Guipry. Lohéac, nous trouvons :

Hommes. . .	300 à 350 fr.
Femmes . . .	150, 180 (Bain-de-Bretagne) 200 et 250 fr.

La Guerche, Rannée. — Autour de La Guerche-de-Bretagne, Rannée, etc, le grand valet gagne 27 à 28 pistoles, soit 270 à 280 fr. rarement 300 fr. ; le garçon de 18 à 20 ans : 50 à 60 écus (1) soit 150, 180 et 200 fr. ; à l'âge de 14 ans (pâtre) (2) son salaire annuel est de 50 fr.

Les bonnes servantes pouvant à l'occasion diriger l'intérieur de la ferme, ont de 150 à 160 fr. ; à partir de 16 ans, gagnent seulement 80 à 100 fr. et bergères de 25 à 30 fr.

Prix presque identiques dans quelques autres communes du pays de la Guerche : Domalain, Moutiers Moussé.

Grands valets. . . .	225 à 280 fr. rarement 300 fr.
2mes domestiques. . .	220 fr.
16 à 18 ans.	180 à 200 fr.
Pâtres.	60 à 70 fr.
Servantes	120 à 150 fr.

(1) L'écu vaut 3 francs, la pistole 10 francs.

(2) Le *pâtre* est désigné plus souvent sous l'un des noms suivants : bitrou, bi, bigne, pâtou, pâtour, ministre (Haute-Bretagne), mesaër, paotr saout, mousse, pastourell, bugul (Basse-Bretagne). La *bergère* s'appelle aussi : bignesse, pâtouse, bitrouse, pâtouresse (Haute-Bretagne), bugulès (Basse-Bretagne).

Digitized by Google

Dans les communes de Bais, Piré, Moulins qui se rapprochent du pays de Vitré le salaire y est plus élevé :

Hommes.	1res domestiques :	310 à 330 fr.
—	2es »	300 fr.
—	18 ans	200 fr.
—	15 ans	80 à 100 fr.
—	Petits pâtres :	40, 50, 60 fr.
Femmes	1res servantes :	160 à 180 fr.
—	2es »	100, 120, 130 fr.
—	Bergères :	40, 50, 60 fr.

Pays de Vitré. — Sur les limites extrêmes de la Bretagne (1), à 15 kilomètres du Maine, dans le pays

(1) Gages antérieurs d'après d'Avenel et les Enquêtes de 1864 et 1892.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de l'année
Biollay 61.	24 L.	Berger (nourri, logé, vêtu)	Redon.	1789	22 80
» »	30 L.	Berger.	Laval.	»	28 50
» »	90 L.	Laboureur.	Rennes.	1790	85 »
» »	90 L.	»	Redon.	»	85 »
» »	90 L.	»	Saint-Malo	»	85 »
» 3.	60 L.	Servante de basse-cour.	Rennes.	»	57 »
» »	50 L.	»	Redon,	»	47 50
» »	30 L.	»	Saint-Malo,	»	28 50
Enquête agr. 1864, p. 675.		Homme et femme (prix moyen)		1864	200 » (moyen).
Enquête décennale 1892	Gages moyens annuels.	Maître valet	Ille-et-Vilaine	1892	360 »
	»	Laboureur-charretier.	»	»	214 »
	»	Bouvier de plus de 16 ans	»	»	237 »
	»	Berger de plus de 16 ans	»	»	77 »
	»	Domestique mâle »	»	»	100 »
	»	» au-dessous »	»	»	206 »
	»	Servante.	»	»	135 »

Vicomte G. d'Avenel, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées,* etc.

Enquêtes agricoles départementales. Paris. Imprimerie impériale 1868. — *Enquête agricole décennale de 1892*, Paris, Imprimerie nationale, 1897.

Digitized by Google

de Vitré, où l'agriculture est extrêmement prospère, nous trouvons les prix suivants, d'après l'âge et le sexe des domestiques :

Hommes. . . .	Premiers domestiques :	300 à 320 fr.
—	Deuxièmes »	240 à 260 fr.
—	Troisièmes »	180 à 200 fr.
—	14 à 15 ans	80 à 100 fr.
—	Grands pâtres :	60 à 70 fr.
—	Pâtres :	35 fr.

Aux environs de Vitré : Taillis, Montreuil-sous-Pérouse, Landavran, Vitré rural, les servantes de ferme deviennent de plus en plus rares. Elles quittent toutes la campagne pour se gager domestiques en ville avec l'espoir de s'y marier promptement. En 1903, près de 10 fermes de la commune de Montreuil-sous-Pérouse n'avaient pu trouver de servantes. Aussi les salaires, qui étaient de 150 fr. au plus, il y a dix ans, ont-ils augmenté sensiblement, les gages des hommes restant stationnaires.

Femmes	Bonnes servantes :	190 à 200 fr.
—	Jeunes servantes :	100 à 135 fr.
—	Médiocres :	150 à 180 fr.
—	14 à 15 ans :	50-70-80 fr.
—	Jeunes bergères :	30 fr.

Les cultivateurs se trouvent dans l'obligation de se montrer peu exigeants.

Saint-Aubin-du-Cormier. — Si le salaire des serviteurs mâles, seul, ne varie pas aux environs de Vitré, c'est le contraire dans le pays de Saint-Aubin-du-Cormier. La ville voisine de Fougères attire dans ses manu-

Digitized by Google

factures de chaussures une grande quantité d'ouvriers ; d'autres délaissent la charrue pour entrer aux chemins de fer départementaux.

Le réseau des tramways d'Ille-et-Vilaine, comme toute voie nouvelle de communication ouverte dans un pays qui en était précédemment dépourvu, aura eu ce résultat d'être une cause de hausse des salaires dans toutes les régions sillonnées par ses lignes ferrées.

Le pays de Saint-Aubin-du-Cormier est pauvre, aussi cette augmentation des gages n'est-elle pas sans effrayer les cultivateurs :

Hommes. . .	Domestiques adultes :	250 à 300 fr.
—	» 15 à 16 ans :	60 à 80 fr.
—	» bi :	15 à 20 fr.
Femmes. . .	Servantes (1res) :	160 à 180 fr.
—	» (2mes) :	120 à 130 fr.

Quelques domestiques du pays de Saint-Aubin-du-Cormier (Mezières, Gosné, Saint-Jean-sur-Couesnon, etc) émigrent vers la Normandie.

Vendelais. — Dans le Vendelais, entre Vitré et Fougères, les salaires masculins ont une tendance à la hausse, principalement à Châtillon-en-Vendelais, Luitré, Dompierre, par suite de la proximité des nouvelles mines de Mont-Belé où l'ouvrier de la campagne, exclusivement employé, gagne 3 fr. et 3f 25 par jour, et même 4 fr.

A Châtillon-en-Vendelais, Parcé, les domestiques mâles reçoivent par an 25 pistoles, soit 250 fr. — dirigeant de grandes fermes ils atteignent 300 fr. — les femmes touchent 200 fr. et plus.

Tout près, à Luitré, Dompierre, nous trouvons les salaires suivants :

Digitized by Google

Hommes. . .	Grands valets :	320 à 330 fr.
—	2me valets :	300 fr.
—	15 à 16 ans :	200 fr.
—	Pâtours :	30 à 40 fr.

Les bonnes servantes ont des gages variant de 180 à 200 fr. les jeunes filles de 16 à 17 ans reçoivent environ 100 fr. Pendant les beaux jours de l'été, les fillettes peuvent gagner, à garder les bestiaux, de 30 à 40 fr. ; en hiver elles vont à l'école.

Pays de Fougères. — Plus près de Fougères, à Saint-Hilaire-des-Landes, Baillé, les domestiques mâles ont des gages de 250, 300 et 350 fr.

Coglès. — Aux environs de Saint-Brice-en-Coglès le gain annuel d'un bon domestique de ferme est de 220, 230 et même 300 fr. suivant sa capacité.

Antrain. — Plus proche de Normandie, au pays d'Antrain, ce sont, à peu de choses près, les mêmes salaires :

Hommes. . .	Au-dessus de 25 ans :	250 à 300 fr.
—	De 18 à 25 ans :	200 à 250 fr.
—	» 15 à 18 ans :	100 à 150 fr.
—	» 12 à 15 ans :	60 à 80 fr.
Femmes . . .	Premières servantes :	120 à 150 fr.

Les autres gages des femmes correspondent à ceux des hommes (pâtres seulement).

Saint-Malo. — Au nord du département d'Ille-et-Vilaine, pays de la Fresnais, le salaire, qui a presque doublé depuis vingt ans, atteint actuellement 250 à 300 fr. pour les domestiques adultes. — 120 à 180 fr. pour les servantes, — 60 à 80 fr. les jeunes bergers de 13 à 15 ans.

Digitized by Google

Aux environs de Saint-Pierre-de-Plesguen nous trouvons les gages suivants :

Hommes. . .	1ers domestiques :	300 fr.
— . . .	2es »	150 à 200 fr.
— . . .	15 à 18 ans :	100 à 150 fr.

Quant aux femmes, leurs salaires sont de 150 à 200 fr. (premières servantes), 100 à 180 fr. servantes ordinaires.

Bécherel, Hédé. — La région de Bécherel, Hédé qui fournit maintenant bon nombre d'ouvriers agricoles à la Normandie nous montre des gages moyens de :

Charretiers 200 à 250 fr., domestiques mâles 200 fr., petits pâtres ou « bi » 50 fr., servantes 150 fr.

Montfort-sur-Meu, Montauban-de-Bretagne. — Dans la région de Montfort-sur-Meu, Le Boisgervilly, Montauban-de-Bretagne, Quédillac, etc, les premiers domestiques reçoivent 200, 260 et 280 fr. parfois même 300 fr. — les « deuxièmes » âgés d'environ 16 à 17 ans touchent 125 à 130 fr., les pâtres 60 à 100 fr. suivant leur force.

Pour les travaux de moissons, trois mois, le prix est de 160 fr. — soit 2 fr. par jour.

Les gages de ce pays ne tarderont pas à subir un relèvement assez accentué. — Les serviteurs mâles se font de plus en plus rares et ceux qui restent demandent des prix de plus en plus élevés, prix acceptés par les cultivateurs, de gré ou de force.

A Médréac, le premier valet gagne de 280 à 320 fr., le second de 250 à 280 fr.

Mauron. — Au sud de cette région, vers Mauron (Morbihan), nous trouvons :

Digitized by Google

Hommes. . . .	1ers domestiques :	350 fr.
. . . .	2es domestiques :	150 à 200 fr.
— . . .	Pâtres :	30 à 50 fr.
Femmes . . .	1res servantes :	200 à 220 fr.
— . . .	Deuxièmes :	180 fr.

COTES-DU-NORD

Le pays de Dinan et toute la région comprise entre Dinan, Lamballe, Moncontour, Collinée, Broons et Evran, nous montre des gages de :

200 à 300 francs, le grand valet, avec des arrhes de 10 à 15 francs. — le pâtour, 50 à 60 francs, sans arrhes.

Une bonne chambrière obtient 140 à 160 francs, une bergère environ 50 francs.

A Merdrignac, Trémorel, le Loscouët le domestique de ferme gagne en moyenne 200 fr., la servante 120-150 et 180 fr.

Loudéac, Collinée, Lamballe. — L'arrondissement de Loudéac et plus spécialement la région de Langourla, Collinée, Lamballe, a vu les salaires des domestiques de ferme subir, depuis six à sept ans, une hausse de 60 à 70 fr. en raison de l'émigration et de la richesse croissante du pays.

Nous y voyons les hommes obtenir des gains annuels de 250 à 300 fr., les femmes de 180 à 220 fr., les pâtres, de 50 à 80 fr. et ces deux dernières catégories, en plus de l'argent, des pièces d'habillement : pantalons, robes, tabliers, etc...

L'émigration dans cette région est surtout le fait des journaliers, les uns se dirigent vers la Beauce pour la durée des moissons, les autres vers Jersey où ils sont

Digitized by Google

occupés à la récolte et à la mise en barils des pommes de terre (Voir plus loin : *Salaires de l'ouvrier agricole émigré*).

Quintin, Uzel. — Les prix sont sensiblement les mêmes aux environs de Quintin, Uzel qu'aux environs de Guingamp ; ils tendent même à augmenter beaucoup. On ne trouve plus, en effet, de serviteurs adultes. Tous les jeunes gens et jeunes filles, atteignant 18 ans, se dirigent vers Paris, de sorte que, à part les fils de cultivateurs fermiers ou propriétaires, il ne reste à la campagne que des enfants jeunes ou des vieillards. Les servantes gagnent 120, 150 et 170 fr., l'an, rarement 200 fr.

Guingamp, Bourbriac. — Dans l'arrondissement de Guingamp : Bourbriac, Pont-Melvez, Moustéru, etc. les gages vont en augmentant, et la cause en est toujours l'émigration enlevant à la terre, quelquefois même avant le service militaire, les jeunes gens qui préfèrent se rendre dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Calvados, les environs de Paris, où les salaires dont nous parlerons dans une étude spéciale, sont de beaucoup supérieurs.

Domestiques mâles.	18 ans et au-dessus :	200, 240 et 300 fr.
—	18 ans :	200 fr.
—	15 à 18 ans :	120 à 200 fr.
—	Bergers :	70 à 120 fr.
—	Petits pâtres :	nourriture.

Les servantes quittent facilement pour se placer « bonnes » à Paris et en Seine-et-Oise. Au pays leur salaire annuel varie entre 50 et 150 fr. suivant l'âge et la capacité.

Tréguier. — Le pays trégorrois (Lannion, Tréguier, Penvénan, Bégeard, Pontrieux, etc.) accorde aux

Digitized by Google

domestiques hommes des gages de 230 à 300 francs. Le charretier *(charreter)* reçoit 20 à 30 francs de plus que le *paotr kar* (second charretier).

Les serviteurs n'ont droit à aucune somme d'argent dans le genre des arrhes, mais reçoivent en nature : une paire de sabots, une aune (1) de toile, un pantalon de velours, chaque année ; le jour de la foire d'engagement dite « *foar kalan gouan* » (foire des calendes d'hiver), le mercredi précédent le 1er novembre, et le jour de la foire de Tréguier *(foar Dreger)* un don de 3 à 5 francs qui leur aide à passer à la ville ces deux journées de fêtes.

Le pâtour appelé *mesaër* ou *paotr saout* obtient de 6 à 10 francs par an, parfois 20, 30 et 40 francs suivant sa force, plus une paire de sabots.

Les servantes gagnent de 180 à 240 francs l'an, les jeunes servantes, de 90 à 120 fr. et les bergères le même salaire que les pâtres (2).

Goëlo. — Les gages, dans le « Goëlo », c'est-à-dire dans la région comprise entre la mer, le Trieux et le

(1) Aune, ancienne mesure de longueur représentant environ 1 mètre 20 centimètres.

(2) Gages antérieurs, d'après d'Avenel et l'Enquête décennale de 1902, etc.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de l'année
Biollay, 61.	6 L.	Berger (nourri, logé, vêtu).	Saint-Brieuc.	1789	5 70
» »	30 L.	Laboureur.	Saint-Bricuc	1790	28 50
» 3	10 L.	Servante de basse-cour.	Saint-Brieuc.	1790	9 50
Enquête agr. 1864. p. 469.	Gages moyens annuels.	Domestique mâle.	Pabu.	1864	150 »
Enquête décennale.		Maître-valet.	Côtes-du-Nord	1862	200 »
		Laboureur-charretier.		»	162 »
		Bouvier de plus de 16 ans.		»	130 »
		Berger de plus de 16 ans		»	72 »
		Domestique mâle » »	»	»	151 »
		Domestique au-dessous de 16 ans.	»	»	63 »
		Servante.		»	98 »

Digitized by Google

Leff, région de Paimpol, Plouha, Lanvollon, sont un peu moins élevés qu'au pays de Tréguier.

Il y a soixante ans, un bon domestique de ferme se payait en Tréguier environ 50 à 60 francs l'an. Aujourd'hui, on ne peut en trouver qu'en payant au moins 180 francs, mais, le plus souvent, 240 francs et même 300 francs.

FINISTÈRE (1).

Paganie. — Dans la région maritime nord-ouest du Finistère connue sous le nom de Paganie (partie du Léon)

(1) Gages antérieurs d'après d'Avenel, Limon (usages et règlements locaux-déj.-cit.) etc.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de l'année
Biollay, 51	15 livres.	Berger (nourri, logé, vêtu)	Morlaix.	1789	14 25
» 3	39 »	Servante de basse-cour.	Morlaix.	1790	36 85
Limon (2)	24 écus.	Domestique mâle.	Brest (campagne)	1852	72 »
	14 écus	Servante de ferme.	Brest (»)	1852	42 »
	30 écus.	Valet de ferme.	Morlaix.	1852	90 »
	21 éeus.	Servante.	Morlaix.	1852	63 »
	23 écus.	Valet de ferme.	Châteaulin.	1852	69 »
	10 à 11 écus.	Servante.	Châteaulin.	1852	30 à 33 »
	30 écus.	Valet de ferme.	Quimper.	1852	90 »
	15 écus.	Servante.	Quimper.	1852	45 »
	30 écus.	Valet de ferme.	Quimperlé.	1852	90 »
	15 écus.	Servante.	Quimperlé.	1852	45 »
	26 écus.	Valet de ferme.	Scaër.	1852	78 »
	12 à 13 écus.	Servante.	Scaër.	1852	30 à 39 »
Limon.	3 ou 4 ecus.	Gardeur de troupeaux.	Finistère.	1852	9 ou 12 »
	3 ou 4 écus.	Gardeuse de troupeaux	Finistère.	1852	9 ou 12 »
		Pâtre (non nourri ni logé)	Talar.	1852	95 à 120 »
		»	Rostudel.	1852	95 à 120 »
		»	la Palue.	1852	95 à 120 »
		Petit pâtre.	St-Pol-de-Léon	1852	15 à 18 »
		»	St-Thégonnec	1852	«
		»	Quimperlé.	1852	»
		»	Châteaulin.	1852	«
Enq. agr. 1864 p. 356.	Gages moyens annuels.	Premier garçon.	Scaër.	1864	150 »
		Deuxième »	»	»	100 »
		Troisième »	»	»	60 »
		Première servante.	»	»	50 »
		Deuxième »	»	»	30 »
Enquête décennale.	Gages moyens annuels.	Maître valet.	Finistère.	1892	213 »
		Laboureur charretier	»	»	150 »
		Bouvier de plus de 16 ans.	»	»	134 »
		Berger de plus de 16 ans.	»	»	72 »
		Domestique mâle de plus de 16 ans.	»	»	142 »
		Domestique au-dessous de 16 ans.	»	»	82 »
		Servante.	»	»	99 »

(2) Des salaires de 1852, il faut, pour avoir les gages en argent,

Digitized by Google

et renfermant les communes de Guissény, Plougueneau, Plouneour-Trez, Kerlouan, etc., nous trouvons les gages suivants :

Hommes. .	Domestiques :	250 à 300 fr.
— . .	Pâtres dits « mousses » « ou paotred saout ».	60 fr.
Femmes . .	Domestiques :	120 à 150 fr.

La propriété, dans cette région, est très morcellée, on y rencontre cependant en certaine quantité le type du gros propriétaire paysan, instruit, conscient de sa race et de sa dignité de travailleur de la terre, désigné communément sous le nom de « Julo ».

Cornouailles. — Dans la Cornouailles les salaires varient d'après les régions :

Aux environs de *Poullaouen* nous y trouvons des salaires que nous serions en droit d'espérer plus élevés en raison du voisinage des mines.

Hommes.	Mevel braz (grand valet) :	200 fr.
— .	2e domestique :	170 à 200 fr.
— .	13 à 16 ans :	30 fr. (un habillement en plus).
— .	Mesaer (berger) : (nourriture et habillement).	
Femmes .	Servante :	150 fr.

Gourin, Guiscriff. — Dans la région de *Gourin*, *Guiscriff*, *Langonnet*, *Saint-Goazec*, *Le Saint*, les femmes émigrent beaucoup plus que les hommes qui se rendent l'été en Beauce (1).

déduire une somme de 10 à 30 fr. évaluation approximative des habillements compris dans la totalité des gages.

(1) Une commune où l'émigration produit de nombreux vides est celle de Roudouallec, à 15 kilomètres de Gourin. En 1904, 15 jeunes gens de cette paroisse de 1500 habitants ont déserté la campagne

Digitized by Google

Nous trouvons là un ancien usage qui tend à disparaître et qui consiste à payer une certaine partie du salaire en nature, effets de corps, produits de la terre (voir plus loin).

Les gages sont de :

Hommes . .	1er domestique :	220 à 240 fr., plus 2 chemises, 1 pantalon, 2 paires de sabots et de chaussettes.
—	2e »	60 à 80 fr.
—	Paotr seud :	30 fr.
Femmes. . .	Servante :	90 à 100 fr. plus linge de corps.
—	13 à 16 ans :	50 à 60 fr.

Dans cette région (1), les salaires ont presque doublés depuis trois ou quatre ans, les premiers domestiques gagnaient en effet de 120 à 160 fr. en 1901.

Scaër. — Vers 1850, le grand valet recevait seulement 70 fr. par an, à Scaër ; en 1905 il gagne en moyenne 250 parfois même 300 fr.

Domestique de 18 ans. . .	150 à 160 fr.
Pâtre 15 ans.	60 fr. 2 paires de sabots et 1 chemise.
Petit pâtre (pastourell) 10 ans.	Nourri et logé.
Pâtre (pauvre d'esprit). . .	Nourri et logé.

Les femmes mettent dans leurs conditions qu'elles

pour tenter fortune en Amérique du Sud. Et le mouvement continue malgré la misère qui attend là-bas les émigrés.

(1) Les garçons et les filles de ferme des environs de Gourin se réservent le mardi de la Saint-Hervé pour assister aux fêtes de ce nom (Meurz Sant-Herve à Gourin), et, quelque temps qu'il fasse, s'y rendent en très grand nombre.

Digitized by Google

auront droit en entrant à un col et une coiffe. Leurs gages sont de :

Servantes.	180 à 200 fr. (rares)
Bergères	80 à 100 fr.

Quimper, Pont-Croix, Douarnenez.—A *Quimper*, *Pont-Croix*, *Douarnenez*, le grand valet gagne environ 225 fr., plus les chemises et les sabots, les autres domestiques de 150 à 200 fr. avec, eux aussi, chemises et sabots.

Pont-L'abbé, Plogastel. — Aux environs de *Plogastel Pont-L'Abbé* le grand valet reçoit 200 fr. par an, plus la jouissance d'une parcelle de terre d'une valeur locative de 25 à 30 fr. Il y cultive, pour son propre compte, des pommes de terre. Les seconds domestiques touchent de 160 à 210 fr.

Dans les cinq cantons de Quimper, Douarnenez, Pont-L'Abbé, Plogastel et Pont-Croix, les gages de la femme s'élèvent à 120 et 150 fr. les premières servantes, de 80 à 100 fr. les autres. Les jeunes garçons et fillettes de 8 à 12 ans gagnent de 5 à 15 fr. par an suivant l'âge et reçoivent, en outre, quelques pièces d'habillement. Au-dessus de cet âge ils obtiennent 30 fr. environ, mais n'ont droit à aucun vêtement.

MORBIHAN

Pontivy. — L'émigration des environs de Pontivy est surtout féminine. Les gages des femmes qui étaient de 110 à 120 fr. en 1897 ont augmenté en conséquence et sont maintenant de 150 à 160 fr. et souvent plus.

Dans les campagnes de Pontivy, Saint-Gérand, Cléguérec, Noyal-Pontivy, Kerfourn, Croixanvec, Saint-

Digitized by Google

Gonnéry, Gueltas, Saint-Thuriau, Le Sourn, etc, nous trouvons comme gages :

Hommes. .	Grand domestique :	150 à 250 fr.
— . .	2e »	110 à 120 fr.
— . .	Bugul (pâtre) :	80 fr. et 4 paires de sabots.
Femmes . .	Servante :	160 à 200 fr.
— . .	Bugulès (bergère) :	120 fr.

Lorient. — Aux environs de Lorient : Hennebont, Caudan, Quéven, Guidel, Kervignac ; etc. les gages varient d'après les aptitudes et l'âge du serviteur (1).

Hommes.—*Er bugul.* Le berger ou petit vacher appelé « er bugul » est âgé de 10 ans environ. Il gagne au sortir du catéchisme 30 fr. et arrive parfois à 40 et 50 fr. maximum. Il reçoit, en nature, une chemise et son nécessaire de chaussures (e zarbar boteu).

Er hasour léh (le porteur de lait à la ville), de 12 à 13 ans au moins, a pour mission de porter et distribuer en

(1) Gages antérieurs, d'après d'Avenel et l'Enquête décennale de 1892.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de l'année
Biollay, 61.	30 L.	Berger (nourri, logé, vêtu)	Hennebont.	1789	28 50
» »	12 L.	» »	Pontivy.	»	11 40
» »	12 L.	» »	Auray.	»	11 40
» »	54 L.	Laboureur.	Pontivy.	1790	50 60
» »	90 L.	Laboureur.	Auray.	»	85 »
» »	90 L.	Laboureur.	Redon.	»	85 »
» 3.	24 L.	Servante de basse-cour.	Pontivy.	»	22 80
» »	60 L.	» »	Auray.	»	57 »
» »	50 L.	» »	Redon.	»	47 50
Enquête décennale.	Gages moyens annuels.	Maître-valet.	Morbihan.	1892	184 »
		Laboureur-charretier.			148 »
		Bouvier au-dessus de 16 ans.			128 »
		Berger »			80 »
		Domestique mâle »			126 »
		Domestique au-dessous de 16 ans.			50 »
		Servante.			96 »

Les salaires ont augmenté, depuis 25 ans, du tiers, pour les ouvriers agricoles. 1894. Enq. agr. de 1864, p. 24.

Digitized by Google

ville le lait de la ferme. (On se sert pour ce transport d'une voiture à bras), Il effectue un trajet variant de 6, 8, à 10 et même 15 kilomètres aller et retour. Travail assez pénible, opéré quelle que soit la température qui lui donne un salaire annuel de 60 à 90 fr. plus une chemise, un pantalon, un « darbar boteu ».

Er meùel bihan (le petit valet) ainsi nommé lorsqu'il existe au-dessus de lui un « *meùel bras* » grand valet. C'est le second domestique du pays gallo. Dans les petites fermes qui ne nécessitent qu'un seul domestique on l'appelle « *er meùel* (le valet). A 16 ans environ, il gagne de 50 à 60 *skoet* soit 150 à 180 fr. suivant ses capacités, plus quatre paires de sabots, un pantalon, une chemise.

A vingt ans, le petit valet reçoit de 80 à 90 écus (un écu, en breton : *ur skoét*, valeur 3 fr.) soit 240 à 290 fr. plus 4 paires de sabots, un pantalon, une chemise. Il se réserve en outre deux ou trois jours de foires.

Er meùel bras (le grand valet) dirige les travaux de la ferme en l'absence du maître. Levé le premier, il réveille la « maisonnée » et s'occupe le soir à la confection et aux réparations d'instruments de l'exploitation.

Ses gages vont de 80 à 100 écus (240 à 300 fr.) plus 4 paires de sabots, un pantalon, une chemise, deux ou trois foires réservées.

A Guidel son salaire atteint et dépasse même 400 fr. Si la récolte du goëmon à la côte est comprise dans ses attributions, il gagne jusqu'à 420 et 430 fr.

Femmes. — *Er vugulez* (la petite vachère) appelée aussi *matéh vihan* (petite servante) garde les vaches, puis, au bout d'un certain temps, est employée à les traire, à cueillir la nourriture aux champs, porter le lait à la ville, à l'aide d'une voiture à bras. Ses gages sont de 8 à

Digitized by Google

10 écus (24 à 30 fr.), plus une chemise, un tablier, un capot (coiffe), un « darbar boteu » (nécessaire de chaussures).

A 16 ans, elle devient *matéh vihan*, dans le propre sens du mot et gagne de 25 à 30 écus (75 à 90 fr.), plus 4 paires de sabots, un tablier, un capot de coton, une chemise. A l'âge de 20 ans, elle a, par année, 40 à 50 écus (120 à 150 fr.) plus 4 paires de sabots, un tablier et se réserve deux ou trois foires.

Aux environs de Guidel son salaire atteint 200 fr.

Er vateh vras (la grande servante), seconde la maîtresse et la remplace au besoin, s'occupe du ménage, de la laiterie, de la basse-cour, des soins au bétail, se rend aux champs aider aux travaux lorsqu'elle en a le loisir.

Er vatéh vras reçoit les mêmes gages que la petite servante de 21 ans, soit 120 à 200 fr.

Naguère, nous écrit M. J. Guillerm de Lann-Sevelinn en Caudan, elle filait sa tache de chanvre pendant la durée de l'hiver, aussi devait-elle « chom de filaj bannoz ». Aujourd'hui l'industrie du « filaj » est à peu près délaissée. Seules, quelques anciennes personnes filent pour occuper leurs loisirs forcés. La grande industrie et le coton ont tué la toile du pays, à peine trouve-t-on encore un tisserand dans chaque bourg, ne travaillant plus que pour les familles riches ».

Nous pouvons étendre à toute la Bretagne cette constatation de Monsieur Guillerm auquel nous sommes redevables de tous les renseignements concernant les ouvriers agricoles du pays de Lorient. Autrefois, existaient deux ou trois métiers à bras dans chaque ferme d'Ille-et-Vilaine, c'est qu'alors l'industrie de la toile à voile était florissante. Le mécanisme a tout changé. Les moyens de production se sont perfectionnés, mais n'ont

Digitized by Google

pas amené avec eux le progrès, parce qu'on ne peut appeler de ce nom que les inventions apportant une amélioration, un mieux-être du sort des travailleurs. Tout le monde peut constater que le machinisme en abaissant le prix de vente a aussi abaissé les salaires, abaissé le niveau moral de l'ouvrier.

Auray. — Au pays d'Auray, l'émigration exerce aussi d'effrayants ravages, surtout parmi les hommes, à un tel point que les propriétaires du pays se demandent s'ils ne seront pas forcés, dans un avenir prochain, d'aller chercher au loin les bras qu'ils ne trouvent plus dans leurs campagnes.

Le cultivateur n'a pas le choix, il prend comme domestiques ce qu'il trouve : la culture ne peut qu'en subir les fâcheuses conséquences :

Salaires :	Hommes	180 à 230 fr.
—	Femmes	100 à 150 fr.
—	Enfants : Garçons . .	80 à 120 fr.
—	— Filles . . .	60 à 100 fr.
—	Petits pâtres « bugulion ».	50 fr. (maximum).

Muzillac. — Dans la région de Muzillac, Marzan, Damgan, les salaires sont moins élevés que les précédents, mais ont une tendance à l'augmentation en raison de l'émigration. (Plus près de la côte vers Damgan, Pénestin, dans le pays que les gens de la contrée appellent le « Pays bas » le montant des gages est plus élevé) :

Hommes. . . .	150 fr.
Femmes. . . .	80, 100 et 120 fr. les meilleures.
12 à 15 ans (bergers).	15 à 20 fr. plus sabots et un coupon de toile.

Digitized by Google

Ploërmel. — Au nord-est du Morbihan : Campénéac, Beignon, Saint-Malo-de-Beignon, Tréhorenteuc, etc., un bon domestique gagne de 200 à 280 fr., on trouve parfois des charretiers qui obtiennent jusqu'à 400 fr. principalement du côté de Ploërmel, — les pâtours reçoivent de 80 à 100 fr.

Le maître donne au serviteur adulte une certaine quantité de linge estimée à 30 fr. Dans ce cas, le domestique gagé 280 fr. recevra 250 fr. en argent et 30 fr. en nature.

La servante se paie 180 fr. et reçoit en outre une coiffe, un châle tissé et un tablier, — la bergère 80 fr. environ.

PAYS DE REDON

Quittant les régions pauvres du Morbihan, nous entrons dans la région spéciale transitoire du pays de Redon où viennent se rencontrer les trois pays si différents connus aujourd'hui sous les noms de Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

La culture y est prospère et partant les cultivateurs plus riches et les salaires plus élevés.

Dans la partie du pays Redonnais appartenant au Morbihan et à l'Ille-et-Vilaine le bon domestique reçoit de 200 à 250 fr., en Loire-Inférieure de 250 à 300 fr. Les femmes gagnent de 120 à 200 fr.

Les bergers obtiennent de 50 à 70 fr., plus un habillement se composant d'une blouse, d'un pantalon et d'une paire de sabots.

Digitized by Google

LOIRE-INFÉRIEURE (1)

SAVENAY. — Dans la région de *Savenay*, nous trouvons bon nombre de serviteurs ruraux provenant des pays pauvres : Misilliac, Guémené-Penfao, Saint-Gildas-des-Bois.

Les gages sont de 200 à 240 fr. pour un domestique adulte de plus de 20 ans, — 100 fr. à partir de 15 ans, — 60 à 70 fr. à partir de 13 ans.

Les servantes (bergères) touchent de 30 à 40 fr. Au-dessus de 20 ans leurs gains atteignent 180 fr. et plus, mais n'arrivent que rarement à 220 fr.

CHATEAUBRIANT. — Autour de *Châteaubriant*, nous trouvons les gages des hommes de beaucoup supérieurs aux précédents :

Hommes. . .	1ers domestiques :	300 à 350 fr.
— . . .	2es » :	250 fr.
— . . .	15 à 18 ans :	150 à 160 fr.
Femmes. . .	Servantes :	150-160 et rarement 170 fr.

(1) GAGES ANTÉRIEURS D'APRÈS D'AVENEL ET L'ENQUÊTE DÉCENNALE DE 1892.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de l'année
Biollay, 63.	120 Livres.	Laboureur.	Paimbœuf.	1790	114 »
» »	95 »	»	Savenay.	1790	89 50
» 61	24 »	Berger (nourri, logé, vêtu).	Redon.	1790	22 80
» »	90 »	Laboureur.	Redon.	1790	85 »
» 3	54 »	Servante de ferme.	Paimbœuf.	1790	51 »
» »	60 »	»	Savenay.	1790	57 »
» »	50 »	Servante de basse-cour.	Redon.	1790	47 50
Enquête décennale 1892.	Gages moyens.	Maître-valet.	Loire-Inf.	1892	360 »
	— annuels.	Laboureur-charretier.			267 »
		Bouvier au-dessus de 16 ans.			236 »
		Berger au-dessus de 16 ans.			216 »
		Domestique mâle au-dessus de 16 ans.			217 »
		Domestique au-dessous de 16 ans.			78 »
		Servante.			134 »

Digitized by Google

Pour terminer cette étude des gages en Bretagne, nous descendrons tout près de la Vendée, dans le canton de Clisson. Les renseignements qui suivent peuvent également s'appliquer aux pays de Vertou et de Vallet, de même que ceux de Savenay, donnés précédemment, conviennent à Saint-Nazaire.

Au point de vue de la culture, le pays de Clisson se divise en deux régions bien distinctes.

1° La région viticole, comprenant les communes de Georges et Monnières, produit un muscadet réputé. La propriété y est très divisée et les propriétaires n'emploient que très peu de domestiques à gages. Ils préfèrent, lorsque leur famille ne suffit pas à la besogne, embaucher des journaliers.

Le reste du canton, c'est-à-dire Clisson, La Trinité, Boussay, Gétigné, Saint-Hilaire-du-Bois et Saint-Lumine-de-Clisson, cultive encore la vigne mais non plus comme les communes citées plus haut, exclusivement.

Les cultivateurs s'y livrent à l'élevage du bétail, à la culture du blé. Ils engagent des domestiques qui reçoivent des salaires très élevés ainsi qu'on peut en juger. Ce sont avec ceux des communes limitrophes de Rennes et de Cornouailles, où une partie est perçue en nature, les prix les plus hauts de toute la Bretagne. Le domestique mâle touche en effet 400 fr. pour l'année entière et 300 fr. pour les travaux de récoltes et moissons, c'est-à-dire de mai à la Toussaint.

Les femmes obtiennent péniblement 200 fr. et les enfants, de 20 à 50 fr. suivant leur âge.

Partout où nous nous sommes appliqués à rechercher les conditions de vie du domestique de ferme, nous avons constaté une faible augmentation des salai-

Digitized by Google

res. Les quelques chiffres qui suivent, concernant la Loire-Inférieure, permettront au lecteur de juger :

	Années 1862	1882	1892	1904
Maîtres valets. . . .	347	362	369	300 à 400
Laboureurs	193	265	267	200 à 250
Bouviers	207	215	236	225 à 250
Bergers.	120	170	216	100 à 200
Domestiques mâles . .	240	104	217	225 à 300
Servantes.	111	150	134	100 à 230

Bien que très élevé, comparativement à ce qu'il était il y a quelque vingt ans, le salaire des domestiques à gages n'a pas encore atteint la moyenne des gages annuels en France d'après la statistique de 1892 :

Maîtres-valets.	493 fr.
Laboureurs et charretiers	360 »
Bouviers au-dessus de 16 ans.	322 »
Ouvriers fromagers.	480 »
Autres domestiques au-dessus de 16 ans. . . .	304 »
Autres domestiques au-dessous de 16 ans. . . .	151 »
Servantes de fermes.	202 »
Bergers au-dessus de 16 ans	309 »

En plus des gages annuels en argent, les serviteurs reçoivent, lors de l'engagement, le denier à Dieu ou arrhes, exception faite de quelques régions que nous avons citées précédemment.

Le domestique est toujours nourri, logé, blanchi et parfois raccommodé, mais l'achat et la confection de ses vêtements lui incombent.

Digitized by Google

RÉSERVES

Le domestique marié du pays de Servon, Noyal-sur-Vilaine, etc, se réserve parfois quelques sacs de grain pour sa femme et ses enfants. Le domestique ayant une habitation distincte avec un lopin de terre réserve quelques journées de labour ou de charrois, par exemple, un jour par semaine ou par mois. Pour la confection et le raccommodage de ses vêtements, le garçon de ferme réserve aussi plusieurs journées : dans ce cas la couturière vient travailler au domicile du fermier qui lui doit la nourriture.

Aux environs de Lorient, le *meûel bras* et le *meûel bihan*, dans la région dite « pays mouton » se réservent le droit de se rendre, le second jour, aux noces auxquelles leurs patrons sont invités.

Partout, les domestiques réservent trois ou quatre jours dans l'année, afin d'aller aux foires ou pardons des environs. Depuis quelques années, le cultivateur, dans l'espoir de retenir son auxiliaire à la ferme, lui donne deux ou trois francs et le café au repas du midi. Nous avons vu pratiquer ce nouvel usage autour de Châteaugiron, pour la foire de « Sainte Là ou Laï » dite aussi « Saint-Eloi ». De là provient le peu d'importance de cette foire célèbre autrefois.

Les garçons et filles de ferme se réservent entre autres, suivant les pays : le premier lundi des foires Saint-Georges à Vitré (avril), — la foire des « Angevines » à Fougères (septembre), — les Angevines et le samedi qui suit la Saint-Georges, à Combourg, — la Saint-Denis (octobre) à Servon, — la Saint-Pierre (juin) à Rennes, — la Saint-Eloi (juin), à Châteaugiron,

Digitized by Google

— la Saint-Martin (novembre) à Bain-de-Bretagne, etc. — la foire du Liège, à Dinan, — la Saint-Jean (juin) et la Saint-Denis (octobre) à Saint-Mëen, — foar kalan gouan à Tréguier, — ar meurz Sant-Herve (septembre) à Gourin, — foar Kaourintin vraz (grande foire Saint-Corentin) à Quimper, — foires des 1ers lundis d'avril, mai et juin, à Brest.

Plabennec la veille de l'Ascension, — Gouesnou, le 25 octobre, — Lannilis, 2e mercredi de mai. —

Ploudalmezeau, 1e mai, — Brélès, 26 octobre, — Landuvez, 22 décembre, — Daoulas : 1er mardi de mai, — foire Sainte-Catherine, 25 novembre à Landerneau, — La Martyre, 2e lundi de juillet ;

Landerneau : foires de la veille de la Pentecôte, Sainte Catherine, (25 novembre) et le 3e samedi de septembre.

Lannilis : 2es mercredis de novembre et de janvier ;

La Martyre : foire Saint Mathieu (21-22 septembre, —

Morlaix : foire Haute ou Blanche (15-16 octobre) — Plougouven : foire de la Sainte-Eutrope (dernier dimanche d'avril, – Saint-Thégonnec : foar Veguen (2e dimanche de septembre).

Guiclan, 15-16 octobre, — Landivisiau, 2e mercredi de janvier, — Penzé en Taulé, 1er lundi d'octobre, —

Plouescat : foire Saint-Luc (18 octobre), foire froide (1er samedi de décembre), — Cléder : 28 janvier.

Landivisiau : foire des Rois, 2e mercredi de janvier), —

Sizun : la *foire grasse* (3e jeudi de février).

Commana : foire Saint-Michel (dernier mardi de septembre).

Guerlesquin : foire *Alit* (premier lundi de janvier).

Rosporden : foires 25 janvier et 6 décembre.

Pont-Croix : foires 3es jeudis de novembre et décembre.

Concarneau : Assemblée Saint-Thomas, 29 décembre.

Digitized by Google

Châteaulin : foire Saint Luc (18 octobre), etc. etc.

En général, le cultivateur laisse beaucoup de liberté au domestique en ce qui concerne les foires, les assemblées et les pardons, à la condition toutefois que le service de la ferme n'en souffre pas.

DEVEROU OU GAGES EN NATURE

Presque partout, le maître, en exécution de la convention passée avec son domestique, joint au salaire en argent des pièces d'habillement ou lui octroie quelques autres avantages.

A Scaër et dans toute cette partie de la Cornouailles les servantes stipulent qu'elles auront droit à un col (large collerette) et à une coiffe chaque année. On y joint souvent du linge de corps en toile (*lienac'h*) et quelques autres effets d'habillement.

Autour de Morlaix il était d'usage, il y a peu de temps encore, de donner de la toile de *cres* (8m 15) (1), une partie était utilisée *fétisse*, c'est-à-dire dans l'état où elle se trouve au sortir du métier, l'autre après lessivage.

Les gages en nature qui, dans le Finistère, portent le nom de *deverou*, tendent à disparaître. En Haute-Bretagne leur usage est depuis longtemps déjà tombé en désuétude. Seule subsiste la coutume des sabots et du fouet.

Dans la région de Guingamp, tous les domestiques mâles reçoivent une paire de sabots et les pâtres, en plus, le fouet. Les petits pâtres de 10 ans qui partout,

(1) Au commencement du XVIIe siècle, Morlaix se livrait à la fabrication de la toile de *crès* qui se divisait en crès larges communes, rosconnes et grassiennes. — Cf. Frain, *Les Vitréens et le Commerce international.*

Digitized by Google

d'ordinaire, sont simplement nourris et logés sans aucuns gages en argent, reçoivent toujours quelques pièces d'habillement, les sabots, le fouet et des pratiques ou pourboires accordés à la vente d'un produit de la ferme au domestique plus spécialement chargé de cette partie de l'exploitation.

Cet usage, connu en Normandie sous le nom de « vin », est représenté dans le pays de Gennes, Brielles et une partie de la Haute-Bretagne, par l'expression « donner des épingles ».

Les « bignes » et « bignesses » du pays de Servon et Noyal-sur-Vilaine » reçoivent quelques sous donnés par les éleveurs qui conduisent leurs vaches au taureau de la ferme, — une somme de 0 fr. 25 par veau vendu, — 1 fr. par vache vendue.

Quand le fermier tue un cochon gras, le bigne et la bignesse à défaut d'enfants de la famille vont porter des « fraîcheurs » aux parents et amis du fermier. Ces « fraîcheurs » consistent en pâté, saucisses, boudins. Chaque fois le porteur reçoit du destinataire 0f,40 ou 0f,50 de pratiques.

Dans cette même région, le charretier obtient un à deux francs par charroi de récoltes vendues, — un franc par charroi fait à un voisin à titre gracieux, — 0f 25 à 0f 50 par charroi de paille, foin, bois ou cidre vendu, cinq francs minimum pour chaque poulain ou cheval vendu.

A Gennes, cinquante centimes par tonneau de cidre vendu.

Ces pratiques sont dues par l'acheteur au cultivateur qui les remet au domestique.

Tous les dons en nature augmentent dans une certaine mesure le salaire du serviteur. Et ce, à tel point

Digitized by Google

que les régions où cette coutume est plus répandue, octroient aux domestiques des salaires bien plus élevés que celles, comme la Haute-Bretagne, où les gages en nature se réduisent le plus souvent à une paire de sabots et un fouet, ou comme la région frontière de Gennes, Brielles où ils consistent simplement en « épingles (1) ».

(A suivre) JEAN CHOLEAU.

(1) Nous trouvons ce paiement en nature et en argent dans la plus grande partie de la *Vendée*. Les domestiques sont payés :

A Montaigu, aux Herbiers, au Poiré, à la Mothe, à Saint-Fulgent, à Chantonnay, à Rocheservière, aux Sables, aux Essarts, à Mortagne, aux Moutiers, à Challans et à la Roche-sur-Yon, en argent et en vêtements ;

Dans le bocage du canton de l'Hermenault, à Maillezais, pour l'automne, l'hiver et le printemps ; à Saint-Gilles, la Châtaigneraie, Pouzauges, Fontenay pour la saison d'hiver ; à Talmont, Chaillé, Saint-Jean-des-Monts, Luçon, du 29 septembre au 24 juin, et à l'Ile-d'Yeu, en argent ;

Dans la plaine de l'Hermenault, à Maillezais, pour les trois mois d'été ; à Saint-Hilaire, Fontenay, pour la saison d'été ; à Luçon, du 24 juin au 29 septembre, et à Sainte-Hermine, en grains et en argent. L'usage fait au maître une obligation de payer en grains : à l'Hermenault, Maillezais, Saint-Hilaire, Luçon et à Sainte-Hermine. (Usages locaux déjà cités.)

Faisons remarquer que le paiement en nature disparaît en Vendée comme en Bretagne.

Digitized by Google

UNE BRETONNE

« ... Si j'avais trente ans, si devant moi la vie était encore ouverte, je polirais et repolirais cette œuvre dont je connais bien les défauts, le décousu, la pauvreté. Mais je n'ai plus un jour à donner sans compter ; je me détruis à grands coups de la pioche des années qui s'accumulent sur ma tête et je sens la mort qui me conduit par le bras, vite... jusqu'à l'abîme où tout tombe. Allez donc, mes pauvres idées, mal habillées comme vous l'êtes. Dieu ne vous fera pas de reproches et c'est la seule chose essentielle. Vous n'avez rien attaqué de ce qu'il a commandé de respecter, rien conseillé de ce qui est contraire à ses lois et quand vous vous perdrez dans l'oubli auquel de mieux ordonnées n'échappent pas non plus, du moins n'aurez-vous fait de mal à personne et peut-être — que Dieu le veuille — aurez-vous fait quelque bien à l'enfant si tendrement aimé auquel je vous confie. »

Quand j'ai appris, voici quelques semaines, la mort de Mme la Comtesse Arthur de Goulaine, je me suis souvenu de cette préface à son dernier livre *Soliloques* qui date d'hier, et où perce, en effet, de page en page, cette inquiétude du voyageur qui se hâte aux approches de la nuit, dans la crainte de ne point achever sa course.

Mais, à cause de cela justement, je ne sais rien qui puisse émouvoir davantage que cet album de pensées intimes, de souvenirs et de familiales tendresses.

Digitized by Google

Il semble qu'avant de s'en aller, cette admirable femme ait tenu à évoquer toute sa vie et à la rappeler simplement comme un modèle incomparable donné au petit-fils charmant qui fut tout son espoir. De fait, il trouvera là des conseils et des exemples que nuls maîtres ne lui donneraient mieux.

« Mes œuvres n'ont rien attaqué de ce qui fut respectable et n'ont fait de mal à personne... » C'est bien l'épigraphe qui convient aux écrits de Mme de Goulaine. Elle fut bonne, en effet, au delà de toute bonté et, s'il fallait résumer succinctement son existence, quelques mots y suffiraient : elle fut mère, elle fut pieuse, elle fut charitable, elle fut simple. Elle aima les lettres pour les pures joies qu'elles donnent et elle resta fidèle, par le cœur et par la pensée à la terre de Bretagne qui l'avait vue naître.

J'ai parcouru tout à l'heure, avec émotion, les six volumes qu'elle publia au cours de ses dernières années. J'y ai relu des pages exquises. Tout évolue dans le cycle indiqué plus haut. Cette aristocrate, enjouée, spirituelle et fine, n'avait, comme la plupart des cerveaux d'élite, qu'une sympathie assez tiède pour les futilités mondaines.

Je ne suis point la belle dame
Qui sait, dans un brillant salon,
Entrer, suivre tout un programme,
A peine poser le talon.
Je ne sais point parler aux reines
Ni repousser de longues traînes...
— Je suis tout bonnement la mère
D'une fille dont je suis fière.

Elle écrivait cela il y a trente ans en même temps qu'elle disait son amour des landes paisibles et repo-

Digitized by Google

santes, des bois de son château du Pordor, en Avessac, — ce paradis perdu dont elle pleura toujours la pénétrante poésie.

Courir, seule, les bois ; humer l'air en silence,
Ouïr du rossignol l'adorable romance ;
Se sentir à l'abri des caquets ennuyeux
Entre le sol des fleurs et la flore des cieux
Délire, enchantements, vous êtes bien la vie !
Vous apportez vraiment à mon âme ravie
Le repos et l'oubli, la joie et la fraîcheur
Et votre pure ivresse a retrempé mon cœur...

Tournons une autre page, prenons un autre livre : la même pensée revient chanter encore l'immense amour de la Nature qui est bien l'une des caractéristiques de l'œuvre de Mme de Goulaine. Écoutez, par exemple, le début de cette jolie pièce cueillie dans *Petit bouquet*, un volume d'une grâce lamartinienne exquise :

L'on ne saura jamais quelle ineffable joie
S'empare de mon âme aux rayons du matin
Ou par les claires nuits faites d'or et de soie
Quand flambe Sirius, quand Orion déploie
Son luxe de soleils au mystère lointain

Et ceci n'est-il pas un bijou d'impression et d'expression ? Ne croirait-on pas lire une page des *Méditations* ? C'est une élégie en plusieurs chants : *La femme du poète*.

Voulez-vous, mon ami, venir par les prairies,
Par les bois, les chemins et les landes fleuries ?
Ce soir il fait si beau, si doux !
Ma main sur votre bras, j'oublierai toute peine,
Ensemble, nous rirons à la lune sereine,
Répondez-moi, le voulez-vous ?

Digitized by Google

Faut-il donc ajouter que la brise soupire,
Que les étoiles d'or ont l'air de nous sourire,
Que tout est parfum, grâce, amour ?
Que c'est un soir charmant, plein de mélancolie,
Où de fuir avec vous je me sens la folie,
Comme pas un soir, pas un jour.

Dans les champs, les forêts, la prairie et la plaine,
Ce ne sont que parfums et que pures haleines
Et l'eau froide encor de la nuit
Dans ses frissons heureux court du centre à la rive
Balançant à son bord la nacelle captive
Qui répond par un léger bruit.

Sur les feuilles, sous l'herbe et dans la verte mousse
L'insecte se retourne et le grillon alerte verte
Sautille en saluant le jour ;
Fermée avec le soir, la fleur s'est reposée,
Et sur sa tige frêle, humide de rosée,
Elle se réveille à son tour...

Dans les nids, c'est aussi la chose ravissante
Qu'est le matin ! Jasant dès l'aurore naissante,
Les petits, de leurs becs ouverts
Et tout roses parfois demandent la pâture
Que les parents s'en vont chercher d'une aile sûre
Par les chemins poudreux et dans les buissons verts.

Il faudrait tout citer dans cette gerbe de fleurs choisies. Après les hymnes à la terre, viendraient les stances à la chère Bretagne parues dans *Multicolore* et ces délicieuses rondes des *Chansons de Toto à Tata* dont certaines sont des petits chefs-d'œuvre, — « Ous'que va la feuille ? » par exemple. Puis ce serait le tour des proses d'*Etoiles éteintes*, toutes de simplicité et d'émotion ; — souvenirs du pays d'Armor, contés d'une

Digitized by Google

plume alerte et habile, légendes et « histoires pour petits enfants » dont les grands, eux aussi, goûteront le charme. *Le Roy de la Froidure* et le *Moineau Tancrède* ont un tour délicat qui captive et retient.

Mais, si je voulais signaler toutes les pages qui le méritent, la place me manquerait pour parler encore des *Soliloques*, cette dernière œuvre dont il a été question au début de cet article et dans laquelle Mme de Goulaine a réuni ses dernières pensées.

C'est bien là, plus qu'ailleurs peut-être, que son cœur exquis, sa pitié naturelle, sa bonté, son esprit, apparaissent dans la simplicité des souvenirs évoqués. C'est là que se dévoile plus puissamment l'amour infini pour sa fille et son petit-fils qui, dans les autres volumes, perçait cependant à tout instant. C'est un peu l'*Art d'être mère et grand-mère* qui nous est enseigné dans ces pages et avec quelle science de la tendresse !

Ah ! certes, l'enfant aimé, à qui Mme de Goulaine confiait dans sa préface ce bouquet de souvenirs où les larmes elles-mêmes ont un parfum, y puisera des enseignements précieux. Il y apprendra que la vie n'est belle que pour ceux qui savent dresser un idéal en face des vulgarités et des banalités de notre époque, il y comprendra le charme des nobles enthousiasmes, la douceur d'être pitoyable aux misères humaines, le culte du beau, la simplicité qui est la vertu des grandes âmes, il y découvrira enfin le secret des grandes résignations aux heures des orages et des tristesses.

GEORGES ROCHER.

Digitized by Google

LE CHEVALIER DES ESSARTS

Charles-Marie Michel, chevalier des Essarts, natif de Normandie, prit part à l'insurrection vendéenne, dont il fut l'un des chefs avec son père. Il avait alors 25 ans. Après la malheureuse expédition de Bretagne, il fut arrêté à Montrelais (Loire-Inférieure) au commencement de janvier 1794. Le 4 de ce mois, le comité révolutionnaire d'Ingrandes (1) l'envoya à celui d'Angers pour être jugé. Le comité d'Angers, à la date du 7 janvier, voulut lui faire subir un interrogatoire, mais il répondit qu'il avait de grands secrets à dévoiler et qu'il ne le ferait que devant un représentant du peuple. On le mena aussitôt à Francastel (2) :

Où il a été arrêté ? — Il s'est rendu à une garde près de Montrelais. Il venait de l'affaire du Mans. Il était alors blessé, seul dans la Vendée.

Quand il a été blessé, à Angers, où a-t-il été porté ? — A Baugé.

Où est-il né ? — A Perrier (Manche). Il a quitté Paris après la séparation de l'Assemblée constituante.

Depuis quel temps il est dans la Vendée ? — A la prise de Bressuire.

Quel grade il avait dans l'armée ? — Celui de cavalier. Il s'est trouvé aux batailles de Montaigu, Torfou,

(1) A Ingrandes et même au début de son séjour à Angers, il déclara se nommer Charles-Marie Michel ; le 7 janvier, il avoua qu'on l'appelait communément chevalier des Essarts.

(2) *Archives de la cour d'appel d'Angers.*

Digitized by Google

Cholet et à celles livrées par les brigands depuis leur passage de la Loire jusqu'au moment de leur destruction.

Interpellé de déclarer les grands secrets qu'il a annoncés aux membres du comité révolutionnaire ? — Etant à Dol, je montai lors de la tenue du conseil dans la chambre où étaient les papiers de l'état major. J'y ai lu une dépêche venant de l'Angleterre. Dans le moment où le ministre écrivait il y avait des agents payés par l'Angleterre dans les villes de Brest, Rennes et autres de la Bretagne, dans des ports de Normandie et dans le Calvados, pour sonder l'esprit du peuple et le mouvoir à prendre les armes contre la république dès qu'il en serait temps. J'y ai lu de plus que l'Angleterre promettait de grands secours et notamment que ces secours étaient tous prêts. Il y avait encore deux pages qu'il ne put lire n'en ayant pas eu le temps. Cette dépêche était écrite en français signée *Henri Dundas* et sur un papier très fin...

Une sienne sœur a été arrêtée avec lui ; elle restait labituellement avec lui depuis la Flèche. Dans la maison où on le porta à Baugé, il y fut dans la voiture de Mme de Scepaux. Il a signé des bons au nom d'un prétendu roi Louis XVII.

Le lendemain, 8 janvier, le chevalier des Essarts comparut devant la Commission Militaire, dans l'ancienne église des Jacobins, lieu ordinaire de ses séances publiques. Il y fut interrogé comme suit par le président Félix, assisté du greffier Loizillon (1) :

S'il est ci-devant noble ? — Il l'ignore, étant fils d'un avocat et boursier au collège d'Harcourt à Paris.

(1) *Archives de la Cour.*

Digitized by Google

Où son père exerçait l'état d'avocat consultant? — A Boismé, district de Bressuire.

Où il est né ? — Il croit que c'est en Poitou, c'est pour obtenir la place de boursier qu'on l'avait dit né en Normandie.

Pourquoi on l'appelait le *chevalier* des Essarts ? — Parce qu'il était plus jeune que son frère.

Où est son frère ? — Il l'ignore, ne l'ayant pas vu depuis cinq ans.

Combien il est resté de temps à Paris ? — Six ans.

Ce qu'il a fait en sortant du collège ? — Il a toujours été aux sections, il s'est trouvé au siège de la Bastille ; il n'a aucun état.

Quels étaient ses moyens d'exister ? — Son père les lui fournissait quoiqu'il ne fût pas riche, et il était aidé par deux parents qui étaient électeurs.

A quelle époque il est sorti de Paris? — Un mois après le départ de M. Necker.

Où il est allé alors ? — A Boismé, chez son père.

Ce qu'il a fait à cette époque ? — Il travaillait, lisait les décrets, allait à la chasse et s'amusait au jardinage.

Combien il y a de temps qu'il est avec les brigands de la Vendée ? — Depuis la prise de Bressuire, où il a été fait prisonnier, au mois de mai 1793.

Quel grade il occupait dans cette bande de brigands ? — Aucun, étant simple cavalier volontaire.

Combien il a signé de proclamations royalistes ? — Très peu.

S'il lisait ces proclamations aux brigands ? — Il ne les leur a jamais lues.

Quel était son espoir en allant avec les brigands ? — Ayant été pris par eux, il fit serment de leur être fidèle, il a tenu son serment tout comme il l'aurait fait pour

Digitized by Google

la République ; il a fait le plus de mal possible dans les combats, mais hors de là il n'en a pas fait.

S'il a prêté le serment d'être fidèle à la nation? — Il l'a fait à la nation, à la loi et au roi.

Ce roi n'était qu'un individu dans la nation, il devait être fidèle à la république ? — Il n'avait pas fait le serment à la république et s'il l'eût fait il lui aurait été fidèle comme il l'a été aux brigands.

Quel était le commandant de la cavalerie où il était attaché ? — Le prince de Talmond.

S'il a pu croire que le parti des brigands triompherait de la république ? — Non, il croyait même que les puissances coalisées succomberaient, mais il leur avait fait serment et il a cru devoir le tenir.

S'il peut nous dire ce que sont devenus la Rochejaquelein et Marigny? — Chacun s'est sauvé comme il a pu, il ignore où ils sont, il a cependant appris que M. de Talmond avait été pris (1).

Où il s'est séparé de ces chefs ? — A Ancenis, où chacun prit parti de son côté.

Combien de brigands ont passé à Ancenis? — Il l'ignore, étant arrivé des derniers, mais il croit que le nombre en a été très petit.

S'il a vu à Ancenis les chefs des brigands ? — Il n'y a vu que M. de Talmond.

Où il a reçu sa blessure ? — Sous les murs d'Angers.

Combien ils étaient à l'attaque d'Angers? — 13 à 14.000 hommes, quoiqu'on dît que l'armée était beaucoup plus forte.

(1) Henri de la Rochejaquelein tué à Nuaillé près Cholet le 28 janvier 1794, Marigny fut fusillé par les Vendéens à la Girardière, près Cerizay, le 14 juillet 1794. Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmond, fut guillotiné à Laval le 27 janvier 1794.

Digitized by Google

Combien ils étaient de cavaliers ? — Ils n'étaient que 300 bien armés, le reste était mal armé et mal monté.

Combien ils avaient d'artillerie à l'attaque d'Angers ? — 16 à 18 pièces de canon.

Combien les brigands ont perdu d'artillerie au Mans ? — Ils n'en ont ramené que 4 pièces, et le reste a été pris avec tous les caissons.

Combien il y avait de femmes à la suite de la bande des brigands ? — Il y en avait énormément, et elles sont la cause de leur ruine.

S'il connaît les correspondances qu'ils avaient à Paris ? — Il n'en a jamais connu dans l'intérieur.

S'il en a connu dans l'extérieur ? — Il a dit la vérité à cet égard au représentant du peuple.

S'il était initié dans les affaires secrètes des brigands ? — Non, et s'il l'eût été il ne les aurait pas amenés où on les a menés.

Quel est le rédacteur de leurs fameuses proclamation ? — Il n'en a point connu de particulier, plusieurs y travaillaient, et on agréait celle qui paraissait la meilleure.

S'il a connaissance que le curé de Saint-Laud (1) en ait rédigé ? — Cela est possible, mais il n'en a pas connaissance.

Il n'a pas dit la vérité, puisqu'il existe plusieurs bons et proclamations signés de lui ? — On y mettait sa signature pour en augmenter le poids.

S'il n'eût été que simple cavalier, on n'eût pas mis sa signature de préférence aux autres ? — Il n'est pas le seul à avoir donné des bons, chacun en signait suivant les besoins, d'après l'ordre des chefs, qui les ratifiaient.

(1) Mort évêque d'Orléans le 1er octobre 1806.

Digitized by Google

S'il n'a pas été membre du conseil supérieur des brigands à Châtillon ? — Il n'a jamais été d'aucune administration.

Comment il se fait que n'étant pas du conseil supérieur, il existe un extrait signé de lui ? — Ce n'est pas lui qui l'a signé (1).

Représenté cet extrait pour reconnaître la signature ? — Ce n'est pas la sienne (2).

S'il connaît d'autres des Essarts dans l'armée des brigands ? — Il n'en connaît pas d'autres.

Si quelqu'un signait pour lui ? — Il n'en sait rien, mais il n'a jamais signé de cette manière-là.

(1) C'est son père, qui était vice-président du conseil supérieur des armées catholiques et royales.

(2) *De par la loi. — Extrait du registre des délibérations du conseil supérieur d'administration provisoire. — Séance du 22 août 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII.*

Vu par le conseil supérieur la requête présentée par le nommé Charles Colin, cultivateur, habitant de Rochefort-sur-Loire, tendant à son élargissement ; ensemble l'ordonnance de soit communiqué au conseil de Rochefort et l'avis dudit conseil, en date du 1er du courant, duquel il résulte que le détenu ne peut administrer les preuves de son innocence que par l'exhibition des registres de la ci-devant municipalité de Rochefort qui sont perdus ou égarés ; considérant que sa détention depuis le 10 juillet est un châtiment suffisant de l'impudence qu'il a commise en livrant partie de l'argenterie de l'église dudit Rochefort au district d'Angers et qu'il demeurera toujours responsable de la valeur de ladite argenterie conjointement avec la ci-devant municipalité s'il y a lieu : a arrêté et arrête que Charles Colin sera relâché des prisons de Châtillon à la charge par lui de demeurer à Rochefort sous la surveillance du conseil provisoire, d'y prêter le serment de fidélité au Roi, d'en signer l'acte et d'être responsable solidairement avec les membres de la ci-devant municipalité du prix de l'argenterie par lui livrée, s'il y a lieu.

Michel des Essarts, second président ; Bodi ; Bernier, curé de Saint-Laud ; Coudraye ; Gendron ; par le conseil supérieur, *P. Jagault, secrétaire général.*

Digitized by Google

Il a dit que s'il eût eu de l'influence sur les brigands il aurait empêché leur bande de se dissoudre, quel moyen eût-il employé pour cela ? — Il les eût empêchés de courir le royaume et les eût gardés chez eux, où ils étaient mieux.

Quels moyens il eût employés pour les ramener chez eux ? — Il les ignore, mais il croit qu'ils eussent mieux été chez eux, et peut-être les choses se seraient pacifiées d'elles-mêmes.

Comment il aurait fait pour les ramener ? — Les républicains avaient pris de bons moyens pour les empêcher de rentrer chez eux, armés.

S'il sait ce que sont devenus son père et ses parents ? — Il ignore où est son père. Ses deux parents s'appellent Dameure, demeurant rue du Mouton, dont l'un est dans l'administration des tribunaux.

Combien il y a de temps qu'il a vu son père ? — Il n'y a pas longtemps, il l'a vu à Baugé, ou à la Flèche.

Quel grade il avait parmi les brigands ? — Il était dans l'administration à Chatillon.

S'il a passé la Loire à Varades ? — Il l'ignore.

Séance tenante le chevalier des Essarts fut condamné à mort : dans la soirée du même jour, 8 janvier, il fut guillotiné sur la place du Ralliement (1) en même temps que M. de Donnissant qui avait été arrêté avec lui à Montrelais (2).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Voici les motifs de sa condamnation* : Avoir eu des correspondances et liaisons étroites avec les brigands de la Vendée ; 2) conspiration envers la République Française.

(2) *Revue de Bretagne*, novembre 1904.

Digitized by Google

FANCH JAFFRENNOU

BARZ « TALDIR AB HERNINN »

(Suite et fin) (1)

Je devrais, pour être complet, analyser maintenant la nature des rapports de Taldir avec le panceltisme; mais une aussi courte étude ne sait comporter un semblable développement.

Au surplus, cette doctrine est née d'hier; et il y aurait, de ma part, une impudente témérité à vouloir en déterminer à l'avance les tendances et les caractères, alors qu'il est déjà si difficile d'en esquisser un rudiment de définition. J'avoue cependant volontiers qu'il serait tentant de suivre, l'histoire en main, la progression et l'aboutissement des mouvements analogues, d'en prévoir l'avenir parce que nous constatons aujourd'hui et d'en dégager l'idée maîtresse de ses multiples ramifications. Mais n'est-il pas plus scientifique et plus sage, en vérité, de laisser ce soin aux témoins des événements futurs et d'agir comme l'astronome qui attend patiemment l'instant où le corps planétaire sortira du sein de la nébuleuse, afin d'en mesurer l'orbite, la grandeur et l'éclat.

Tout ce qu'il est permi d'affirmer, dans l'état actuel de la question et sans s'exposer à dire des sottises, c'est qu'il s'est formé, depuis quelque temps, entre les

(1) Voir la *Revue* de juillet 1905.

Digitized by Google

nationalités celtiques, un courant d'opinion en faveur du maintien de leurs langues et de leurs traditions respectives. On peut ajouter encore que ces nationalités tendent à se solidariser dans cette œuvre commune et qu'elles semblent rechercher les occasions de se prêter une assistance morale et de réunir plus étroitement les liens de parenté relâchés depuis tant de siècles.

Ce sentiment de solidarité dans la conservation est ce qu'on a appelé si improprement le panceltisme (1). Il serait au moins prématuré de vouloir y trouver autre chose. Je n'ignore pas que beaucoup d'excellents esprits tentent d'élargir son programme et que les partisans d'une activité plus sensible et moins théorique cherchent à y introduire des éléments nouveaux; mais leurs idées ne sont qu'à l'état embryonnaire. Gardons-nous de les ébruiter et de les exposer au grand jour sous peine de les voir dépérir.

C'est sans doute à une prudente réserve qu'a obéi Jaffrennou. Un ignorant des choses du panceltisme, puisque panceltisme il y a, qui croirait, en le consultant, trouver le fin mot de ses doctrines et de ses revendications, s'exposerait à une singulière déconvenue. Taldir a écrit sur ce sujet en poète plus qu'en philosophe, en prophète plus qu'en réformateur : je me garderai bien de lui en faire un reproche. Il compense d'ailleurs la précision qu'il n'a point daigné mettre par la fréquence de ce qu'il a bien voulu dire. Les *Barzaz* sont chaque instant émaillés d'apostrophes fraternelles aux Gallois, d'appels à la solidarité et de courtes invocations, j'allais dire d'oraisons jaculatoires, vers la divinité celtique. Son magnifique poème *Ar C'helt* qui

(1) Inter-celtisme serait, à mon sens, une expression plus adéquate.

Digitized by Google

semblerait promettre, en vertu de son titre, quelques éclaircissements, ne contient que des généralités et des sentences sybillines qui doivent laisser les non-initiés aussi perplexes qu'un profane de l'antique Hellade écoutant le murmure confus des chênes de Dodone.

Kanomp eur c'han levenez, hag hep dale pedomp !
Rag an Heol a zo tarzet hag a lugern'ividomp.

Ou bien encore :

Rog pell c'houi a welo ar C'helt braz en e zao
Evid difenn peb *gwir*, evid stourn hep arzao
Deuz an Truz hag ar Gaou, a ren war ar bed-holl,
Hag a chach marteze meur a vroad da goll !

Et voilà à peu près tout ce que Jaffrennou nous a livré de ses aspirations panceltiques. Il a compris sans doute que la question n'était pas encore au point et il a mis un bridon à sa fougue naturelle. Les esprits réfléchis ne pourront que l'en féliciter.

Ceux qui ont lu attentivement l'œuvre de Jaffrennou en connaissent toute la valeur littéraire. Rien n'est plus instructif; et rien ne justifie mieux le réveil de notre peuple que la comparaison que tout lettré peut faire entre les poèmes de Taldir et les élucubrations de la littérature française contemporaine. Son jugement sera nécessairement favorable aux *Barzaz*. Quel joaillier se tromperait au choix en face d'une pincée de perles fines et d'un boisseau de grains de verroterie recouverts d'écailles d'ablette ? Le lecteur de bonne foi ne peut faire autrement que de constater, d'un côté, la clarté, la simplicité et la force, filles naturelles de l'esprit d'une race vierge, et de l'autre, toutes les dégénérescences, les hypertrophies et les monstruosités d'une

Digitized by Google

mentalité corrompue par le cosmopolitisme et l'énervement d'une civilisation matérielle excessive.

L'œuvre de Jaffrennou est en outre morale.

Ah ! voilà le grand mot lâché ! le mot qui a le don de provoquer le rire hystérique et moqueur de la race latine que tout le sang barbare du VIe siècle a été impuissant à régénérer. Morale ! la belle affaire, en vérité ; morale ! comme si les auteurs et les lecteurs se souciaient maintenant de la moralité ! Le Progrès démocratique et social n'est pas un vain mot comme on pourrait le croire ; il affranchit l'esprit de la nation française des préjugés moraux ; le cœur est libre, l'amour est libre, tout est libre. La Bretagne seule atteint au même coefficient de natalité que les peuples saxons et germaniques. Les Bretons sont tout bonnement ridicules. Néanmoins le naïf Monsieur Piot assassine les pouvoirs publics de ses projets et consulte en vain les huit cents et quelques somnambules que le peuple s'est donnés pour rois. Au fait, pourquoi ne s'adresse-t-il pas *uniquement* à Monsieur Bérenger ?

Jaffrennou appartient à la tradition des bardes non seulement par l'inspiration, mais il a encore renouvelé certain de leurs procédés avec un rare bonheur. Le *Garm-gan emgann brezellerien Novinoë* » où l'allitération se marie à l'onomatopée, peut passer pour un chef-d'œuvre du genre.

Var gern garo an dorgennou deuz a Garnod da Gragou
Eur iouc'haden hir neuz hijet herder barz ar c'halonou !

Ne croirait-on pas entendre le trot saccadé d'un cheval ? Combien d'autres beautés originales je pourrais analyser encore si cette longue étude n'avait déjà trop exercé la patience de mes bienveillants lecteurs. Je m'arrête donc avec l'espoir que les leçons d'énergie qui

Digitized by Google

se dégagent de l'œuvre primesautière de Jaffrennou réveilleront le sentiment racique chez quelques Bretons inconscients encore de leur mission et de leur force.

Au cours d'une scène d'Hamlet, Marcellus dit à Horatio qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark. Nous nous mentirions à nous-mêmes en oubliant volontairement de faire à la France la rigoureuse application de ces sévères paroles. Les fragiles liens du souvenir historique et des convenances religieuses, économiques et sociales qui, à défaut de l'unité ethnique, maintenaient encore debout la puissance française, se sont relâchés sous l'action dissolvante des sophistes et l'infiltration des métèques ; encore quelques années et ils seront irrémédiablement rompus. Que cette pourriture dont parlait le prince scandinave et qui se caractérise chez nous par les erreurs de jugements, la sensualité, la cupidité, la lâcheté des cœurs et l'avilissement des consciences, que cette pourriture, dis-je, n'atteigne jamais notre glorieuse race celtique miraculeusement préservée jusqu'à ce jour. D'autres races étrangères s'appliquent à suivre logiquement leur destinée ; elles s'éveillent, elles luttent, elles grandissent autour de nous. Ouvrons les yeux à ces exemples et à ces avertissements. De ce qu'un insensé que le hasard d'un jour aurait fait notre compagnon de voyage se précipiterait vers un abîme, serait-il sage de penser que nous devrions en faire autant? Non, mille fois non. Prenons nos dispositions tant qu'il en est temps encore ; car le droit de vivre et l'espoir en l'hégémonie future n'appartiennent qu'aux peuples qui savent raisonner et prévoir.

HENRY DE LA GUICHARDIÈRE.
Telen-Aour.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

La plus grave maladie de notre époque. — La statue de Jules Si-Simon, à Lorient. — Naufrage des *Cousins Réunis*. — L'émigration bretonne à Jersey. — On demande des poteaux. s. v. p. — Saint-Malo en 1685.

Si enthousiaste que l'on soit de la Bretagne, il serait ridicule de soutenir qu'elle est une contrée idéale, une sorte de Paradis terrestre, où ne s'épanouissent que des fleurs de bonté, de justice et d'amour. Le soleil même a des taches ; pourquoi n'aurait-elle pas les siennes ? Les Bretons ont leurs défauts et, si parfois je leur ai trouvé des excuses, ce n'était ni par ignorance, ni par aveuglement, mais simplement pour mettre en pratique cette jolie parole de Joubert : « Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de profil ». De terribles maladies sévissent chez nous comme ailleurs et l'on ne blâmera jamais assez par exemple : le courant qui entraîne à Paris nos paysans, le luxe qui envahit nos campagnes, l'oubli de la langue de nos aïeux, la honte de leurs vieux et si beaux costumes. Et puis il y a l'ivrognerie, ce vice honteux, abject, qui prend naissance au cabaret, se développe à la ferme, et dont les effets seront meurtriers pour notre race. Ces fléaux sont dûs à des causes multiples que je ne veux point étudier aujourd'hui ; je voudrais seulement en signaler un autre, plus général et non moins dangereux. Il est si peu connu, qu'on n'a pas jusqu'ici trouvé de nom pour

Digitized by Google

le désigner, je suis donc obligé d'en forger un, de le baptiser, et de l'appeler : la *politicomanie*.

Cette maladie n'est pas physique, mais mentale. Elle n'est pas un produit naturel de notre sol ; elle y a été importée d'ailleurs, principalement de la Capitale ; mais elle s'est propagée si rapidement que notre province est devenue, comme toutes les autres du reste, un foyer de contagion. Le bacile qui la détermine se nomme : le journal ; ce n'est pas l'eau qui l'amène, mais un être spécial, appelé : facteur, qui le dépose dans chacun de nos foyers, à des heures fixes, deux ou trois fois par jour. Ses progrès sont lents mais continus et bientôt des symptômes caractéristiques apparaissent. Le malheureux, qui en est atteint, est sous l'empire d'une fièvre, que la quinine est impuissante à couper ; son caractère se modifie et, surexcité par une iosité intense, il est sujet à des accès de nervucrosité extrême. Son esprit, hypnotisé par une idée fixe, lui sacrifie toutes ses pensées et, quand plusieurs malades se trouvent réunis, ils ont à peine eu le temps d'ouvrir la bouche, que leur voix s'enfle, leurs regards s'allument et que se produisent en eux tous les prodromes d'une colère, qui dégénère souvent en pugilats. Cette maladie a deux usines de microbes, deux salles : la Chambre et le Sénat, habitées par des incurables malfaisants ; elle devient aiguë dans le monde entier pendant certaines manifestations de la vie sociale qu'on appelle : élections. Elle est chronique et jusqu'à présent la science n'a trouvé aucun remède efficace pour la combattre. Ce qui la rend particulièrement dangereuse c'est qu'elle est épidémique au suprême degré. Alors que la fièvre jaune est l'apanage des colonies, que le croup n'atteint que les enfants et la neurasthénie que

Digitized by Google

les gens anémiques; elle, tombe aussi bien sur les jeunes gens que sur les vieillards, sur les savants que sur les ignorants, sur les grand'mères que sur les jeunes filles. On ne peut guère la comparer qu'à la peste et d'elle on peut dire aussi : Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Plus longtemps que d'autres contrées la Bretagne a été à l'abri de cet état morbide ; mais elle devait à son tour subir le sort commun ; maintenant elle est contaminée de Vitré à la pointe du Raz. Depuis la petite ouvrière qui se dirige le matin vers son magasin jusqu'à l'ouvrier qui se rend à son chantier ; depuis le militaire à la caserne jusqu'au concierge dans sa loge ; depuis la mère de famille dans son boudoir jusqu'à la nourrice au Jardin des Plantes ; tout le monde a en mains un journal et en parcourt les colonnes fébrilement, avec passion. Le poison s'est infiltré partout : à l'école comme à l'usine, dans les plus petites bourgades comme dans les fermes les plus reculées. Dernièrement un grave magistrat vint me demander conseil. Ayant une semaine libre, il voulait voir un coin breton, resté primitif, absolument sauvage, qui ne serait enlaidi par aucun chemin de fer, défiguré par aucune villa. Et il me questionna : « En existe-t-il encore? » Je lui indiquai le Huelgoat : « Vous y trouverez une forêt poétique et idéale ; vous admirerez en passant la chapelle Saint-Herbot, un vrai bijou, le château délaissé du Rusquec et puis enfoncez-vous dans les montagnes d'Arrée ; je vous affirme que là rien ne vous rappellera cette civilisation que vous haïssez tant ; c'est un pays perdu. » Il partit et revint furieux, me faisant une scène terrible, comme si j'étais la cause de la mésaventure qui lui arriva. Figurez-vous que quelque part, je

Digitized by Google

ne sais plus où, du côté de Loqueffret, il rencontra un soir, sur la lande, une bande de grands gars avinés qui criaient à tue-tête deux mots, toujours les mêmes. Mon voyageur crut d'abord que c'était du breton ; mais, les chanteurs s'étant rapprochés, il distingua nettement qu'ils hurlaient : « Vive Jaurès ! Vive Jaurès ! » Il s'arrêta ahuri, mais les ivrognes l'avaient rejoint et l'empoignant qui par sa canne, qui par son veston, voulurent le forcer à acclamer avec eux l'ami Jaurès. Mon juge n'a qu'une sympathie médiocre pour le leader socialiste ; de plus, — je vous le dis tout bas, — il n'est pas brave. Quand il se vit ainsi entouré par ces énergumènes, il se crut arrivé à sa dernière heure et, blême de peur, la sueur au front, se précipita dans sa voiture. Il revint d'une traite pour me faire de sanglants reproches. Je l'entends encore : « Oui, c'est un pays perdu !... perdu !... mais pas au sens que vous aviez donné à ce mot !... La Bretagne d'autrefois, elle est morte depuis longtemps ; c'est un mythe, une vaste fumisterie !... » Ce brave homme avait tort de se fâcher en somme ; les lascars, qui lui avaient causé une telle frousse, étaient au fond plus à plaindre qu'à blâmer, c'étaient des malades !.....

La politique a bouleversé nos mœurs, faussé nos jugements et déprimé nos intelligences. Telle une bête venimeuse qui bave son venin mortel sur tout ce qui l'approche, son virus souille tout ce qu'il touche et il n'est pas un sanctuaire si caché qu'il soit, il n'est pas un foyer domestique, où elle n'ait semé ses germes putrides. Elle est le grand rouage qui fait fonctionner la comédie humaine ; il faudrait des volumes pour seulement énumérer tous les crimes qu'elle a commis et qu'elle commet chaque jour. C'est un des plus grands

Digitized by Google

maux de notre temps, qu'il est trop tard pour enrayer, et qui, si nous n'y prenons garde, nous conduira aux pires catastrophes. Fustel de Coulanges avait pressenti sa funeste influence ; il a résumé ses ravages dans une phrase, que je veux citer textuellement malgré sa longueur, parce qu'elle n'est que l'expression d'une triste et quotidienne réalité : « Si l'on se représente, a-t-il « écrit quelque part, tout un peuple s'occupant de po- « litique et depuis le premier jusqu'au dernier, depuis « le plus éclairé jusqu'au plus ignorant, depuis le plus « intéressé au maintien de l'état actuel jusqu'au plus « intéressé à son renversement, possédé de la manie « de discuter sur les affaires publiques et de mettre la « main au gouvernement ; si l'on observe les effets que « cette maladie produit dans l'existence de milliers « d'êtres humains ; si l'on calcule le trouble qu'elle « apporte dans chaque vie, les idées fausses qu'elle met « dans une foule d'esprits, les sentiments pervers et les « passions haineuses qu'elle met dans une foule d'âmes ; « si l'on compte le temps enlevé au travail, les discus- « sions, les pertes de force, la ruine des amitiés ou la « création des amitiés factices et d'affections qui ne « sont que haineuses, les délations, la destruction de « la loyauté, de la sécurité, de la politesse même, l'in- « troduction du mauvais goût dans le style, dans l'art, « la division irrémédiable de la société, la défiance, « l'indiscipline, l'énervement et la faiblesse d'un « peuple, les défaites qui en sont l'inévitable consé- « quence, la disparition du vrai courage, les fautes « qu'il faut que chaque parti commette tour à tour, à « mesure qu'il arrive au pouvoir, dans des conditions « toujours les mêmes, les désastres et le prix dont il « faut les payer ; si l'on calcule tout cela, on ne peut

Digitized by Google

« manquer de se dire que cette sorte de maladie est la « plus funeste et la plus dangereuse épidémie qui puisse « s'abattre sur un peuple, qu'il n'y en a pas qui porte « de plus cruelles atteintes à la vie privée et à la vie « publique, à l'existence matérielle et à l'existence mo- « rale, à la conscience et à l'intelligence et qu'en un « mot il n'y eut jamais de despotisme au monde qui « put faire autant de mal ».

*
* *

En vertu sans doute de la loi des contrastes, ces pensées mélancoliques m'ont été suggérées par des fêtes récentes. La ville de Lorient avait déjà dressé des statues à plusieurs de ses illustres enfants : à Bisson, à Dupuy de Lôme, à Brizeux, à Massé ; elle a voulu en glorifier un autre : Jules Simon. Rien n'était au fond plus naturel ; il joua un rôle important sous le second Empire et la République, fut deux fois ministre, philosophe érudit, membre de l'Académie Française, auteur de plusieurs ouvrages remarquables ; il était très juste que son pays natal désirât perpétuer son souvenir. N'allez pas en conclure que j'approuve toutes ses idées. Si peu compétent que je sois pour l'étudier, et tout en voulant laisser à l'histoire le soin de porter sur son compte un jugement définitif, il me paraît avoir été surtout un utopiste et par conséquent peu logique, peu clairvoyant, souvent en contradiction avec lui-même et rempli de bonnes intentions qui ont produit l'effet directement opposé à celui qu'il cherchait. Mais qu'importe !.... ne soyons pas trop difficiles et voyons les choses de plus haut !... ce fut un honnête homme, un penseur, un savant, un humanitaire ; il a fait quelque

Digitized by Google

chose ; pourquoi n'aurait-il pas une statue, alors que de nos jours on en élève à tant d'autres, qui n'ont été ni savants, ni honnêtes et qui n'ont fait que des bêtises? Cette fête devait être une fête de famille ; elle aurait été telle si l'infâme politique n'était pas venue y mettre le trouble, y jeter sa note discordante.

Dès la veille, des affiches multicolores s'étalaient sur les murs et une violente polémique s'engageait sur celui qui fut pendant toute sa vie un ardent polémiste. Bien que mort depuis neuf ans, il soulevait encore des querelles de partis. Les radicaux lui reprochaient son libéralisme et les libéraux son radicalisme. Les socialistes à leur tour vouaient au mépris du peuple « cet ignoble bourgeois, cet ami du clinquant et de l'uniforme (*sic*), ce cocardier etc... » Tiraillée de tous côtés, heureusement que son effigie était en bronze ; si elle eût été en bois ou même en pierre, il n'en serait pas resté un morceau. Devant le monument les enfants des écoles défilèrent et chantèrent, naturellement !.. la *Carmagnole* et l'*Internationale*. Piquante ironie des choses d'ici-bas ! cette manifestation s'adressait à un des partisans les plus convaincus de l'instruction laïque ! Quand tomba le voile de la statue, reproduction de celle de la place de la Madeleine à Paris, en présence des membres de la famille et des autorités, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, prononça un éloquent discours. Il retraça la vie, le caractère, l'œuvre de Jules Simon et dans une péroraison émue salua « le grand patriote qui, par sa parole et par ses écrits, sut inspirer aux citoyens le plus profond sentiment de ce qu'ils doivent à eux-mêmes et à la patrie ». C'était très bien ; mais voilà qu'un autre personnage se lève et, pendant plusieurs quarts d'heure, essaie de

Digitized by Google

prouver et affirme que le héros du jour ne fut ni un modéré, ni un libéral, mais un socialiste pur sang, le père du socialisme actuel, qu'on lui doit toutes nos grrrrrandes réformes ouvrières, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, toute la lyre, quoi ! Il n'y eut que les fiches qu'on ne lui attribuât pas ! Et la cérémonie se termina, au milieu d'un désordre indescriptible, par des cris qui ressemblaient à des hurlements, par des applaudissements mêlés de bordées de coups de sifflets.

On avait oublié d'inviter quelqu'un à cette solennité et son absence se fit vivement sentir : c'est la fraternité. Et pourtant elle y était en principe, puisque son beau nom flamboyait à la suite de deux autres, non moins beaux, sur tous les monuments publics. Mais nous savons ce qu'elle vaut celle-là !... il y a longtemps que nous l'avons jugée à ses fruits !... N'est-ce pas d'elle que le prince de Metternich écrivait dès 1848 : « Je suis tellement dégoûté de la fraternité après tous les crimes commis en son nom, que si j'avais un frère je l'appellerais : mon cousin. »

*
* *

Cette spirituelle boutade d'un homme d'Etat désabusé ne serait pas assez acerbe pour flétrir certains faits de notre temps. Le 3 mars dernier partait de Saint-Malo une goëlette : les *Cousins Réunis*, emmenant sur les bancs de Terre-Neuve les équipages de plusieurs autres navires : elle avait à bord cent trente-deux marins, presque tous originaires de Cancale et de Dinan. Les jours succèdent aux jours, les semaines aux semaines, et pas une nouvelle n'arrive au pays. Les familles de ces pauvres gens passent par toutes les transes de la plus mortelle des

Digitized by Google

angoisses : celle de l'attente ; leur espoir chaque jour déçu se change en une indicible inquiétude, devient un poignant désespoir et bientôt la certitude apparaît dans toute son horreur : ils sont perdus ; ils sont morts ! Quand ?... Où ?... Comment ?... nul ne peut le dire. Ont-ils été dans une nuit brumeuse coulés par un steamer ? Se sont-ils échoués sur une banquise ? Une voie d'eau s'est-elle déclarée dans la cale ? On ne le sait pas et on ne le saura jamais. On a pas aperçu un signal, on n'a pas entendu un cri, on n'a pas trouvé une épave ; rien !... le plus effroyable mystère planera éternellement sur ce drame qui devait engloutir cent trente-deux existences humaines. Depuis le naufrage des *Quatre Frères* et de l'*Ella*, c'est le plus épouvantable sinistre qui se soit abattu sur nos populations maritimes.

Et pendant ce temps-là, pendant que ces malheureux mouraient peut-être de faim sur une île déserte ou pêle-mêle sur un radeau ; pendant que les mères, les enfants, les sœurs, les fiancées pleuraient, criaient, suppliaient qu'on allât à leur recherche ; que faisait-on pour eux ? Pendant ce temps-là, on écrivait à M. le Ministre et M. le Ministre ne se donnait pas la peine de répondre. Pendant ce temps-là, on ne trouvait pas un vapeur disponible pour secourir ces infortunés et on mobilisait toute une escadre pour transporter des badauds et suivre une course de canots, organisée pour la réclame d'un journal du boulevard. Pendant ce temps-là, un député, M. de Boissieu, du haut de la tribune de la Chambre, essayait de vaincre l'inertie du ministre et un énergumène, un de ces idiots, fruit véreux de l'inepte suffrage universel, avait l'ignominie de dire en plein Parlement : « Vous nous faites perdre notre temps. » Les voilà les démocrates !... O les misérables !... Voter

Digitized by Google

quelques sous pour arracher à la mort plus de cent jeunes et vigoureux matelots, c'est du temps perdu !... Sécher les larmes, apaiser les déchirements de tant de pauvres femmes, les empêcher d'être veuves, les arracher à la misère, c'est du temps perdu !... Mourez, vous autres là-bas, et vous, pleurez ici !.. que nous importe !.. Ce que l'on vous donnerait serait autant de moins dans notre assiette au beurre. Et puis, nous n'avons pas le temps de penser à vous. Nous sommes en train de renverser, de démolir votre religion, cette religion qui prie pour les trépassés, qui met des croix sur les tombes et un rayon, celui de l'éternel revoir, sous les voiles de deuil. C'est une besogne urgente, dont le besoin se faisait sentir. Si vous n'êtes pas de notre avis, tant pis ! Continuez à pleurer, vous ici ; et vous là-bas, continuez à mourir !...

*
* *

Il ne serait peut-être pas très poli de dire que les Anglais et les pommes de terre ne font qu'un ; on peut néanmoins affirmer qu'il y a entre eux un rapport intime : celui qui existe entre le contenant et le contenu. Nos bons voisins en absordent des quantités prodigieuses. Comment expliquer que cette nourriture farineuse ne les engraisse pas et qu'ils restent pour la plupart maigres comme des allumettes ?... c'est là un mystère que nous ne nous chargeons pas d'éclaircir. Ils ont tellement de patates chez eux, qu'ils manquent de bras pour les tirer et qu'ils appellent à leur secours nos compatriotes. Ceux-ci, au nombre de 4 000 à 5 000, se dirigent chaque année à cette intention vers Jersey et Guernesey. La traversée se fait dans des conditions dé-

Digitized by Google

plorables. Ceux qui s'embarquent sur le *Dévonia* ou le *Saint-Brieuc* n'ont rien à craindre ; ces vapeurs sont solides et conduits par des équipages d'élite. Les autres s'entassent, s'empilent sur le premier voilier venu ; le bateau ne peut normalement porter que vingt personnes, ils sont quatre-vingts passagers à bord, ignorant si le voyage durera douze heures ou trois jours et si le pain mis en réserve sera suffisant pour les nourrir. Il y a pourtant des règlements très sévères sur ce point. Ces règlements exigent que chaque bateau soit muni de divers engins de sauvetage, entr'autres d'une ceinture pour chaque voyageur ; que le nombre maximum des passagers soit fixé par une autorisation signée du préfet maritime de l'arrondissement etc... Mais les règlements, vous savez, on les écrit et on ne les applique pas. A quoi serviraient les cartonniers, si on n'avait rien à y laisser dormir ?

Nos Bretons risquent donc leur vie pour ces précieux tubercules, chers aux fils de la blonde Albion ; mais ils sont pauvres et bravement s'exposent à « boire un coup dans la grande tasse » pour rapporter au logis quelques livres sterlings. Eh bien ! cet espoir, si louable en soi, va devenir chimérique. Il paraît que l'île regorge de travailleurs. D'après une lettre adressée à un armateur de Saint-Brieuc par le consul de France à Jersey, il y a actuellement plus de quatre cents ouvriers sans emploi et par conséquent dans la plus noire des misères. Les autorités se sont émues de cet état de choses et on a fait afficher pour les cultivateurs l'avis suivant : « Le Préfet des Côtes-du-Nord informe ses administrés que d'après les renseignements qui lui ont été transmis par M. le Consul de France à Jersey, les travaux agricoles ne commenceront pas avant le 15 juin et que ces travaux

Digitized by Google

n'auront pas l'importance accoutumée. La gelée du 17 mai a fait beaucoup de tort aux pommes de terre et la récolte du foin s'annonce comme très mauvaise. Les ouvriers, qui désireraient se rendre à Jersey, devront être munis d'une promesse ferme d'engagement ou tout au moins d'un billet de retour, valable *en tout temps* et non pas pour la fin de la saison. » On ne peut pas dire plus poliment aux gens : mes amis, restez chez vous. Nous ne saurions trop féliciter le Préfet des Côtes-du-Nord de sa charitable initiative. Il a compris, lui aussi, qu'il était temps d'enrayer l'exode qui dépeuple nos campagnes et cela en pure perte, puisque le gain qui en était jusqu'ici le résultat deviendra de plus en plus insignifiant, presque nul. Puissent nos paysans le comprendre une bonne fois. Ils sont malheureux sur leur sol natal ; ils le seraient plus encore à Paris ou à Jersey. On a bien assez des déceptions que l'on trouve chez soi à chaque pas, sans aller, au prix de mille périls et de mille dangers, en chercher ailleurs.

*
* *

Mon Dieu, comme tout change vite ici-bas !... J'ai pourtant la coquetterie de ne pas me croire vieux et déjà j'ai vu les tramways tuer les dernières diligences, les tricycles succéder aux vélocipèdes, les bicyclettes succéder aux tricycles et les automobiles enfoncer tout le reste. Et il y a des gens qui prétendent que le Français est casanier ! Ce qui est certain, c'est que, s'il voyage peu à l'étranger, il circule chez lui plus que jamais. Il n'est pas une route de notre pays qui ne soit sillonnée par des véhicules de toutes sortes ; il n'est pas un coin qui ne soit visité par des touristes de plus en

Digitized by Google

plus nombreux. Et puis, il y a des contrées jadis délaissées, presque ignorées, qui deviennent à la mode. Il y a cinquante ans, on embrassait les siens en pleurant et on faisait presque son testament avant de venir en Bretagne! Qui ne la connaît pas maintenant? On commence à lui rendre justice et ce n'est pas trop tôt. On l'apprécie comme elle mérite de l'être ; on ne se lasse pas de vanter ses côtes sauvages, ses richesses artistiques, ses curiosités naturelles, ses horizons mélancoliques et rêveurs. On l'a parcourue en tous sens ; on voudrait la parcourir encore, et pourtant on lui adresse un grand reproche. Des plaintes s'élèvent de tous côtés ; on m'a supplié de les écouter et de m'en faire l'écho ; j'obéis.

Tout le monde reconnaît que nos chemins sont au moins passables ; mais tout le monde y cherche en vain des indications pour guider les voyageurs dans leurs promenades et leurs excursions. Prenons un exemple. Voici un touriste qui, quittant Rennes le matin, gagne Plélan et va visiter la forêt de Paimpont. Il arrive aux Forges, passe au pont du Secret et, quelques mètres plus loin, trouve un poteau qui marque la limite des départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. A deux kilomètres de là, une pancarte en fonte lui indique le chemin qui conduit à Saint-Malo de Beignon et puis c'est le dernier renseignement officiel qu'il rencontre. Doit-il tourner à droite ou à gauche ? il n'en sait rien. Ploërmel est-il au nord ou au sud ? il l'ignore. Il en est de même dans tout le Morbihan et ailleurs. Nous ne devrions pourtant pas oublier, que les étrangers nous flattent d'abord beaucoup en venant admirer vos merveilles et qu'ils sont ensuite une source de bien-être, un bénéfice notable, pour nos populations. Attirons-les donc chez nous, rendons leurs tournées agréables et

Digitized by Google

faciles; mettons-leur des poteaux. Ce sont des hautes considérations qui me font un devoir d'appuyer leur requête et pourtant je ne vous cacherais pas que j'en appréhende un peu les conséquences. Vous vous souvenez de l'imprécation furibonde de Brizeux contre la locomotive, le « dragon de feu ». S'il avait connu l'automobile, comment l'aurait-il appelée ? Il n'y a pas à dire, mais ces monstres fous, hurlants et puants, n'embellissent guère nos paysages. Il n'y a pas de poteaux et ils sont si nombreux qu'on ne sait déjà plus où se mettre pour les éviter ; quand il y aura des poteaux, ils deviendront légion et alors, piétons, mes frères, il ne nous restera plus qu'une dernière ressource : ce sera de marcher dans les fossés.

*
* *

Les bibliophiles ont parfois de la chance ; l'un d'eux vient de découvrir un vieux livre, imprimé en 1685, et qui porte ce titre un peu long : « *Les délices de la France ou description des provinces et villes capitales d'icelle, comme aussi description des châteaux et maisons royalles, plus celle des nouvelles conquêtes, avec leurs figures au naturel, par A. Leyde, chez Jacques Monkee, marchand libraire* ». Ce rarissime bouquin contient des détails intéressants sur quelques localités bretonnes et en particulier sur Saint-Malo. J'en extrais les phrases suivantes, qui rempliront d'orgueil les Malouins, s'ils ne sont pas des modèles d'humilité : « Le renom de Saint-Malo est assez bien « établi dans tous les endroits de l'Europe et presque « du monde sans que je prétende en augmenter la ré- « putation ; c'est pourquoi je diray seulement que la « bonté de ses pilotes, le grand traffic de ses marchands

Digitized by Google

« qui vont par toute la terre, la richesse de ses bour-
« geois et l'humeur sociable, fidelle, amie du divertis-
« sement et de la joye de ses habitants, les rendent tout
« à fait aimables. Pour moy, je vous advouë que je
« n'ayme rien tant que de faire amitié avec des Ma-
« loins et je passerai admirablement mes jours dans
« cette ville, s'il m'était possible. Elle est petite, il est
« vray ; mais elle est riche, belle et divertissante... Les
« vaisseaux ne sont pas si-tost arrivés que d'abord on
« voit toute la parenté en joye, tous les amis en réjouis-
« sance et toute la ville ravie d'un si heureux retour.
« On ne parle après cela que de boire et de rire, de
« danser et faire bonne chère ; ce qui arrive très sou-
« vent, d'autant que comme la ville est petite, qu'il y
« a beaucoup de navires en mer et qu'on invite tous les
« parens, les amis et les voysins, il arrive que les fes-
« tins et les bienvenues y sont presque ordinaires. »
L'auteur me paraît avoir eu un petit défaut, il devait
être gourmand ! mais continuons... Il cite ensuite cette
curieuse légende : « On dit qu'il y a une chose remar-
« quable dans l'Isle qui est proche, laquelle n'arrive
« pas souvent, mais qui est pourtant une espèce de mi-
« racle : c'est qu'il n'y a jamais qu'un corbeau et une
« corneille dans tout ce païs entouré d'eau ; de sorte que
« si l'un des deux vient à mourir, tous ceux qui sont aux
« environs y accourent et y donnent un si cruel com-
« bat pour voir à qui appartiendra l'isle, qu'il y en a je
« ne sçay combien qui restent sur la place ; de sorte
« que le plus fort chasse tous les autres hors du païs
« jusques à ce qu'il en soit l'unique possesseur. » Enfin
on y trouve les Normands opposés aux Bretons en un
parallèle, très flatteur pour nous, qui ne manque ni de
malice, ni de piquant : « Les Normands sont trop vi-

Digitized by Google

« cieux pour s'y fier ou pour établir une forte amitié « avec eux. Toutefois, en dissimulant leurs défauts et en « prenant garde à soy, on peut vivre avec eux et leur « plaire, si on dit du mal des Bretons et si on parle des « belles actions de leur nation. — Les Bretons au con- « traire sont aimables pour leur franchise et leur sin- « cérité. Ils se plaisent à boire et sont importuns à sol- « liciter la compagnie à faire de même (*hum!*). On sera « le bienvenu si on marque de l'aversion pour les Nor- « mands, aussi bien que pour les hérétiques. On leur « plaira encore beaucoup, si on leur parle du plaisir « qu'il y a de voyager et des belles choses, des contrées « lointaines qu'on a veuës. »

Ce pays si séduisant, si gai, si hospitalier, prépare, au moment où à la hâte je trace ces lignes, de grandes fêtes en l'honneur de Jacques Cartier. Tout bon Breton doit s'y rendre ; c'est pourquoi je boucle ma valise. Ma prochaine chronique sera consacrée à l'illustre marin et à son apothéose. Je l'écrirai sans doute là-bas, en face de la mer immense, sur cette côte d'émeraude pour laquelle j'ai tant de prédilection, et, après avoir vu ce qu'était Saint-Malo en 1685, nous verrons ce qu'il aura été au mois d'août de l'an de grâce 1905.

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Théodore Botrel

C'est à Théodore Botrel, le populaire *barde breton*, que l'*Album Musical* vient de consacrer un remarquable numéro qui obtient un immense succès. Ce numéro, orné d'un portrait magnifique, contient *les dix plus belles créations* (pour piano et chant) de l'auteur de la *Paimpolaise*. Tous ceux qui veulent se faire une idée sincère de l'exceptionnelle valeur du *barde breton* voudront se procurer ce numéro sensationnel, qui représente une valeur réelle de 12 francs de musique et qui est vendu un franc seulement.

En vente chez tous les libraires, gares et marchands de musique ; envoi franco contre mandat d'un franc ou timbres-poste à l'Administration de l'*Album Musical*, 23, rue du Mail, Paris (2e).

*
* *

Chemin de fer d'Orléans.

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, vient de mettre en marche un train rapide composé de 1re, 2e et 3e classes, partant de Paris, quai d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 9h 9 et arrivant à Luchon à 8h 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris.

Pour le retour ce train part de Luchon, à 8h 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz à 10h 24 du matin et à Paris, quai d'Orsay, à 10h 33.

Un sleeping-car est attelé à ce train les dimanche, lundi, mardi, jeudi et vendredi au départ de Paris et les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et samedi au départ de Luchon.

Digitized by Google

Chemin de fer d'Orléans

Relations rapides entre Paris-Biarritz-Dax-Pau.

En vue de faciliter les relations entre Paris et les stations balnéaires et thermales de Biarritz, Dax et Pau, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, vient de mettre en marche un nouveau train rapide partant de Paris, quai d'Orsay à 8h 7 du soir, de Paris-Austerlitz à 8h 17 et arrivant à Biarritz à 7h 53 du matin, à Dax à 6h 47 et à Pau à 8h 30.

Pour le retour, ce train part de Pau à 5h 55 du soir, de Dax à 7h 42, de Biarritz à 6h 15 et arrive à Paris-Austerlitz à 7h 3 du matin et à Paris, quai d'Orsay, à 7h 12.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions aux Gorges du Tarn.

Relations rapides. Paris — Rodez — Sévérac-le-Château

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn par Sévérac le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris, quai d'Orsay, à 7 h. du soir et de Paris-Austerlitz, à 7h 9 arrive à Rodez à 6h 40 du matin et à Sévérac-le-Château à 8h 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour le train Midi part de Sévérac-le-Château à 8h 11 du soir et de Rodez à 10h 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10h 24 du matin et à Paris, quai d'Orsay, à 10h 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger viâ Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

SUITE (1)

Le développement du protestantisme en Bretagne amenait de jour en jour la création de nouvelles Eglises. J'ai parlé des deux ministres établis à Rennes en 1559 et du ministre établi à Nantes. Vitré, qui en 1559 et 1560 recevait de temps en temps la visite de l'un des ministres de Rennes, semble avoir eu dans les derniers mois de 1560 son ministre particulier, appelé Mondonay ou Coulaine ; Châteaubriant qui n'avait pas encore de ministre en septembre 1560, en avait certainement en septembre 1561 (il s'appelait M. Lesnet) et probablement même en juillet 1561, car, lorsqu'à cette date un ministre fut installé à la Roche-Bernard, celui-ci se considéra comme plus récemment arrivé dans la province que son collègue de Châteaubriant. Ce ministre de la Roche-Bernard a donné lieu à une plaisante erreur de Crevain. Il s'appelait Jean Louveau et était de Beaugenci. Or, par suite d'une faute d'impression, Bèze (2) parle en 1558 d'un Jean Bonneau, de Beaugenci, qui professait alors des opinions hétérodoxes et qui fut plus tard nommé pasteur en Bretagne. Crevain s'est imaginé que Jean Bonneau et Jean Louveau étaient deux personnages distincts, tout en avouant

(1) Voir la *Revue* d'août 1905.
(2) Bèze, tome I, p. 104.

Digitized by Google

qu'il ne sait absolument rien de ce que fit Jean Bonneau en Bretagne.

L'agitation ne cessait cependant pas. Il y eut une nouvelle émeute à Nantes le 1er août à l'occasion d'une assemblée chez le libraire Papolin. Le 2 les bourgeois s'assemblent à l'Hôtel-de-Ville et députent en cour leur procureur Cornichon pour se plaindre de la manière dont certains magistrats procédaient aux poursuites contre les émeutiers : ils dénonçaient ainsi comme huguenots les conseillers au Parlement Robert du Hardaz, Michel d'Essefort, Guillaume Laurent, Pierre de la Chapelle, Louis de Châteautro, le lieutenant civil François le Bloy, les conseillers au Présidial François Garreau et Antoine Corval.

Le 8 août M. de Bouillé écrivait de Saint-Julien de Vouvantes qu'un bourgeois de Nantes avait été blessé en allant aux champs et qu'on accusait M. du Brossay, ce qui étonnait Bouillé, car il l'avait toujours trouvé homme rassis et discret. En tous cas cela ne regardait nullement M. de Rohan, car M. du Brossay n'était pas de ses gens. Ses inquiétudes n'avaient pas diminué. « La moitié du royaume est armée », écrivait-il ce jour-là, et le lendemain 9 août il répétait que les protestants cherchaient à s'emparer d'une place forte. Le 10 août une circulaire du duc d'Etampes défendait, en exécution de l'édit de juillet, de prêcher et d'administrer les sacrements sous une autre forme que la forme catholique ; il faisait en même temps désarmer les hugnenots de Vitré. Le 26 août Henri de Rohan se plaignait au duc d'Etampes qu'on eût emprisonné ses gens sous prétexte qu'ils voulaient emporter les clefs de la ville (de Nantes) et qu'on n'eût relâché que M. de la Guillotière : il prétendait que les bruits répandus sur la protection

Digitized by Google

qu'il aurait accordée à des séditieux étaient dénués de fondement ; et c'est probablement à ce moment qu'il écrivit au gouvernement pour se justifier les lettres sans date que Vaurigaud a rapportées à l'année 1562.

Les protestants bretons s'organisaient de plus en plus. Le 10 septembre ils tinrent à Châteaubriant leur premier synode provincial. Les ministres de Rennes, de Nantes, de Vitré, de Châteaubriant et de la Roche-Bernard y assistèrent avec quelques délégués d'églises qui n'avaient pas encore de pasteurs, comme Ploërmel, Bain et Nort. Quelques semaines après le ministre de la Roche-Bernard alla installer un ministre à Ploërmel : ce nouveau personnage s'appelait Aubery. En ce même mois de septembre où les calvinistes bretons affirmaient si énergiquement leur existence, un certain nombre de théologiens catholiques et protestants s'étaient réunis à Poissy pour conférer sur les questions religieuses qui les divisaient. Catherine de Médicis, avec sa façon de considérer les questions de foi comme des questions politiques, s'était imaginée qu'avec des concessions réciproques et des formules ambiguës on arriverait à rétablir une union au moins apparente, comme si les croyants pouvaient admettre en matière de dogme la possibilité d'une transaction entre la vérité et l'erreur et comme s'ils avaient intérêt à se tromper les uns les autres sur leurs propres croyances. Il arriva ce qu'on pouvait prévoir, c'est que les divergences dogmatiques éclatèrent plus nettes quand on se fut expliqué. Les catholiques y gagnèrent du moins de prouver aux luthériens d'Allemagne que les calvinistes français avaient en matière de foi un symbole fort différent du leur et que par conséquent leurs deux causes n'étaient point solidaires. On prétend que les protes-

Digitized by Google

tants bretons furent représentés au colloque de Poissy par le ministre Dubois, ce qui paraît assez bizarre, si ce personnage est bien, comme on l'a dit, Ambroise Le Balleur, puisque ce dernier avait quitté la Bretagne en janvier 1560 pour aller exercer son ministère dans le courant de cette année à Angers puis à Tours, d'où il se rendit à Issoudun, et qu'il ne paraît pas dans l'intervalle être rentré en Bretagne.

L'échec des conférences de Poissy irrita beaucoup les protestants. Ils avaient peut-être compté sur un triomphe retentissant de leurs docteurs et sur une adhésion au moins partielle des délégués de l'épiscopat français à leurs doctrines. « Il y a plus grande appa-« rence de sédition qu'auparavant, écrit de Nantes le « 23 octobre Pierre de Cornulier, sécrétaire du gouver-« neur ; les évêques ayant quitté Poissy sans prendre « de résolution, cela a indigné les huguenots des autres « villes qui ont fait de plus grandes assemblées et pillé « les églises, principalement à Tours. Ceux d'ici, pour « les imiter, s'assemblent jusqu'à deux et trois cents « au cœur de la ville, autorisés de quelques officiers « de la justice, entre lesquels étaient, à la dernière as-« semblée du mardi 21 chez l'apothicaire Pineau, deux « présidiaux (deux membres du présidial), le petit « président, un maître et deux auditeurs des comptes. « Le sénéchal les fit prier par le greffier de ne pas « contrevenir ainsi aux édits royaux et aux ordon-« nances du gouverneur, mais le prédicant répondit « qu'il n'avait d'ordres à recevoir que de Dieu. Le « peuple s'était amassé en criant et on eut de la peine « à le calmer. Les huguenots menaçaient de se saisir « d'une église pour en faire un temple. » Il conclut en disant que les tribunaux locaux sont intimidés et qu'il

Digitized by Google

faudrait envoyer des magistrats étrangers pour faire respecter les édits.

Le 27 octobre la reine écrit au duc d'Etampes en lui envoyant une ordonnance du roi conforme à celle que le duc a faite. « Je vous prie de tenir la main le plus « que vous pourrez à l'entretènement de l'accord et « union entre le peuple, car le lieu où vous êtes est « fort peuplé de gens de la nouvelle religion et je sais « que beaucoup d'autres prendront exemple sur « ceux-là. »

De son côté Andelot qui était revenu en Bretagne joignait ses efforts à ceux du gouvernement afin de calmer les esprits. Le 31 octobre il écrivait de Comper qu'il avait fait mander le ministre de Nantes et ceux de Rennes pour les prier de ne pas se saisir des temples (des églises), et que, s'il n'avait pu en conférer avec le ministre de Nantes, c'est que celui-ci avait été faire la cène à Montaigu.

La protection du gouvernement s'exerçait également sur les huguenots français qui se trouvaient à l'étranger. Deux négociants du Croisic, Mathias le Comte et Mathurin Trimault, avaient été emprisonnés à Séville (Espagne) sous l'inculpation de protestantisme. Au mois de novembre la reine écrivait à Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, notre ambassadeur en Espagne, pour qu'il s'employât à les faire relâcher ainsi que leurs deux navires, disant qu'il n'était pas raisonnable de se servir de l'accusation d'hérésie pour tracasser les Français.

Malheureusement l'animosité devenait de plus en plus grande entre les croyants des deux religions. Au mois de novembre Sébastien de Luxembourg avait autorisé les protestants de Nantes à s'assembler hors

Digitized by Google

des murs dans le pressoir de M. du Hardaz. Or dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 décembre, un incendie s'y déclara et le consuma en entier. Andelot, Soubise, La Noue, qui s'étaient rendus aussitôt sur le lieu du sinistre, furent accueillis à coups de pierre par la population comme ils rentraient par la porte Saint-Pierre. Les catholiques accusaient les protestants d'avois mis eux-mêmes le feu au pressoir. De son côté M. de la Muce accusait l'archidiacre de Nantes et son oncle le suffragant. Celui-ci, le dominicain Gilles de Gand, venait, comme je l'ai raconté, d'être emprisonné pour avoir fait arrêter des libraires hérétiques. Le lieutenant de Nantes François Le Bloy procéda immédiatement à une enquête. On découvrit que des fagots et de la paille avaient été apportés au pressoir et qu'ils venaient de la maison de Locquidy appartenant à Gilles de Gand, où trois choristes, un sous-diacre et un sacriste de Saint-Pierre étaient venus les prendre, se disant envoyés par lui. On arrêta ceux qu'on pût saisir, mais ils récusèrent le Bloy comme protestant et l'instruction se trouva arrêtée. Cela mécontenta les protestants. Le dimanche 28 décembre, comme ceux de Nantes et parmi eux MM. de Kergrois, de Vay, de la Muce, de Boderdière, revenaient du prêche et passaient devant l'église de Saint-Pierre, une querelle s'engagea entre eux et les catholiques qui se trouvaient près de la porte. On se bouscula. Les protestants pénétrèrent à cheval dans l'église l'epée nue, maltraitant les fidèles, jetant des pierres contre les autels. Deux huissiers protestants qui se trouvaient là, Etienne Savary et Pierre Rouillé, mirent la main au collet de quelques catholiques et les conduisirent en prison de leur propre autorité. Le prévôt de Nantes, Jean du Ponceau, qui vou-

Digitized by Google

lait rétablir l'ordre, fut insulté par les protestants. frappé de coups de houssine et obligé de se retirer.

En résumé, comme M. de Bouillé l'écrivait au duc d'Etampes le 20 janvier en lui rendant compte de son entrevue avec la reine, tout était tranquille en Bretagne, mais on ne devait cette tranquillité qu'à l'omniprésence du gouverneur, « car les catholiques haïssent « tellement les protestants que, s'ils n'avaient peur de la « répression, ils les attaqueraient. Tous les nouveaux « édits, ajoutait-il, sont calqués sur les mesures déjà « prises par le duc d'Etampes », Andelot continuait à se plaindre de la partialité du sénéchal de Nantes : il aurait voulu qu'on sévit énergiquement contre ceux qui l'avaient outragé à son dernier voyage et se plaignait qu'on ne lui eût pas donné réparation.

Dans cet état d'effervescence générale le moindre incident devait amener des catastrophes. Le premier mars 1562, à Vassy, une querelle éclata entre les protestants et les gens du duc de Guise. Le duc accourut au bruit, fut blessé d'un coup de pierre en s'efforçant de rétablir la paix; ses gens exaspérés se jetèrent sur les protestants ; il y eut des morts et de nombreux blessés. Les calvinistes crurent et crièrent à la préméditation. Le 13 mars l'Eglise de Paris écrivait à celle de Nantes pour lui conter le massacre. Celle d'Angers en faisait autant le 22.

Les moindres affaires devenaient graves. Au mois de mars 1562, à la Roche-Bernard, un artisan catholique, étant ivre, se prend de querelle avec un de ses voisins, un artisan protestant qui chantait un psaume. Un attroupement se forme ; des injures on en vient aux coups, l'artisan protestant est blessé d'une pierre. Les agresseurs se réfugient au château des Métairies en

Digitized by Google

Nivillac, chez Pierre le Bourg, seigneur de Villeneuve. Les protestants des environs s'arment aussitôt pour prêter main-forte à la justice et, conduits par M. de Baulac, viennent attaquer les Métairies. Quand ils y pénétrèrent, ils se trouvèrent en présence du cadavre de M. de Villeneuve. Ils prétendirent qu'il avait été tué par mégarde par un des défenseurs du château. Les catholiques soutinrent au contraire qu'il avait été tué par les assaillants.

Les protestants s'armaient de tous côtés. Les catholiques s'émurent de voir le gouvernement persévérer dans la bienveillance qu'il leur témoignait.

Le duc de Guise, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André s'étaient unis pour défendre la foi de leurs pères : ils avaient rallié à leur cause Antoine de Bourbon. Apprenant que Catherine de Médicis correspondait avec Louis de Bourbon, devenu par la défection de son frère le chef des protestants, ils n'hésitèrent plus. Le 27 mars ils se présentaient à Fontainebleau avec des forces importantes. Catherine, se sentant leur prisonnière, afficha immédiatement un grand zèle pour le catholicisme. Louis de Bourbon répondit à ce coup en s'emparant d'Orléans le 2 avril et en lançant le 8 un manifeste virulent au nom de ses coreligionnaires. La guerre civile commençait.

La Bretagne fut avec la Picardie et la Champagne du très petit nombre des provinces où les troubles religieux n'eurent aucune gravité. Bèze l'a constaté, en une page malheureusement trop vague pour être tout à fait exacte. Il est vrai que le duc d'Etampes était « homme de soi-même paisible et modéré », mais, « s'il traitait fort gracieusement les ministres, « les écoutant volontiers et promettant de les conser-

Digitized by Google

ver », c'était plutôt par bienveillance naturelle que par désir de suivre « *en tout* la politique de la reine-mère ». Il est vrai, comme le dit Bèze, « que les assem-« blées continuèrent de se tenir hors des villes pendant « quelque temps, alors que les églises des autres provinces « étaient dissipées, pour ce qu'une grande partie de la no-« blesse s'y était adjointe », mais il est inexact de prétendre que, « Martigues, homme plutôt forcené, ayant « été adjoint au gouvernement, les désordres, qui jusque-« là n'avaient été que locaux, s'accrurent, et comme il « lâchait la bride aux mutins, les catholiques en vinrent « à s'outrager les uns les autres ». La nomination de Martigues est en effet bien antérieure aux événements de Vassy ; sa politique, comme je l'ai montré, fut identique à celle de son oncle, et le prétendu accroissement de désordre n'existe que dans l'imagination de Bèze. Quant aux prétendues rixes entre catholiques, il s'agit tout simplement du fait suivant : un nommé Foissy, qui s'occupait alors en Bretagne des affaires du duc de Nemours à qui Françoise de Rohan faisait un procès, fut arrêté aux portes de Nantes par des gens qui le prirent pour le ministre de Châteaubriant, auquel il ressemblait un peu, et le rouèrent de coups, malgré qu'il protestât être catholique. Il alla se plaindre à Martigues qui lui répondit en riant qu'il devait se contenter d'avoir été « *receveur d'un ministre* ». Cela n'a pas, on le voit, une exceptionnelle gravité. Bèze fait également grand bruit des mauvais traitements qu'aurait subis un artisan protestant du bourg d'Auseins (Ancenis), tellement battu par les mutins en se rendant chez la dame du lieu, (Suzanne de Bourbon, sœur du duc de Montpensier et veuve de Claude de Rieux), qu'il languit l'espace de six mois. Il y voit un guet-apens

Digitized by Google

tendu par madame de Rieux, qui n'aurait mandé ce pauvre homme pour le faire travailler qu'afin de le faire battre, et cela à la sollicitation d'un Cordelier son confesseur. Il y a là un événement regrettable, mais qui ne dénote point une situation particulièrement troublée.

A en croire Bèze, le changement de politique de la reine-mère entraîna une pareille modification dans la politique du duc d'Etampes. Il nous montre à Rennes « les prêtres, accompagnés de quelques batteurs de « pavés, traînant par les rues et les bourgs tous les pro- « testants qu'ils pouvaient rencontrer, sans épargner « même quelques femmes enceintes » et parle du sac de la maison d'un surveillant dans les faubourgs, où se faisaient les exhortations. A Nantes, dit-il, la maison du libraire Mathurin Papolin fut saccagée, ses livres protestants déchirés et brûlés. Comme on ne trouve nulle trace de ces événements dans les récits contemporains, j'en viens à me demander si Bèze n'a pas placé à cette date des événements vieux d'un an ou deux. Il ajoute d'ailleurs que « les assemblées ne cessaient pas, étant assistées de plusieurs gentilshommes ».

La guerre en effet épargnait la Bretagne. Les troubles qui y éclataient n'atteignaient que des points isolés. En avril 1562, par exemple, les protestants pénétraient dans l'église des Jacobins de Guérande et y brisaient les statues de Saint-Fiacre et de Saint-Martin. Qu'était-ce que cela à côté du vandalisme général qui sévissait à ce moment dans les trois quarts des provinces. Partout où les protestants étaient les maîtres ils brisaient les objets du culte, statues, reliquaires, profanaient les tombes des évêques et des princes, non pas par cette soif du pillage et de la destruction qui signalait alors le passage de la soldatesque, mais par fanatisme, si bien

Digitized by Google

que leurs chefs, comme Condé, après avoir d'abord essayé de réprimer ces violences, sentaient tellement leur impuissance qu'ils en venaient à les justifier. Ils ne se rendaient pas compte que cette guerre déclarée au passé de la vieille France était ce qui les compromettait le plus aux yeux des populations, ce qui les signalait à tous comme des ennemis de leur pays. C'était bien mal comprendre la portée de ces actes que d'y voir d'inoffensives représailles, sur des objets inanimés, des persécutions qui avaient conduit au bûcher les apôtres de la religion nouvelle.

Si la Bretagne ne fut pas le théâtre de la guerre civile, un certain nombre de protestants bretons y prirent part en allant rejoindre l'armée de Louis de Bourbon. Le 19 avril Languet écrivait d'Orléans qu'il y avait déjà 4000 chevaux dans la ville et que l'on attendait en outre dans peu de jours environ 2000 chevaux de la Bretagne-Armorique, dont le seigneur de Rohan, parent de Condé, était le chef. Il y a là une erreur, car Henri de Rohan ne prit pas part à la guerre et il ne peut être question de son frère Jean, puisque celui-ci avait signé dès le 11 avril le traité d'association des chefs protestants. Mais, à défaut de l'aîné de la maison, le cadet de Rohan se trouvait là, comme aussi François de la Noue, alors encore peu connu, mais destiné bientôt à une grande célébrité.

Malgré le calme apparent dont jouissait la province, certains représentants du gouvernement étaient fort inquiets. Bouillé écrivait de Rennes le 15 avril (1) que

(1) Cette lettre est publiée deux fois dans D. Morice (tome III, col. 1114, et 1232), d'abord sous la date du 15 avril, puis sous celle du 11 Comme il y parle d'une lettre qu'il a écrite le 14, c'est la date du 15 qui paraît préférable.

Digitized by Google

tous les gentilshommes qui étaient à Rennes en sont sortis, que M. du Gué (sans doute François du Gué, seigneur de Méjusseaume) y est arrivé avec ses cinquante arquebusiers, ce qui, « joint au départ de nos bons évangélistes, met la ville en sûreté ». « M. du Gué « m'a dit qu'il était passé près de sa maison plus de 2 ou « 300 grands chevaux et armés, que certains gentil- « hommes bretons cherchent à recruter des soldats, di- « sant que toute la France est déjà protestante, que « s'ils veulent venir avec eux ils les feront tous riches, « et après avoir pillé les églises et les richesses de France « viendront en faire autant en Bretagne. On m'a « prévenu qu'il se levait près de Granville 3 ou 400 « chevaux qui marchent sur Paris et qui appartiennent « sans doute au parti rebelle ». Messieurs de la Prévostière et du Plessis-au-Chat viennent d'arriver à Rennes, se conformant à l'ordre donné aux pensionnaires de rejoindre soit le duc d'Etampes soit M. de Bouillé, et ce dernier demande ce qu'il doit en faire Grâce au zèle du sénéchal Bertrand d'Argentré, il a obtenu du clergé, de la justice et des bourgeois de Rennes qu'ils fissent les frais de l'entretien de 3 ou 400 hommes de pied, mais il craint que ce beau zèle ne dure pas. Un marchand de Saint-Malo, qui revient d'Irlande, a raconté que la reine d'Angleterre avait convoqué tous les grands seigneurs du pays et faisait de grands préparatifs.

« Il y a à Saint-Malo beaucoup d'étrangers pauvres « qui ne vivent que de porter et remuer la marchandise, « et aussi des protestants à qui il suffirait de quelques « renforts pour s'emparer de la ville et la piller ».

Le 6 mai M. de Lezonnet écrit d'Ancenis que les rebelles se sont emparé de Rochefort-sur-Loire et me-

Digitized by Google

nacent Ancenis et Ingrande. Le 11 Bouillé écrit de Rennes que s'il y a des protestants qui désapprouvent la prise d'armes, ce n'est pas en Bretagne qu'on les rencontre. Car les ménagements que le roi a pour les rebelles les rendent dans ce pays fort présomptueux et menaçants. Il déclare qu'il est faux qu'on se soit plaint de lui. Ce bruit est si peu conforme à la vérité que M. du Gast, un des principaux protestants bretons, est venu le remercier du repos dont ils jouissaient. On a arrêté à Angers un nommé Biard, marié à Rennes, qui se rendait à Orléans porteur d'armes et de lettres importantes. « Il serait bon de s'entendre avec M. de Chavigny « (François le Roy) qui commande à Angers pour savoir « quels sont les Bretons qu'il peut lui arriver de faire « arrêter. On a vu près de Châteaubriant une assemblée « de 80 ou 100 cavaliers avec des chapeaux pointus et de « 4 à 500 fantassins. » Bouillé annonce qu'il a donné au capitaine Prionnaye le commandement des soldats payés pour un mois par le clergé et la magistrature ; il demande ce qu'il faut faire des soldats de M. d'Olivet et termine en disant que le sénéchal Bertrand d'Argentré est d'avis de faire saisir les biens des rebelles.

Le 16 mai il écrit à nouveau de Rennes. « Messieurs « du Brossay Saint-Gravé et de Chamballan sont « arrivés ce matin avec quelques cavaliers. Comme ils « sont protestants, j'ai fait fouiller les maisons où l'on « disait qu'il y avait des armes, mais on n'en a pas « trouvé. Je prépare tout pour la défense de la ville, « recrutant des soldats pour diriger les milices et « faisant faire aux femmes des provisions de pierres ». Il annonce que M. de Vassé a laissé à Laval M. de Turé, et se dirige sur le Mans. Le même jour il récrit qu'un des principaux huguenots lui a montré des

Digitized by Google

lettres des plus riches du pays qui disent aller à Orléans pour le service du roi. Bien des gens ne savent ce que penser, puisque le roi ne les déclare pas ses ennemis. Les chemins sont pleins de gens qui fouillent les passants, de sorte que la correspondance est difficile. MM. du Plessis-Bardoul et du Quartier n'ont pas voulu rester à Rennes, disant qu'ils étaient mandés par le duc d'Etampes. Bouillé voudrait bien garder une partie de l'arrière-ban, car « il a si peu de monde que l'ennemi se moque de lui ». La plupart des arquebusiers de M. du Gué, n'étant pas payés, se sont débandés. Les Rennais, contrairement à ce qu'on espérait, ne veulent pas donner d'argent pour l'entretien des gens de pied. Bouillé n'a qu'à se louer du capitaine de Rennes, M. de Boisorcant. Il est très inquiet de ce qu'est devenue une de ses lettres que M. de la Moussaye devait porter au duc d'Etampes, car quelqu'un qui l'a rencontré lui a dit qu'il ne se dirigeait pas sur Nantes (1).

Cependant à tout hasard le gouvernement faisait prendre les armes à la noblesse. Le 25 avril Jean de Brosse avait de Nantes donné l'ordre de convoquer l'arrière-ban, « voyant les troubles et divisions qui « sont aujourd'hui en ce royaume et craignant que cela « nous pût amener quelque grand inconvénient, nos « voisins s'en mêlant. » L'arrière-ban de Cornouaille se réunit à Quimper les 15 et 16 mai : leur capitaine et leur

(1) La seconde de ces lettres se trouve deux fois dans dom Morice (t. III, col. 1235 et 1247), tantôt avec la date du 16 avril, tantôt avec celle du 16 mai, et il est évident par le contexte que les deux lettres ont été écrites le même jour.

La date du 16 mai me paraît préférable. La lettre est contemporaine de la levée de l'arrière-ban. De plus Bouillé dit qu'il n'a pas écrit depuis le 13, or nous avons une lettre de lui datée du 15 avril.

Digitized by Google

commissaire les passèrent en revue et le 17 au matin ordre leur fut donné de se tenir prêts à être le 27 à Pontivy sauf vingt gentilhommes qui devaient former la garnison de Concarneau. Le 22 mai Julien du Breil écrit de Dinan qu'il a été à Ploërmel passer en revue l'arrière-ban de Saint-Malo. M. de Pontélein qui remplace M. de l'Aventure dans le commandement des arquebusiers sera à Rennes le 30.

L'agitation qui se manifestait en Bretagne se maintenait encore dans de modestes proportions. On signalait bien çà et là quelques actes de vandalisme ; le 18 juin par exemple le prévôt des maréchaux réclamait, au lieutenant de Dinan, Macé et Richard Hamon, François et Thomas Mouton, incarcérés pour avoir brisé des statues et des images dans la ville de Dinan, afin de leur faire leur procès (1); mais le gouverneur ne se départait pas de ses sentiments de modération. Le 29 juin, les catholiques angevins, commandés par les capitaines Villeneuve et Foissy, étant allés à Nantes chercher de l'artillerie de siège pour attaquer Rochefort-sur-Loire, se saisirent des deux ministres Antoine Bachelar et Philippe de Saint-Hilaire ; ils les avaient déjà conduits sur leurs bateaux pour les amener à Angers ou les tuer en route lorsque le duc d'Etampes les fit ramener

(1) Ils allaient même beaucoup plus loin en quelques endroits. D'après M. le marquis de Bellevue (*Le Protestantisme dans le pays de Châteaubriant*, 1905, p. 18), René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard ayant voulu le jour de la Fête-Dieu 1562, dans le bourg de Sion, lancer les chevaux de son carrosse à travers une procession et ayant eu sa voiture renversée par les habitants, se vengea de cet affront en pillant et en incendiant le couvent des cordeliers de Saint-Martin, dans la forêt de Teillay, où il fit tuer par ses gens le gardien, le Père Drouadeyne, et un frère lai, le frère Butault.

Digitized by Google

au château de Nantes et le lendemain les fit remettre en liberté. Il régnait un tel calme dans les esprits qu'au mois de juillet une conférence contradictoire avait lieu solennellement à Nantes entre ces deux ministres et le théologien Jacques du Pré, prédicateur ordinaire de Saint-Pierre de Nantes, devant une nombreuse assistance où l'on remarquait, à côté du gouverneur, de son lieutenant, de son secrétaire, l'évêque de Luçon, le capitaine, le connétable et le greffier de Nantes, le trésorier-général, le grand-maître des eaux et forêts, des dames et des ecclésiastiques.

Catherine de Médicis, qui pendant trois mois avait espéré à force de négociations amener les deux partis à déposer les armes, venait enfin de se décider à pousser vigoureusement la guerre contre la grande armée protestante toujours campée à Orléans sous les ordres du prince de Condé. Mais pour cela il fallait de l'argent. La fidélité de la Bretagne était une précieuse ressource. Le 1er juillet la reine écrivait au duc d'Etampes de faire porter à Nantes les deniers de la recette générale et ceux des fermes ; elle manifestait sa satisfaction de savoir qu'elle pouvait compter sur une somme de 100.000 livres et autorisait le duc à en garder 12.000 pour le paiement de ses soldats.

A la fin de juillet Jean de Brosse quittait Nantes où il était au moins depuis trois mois et d'où il écrivait encore le 16 juillet à M. de Soulleville, capitaine des arquebusiers à cheval de Saint-Brieuc, de venir s'installer à Lamballe pour qu'en son absence on n'enlevât pas son artillerie. On parlait en effet de la présence d'une flotte anglaise à laquelle on trouvait une attitude menaçante et le capitaine François du Breil, qui commandait à Granville, parlait avec admiration dans

Digitized by Google

ses lettres des 30 juin et 20 juillet des nombreux armements que faisait le duc d'Etampes, qui, ayant de l'argent, trouvait facilement des hommes. Mais avant de quitter Nantes, il voulut mettre ordre à la situation et jugeant qu'il serait dangereux de laisser les protestants continuer plus longtemps leurs assemblées, il défendit aux ministres de faire désormais aucun exercice public de leur culte. Ceux-ci protestèrent. Louveau, ministre de la Roche-Bernard, à qui M. du Gué de l'Isle avait signifié les ordres du duc, lui écrivait le 31 juillet pour le prier d'abroger cette défense. Jean de Brosse était déjà loin ; en passant par Châteaubriant, il avait envoyé chercher un certain nombre de ministres et leur avait dit que la reine lui avait écrit par trois fois de les traiter rigoureusement, mais qu'il se bornerait à leur défendre la prédication publique ; le dimanche 23 juillet, après leur dernière exhortation il les fit en conséquence conduire en sûreté hors de la ville, sans que les troupes au milieu desquelles ils passaient leur fissent le moindre mal. Le 29 juillet il était à Lamballe d'où il écrivait à Jean d'Acigné, un des principaux protestants bretons, pour le féliciter de se conformer aux édits et l'engager à ne pas se joindre aux rebelles (1). Le 4 août la reine lui écrivait de faire porter à Blois les deniers de la recette générale de Bretagne. Elle lui prescrivait de sévir contre les émeutiers de Nantes, afin de ne pas accroître les désordres, mais toutefois avec discrétion, faisant allusion à des événements que nous ne connaissons pas, mais qui furent sans doute la cause de l'expulsion des protestants nantais qui dans ce même mois d'août se reti-

(1) MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy (*Anciens évêchés de Bretagne*, tome I, p. 446) citent une lettre de Charles IX datée de Rennes le 24 juillet 1562, mais à cette date le roi était à Vincennes.

Digitized by Google

rèrent à Blain, sous l'aile tutélaire du seigneur de Rohan. Le 4 août Bouillé écrivait de Saint-Malo qu'il avait désarmé les huguenots de cette ville et qu'on lui parlait de rassemblements au Guildo. Le 8 août le duc d'Etampes était à Rennes. Le 10 le sénéchal de Nantes Guillaume le Maire écrivait pour demander qu'on donnât ordre à M. de la Frudière de se saisir d'un navire anglais suspect, en représailles de la saisie faite en Angleterre de plusieurs navires bretons, affaire qui faillit tourner au tragique et nous brouiller avec le gouvernement anglais, toujours aux aguets pour trouver un prétexte de rupture : Catherine se hâta de faire relâcher les navires et les marchandises saisies, ce qu'elle annonçait à l'ambassadeur d'Angleterre le 5 septembre et ce qu'elle lui répétait le 17. Le 13 août, Guillaume le Maire annonçait que le capitaine protestant la Guillotière s'était emparé de Beauvoir, il annonçait qu'il avait fait convoquer l'arrière-ban suivant ce que le duc d'Etampes avait écrit à M. de Goulaine et demandait l'élargissement des catholiques emprisonnés lors de l'affaire de l'incendie du pressoir Le 14 Catherine de Médicis écrivait qu'elle était heureuse d'apprendre que la Bretagne pourrait payer le tiers de l'entretien des soldats et qu'un autre tiers devait être pris sur les biens des églises. Elle lui ordonnait de chasser les ministres hors de Bretagne, répétant qu'il ne fallait pas inquiéter ceux qui n'avaient pas pris part aux soulèvements. Ce n'était là d'ailleurs que l'application d'une mesure générale. Un édit venait en effet d'être publié, d'après lequel il était ordonné aux ministres de quitter le royaume sous peine de mort.

Cependant les catholiques reprenaient presque partout l'avantage. Blois, Poitiers, Châlon-sur-Saône,

Digitized by Google

Bourges avaient été ou allaient être reprises. Puisque la Bretagne était paisible on pouvait porter ailleurs les troupes qui occupaient ce pays. La Normandie en avait grand besoin. Les protestants, conduits par Gabriel de Montgommery, y avaient obtenu de rapides succès. Le gouverneur de la province, Robert de la Mark, duc de Bouillon, personnage indécis et vacillant, restait à Caen sans oser rien entreprendre. Son lieutenant, Jacques Goyon de Matignon, se morfondait à Cherbourg sans argent et presque sans hommes. Le 14 août, François du Breil lui écrivait de Granville, lui conseillant d'appeler à son aide le duc d'Etampes ; « il « a, disait-il, 10.000 hommes tant de pied que de cheval « qui lui servent de fort peu, parce qu'en Bretagne il « n'y a pas une seule sédition ». Le 18 le roi donnait au duc d'Etampes l'ordre d'entrer en Normandie pour aider Matignon contre les rebelles. Le 25 août Jean de Brosse était à Dol. Le 2 septembre (1), il écrivait d'Avranches annonçant qu'il avait fait sa jonction avec Matignon et le grand prieur (François de Lorraine, frère cadet du duc de Guise). Montgommery avait concentré ses forces à Saint Lô et envoyé deux de ses capitaines, les Manceaux Avesnes et Deschamps, pour rompre les ponts afin de retarder le passage des Bretons ; mais sur un faux avis que l'on y avait déjà donné ordre, Avesnes et Deschamps rebroussèrent chemin vers Saint-Lô, puis allèrent rejoindre à Vire leur compatriote La Motte-Tibergeau, Montgommery ne fut pas plus heureux de son côté, car, au moment où il se préparait à marcher sur Avranches, il apprit que les

(1) Et non pas le 11 septembre, comme on l'a imprimé dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 386.

Digitized by Google

Bretons y étaient déjà installés. Les habitants de la campagne de Vire, rançonnés par la garnison protestante, avaient fait appel au duc d'Etampes dès qu'ils l'avaient su en Normandie. Un capitaine normand, La Poupelière, qu'on avait adjoint aux trois capitaines manceaux pour les guider et les surveiller, en prévint Montgommery qui se borna à répondre qu'il n'y avait rien à craindre, car, d'après ce qu'on lui avait dit, les Bretons, avertis d'une descente des Anglais, reprenaient la route de leur pays. Les renseignements de Montgommery étaient erronés. Pendant ce temps les Bretons étaient en train de piller son château de Ducey. Ayant marché toute la nuit, ils arrivèrent le vendredi 4 septembre au matin sous les murs de Vire. Comme c'était jour de marché, ils espéraient trouver les portes ouvertes ; mais ils furent déçus dans leur attente et, mettant pied à terre, les cavaliers qui formaient l'avant-garde, après avoir perdu dix ou douze des leurs et quinze ou vingt chevaux en essayant de brusquer l'attaque, durent se loger dans les maisons qui avoisinaient les portes, d'où ils faisaient feu sur les assiégés. Le combat dura quatre heures, et les assaillants ne faisaient aucun progrès, lorsque l'arrivée du gros de l'armée vint leur rendre l'avantage. Bèze, qui précédemment évalue à 4000 hommes le nombre des soldats levés en Bretagne par le duc d'Etampes, dit qu'il y avait devant Vire 700 chevaux, commandés par le duc, auquel s'étaient joints Matignon et le grand prieur, et onze enseignes de fantassins commandés par Martigues. Un accident ayant fait tomber le pont de la porte de l'Horloge, les catholiques de la ville en profitèrent pour ouvrir cette porte et les Bretons se précipitèrent dans la ville dont ils furent bientôt les maîtres. Ils ne tar-

Digitized by Google

dèrent pas à arriver devant le château, et, se postant au guichet des portes, ils firent un tel feu de mousqueterie sur les cours intérieures qu'une partie des défenseurs se sauva dans le donjon, et que les autres, se sentant perdus, ouvrirent d'eux-mêmes la porte, espérant ainsi avoir la vie sauve. Jean de Brosse envoya sommer, par un gentilhomme son parent nommé Boisheu, les défenseurs du château de se rendre : ils capitulèrent le dimanche 6.

Les Bretons commirent à Vire toutes les cruautés qui étaient malheureusement à cette époque la suite habituelle des prises d'assaut. Près de 200 hommes furent tués sans compter les enfants, on fit 50 ou 60 prisonniers tant soldats qu'habitants. Suivant la tactique ordinaire à son parti, Bèze oppose continuellement à l'humanité du duc d'Etampes la prétendue férocité de Martigues et du grand prieur (1). Avesnes fut tué, La Poupelière se rendit au mestre de camp Tonnigoves, Rommerou au capitaine Silandes. Le 8 septembre, les Bretons, chargés de butin, quittèrent la ville. Martigues y laissa une garnison de cent hommes sous la conduite de du Post. Montgommery ne les attendit pas : il quitta précipitamment Saint-Lô et gagna Rouen. Malgré cela la petite garnison qu'il avait laissée à Saint-Lô résista courageusement pendant cinq jours à l'armée du duc d'Etampes, considérablement renforcée cependant depuis la prise de Vire ; et, quand la place ne fut plus tenable, elle réussit à s'échapper pendant la nuit. Le duc d'Etampes y entra sans coup férir vers le 15 septembre et la livra au pillage, puis il alla camper à Bayeux (2).

(1) Bèze se montre également très hostile à un gentilhomme breton nommé Bazoges.

(2) Une pièce publiée par Dom Morice dit qu'il était revenu à Rennes le 30 septembre. Il ne tarda sans doute pas à aller rejoindre ses soldats en Normandie.

Digitized by Google

Pendant que les Bretons rétablissaient ainsi l'autorité royale dans la Basse-Normandie, la reine assiégeait Rouen. Le 15 octobre elle écrivait à Matignon qu'elle avait donné ordre au duc d'Etampes de lui laisser les troupes nécessaires pour garder la Normandie et de venir avec le reste la rejoindre devant Rouen. Les Bretons traversèrent l'Orne au pont du Coudray à 8 lieues de Caen où ils avaient essuyé peu auparavant une légère défaite, M. de Piquelon, lieutenant de Martigues, y ayant été fait prisonnier et mené au Havre ; puis ils rejoignirent la grande armée qui venait le 26 octobre de s'emparer de Rouen. C'est là que Sébastien de Luxembourg fut nommé colonel général de l'infanterie en remplacement de Charles de la Rochefoucauld, mort le 4 novembre des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de cette place (1).

Sébastien de Luxembourg ne tarda pas à se montrer digne de la confiance royale. La grande armée protestante avait enfin quitté Orléans et marchait sur Paris. L'armée catholique s'y porta en toute hâte. Les protestants espérant s'emparer des faubourgs s'étaient dirigés sur la porte Saint-Jacques. La gendarmerie catholique venait d'être mise en déroute par une charge vigoureuse de la cavalerie huguenote, que commandait Genlis, et l'infanterie huguenote, dirigée par Antoine de Grammont, touchait déjà le rempart, lorsque l'arrivée de Martigues avec ses arquebusiers l'obligea à une prompte retraite. Le 19 décembre les deux armées se trouvaient en présence près de Dreux. L'armee catholique comprenait deux corps d'armée commandés par

(1) A prendre à la lettre le texte de Brantôme, Martigues aurait été encore en Basse-Normandie avec son oncle au moment de la mort de La Rochefoucauld.

Digitized by Google

le maréchal de Saint-André et par le connétable. L'infanterie bretonne faisait partie de ce second corps, qui, suivant les auteurs, comptait dix-huit ou vingt compagnies de cavalerie, vingt-deux compagnies d'infanterie suisse et seize ou dix-sept compagnies d'infanterie française et bretonne. Ce fut le corps d'armée du connétable qui fut attaqué le premier pendant qu'il était en marche. Sa cavalerie fut enfoncée, l'infanterie française et bretonne ne fit qu'une faible résistance ; ce fut l'indomptable ténacité des Suisses qui donna le temps au maréchal de Saint-André de revenir sur le champ de bataille et de changer en victoire la défaite des catholiques. Cette victoire faillit d'ailleurs leur être enlevée. Leur cavalerie était si peu nombreuse qu'il ne leur avait pas été possible de poursuivre les fuyards. Coligny eût le temps de rallier la cavalerie protestante et de la ramener d'un tel élan sur les catholiques qu'il aurait repris l'avantage sans l'arrivée des arquebusiers de Martigues qui l'arrêtèrent net et l'obligèrent à battre en retraite. Son lieutenant M. d'Esquillon y fut tué, ainsi que le guidon de la compagnie de François du Breil, Jean du Breil son neveu, fils de Jean du Breil seigneur de la Touche et de Louise de Châteaubriand.

Pendant que les Bretons prenaient ainsi leur part des luttes de l'armée française, la Bretagne continuait à jouir d'une tranquillité relative. Les ministres protestants avaient été fort émus de l'édit d'août 1562 qui leur ordonnait de quitter le royaume sous peine de mort. Au mois de septembre ils se réunirent à Blain afin de s'entendre sur la conduite à tenir. Les uns se sauvèrent en Angleterre, les autres se cachèrent dans les châteaux qui avoisinaient leurs églises et continuèrent ainsi à exercer leur ministère en cachette : de ce nombre

Digitized by Google

furent Louveau et Baron, ministres de la Roche-Bernard et du Croisic. Ceux-ci faillirent d'ailleurs avoir à se repentir d'avoir quitté Blain. Comme en s'en retournant ils arrivaient à Pont-Château, peu s'en fallut qu'il ne tombassent entre les mains de l'évêque de Vannes, Philippe du Bec (1) « qui, dit Crevain, avait eu autrefois de bons sentiments pour la religion (le protestantisme), mais qui pour lors en avait de fort opposés », et qui se trouvait dans cette localité. Ils n'eurent que le temps de tourner bride en toute hâte et de se réfugier à la Bretesche, qui appartenait à Andelot. Si l'on en croyait les Nantais, les huguenots auraient continué leurs intrigues, car le 7 septembre, sans doute à l'occasion de la tenue des États, ils se plaignaient de la campagne menée contre le procureur syndic, Artur le Fourbeur, « qui n'a jamais favorisé cette nouvelle secte », et à la place duquel un parti voulait faire élire François Trégouët, dont l'assistance au prêche était notoire. Les protestants allaient même plus loin, si, comme cela est vraisemblable (2), on rapporte à l'année 1562 une lettre écrite le 7 octobre au duc d'Etampes par le greffier de Nantes Guillaume Gaudin de la Chauvinière. Il lui racontait que le vicaire d'Yhéric (Héric) avait été assassiné à quatre lieues de Nantes par deux individus dont l'un était un marchand colporteur, Antoine Nail, souvent compromis dans les troubles des années précédentes.

(1) Cet évêque de Vannes, que Crevain ne nomme pas, avait été d'abord évêque de Nantes. Il s'agit de Philippe du Bec qui fut évêque de Nantes après et non avant d'avoir été évêque de Vannes, et nullement, comme le prétend M. Vaurigaud, d'Antoine de Créqui, qui ne fut jamais évêque de Vannes.

(2) Dom Morice a imprimé cette lettre sous la date de 1563, mais l'état violent qu'elle dénote paraît mieux convenir à 1562 qu'à 1563.

Digitized by Google

Les assassins avaient été arrêtés, mais les gens de Blain et du Plessis-Casson avaient fait de telles menaces qu'on n'avait pas osé envoyer les prisonniers à Nantes et Gaudin priait le duc qu'il voulût bien écrire à ce sujet aux gens de Blain et à M. de Larchatz, un des principaux gentilshommes protestants de cette région. Le gouvernement persistait malgré tout dans ses idées de modération. Au mois d'octobre la reine écrivait à M. de Bouillé, demeuré par le départ de MM. d'Etampes et de Martigues le fonctionnaire le plus important de la province : Elle lui ordonnait de dissiper les assemblées qui pourraient se former en Bretagne, mais si cela était possible, sans employer la force. Or Bouillé n'était pas rassuré. Son caractère pessimiste s'affirme dans une lettre qu'il écrivait de Saint-Malo le 21 octobre. Il revenait sur le mauvais état de la place, sur le petit nombre de soldats de la garnison (une centaine) auxquels il demandait la permission de joindre la compagnie de M. de Talhouët. « Ceux que l'on a chassés de cette ville « se sont retirés en Angleterre et vous savez l'intel- « ligence de ces huguenots avec les Anglais. » En annonçant l'envoi à l'armée du duc des compagnies de Villeau et de Cotardière, il annonçait que le huguenot Mesnil-Barré se renforçait, qu'il menaçait Fougères avec 130 chevaux et que l'absence des deux armées royale et bretonne, concentrées à ce moment autour de Rouen, allait lui mettre, à lui Bouillé, tous les pillards sur les bras. Il ajoutait que les habitants d'Ernée lui avaient demandé des armes et que, sachant l'amitié du duc d'Etampes et du duc de Guise, à qui appartenait cette ville, il leur en avait envoyé, quoiqu'elle ne fût pas du gouvernement de Bretagne. Le 8 novembre Sanzay écrivait de Nantes que les huguenots

Digitized by Google

s'étaient assemblés à Saint-Julien de Vouvantes pour marcher vers Craon et enlever l'argent que l'on envoyait à la cour, mais que voyant leur entreprise découverte et sachant l'argent escorté par « quelque peu de l'arrière-ban recruté à grand'peine », ils étaient allés rejoindre le prince de Condé. Le 7 décembre il signalait une assemblée de 7 à 800 hommes à Blain où l'on avait célébré la cène : il signalait d'autres rassemblements tant au nord qu'au sud de la Loire, à Châteaubriant, d'après le rapport de M. de Courcoul, aux environs de Guérande, dont le sénéchal redoutait un coup de main des Anglais sur le Croisic « où ils ont des rapports de commerce et dont la plupart des habitants sont huguenots ».

Le 21 décembre Bouillé se plaignait encore que les garnisons ne fussent pas payées, celle de Saint-Malo menaçait d'aller joindre les huguenots pour piller, celle d'Ancenis menaçait de leur livrer la place. Nombre de vaisseaux anglais et normands venaient jusque dans les havres bretons enlever les navires marchands. Les prises qu'ils avaient faites valaient bien 100.000 écus. François Le Clerc et Strangois couraient la côte du Léon avec neuf navires ; c'étaient de vrais pirates sous pavillon anglais auxquels on n'aurait pas dû appliquer la défense d'arrêter les vaisseaux de cette nation ; vers le quartier de Nantes, il paraît en divers lieux de petites bandes armées qui effraient le peuple (1). Le 22 décembre Sanzay écrivait de Nantes que les huguenots s'assemblaient plus que jamais en grandes troupes : il signalait une réunion près de Guérande, une autre aux

(1) Cette lettre est imprimée deux fois dans dom Morice, une première fois sous la date du 21 décembre 1561, une seconde fois sous la date du 21 décembre 1562.

Digitized by Google

environs de Guer, chez M. d'Acigné, où il évaluait le nombre des assistants à 4 ou 500 chevaux (1). Ils y avaient séjourné deux jours, et de là avaient dû se rendre à Redon. Le 24 il revenait sur la réunion de Guer, disant qu'elle avait pris le nom de synode, qu'on y avait lu des lettres du prince de Condé et qu'on avait désigné huit personnes pour lui porter de l'argent et lui demander si les protestants bretons en état de porter les armes devaient aller le rejoindre ou rester chez eux pour soutenir leurs coreligionnaires (2). A l'issue de leur réunion ils s'étaient partagés en trois bandes dont l'une s'était dirigée vers Rennes, l'autre vers Blain, et la troisième vers Pontivy, se promettant de se trouver de nouveau réunis pour le jour des rois. C'est là sans doute ce que Crevain appelle le synode de Ploërmel, dont il place à tort l'ouverture au 22 octobre, car il nous montre aussitôt après M. de la Favède, assigné comme pasteur à l'église de Pontivy le 29 décembre.

La victoire de Dreux n'avait pas été suffisamment décisive pour assurer le triomphe du parti catholique. L'amiral de Coligny avait pu gagner la Normandie et n'avait pas tardé à y rétablir les affaires de son parti. Les garnisons que l'armée bretonne y avait laissées avaient sans doute été mal payées, car elles fondaient à vue d'œil. Le 11 décembre François du Breil écrivait de Granville à Matignon qu'il apprendrait un de ces matins que M. de la Conelaye (sans doute Georges

(1) Bouillé, dons sa lettre du 21 dit 200 chevaux.

(2) C'est à tort que les auteurs de *La France Protestante* ont placé Guer près de Guérande. Sanzay dit formellement qu'il s'agit de Guer près de Malestroit. C'est également à tort qu'ils ont cru que le seigneur dont il était question était François d'Acigné : c'était Jean son frère aîné.

Digitized by Google

Thomas) était demeuré à Saint-Lô sans un seul soldat. Le 14 mars il écrivait que les huguenots avaient été donner une escalade à Pontorson où ils avaient été très bien frottés par quelques gentilhommes de Bretagne qui y amenèrent 200 paysans. » Il ajoute « qu'un peu de-« vant tous ces jours il est sorti vingt chevaux de Rennes « qui à toutes les fois en ont trouvé, tué et amené. »

Pendant ce temps les catholiques essayaient de reprendre Orléans. Le 9 février 1563 ils s'étaient emparés des Tourelles dont la garnison, composée de Bretons et commandée par le capitaine Montagu, disent les uns, composée de Gascons et commandée par le capitaine La Mothe, disent les autres, se gardait mal et se laissa surprendre. Etampes et Martigues étaient de plus en plus en faveur. Le 21 février ils figurent tous deux avec les plus intimes conseillers de la reine au conseil tenu au camp de Saint-Hilaire. Orléans semblait près de succomber, lorsque la balle d'un assassin vint frapper le duc de Guise. Le chef des catholiques mourut le 24 février (1).

Avec lui disparaissait le plus énergique des champions du catholicisme. De leur côté les protestants étaient lassés de la guerre. Catherine de Médicis se hâta de reprendre les négociations. La paix fut signée à Amboise le 19 mars 1563. La première guerre civile était terminée.

(*A suivre.*) Vte CH. DE CALAN.

(1) S'il fallait en croire Crevain, les protestants auraient tenu un synode à la Roche-Bernard en février 1563. Ici encore il faut lire 1564. Ce qui le prouve, c'est qu'on y voit figurer le ministre de Piriac qui ne fut reçu qu'au mois de septembre 1563 et installé qu'au mois d'octobre.

Digitized by Google

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1)

b) JOURNALIERS AGRICOLES

Les journaliers agricoles sont mariés d'ordinaire, n'habitent pas, comme les domestiques, la ferme du cultivateur, et leurs femmes, si les enfants ne sont pas trop nombreux, sont employées également aux travaux des champs.

Les gages du domestique sont proportionnés à sa force physique et à son talent, le salaire du journalier varie selon qu'il est *nourri* ou *non nourri*. Dans ce dernier cas, le prix de la journée est plus élevé, double ordinairement. Hâtons-nous de faire remarquer, qu'à part de très rares exceptions, l'ouvrier agricole, travaillant *à tant par jour* est toujours nourri.

Le salaire diffère aussi suivant le sexe de l'ouvrier et les saisons, plus élevé en été, pendant les récoltes, plus bas en hiver.

A côté de ces prix à la journée, existent les salaires marchandés obtenus par des *tâcherons*.

(1) Voir la *Revue* d'août 1905.

Digitized by Google

ILLE-ET-VILAINE (1)

TRAVAUX A LA JOURNÉE

RENNES, JANZÉ, CHATEAUGIRON, LE SEL. — Dans le canton de Janzé (Janzé, Corps-Nuds, Amanlis, Brie, Boistrudan, Piré) et les autres cantons de la région de

(1) SALAIRES ANTÉRIEURS, D'APRÈS D'AVENEL, FRAIN DE LA GAULAYRIE, ENQUÊTES DÉCENNALE, AGRICOLE, ETC.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Loire-Inf. E. 211.	12 d.	Faucheur de prés.	Ille-et-Vilaine.	1385	0 44
Loire-Inf. E. 215.	2 s. 6 d.	Manœuvre (2-30 sept.).	Saint-Malo.	1499	0 57
»	2 s.	» (mai à juin).	»	»	0 46
»	2 s.	» (octob. à fév.).	»	»	0 46
»	20 deniers.	» (mars à avril).	»	»	0 39
»	2 s. 6 d.	» (20 juin à 31 août).	»	»	0 53
Frain de la Gaulayrie (*).	7 sols.	Journalier.	Fougères.	1643	0 63
»	pour 4 journées: 31 sols 6 deniers (cidre non compris).	Journalier.	Vitré-Fougères.	1646	2 86
»	4 sols.	Journalier (nourri ?)	Vitré-Torcé.	1649	0 36
»	8 sols.	Faucheur.		1649	0 72
Biollay. 7.	12 s	Journalier.	Rennes.	1790	0 56
Biollay. 4.	12 s.	Journalier.	Redon.	1790	0 56
»	1 L.	Journalier.	Saint-Malo.	1790	0 95
»	10 s. à 1 L.	Journalier.	I.-et-V. (villes).	1790	0 70
»	16 s.		(campagne).	1790	0 75
Frain de la Gaulayrie.	10 L. 12 s. 3 d (une année).	Journalière nourrie.	Vitré-Torcé.	1648	19 55
Forbonnais	3 sols.	Journalière.	France (moy.).	1750	0 14
Enquête agr. 1864, p. 665.		Journalier.	Tressé	1864	1 à 1 50
		Journalier nourri (été).	Ille-et-Vilaine	1892	1 68
Enquête décennale (**).		Journalière » »	»	»	0 73
		Journ. (enf.) » »	(Salaire moyen)	»	0 47
»		Journalier » (hiver)	»	»	0 73
»		Journalière » »	»	»	0 51
»		Journ. (enf.) » »	»	»	0 34
»		Journer non nourri (été).	»	»	2 12
»		Journer » »	»	»	1 44
»		Journ. (enf.) » »	»	»	0 99
»		Journer » (hiver)	»	»	1 61
»		Journer » »	»	»	1 14
»		Journ. (enf.) » »	»	»	0 60

(*) Frain de la Gaulayrie, *Journal de Guillaume Langelier*
» » *Un Rural de la Baronnie de Vitré.*

(**) Enquête décennale agricole de 1892, publiée en 1897 par le Ministère de l'Agriculture (déjà citée).

Digitized by Google

Rennes, l'homme, ouvrier agricole nourri, gagne 0f,75 en hiver, 1 fr. en été, 1f,25 à 1f,50 pendant les récoltes — juin à fin septembre, — et jusqu'à 2 fr. dans le pays de Liffré.

Le travail féminin est beaucoup moins rémunéré dans cette même région, puisque la femme n'obtient, nourrie, que 0f,60 en hiver et 0f,75 en été.

A Guichen, le journalier reçoit en moyenne 1 fr. par jour, le faucheur 3 fr., la femme 0f,50, nourris.

Servon. — Les ouvriers à la journée sont rares autour de Servon, Brécé, Acigné, pendant les *moissons*. Ce sont ordinairement, des « anciens » incapables de fournir une somme de travail considérable. Leurs salaires sont de 1 fr. par jour pour les hommes, 0f,75 pour les femmes, nourris.

Un bon journalier gagne, au moment des moissons, 1f,50 et même 2 fr., la femme 1f,25 par jour, nourris.

Aux autres époques de l'année, l'homme a 0f,60 et 0f75. La femme est payée uniformément 0f,40, à moins qu'elle ne se livre aux travaux de lessive pour lesquels elle reçoit 0f,50 ou 0f,60.

Messac, Guipry, Bain-de-Bretagne. — Vers Messac, Guipry, Bain-de-Bretagne, le journalier gagne, en été, de 1f,25 à 1f,50; en hiver, de 0f,75 à 1f,00, — la femme, 0f,75 au plus, en été et 0f,50 en hiver.

La Guerche-de-Bretagne. — Autour de La Guerche-de-Bretagne en allant vers le Maine (Mayenne), Craonnais (1), les salaires sont de :

(1) Dans le *Craonnais* et le pays de *Château-Gontier* (Mayenne) le métivier est payé 200 et 250 fr., le domestique de ferme 380 à 400 fr.

Digitized by Google

	Hiver.	*Eté.*	*Récoltes.*
Hommes (nourris).	0f,50 ; 0f,60 ; 0f,75.	1f, ».	1f,75 à 2 fr.
Femmes »	» 50.	» 75.	1 , »

Les ouvriers agricoles travaillant d'ordinaire à tant par jour, mais gagés au moment de la moisson pour les travaux des récoltes, autrement dit les *Métiviers*, reçoivent 50 écus environ, de 140 à 150 fr.

Moutiers, Moussé, Domalain. — Dans la région de Domalain, Bais, Moutiers, Moussé, proche La Guerche, les femmes obtiennent des salaires identiques :

	Hiver.	*Printemps.*	*Eté.*	*Récoltes.*
Journalières (nourries).	0f,50.	0f,60.	0f,75.	0f,75.

Pour les travaux dits de lessive (1 jour par mois environ) la journée est augmentée de 0f,10.

Les journaliers s'entendent très souvent, dans tout le pays gallo, au moins, avec les cultivateurs des alentours pour travailler un, deux ou trois jours par semaine fixés à l'avance, chez le même patron. Ils débattent un prix pour toute l'année sans tenir aucun compte des saisons. C'est ainsi que, dans la région qui nous occupe, le journalier est payé de 40 à 45 fr. par an, pour 1 jour la semaine, ce qui donne un salaire quotidien de 0f,76 à 0f,86.

En dehors de ces arrangements, la journée est de 0f,85 en hiver, 1 fr. en été, 1f,25 à 1f,50 durant les récoltes (fenaison et moisson).

Gennes, Brielles. — Sur les confins extrêmes de la Bretagne, près du Maine, à Brielles, Gennes, le journalier reçoit de 45 fr. à 50 fr. pour 1 jour la semaine,

Digitized by Google

la femme 0f,40 à 0f,50 en hiver et printemps, 1 fr. aux récoltes, par jour (1).

Bais, Piré. — Dans la région de Bais, Moulins, Piré, les journaliers ayant fait arrangement avec les cultivateurs obtiennent un salaire moyen de 0f,70 par jour, les femmes sont payées suivant les saisons 0f,40, 0f,50, 0f,60. Les laveuses travaillant à longueur d'année chez les mêmes fermières reçoivent 0f,75 par jour.

Les métiviers, pour 4 mois, ont de 120 à 150 fr.

Vitré. — Aux environs de Vitré, les salaires ne sont pas sensiblement différents :

	Hiver.	*Mai et Juin.*	*Récoltes.*
Hommes. . .	0f,80.	1f, ».	1f,75 à 2 fr.
Femmes. . .	» 60.	0 ,60.	0 ,75.

Le journalier travaillant un jour la semaine chez le même patron gagne de 45 à 52 fr.

Saint-Aubin-du-Cormier. — Dans le pays de Saint-Aubin-du-Cormier, les prix sont un peu plus bas :

	Hiver.	*Eté.*	*Récoltes.*
Hommes.	0f,60 à 0f,75.	0f,75 à 1f,00	1f, » ; 1f,75 ; 2 fr. (rares).
Femmes.	» 50.	0 ,75.	0 ,75

Vendelais. — Ainsi que nous le disions en parlant des domestiques de fermes du Vendelais (Châtillon, Luitré, Dompierre), le voisinage des mines de Mont-Belé sera une cause prochaine d'augmentation de tous les salaires agricoles. Le journalier et le domestique,

(1) Tous ces salaires s'entendent avec la nourriture donnée par l'employeur.

Digitized by Google

qui délaissent les travaux des champs pour se faire mineurs, gagnent dès l'abord 3 fr. par jour et 0f,25 en plus lorsqu'ils travaillent au fond des galeries, avec un roulement de 8 jours de travail de jour et 8 jours de nuit.

A la ferme, le salaire du journalier, nourri bien entendu, est de 0f,50 en hiver, 1 fr. en été, de 1f,25 à 1f,50 au moment des récoltes et 0f,75 après les récoltes.

Pour un jour par semaine, le prix convenu varie de 45 à 50 fr.

Saint-Hilaire-des-Landes. — Mêmes prix, plus près de Fougères, à Baillé, Saint-Hilaire-des-Landes.

Coglès. — Dans l'ancien Coglès : Saint-Brice-en-Coglès, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Etienne-en-Coglès, le journalier nourri gagne en temps ordinaire 1 fr. en moyenne, pendant les récoltes 2 fr., — s'il n'est pas nourri, pendant cette même période, 5 fr. (1) par jour, plus le cidre.

Antrain. — Sur les limites de la Basse-Normandie, autour d'Antrain, le journalier agricole engagé pour l'année entière par le même cultivateur reçoit quelque soit la saison 0f,75 par jour. Sans engagement, les prix sont de :

	Hiver.	*Eté.*	*Récoltes.*
Hommes.	0f,60 à 0f,75.	1f,25 à 1f,50	2f, ».
Femmes,	0 ,50 à 0 ,60.	0 ,75.	0 ,75 à 1 fr.

Nous avons rencontré dans cette région, mais en Normandie toutefois, à Pontorson, l'ouvrier agricole dit *placeron*, le même type que le *placenner* du Léon.

(1) Salaire communiqué que nous croyons exagéré.

Digitized by Google

Nous en parlerons au chapitre IX en traitant des travaux d'émigration.

Saint-Malo. — Dans le pays de Saint-Malo, (Saint-Pierre-de-Plesguen, etc.), nous trouvons les prix suivants : *Non nourris.* — Hommes, au moment de la fenaison 3f,50 par jour, récoltes : 3 fr. — Femmes, de 1f,50 à 2 fr. pour les moissons.

Nourris, les journaliers gagnent 1f,50 pour la fenaison, 1f,25 (moisson), et les femmes 0f,75, 1f,25 et 1f,50.

Nous rencontrons encore autour de Saint-Pierre-de-Plesguen, le journalier travaillant un ou plusieurs jours chaque semaine chez le même cultivateur, pendant toute l'année. Ce journalier est non seulement nourri, mais logé (couché). Pour 3 journées de travail chaque semaine, pendant une année, il reçoit 100 fr., 130 fr. et même 150 fr. suivant son intelligence, sa résistance au travail et sa réputation.

D'autres ouvriers se louent au moment des moissons pour un mois ; ils sont nourris, mais non couchés et gagnent : juin 20 à 30 fr., — juillet 30 à 40 fr., — août 40 à 50 fr. et septembre 30 à 35 fr.

A Saint-Méloir-des-Ondes, le gain quotidien, en temps de récoltes, est de 1f,50 environ.

Autour de la Fresnais, le journalier *nourri* reçoit en moyenne 1 fr., la femme 0f,50, — *non nourri*, son salaire est de 1f,50 à 2 fr. plus 4 litres de cidre fournis par le patron.

Hédé, Bécherel. — Pour Hédé, Bécherel, les salaires sont de :

	Hiver.	*Eté.*	*Récoltes.*
Hommes (nourris). .	0f,75.	1f, ».	1f,50.
Femmes »	0 60.	» 60.	1 , »

Digitized by Google

Montfort-sur-Meu, Talensac. — Les salaires des ouvriers agricoles nourris du pays de Montfort-sur-Meu augmentent un peu et sont actuellement pour les hommes de 0f,60 à 0f,75 en temps ordinaire et 1f,50, parfois 2 fr. au moment des récoltes, — les femmes reçoivent pour la moisson et la fenaison 1 fr., en temps ordinaire 0f,50.

A Medréac le gain moyen du journalier est de 1 fr. par jour, de la femme 0f,75.

COTES-DU-NORD (1)

Pays de Dinan. — La journée de l'ouvrier agricole du pays de Dinan et de la région comprise entre Lamballe, Collinée, Moncontour, Broons et Evran est de 1f,25 en hiver, 1f,50 en été, non nourri, mais rafraîchi pendant le travail — nourri il obtient 0f,75 en moyenne.

(1) Salaires antérieurs, d'après d'Avenel, l'Enquête décennale de 1892, etc.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Biollay, 7.	15 S.	Journalier.	Saint-Brieuc.	1790	0 70
» »	12 S.	»	Lannion.	1790	0 56
Enquête agr. 1864, p. 469.		Journalier nourri (temps ordinaire).	Pabu.	1864	0 50
» » » 471		Journalier nourri (récoltes).	»	»	1 25
Enquête décennale.		Journalier nourri (salaire moyen).	Plésidy.	»	0 75
		Journalier nourri. (été).	Côtes-du-Nord	1892	0 69
		Journalière » »	»	»	0 59
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 36
		Journalier non nourri »	»	»	1 71
		Journalière » »	»	»	1 22
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 80
		Journalier nourri (hiver).	»	»	0 64
		Journalière » »	»	»	0 44
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 28
		Journalier non nourri »	»	»	1 34
		Journalière » »	»	»	0 95
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 65

(Les salaires des ouvriers agricoles ont généralement augmenté d'un tiers, souvent de moitié, quelquefois du double (Enqu. agric. de 1864 déjà citée, page 119).

Digitized by Google

La femme peut se faire des journées de 1 fr. non nourrie, et 0f,50 nourrie, quelque soit la saison.

Le métivier est nourri, logé, mais non blanchi. Travaillant de fin juillet à fin octobre, il est payé au mois de 20 à 22 fr. C'est généralement un marin, un coupeur de cercles, un ouvrier récoltant ordinairement les pommes de terre et sans travail à cette époque.

Loudéac, Lamballe. — Autour de Tremorel, Merdrignac, Langourla, Collinée, Lamballe, dans la région de Loudéac les hommes reçoivent, en été 1 fr., 1f,10, 1f,25, — en hiver 0f,75, — les femmes en été (juillet et août) 1 fr., les autres mois, 0f,50.

Au moment de la fenaison et de la moisson, les journaliers se gagent au mois et sont payés alors 25 à 30 fr.

Guingamp, Uzel. — Dans le pays de Bourbriac (Guingamp) et aussi Quintin, Uzel, les salaires sont respectivement de 0f,60 à 0f,75, en hiver, — 0f,75 au printemps, 1f,50 à 2 fr. à la moisson — pour les hommes, — et de 0f,40 en moyenne pour les femmes.

Tréguier. — En Tréguier (Lannion, Tréguier, Pénvenan, Bégeard, Pontrieux, etc) nous trouvons des salaires de :

	Hiver.	*Printemps.*	*Récoltes.*	
Femmes. .	0f,60.	0f,75.	1f, ».	*nourris.*
Hommes. .	0 ,75.	1 , ».	1,25 à 1,50.	

Le « mevel gopr eost » (domestique salarié pour l'août), autrement dit le métivier, reçoit un salaire de 80 à 90 fr. plus la nourriture. Il a droit, en outre, à une certaine quantité de paille ou de balle (la quantité nécessaire à la confection d'une ou deux couettes).

Digitized by Google

Le journalier et le domestique du Tréguier émigrent peu. Ceux du Goëlo se rendent à Jersey pour la récolte des pommes de terre (voir *Salaires de l'ouvrier agricole émigré*).

FINISTÈRE (1).

Léon. — M. Yves Picard, professeur au Collège de Saint-Pol-de-Léon, a publié en 1904 (2) une remarquable étude sur la condition de l'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon connu sous le nom de « placenner ». C'est, à notre connaissance, la première monographie publiée sur cette intéressante question du salariat agricole en Bretagne (3).

Le « placenner » que nous retrouvons en Haute-Bre-

(1) Salaires antérieurs d'après d'Avenel, Limon, Enquête décennale 1892.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Biollay 7.	30 Sols.	Journalier non nourri (été).	Quimperlé.	1790	0 70
» »					
» »	12 S.	Journalier non nourri (hiver).	Quimperlé.	1790	0 56
	1 L.	Journalier.	Morlaix.	1790	0 95
Limon.		Journalier nourri.	Finistère.	1852	0 40
		Journalier non nourri.	Finistère.	1852	0 90
		Journalière nourrie (été).	»	1852	0 75
Enquête décennale.		Journalier » »	»	1892	1 03
		Journalière » »	»	»	0 66
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 36
		Journalier » (hiver).	»	»	0 74
		Journalière » »	»	»	0 49
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 26
		Journ^er non nourri (été).	»	»	1 70
		Journ^er » »	»	»	1 18
		Journ. (enf.) » »	»	»	0 60
		Journ^er » »	»	»	1 35
		Journ^er » »	»	»	0 91
		Journ. (enf.) » »	»	»	0 52

Nous lisons : « Les salaires des ouvriers de la culture ont augmenté le plus généralement d'un et de deux cinquièmes en temps ordinaire, savoir : de 75 centimes à 1 fr. et 1 fr.25 ». (Enquête agr. 1864, page 70).

(2) Y. Picard, *L'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon*, Brest, 1904.

(3) Consulter aussi notre monographie *Le Journalier agricole du Pays de Vitré*, Lafolye frères, éd., Vannes, 1905.

Digitized by Google

tagne, auprès d'Antrain, sous le nom de « placeron », habite les communes de Plouénan, Plougoulm, Sibiril, Mespaul, Plouvorn, Cléder, Plouzévédé, Henvic, Taulé, etc. Il se rend tous les matins à Saint-Pol-de-Léon, entre deux heures et quatre heures, du premier avril à fin août, et vers quatre heures et demie ou cinq heures, le reste de l'année.

Tous les ouvriers agricoles, dont le nombre varie de 150 à 400 selon les saisons, se groupent sur la place du Parvis, — la « place » — et là viennent les embaucher les cultivateurs et maraîchers de Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, Plouénan. L'engagement ne dure que la journée. D'après l'auteur, le salaire moyen du « placenner » est de 1f,18. Nous ne voudrions point, par une analyse forcément incomplète, déflorer le travail consciencieux de M. Picard. Il est à consulter en entier, aussi nous y renvoyons le lecteur.

Notons en passant que les femmes dans cette région se louent également à la « place ».

« A l'époque de la plantation des oignons, de décembre en avril, dit M. Picard, elles ne se rendent pas à la place.

« Ce travail exigeant des aptitudes spéciales, de la souplesse de corps et des doigts agiles, peu de femmes sont alors employées. On va les demander à domicile. Une « placennerez » est chargée de ce soin par le loueur. Elle est appelée « ar vam » (la mère), et exerce une sorte de haute main sur les femmes qui font partie de sa bande, quelquefois pendant plusieurs semaines consécutives ».

« Elles sont nourries et payées de soixante-quinze centimes à un franc cinquante. »

« Les femmes quittant leur maison le matin, l'aîné

Digitized by Google

des enfants, s'il est adolescent, prépare les repas. C'est du pain, du café, des pommes de terre ou encore un potage dit à la campagne « soupe rousse » obtenu en fondant de la graisse et du beurre..... »

« A l'occasion, lorsqu'elles n'ont qu'un ou deux enfants en bas âge, les ouvrières agricoles s'arrangent avec une voisine pour les soins à donner à leurs petits. Cette voisine touche quarante à cinquante centimes par tête. »

Le placenner de Saint-Pol-de-Léon et le « placeron » de Pontorson, originaire de Bretagne, représentent dans cette région le type du prolétaire agricole, travaillant durement, sans relâche, traité par l'employeur d'une toute autre façon que le journalier ou le domestique de ferme qui font toujours partie intégrante de la famille. Leur salaire est de beaucoup supérieur et cependant le journalier vivant de la vie de famille est plus heureux que le placenner attelé de l'aube au couchant à sa besogne déprimante, sans repos la nuit, sans loisir le jour.

Carhaix. — L'ouvrier agricole des monts d'Arrée (Carnoët, Carhaix, Saint-Michel, la Feuillée, Plougastel-Daoulas etc.), avec lequel nous retrouvons le type du journalier agricole des autres parties de la Bretagne étudiées jusqu'ici, est nourri à la ferme.

« Il touche dit M. Picard, 0f,60 par jour, en hiver, — 1 fr. à 1f,50 en été, reçoit en plus 0f,20 d'argent de tabac par jour, quand il ne travaille qu'un jour dans la même ferme ; 0f,20 tous les deux jours s'il y demeure quelque temps. »

« L'ouvrier de la montagne, continue l'auteur, a un loyer moins cher que le « placenner » ; pour 20, 30 ou quarante francs, il a une maison qui lui permet d'avoir

Digitized by Google

une vache, un veau et souvent d'élever un porc. Généralement il afferme un champ, une prairie, un courtil. Il y récolte un peu de blé, des pommes de terre, des légumes pour sa famille et du fourrage pour ses animaux. Son *charruage* et ses charrois lui sont faits gracieusement par les employeurs. Le lait est fourni dans les mêmes conditions ou coûte peu à l'ouvrier qui n'a pas de vaches. Il est quelquefois le prix de légers services rendus par ses enfants et sa femme : conduite des bestiaux, *tirage* des vaches, etc. »

En résumé, conclue M. Picard, le journalier du Centre-Finistère ne fatigue pas tant que celui de Saint-Pol et vit plus heureux avec un salaire plus faible ».

Paganie. — La partie Nord-Ouest du Léon appelée Paganie (Guissény, Plougueneau, Plouneour-Trez, Kerlouan) nous montre, pour les hommes, des salaires moyens de 1 fr. à 1f,50, de 0f,75 en été, 0f,50 en hiver, les femmes.

Les « garçons d'août » gagés pour la moisson reçoivent 120 fr. environ pour trois mois.

Cornouailles, Gourin, Scaër. — Si nous descendons en Cornouailles, dans les régions de Gourin : Gourin, Roudouallec, Saint-Goazec, Langonnet, Guiscriff, etc, et de Scaër nous trouvons pour les journaliers nourris les gains suivants :

	Hiver.	*Printemps.*	*Récoltes.*
Hommes. . .	0f,75.	0f,75 à 1f, ».	1f,50 à 2fr.
Femmes. . .	0 ,50 à 0 ,60.	0 ,60 à 0 ,75.	0 ,75 à 1 , »

Droit en plus de ce salaire à un pot de cidre pour deux personnes, par jour, c'est-à-dire à un litre de cidre chacune.

Digitized by Google

Les enfants travaillant à la journée ne reçoivent aucune somme d'argent. Ils sont simplement nourris.

A Scaër, pendant l'hiver, le journalier employé à l'écorçage du bois reçoit 2 fr. par jour. Il n'est pas nourri.

Quimper. — L'ouvrier agricole qui gagnait, il y a vingt ou trente ans, 0f,40 par jour, nourri, dans la région de Quimper, Pont-Croix, Douarnenez, Pont-L'Abbé, reçoit actuellement, nourri, de 0f,60 à 0f,75, en temps ordinaire, et, non nourri, de 1f,10 à 1f,25.

Aux récoltes, les journaliers (*devesourien*) prennent des engagements d'un mois et demi, durée de la récolte (koumanan eost). Dans la partie *est* de la région de Pont-Croix : Beuzec, Plouhinec, Mahalon, Meilars, ils gagnent, pour ce temps, nourris, 45 fr., plus 200 livres de blé, froment ou seigle, ce qui donne tout compris un salaire d'environ 60 fr. Pendant cette même saison, l'ouvrier travaillant à la journée reçoit, nourri, de 1f,25 à 1f,50.

La partie ouest de Pont-Croix, côté du cap Sizun, occupe très peu d'ouvriers agricoles. Nous trouvons là, à l'état permanent, le système des *divichou braz* (grandes journées), *contrat de souhaitage* du pays gallo, « qui a lieu lorsque deux cultivateurs se prêtent mutuellement assistance pour s'aider dans leurs travaux ».

Dans ce cas, le fermier chez lequel on fait une « devez braz » est tenu de pourvoir à l'entretien et à la nourriture des personnes et des animaux pendant la durée du travail (1).

Le système des « grandes journées » est également en honneur dans tout le reste de la Cornouailles, mais seulement à titre exceptionnel, pour le charroi de bois, de la pierre, etc.

(1) *Usages locaux d'Ille-et-Vilaine*, déjà cités.

Digitized by Google

Le salaire des « koumananchou eost » (engagements de récoltes) est à peu près le même à Plougastel-Saint-Germain, Douarnenez, Pont-Labbé (voir Pont-Croix). Dans la région de Quimper, il atteint jusqu'à 70 et 75 fr. tout compris.

Les femmes, dont nous n'avons pas parlé précédemment, reçoivent, nourries, 0f,40 à 0f,50 par jour en temps ordinaire, durant les récoltes environ 1f,25 (1).

Peu d'émigration temporaire dans ce pays. Les ouvriers agricoles et serviteurs se dirigent vers la côte, dans les ports de pêche : Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec, Concarneau et travaillent aux usines de conserves.

Quelques Bretons de Plozévet émigrent à Trelazé (Maine-et-Loire) où existe une colonie importante de Bretons employés aux ardoisières.

MORBIHAN (2).

Pontivy. — Dans la région de Pontivy : Pontivy, Saint-Gérand, Neulliac, Cléguerec, Noyal-Pontivy,

(1) La couturière de campagne gagne 0f,40 par jour aux champs, et 0f,50 à Pont-Croix même, nourrie.

(2) Salaires antérieurs, d'après d'Avenel, Enquête décennale

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Biollay, 7.	12 S.	Journalier.	Vannes.	1790	0 56
» »	15 S.	Journalier.	Pontivy.	1790	0 70
» »	10 S.	Journalier.	Auray.	1790	0 47
» »	12 S.	Journalier.	Redon.	1790	0 56
Enquête décennale		Journalier nourri (été).	Morbihan.	1892	1 01
		Journalière » »	»	»	0 66
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 40
		Journalier » »	»	»	0 71
		Journalière » »	»	»	0 47
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 28
		Journer non nourri (été).	»	»	1 68
		Journalière » »	»	»	1 16
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 73
		Journalier » »	»	»	1 26
		Journalière » »	»	»	0 88
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 57

Digitized by Google

Kerfourn. Croixanvec. Saint-Gonéry, etc., le journalier nourri reçoit 0f,50 en hiver, 1 fr. à 1f,25 en été, — la femme 0f,40 en hiver, 0f,75 pendant la moisson.

Lorient, Caudan, Hennebont, Guidel. — Le journalier des environs de Lorient s'emploie ordinairement à la tâche ou à forfait, pour couper les foins, le blé, hacher le fumier, etc.

Cet ouvrier appelé « fondein teill » gagne en temps habituel, nourri, 1f,25; pour les foins et la moisson, son salaire quotidien est de 2 fr. plus la nourriture et 2 bouteilles de cidre, quand il y en a.

A l'époque de la moisson, des gageries de journaliers se tiennent aux carrefours des routes importantes dans le pays d'Auray (Alrée).

Auray. — Cette région donne des gains quotidiens de :

	Hiver.	*Eté.*	*Fenaison et moissons.*
Hommes (non nourris).	1f,25.	1f,50.	3, ».
» (nourris).	0,75.	1, ».	2, à 2,50.
Femmes (non nourries).	1, ».	1, ».	3f, ».
» (nourries).	0,50.	0,50 à 0,75	2,50.

Vannes. — *Tout près* de Vannes, le journalier nourri touche 1f,50 en temps ordinaire, 2 fr. pendant les récoltes, — la femme gagne 1 fr. en temps ordinaire, 1f,50 au moment des moissons.

Muzillac. — Dans le pays de Muzillac, les salaires ont une tendance à augmenter. Ils sont, pour les journaliers nourris de :

	Hiver.	*Eté.*	*Moissons.*
Hommes. . . .	0f,50.	1f, ».	1f,25.
Femmes. . . .	0,40.	0,75.	1, ».

Digitized by Google

Campénéac, Beignon, Tréhorenteuc, etc. — Dans cette partie nord-est du Morbihan le journalier nourri est payé, par jour 1f,50 pour les récoltes, 1 fr. en été, 0f,75 en hiver, les enfants ont, en toutes saisons, 0f,50.

Redonnais. — La région redonnaise renferme bon nombre de petits propriétaires journaliers. Ce sont, en général, d'anciens domestiques économes qui ont réussi, à force de prévoyance, à effectuer l'achat d'une petite habitation et d'un lopin de terre. Parfois aussi, cette petite propriété, qu'on rencontre dans toute cette région depuis Guer et Maure jusqu'à Plechâtel, au nord, et Bain-de-Bretagne à l'est, provient du morcellement de la grande propriété. — Le cultivateur est généralement « dans son bien » et à sa mort, ses enfants se partagent son héritage. Cet héritage est rarement cédé à l'un des co-héritiers ou vendu au propriétaire voisin. Le paysan est fier de son titre de propriétaire et ne voudrait pour rien au monde aliéner ce qui lu vient de sa famille. Aussi rencontrons-nous là des cultivateurs pauvres obligés, étant donné l'exiguïté de leur exploitation et le peu de revenus qu'elle leur donne, de travailler une partie de l'année pour le grand fermier voisin.

Le mode de rémunération *à tant par jour* est rarement usité (voir Messac, Guipry, Bain-de-Bretagne). Le journalier reçoit quelquefois son salaire en nature : au moyen de charrois faits par l'employeur ou de denrées qui, ajoutées au produit de son petit domaine, permettent à l'ouvrier agricole de vivre largement.

Digitized by Google

LOIRE-INFÉRIEURE (1)

SAVENAY, SAINT-NAZAIRE. — Dans le pays de Savenay, Lavau et aussi Saint-Nazaire, le journalier reçoit un salaire de 1f,25 à 1f,50 en été, 1 fr. en hiver (octobre à mars). et pendant les récoltes : 2 fr, à 2f,50.

CHATEAUBRIANT. — Près de Châteaubriant le journalier nourri gagne :

	Hiver.	*Eté.*
Homme. . . .	1f,00.	1f,50.
Femme	0,75.	1,00.

L'ouvrier agricole habitant les faubourgs de Châteaubriant n'est pas nourri : il reçoit, quelque soit la saison, 2f,25 par jour, prix convenu entre les deux parties.

(1) SALAIRES ANTÉRIEURS, D'APRÈS D'AVENEL, L'ENQUÊTE DÉCENNALE DE 1892, etc.

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaie de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Nantes, CC, 242.	2 sols Bret.	Journalier (ter assant).	Nantes.	1449	0 70
Beaurepaire, 244.	2 s. 6 d. à 3 s. 9 d.	Journalier.	Nantes.	1475	0 81
Nantes, CC, 254.	20 d.	Journalier.	Nantes.	1480	0 65
Nantes, CC, 281.	2 s.	Journalier.	Nantes.	1507	0 38
» » 294.	10 s.	Journalier.	Nantes.	1527	0 39
» » 129.	3 s.	Journalier.	Nantes.	1590	1 28
» » »	16 s.	Journalier	Nantes.	1590	0 38
Biollay, 7.	1 l.	Journalier (non nourri).	Savenay.	1790	0 75
» »		Journalier.	Paimbœuf.	1790	0 95
Enquête décennale.		Journalier non nourri (été).	Loire-Inf.	1892	1 47
		Journalière » »	»	»	0 80
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 46
		Journalière » hiver.	»	»	1 11
		Journalier » »	»	»	0 61
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 34
		Journer non nourri (été).	»	»	2 40
		Journalière » »	»	»	1 18
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 89
		Journalier » (hiver).	»	»	1 86
		Journalière » »	»	»	1 07
		Journ. (enfant) » »	»	»	0 57

Digitized by Google

NANTAIS. — Comme nous le disions en parlant de la région nantaise et plus spécialement du pays de Clisson, la partie viticole où la petite propriété domine, emploie beaucoup de journaliers au lieu de domestiques, alors que la partie agricole, s'adonnant à l'élevage, loue des serviteurs à gages,

Dans cette région viticole (Georges, Monnières, etc.) le journalier se nourrit et gagne environ 2f,50 par jour.

La moyenne des salaires dans la Loire-Inférieure est de :

		Eté. (Nourris).		
1f,60	(hommes),	0f,70 (femmes),	0f,55	(enfants).
		Hiver. (Nourris).		
1 ,20	»	0 ,60 (femmes).	0 ,45	»
		Eté. (Non nourris).		
2 ,65	»	1 ,60 (femmes).	1 , »	»
		Hiver. (Non nourris).		
1 ,95	»	1 ,15 (femmes).	0 ,65	»

Comparativement aux *salaires moyens* du journalier agricole de France, les prix de la journée en Bretagne sont inférieurs, ainsi que le prouve la statistique suivante :

	En hiver.			*En été.*	
	Nourris.	Non nourris.		Nourris.	Non nourris.
Hommes.	1f,30.	2f,04.	Hommes.	1f,85.	2f,94.
Femmes .	0 ,79	1 ,35.	Femmes .	1 ,08.	1 ,78.
Enfants .	0 ,47.	0 ,65.	Enfants .	0 ,69.	1 ,23.

TRAVAUX A LA TACHE

Les salaires à la tâche varient selon la nature des travaux à exécuter et les conditions débattues entre le journalier et le cultivateur.

Digitized by Google

Les ouvriers agricoles travaillant « au convenant », suivant l'expression du pays de Rennes, ne sont pas nourris.

Autour de Janzé, Châteaugiron, l'ouvrier pour faucher le blé et l'avoine sur une étendue de 75 ares est payé trois fois quarante livres de froment ou son équivalent en argent, — quatre fois quarante livres de froment, s'il met les céréales en gerbes.

A Servon, Brécé, Acigné, etc, les moissons se font à la tâche à raison de 60 kigrammes de froment par journée de récoltes. Une « journée » équivaut à 72 ares.

Si l'ouvrier fait les gerbes et les met en « cinquaines » ce prix subit une légère augmentation. Jamais le tâcheron n'est nourri à la ferme, il a droit seulement à une certaine quantité de cidre.

A Bourbriac, la coupe d'un journal d'avoine (48 ares) se paie 2f,50 ; la façon de 100 fagots, 1f,50.

Dans le Tréguier et la Cornouailles nous trouvons les prix suivants :

Coupe de 1 hectare de blé.	12 à 18 fr.
Façon de 100 fagots.	2f,25
» d'une corde de bois	3 fr.
Abattage d'un arbre sans déraciner. .	2f,25
» en déracinant. .	0f,75
Défrichement de 1 hectare de taillis. . .	150 à 300 francs.
Ecobuage de 1 hectare de lande. . . .	80 à 100 francs.

Dans la région de Redon, les prairies se fauchent à « tout l'homêne », c'est-à-dire que l'ouvrier est payé d'après le travail qu'il peut effectuer dans une journée, travail évalué à 25 ares de fauche. Pour cette tâche, le gain est de 3 francs environ, plus 2 ou 3 litres de cidre.

L'hectare de blé se paie 98 fr.

Digitized by Google

Les châtaignes se récoltent à moitié. Le journalier qui les gaule et les rentre reçoit comme salaire la moitié de la récolte.

Les 100 javelles d'ajonc sont payées 1 fr. 25. La récolte des pommes donne des salaires très variables selon la production.

Dans la région de Savenay, nous trouvons les prix de façon suivants :

Douves à creuser 0f,50 la toise, — fossés neufs 0f,80 la toise, — fosses à réparer 0f,30 la toise, — vignes à cultiver 2 fr. l'are ou 1 fr. l'are, si l'ouvrier ne fait que bêcher, — abattage de bois : 15 francs la « bauche » de 7 ares, — fauchage de foin : 3f,50 le « journal » de 30 ares ou au « cinquième » si l'ouvrier le fane et l'amulonne, — moisson de froment, 7 à 8 francs la journée de 30 ares.

En plus de ces prix, le patron accorde 2 litres de vin par 30 ares, au moment de la fenaison et de la moisson.

Dans la partie viticole de la Loire-Inférieure, l'hectare de vigne est payé, tous travaux compris, 150 à 170 francs.

Il est extrêmement difficile d'évaluer à la journée le gain de l'ouvrier agricole travaillant à la tâche. Ce gain dépend de la nature des travaux, de la température, du savoir-faire du journalier et de mille autres circonstances. Toutefois, nous devons supposer que ce salaire des travaux exécutés au « convenant » ou au « marchandage » est supérieur au salaire à *tant par jour*, car nous voyons les journaliers agricoles préférer, comme nous le disions en parlant de l'engagement, le travail à la tâche au travail à la journée.

(A suivre). JEAN CHOLEAU.

Digitized by Google

DEUX LIEUTENANTS DE CHARETTE

En 1899, j'ai publié, sous ce titre *Les Lieutenants de Charette*, un petit volume comprenant cinq biographies. celles du *général de Couëtus*, du *général Savin*, de *Louis Guérin*, de *Guillaume Faugaret* et de *Gaston Bourdic*. Depuis lors, quand j'ai pu réunir un certain nombre de renseignements sur quelque autre chef insurgé du Pays du Retz et du Bas-Poitou, j'ai essayé de reconstituer sa figure, en l'éclairant d'un jour impartial.

C'est ainsi que j'ai fait imprimer en 1900 des notices sur *André Baumler* et *Joseph-Marie de Flameng*, et en 1901 une étude sur le vieux *Charles Danguy*, seigneur de Vue, que les paysans poussés par Louis de la Cathelinière obligèrent à prendre les armes.

Aujourd'hui je groupe encore deux lieutenants de Charette, deux chefs de division, *Le Moëlle* et *de Launay*. Ce sont des personnages d'ordre modeste, mais des hommes d'une rare énergie, dont l'existence tourmentée pendant les années de guerre civile me semble offrir quelque intérêt.

I

Le Moëlle

Il y avait dans la cavalerie de Charette un corps d'élite « qui, dit M. Bittard des Portes (*Charette et la Guerre de Vendée*, page 311), pour se distinguer du reste de l'armée, portait au chapeau un haut panache blanc

Digitized by Google

de poils de bouc, plumet qui ne coûtait pas cher et qui fut toujours respecté comme un signe honorifique. »

Son principal officier se nommait Le Moëlle.

C'était un « jeune homme plein de bravoure ». (Le Bouvier-Desmortiers, *Vie du général Charette*, page 241.) Il avait l'esprit vif et l'humeur joyeuse. Selon toute apparence il est l'auteur de la vraie *chanson de Charette*, où chaque chef divisionnaire a son couplet et que M. A. de Brem a insérée dans son *Histoire populaire de la Vendée* (page 295). Cette chanson, qui ne brille pas auprès de celle qu'inventa Paul Féval, montre que Le Moëlle n'avait reçu qu'une instruction rudimentaire. Il appartenait cependant à une famille bourgeoise. On l'avait surnommé *le poète des Vendéens*, dit La Fontenelle de Vaudoré; bien médiocre poète, mais vaillant capitaine. Charette lui donna ce titre de capitaine pendant la campagne d'hiver de 1794, quand, après la mort de Louis de la Cathelinière chef du Pays de Retz, il organisa deux compagnies de chasseurs. Il confia le commandement de l'une d'elles à Bodereau et celui de l'autre à Le Moëlle, malgré sa jeunesse et « sa faible constitution ».

Le Moëlle, dont je n'ai vu cités nulle part le prénom et le pays natal, avait paru de bonne heure dans les bandes insurgées. Au mois de mai 1793, lorsque Charette, vainqueur au Pont-James, ayant repris Legé s'y reposa quelques semaines, il figurait parmi ses officiers qui dansaient au son du biniou, à côté de Mme de la Rochefoucauld et de Mme de Bulkeley. (Bittard des Portes, *Charette*, page 88.)

Le 9 décembre, aux Herbiers, il prit part à l'élection de Charette comme « général en chef de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou », et fit partie de la dé-

Digitized by Google

putation qui lui porta le procès-verbal de sa nomination.

Le 20 mars 1794 il assistait au combat des Clouzeaux où Haxo fut vaincu et tué par les cavaliers de Prudent de la Robrie. Il y commandait la réserve. (Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la Guerre de la Vendée*, 4e édition, tome II, page 416).

Il était à l'assaut du camp de la Roullière, le 5 septembre, et commença l'opération en enlevant adroitement, sans donner l'éveil « une dizaine de Républicains qui mangeaient des raisins dans une vigne ».

Le 14, à Frérigné, près de Touvois, il sauva Charette d'un grand danger. Un des officiers républicains qui défendaient les retranchements, le colonel Mermet, saisit un drapeau tricolore et tenta une sortie. Reconnaissant Charette « à son écharpe blanche et au panache qui flotte au-dessus de son chapeau à larges bords, dit Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, édition Drochon, tome II, page 296), il le désigne à ses soldats ». Ceux-ci « dirigent sur lui tous leurs fusils. La même pensée a inspiré à Charette et aux siens la même action. Les deux chefs vont peut-être succomber sous la même décharge. Le Moëlle, commandant des chasseurs du Bocage, a saisi le mouvement des soldats. Il enlève Charette dans ses bras et le dépose au milieu des troupes vendéennes. Mermet moins favorisé par le dévouement des siens tombe atteint au front ».

Alphonse de Beauchamp avant Crétineau-Joly avait raconté ce fait.

Le 24 du même mois de septembre, Le Moëlle se distingua encore à la prise du camp des Moutiers-les-Mauxfaits et eut les honneurs de la journée. Pour l'en

Digitized by Google

récompenser, Charette le nomma chef de la division du Tablier à la place de Saint-Pal dont l'incapacité était devenue notoire.

Après ces succès Charette séjourna quelque temps à son quartier général de Belleville. Il s'était formé autour de lui une sorte de petite cour. C'est là que Le Moëlle composa sa fameuse chanson, à laquelle ont été apportés depuis bien des changements comme il arrive à tous les chants populaires. (Voir l'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, tome VI, pages 599 et 600).

Lors du traité de la Jaunaye il se montra très opposé à la paix et se joignit pour protester à de Launay et à Savin ; mais, comme ce dernier, il fit au bout de peu de temps sa soumission à Charette qui le maintint dans son commandement.

A la reprise des hostilités, après avoir presque détruit, aux environs d'Avrillé, le 30 juin 1795, une escorte républicaine qui accompagnait un convoi de farine, il fut poursuivi par le général Descloseaux avec des forces supérieures. Il tenta vainement de le repousser et ce combat acharné lui coûta plus de cent hommes.

Le 7 juillet il prit sa revanche en cernant dans la petite ville de Mareuil une garnison de deux cents soldats qui se rendirent sans résistance et s'enrôlèrent dans l'armée de Charette.

A l'attaque de Saint-Cyr-en-Talmondais où périt le brave Louis Guérin chef de la division du Pays-de-Retz (25 septembre 1795), Le Moëlle reçut une balle dans le ventre, mais, dit La Fontenelle de Vaudoré « comme la blessure était peu dangereuse, il fut bientôt rétabli ».

Cependant les populations de la Vendée se lassaient de la guerre civile ; les soldats royalistes eux-mêmes n'obéissaient qu'avec peine à leurs chefs. Ceux de la

Digitized by Google

division de Le Moëlle se montraient si indisciplinés qu'il manifesta l'intention « de résilier son commandement ». Mais il ne voulut pas déposer les armes comme plusieurs de ses amis. Il resta fidèle à Charette qu'il voyait réduit aux dernières extrémités et luttant avec une énergie surhumaine. Son dévouement amena sa mort le 20 février 1796.

Voici comment de Bourniseaux la raconte dans l'*Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans*, (tome II, page 370). « Quatre officiers généraux, M. M. Le Moëlle, Caillau, Beaumel et d'Abbayes se trouvaient alors dans une métairie, près Saint-Vincent-sur-le-Lay. Dénoncés par des espions, ils sont enveloppés par cent Bleus. Les trois derniers, qui étaient alors dans le jardin, se font un passage l'épée à la main, à travers l'ennemi.

M. Le Moëlle, resté dans la maison, n'a que le temps de fermer la porte et de se barricader. Il se défend pendant deux heures ; quand il a épuisé ses cartouches, il s'élance le sabre à la main sur les Bleus qui n'osent l'approcher, et tombe percé de plus de quinze balles, après avoir tué ou blessé plus de dix ennemis. » M. Bittard des Portes dit que la métairie où Le Moëlle fut tué est la Martière près Les Pineaux, et La Fontenelle de Vaudoré désigne comme commandant des Républicains le général Lefranc.

Un mois après, le 23 mars, Charette était fait prisonnier par Travot, dans le bois de la Chabotterie, et, le 29 mars, fusillé à Nantes.

Digitized by Google

II

De Launay

C'est une des figures les plus étranges des guerres vendéennes que le lieutenant de Charette de Launay. (Il signait ainsi ; voir une pièce reproduite dans les *Mémoires de Poirier de Beauvais*, page 370.)

Il se disait gentilhomme normand et, d'après de Bourniseaux, se vantait d'être « parent de l'ancien gouverneur de la Bastille en 1789 » ; mais on n'a jamais pu savoir d'une manière certaine à quelle famille il appartenait, ni quel était son pays d'origine. Son accent semblait prouver qu'il était bien de la Normandie. « On a prétendu qu'il avait été curé constitutionnel. » (La Fontenelle de Vaudoré.)

Il avait environ trente ans. Tous ceux qui l'ont connu s'accordent à dire qu'il était de visage agréable, avait beaucoup d'esprit, de l'instruction, une éloquence naturelle et intarissable, un courage brillant, même « héroïque », dit Poirier de Beauvais, mais intermittent, suivant Lucas de la Championnière, et variant avec la quantité d'eau-de-vie qu'il avait bue avant le combat. Il mentait audacieusement et, chose singulière, « affectait un parfait athéisme, même dans la Vendée ». (Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée*, 4e édition, tome III, page 388.)

Il servait parmi les républicains quand il fut pris par la grande armée royaliste à Fougères (de Bourniseaux).

Lucas de la Championnière écrit dans ses *Mémoires sur la Guerre de la Vendée* (page 123) : « Il dut la liberté

Digitized by Google

et la vie à un des chefs qui l'avait fait prisonnier et remplit quelque temps auprès de lui le vil emploi de palefrenier ».

Mais il n'était pas homme à rester garçon d'écurie, ayant au plus haut degré l'esprit d'intrigue et l'ambition de parvenir. Il se battit « pour la cause royale avec valeur à la Flèche et à Dol » (DE BORNISEAUX), et sut se faire bien voir du général de Sapinaud qui l'emmena avec lui dans la Vendée après la déroute du Mans.

Arrivés aux environs de Mortagne-sur-Sèvre, ils y trouvèrent du Chillou, de Conçise et de Vaugiraud et réussirent à rassembler une petite armée où de Launay fut nommé « commandant général de l'infanterie ». Il acquit vite sur les soldats une grande influence, grâce à ses harangues pleines de verve, malgré sa voix de femme et « ses formes peu viriles » qui lui donnaient l'apparence « d'un hermaphrodite ».

Il paraissait d'autant plus attaché à Sapinaud « qu'il était amoureux de sa sœur. » (DE BOURNISEAUX).

« Mal accueilli dans ses prétentions » il quitta l'armée du Centre. Allard, chez lequel il s'était caché en arrivant dans le pays, le conduisit à Charette qui lui donna d'abord les fonctions de major de division, puis le mit à la tête de sa division des Sables d'Olonne commandée auparavant par le vieux général Joly.

C'était en juillet 1794.

Le 17 de ce mois, au combat de la Chambaudière, « il s'avança, comme un hussard pour narguer l'ennemi ; une balle lui traversa la poitrine : sa blessure semblait mortelle ; cependant il fut guéri en très peu de temps.» (Lucas de la Championnière, *Mémoires*, page 97.)

C'est lui qui, le 5 septembre suivant, entra avec l'avant-garde de Charette dans le camp de la Roullière

Digitized by Google

aux portes de Nantes et en chassa les Républicains. « Il fit des prodiges de valeur », dit le Bouvier-Desmortiers (*Vie du général Charette* p. 236).

Le 14, à l'assaut du camp de Frérigné près de Touvois, il fut encore blessé d'une balle dans la poitrine. (La Fontenelle de Vaudoré, *Biographies des Vendéens et des Chouans* publiées en 1890 par M. René Vallette dans la *Revue de Bas-Poitou*, sous le titre *Autour du Drapeau blanc.*)

D'après les papiers du même auteur conservés à la Bibliothèque municipale de Niort, lorsque Joly eût eté assassiné, « Delaunay somma sa femme de dire où étaient les trésors de son mari. Celle-ci s'y refusa d'abord ; menacée de mort elle conduisit le divisionnaire au lieu où était la cachette. Delaunay s'étant assuré de la vérité de la révélation mit à mort la malheureuse épouse de Joly. »

Lucas de la Championnière, le plus impartial des historiens de la Vendée, confirme cette accusation dans ses *Mémoires* (pages 91 et suiv.). « La manière splendide avec laquelle Launay vécut depuis dans sa division, dit-il, ne donne que trop d'autorité à de pareils bruits. Nous verrons bientôt que son crime ne resta pas impuni. »

Dans les premiers jours de décembre 1794, de Launay se joignit à Charette, Sapinaud, Poirier de Beauvais, de Fleuriot, Baudry d'Asson et autres chefs vendéens pour tenir le 6, à Beaurepaire, quartier général de l'armée du Centre, un conseil où fut proclamée la rupture du pacte de Jallais conclu avec Stofflet, rupture à la suite de laquelle chaque armée reprit son autonomie. De Launay fut chargée de la rédaction de cet arrêté.

Jusqu'à la paix de la Jaunaye, il employa ses troupes

Digitized by Google

à ravager les environs des Sables d'Olonne pour affamer cette place. Il avait alors sa résidence au château de la Bouchère près de Belleville.

Quand il vit Charette décidé à traiter avec les Représentants du peuple, il devint furieux contre lui. Il dit hautement que c'était un traître et « qu'il lui casserait la tête d'un coup de pistolet ».

Il refusa de signer le traité du 17 février 1795 et partit de la Jaunaye en toute hâte pour Clisson, avec Savin et Le Moëlle, afin de s'emparer de l'armée de Charette en son absence. Arrivés à Clisson « ils envoyèrent une protestation contre la paix, motivée et signée par eux. » De Launay rêvait de prendre dans l'armée du Centre la place de Sapinaud qui avait adhéré au traité ; Savin aurait remplacé Charette dans l'armée du Bas-Poitou et du Pays-de-Retz. C'était aussi le désir de Poirier de Beauvais très hostile à la pacification, car il écrit dans ses *Mémoires*, page 341 : « Nous aurions mis Savin à la tête de l'armée de Charette, de laquelle à juste titre il possédait la confiance, et nommé de Launay général de l'armée du Centre ; il y était adoré. » Ce plan avait été agréé par Stofflet.

Charette sut que de Launay menaçait de lui « casser la tête ». Il résolut de se venger et courut à Belleville dans la soirée du 17 février s'assurer de la fidélité de ses troupes.

Savin ayant fait promptement sa soumission, il sembla lui pardonner ainsi qu'à Le Moëlle ; mais apprenant que de Launay était arrivé au château de la Bouchère, il y envoya Prudent de la Robrie avec des cavaliers pour l'arrêter. De Launay était sur ses gardes et s'enfuit au camp de Stofflet en Anjou, « avec ses meilleurs chevaux et ses trésors », dit La Fontenelle de Vaudoré.

Digitized by Google

Bien qu'il eût à se plaindre de lui qui avait rédigé l'arrêté de Beaurepaire, Stofflet le reçut dans son armée et subit bientôt l'influence de cet homme intelligent et rusé.

De Launay se mêla activement aux négociations engagées entre l'armée d'Anjou et les Représentants du peuple pour conclure enfin la paix, et le 2 mai 1795, près de Saint-Florent, il signa, avec Stofflet, Poirier de Beauvais, Monnier et une foule d'autres chefs secondaires, la déclaration de soumission « aux lois de la République ».

Mais bientôt le marquis de Rivière, aide-de-camp du comte d'Artois, réussit à réconcilier Stofflet avec Charette.

Le 8 ou le 9 mai, au château de Beaurepaire, chez Sapinaud, ils eurent une entrevue où les trois généraux se partagèrent le commandement des armées royalistes.

Charette, tenace dans ses vengeances, demanda qu'on lui livrât de Launay. On accusa celui-ci d'avoir voulu empoisonner Stofflet « en lui versant de la liqueur avec une bouteille à double fond ». Une lettre circulaire signée des trois chefs fut envoyée aux trois armées ordonnant de l'arrêter.

Il fut livré à Sapinaud, dit Chassin (*Pacifications de l'Ouest*, tome 1er, page 356) comme « scélérat et voleur », mais il s'échappa.

Au bout de trois semaines le commandant de cavalerie Bossard le retrouva à Saint-Malo-du-Bois et le conduisit à Belleville résidence de Charette. Le général en chef était absent. De Launay, espérant sans doute qu'il n'oserait le faire mettre à mort, ne chercha pas à s'enfuir de nouveau. Il alla voir ses amis qui le rassurèrent.

Digitized by Google

Mais Charette revint à Belleville, et, apprenant qu'il s'y trouvait, fit venir le colosse allemand nommé Pfeiffer qui lui servait de bourreau : « Va-t'en, lui dit-il, me fusiller cet homme; s'il reparaît devant moi, je vous brûle la cervelle à tous deux. »

De Launay était en ce moment chez le bon M. de Couëtus, général en second de l'armée, et causait avec ses deux filles. Le féroce Pfeiffer entra. Malgré les supplications de Mlles de Couëtus, il arracha de Launay de la maison, après l'avoir garrotté, l'entraîna dans un taillis voisin et l'y tua à coups de sabre.

Son corps, dépouillé de ses vêtements, resta plusieurs jours sans sépulture, montrant, dit Lucas de la Championnière, « les blessures honorables qu'il avait reçues aux deux côtés de la poitrine ».

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

TI SANT ERVOAN

LES POÈTES BRETONS A PARIS

VEILLEE BRETONNE

A M. Louis VICAT.

Soyez les bienvenus à cette humble veillée,
Vous tous qu'a réunis le culte du vieux nom,
Vous qui venez filer, à pleine quenouillée,
Le lin des souvenirs à ce foyer breton !
...N'est-ce pas qu'elle est douce et bonne, cette flamme,
Qui caresse toujours, sans jamais dessécher,
Que réveille en passant, dans le fond de notre âme,
Le rappel plein d'échos des choses du clocher ?
— C'est tantôt la candeur d'une voix enfantine,
Un sône de biniou, le Noël d'un berger,
Tantôt le frôlement d'une main féminine,
Les senteurs d'un beau soir, où passe un vent léger.
... Et tout cela, dans l'air, gentiment farandole,
Nos souvenirs les uns des autres avivés,
Et le plaisir grandit de parole en parole,
Dans le ravissement des amis retrouvés.
... Et la fièvre bientôt gagne tous les visages,
Et les chants du terroir volent, tendres, malins,
D'un sourire indulgent salués au passage,
Puis bruyamment repris, en redites sans fin.

Digitized by Google

... C'est alors qu'Yvonnick, à la taille de guêpe,
Avec des gestes lents et des regards très doux,
Donne le cidre frais, les reluisantes crêpes,
Et les grappes de gui dans les branches de houx.
... Puis, l'on rentre chez soi, les lèvres parfumées,
Le cœur ensoleillé des douceurs du passé,
Puis, en rêve, on revit ces heures tant aimées,
Où, par des êtres chers, là-bas, on fut bercé !

. . . . . .

Ne venez pas troubler ici nos confidences,
Sceptiques aux cœurs secs, vieux sépulcres blanchis,
Laissez-nous savourer en paix nos souvenances,
En fidèles Bretons n'ayant jamais fléchi.

Jean Franc.

30 mars, 1905.

Digitized by Google

MUSIQUE DE GEORGES PICQUET

RESTE CHEZ TOI, PETIT BRETON !

A M. le marquis de l'ESTOURBEILLON,
Député du Morbihan.

1re strophe

Des bas-fonds pourris de la Ville,
On sent monter un vent de mort ;
La Seine déverse à pleins bords
Une eau grouillante de bacilles !..
... Dans ta Bretagne il fait si bon !
L'air est si pur, l'onde si claire !
Ah ! ne change pas d'atmosphère !
Reste chez toi, petit Breton !!!

2e strophe

Ne viens pas gâcher ta jeunesse,
Emasculer ta volonté,
Aux invites des voluptés
Dont tu vois miroiter l'ivresse !...
... Reste fidèle à tes moutons !
Le pommier fleurit, le blé pousse ;
Mire toi dans l'œil de ta douce...
Reste chez toi, petit Breton !

Digitized by Google

3e strophe

A Paris, l'on meurt avant l'âge ;
... On est si vieux à quarante ans !..
Et dans la déroute des sens,
Le bonheur, hélas ! fait naufrage !
... Garde ton fouet et ton bâton,
Ta pauvreté, tes goûts rustiques ;
Et loin des désirs chimériques,
Reste chez toi, petit Breton !

4e strophe

A Paris, l'on perd sa croyance :
Paris de tout se fait un jeu ;
Il rit de lui-même, de Dieu ;
Paris s'amuse, Paris danse !
... Pendant ce temps, ton clocheton,
De sa cadence coutumière,
T'invite à faire la prière...
Reste chez toi, petit Breton !

JEAN FRANC

31 mars 1905.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

HENRI DE MAUDUIT DU PLESSIX, LIEUTENANT DE VAISSEAU, COMMANDANT DE LA « FRAMÉE », par A. Vaccon. — Paris, Retaux, 82, rue Bonaparte, 1905. Prix : 3 fr. 50, Franco : 4 fr.

Ils sont légion les Bretons qui ont donné et donnent encore tous les jours leur vie pour la grande patrie. Dans ce livre d'or, la Marine occupe une grande et large page, car c'est surtout en Bretagne que se recrute la flotte française. Aussi sommes-nous tout particulièrement reconnaissants à M. A. Vaccon de nous avoir retracé la vie du commandant Henri de Mauduit du Plessix qui sombra avec son contre-torpilleur la *Framée* dans la nuit du 10 au 11 août 1900 et dont la conduite admirable fut digne à la fois de ses ancêtres et de son pays. Ce livre, illustré de jolies photographies, devrait être donné comme prix dans toutes les écoles bretonnes.

*
* *

ARCHITECTURE BRETONNE. ETUDE DES MONUMENTS DU DIOCÈSE DE QUIMPER, par l'abbé J. M. Abgrall. — Quimper, Imprimerie Ar. de Kerangal, 1904.

Nos lecteurs savent que Mgr l'évêque de Quimper a fondé au grand séminaire de cette ville un cours d'archéologie, et que ce cours a été confié à M. l'abbé Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'hôpital, officier d'académie. Les savantes leçons de M. Abgrall ne pouvaient rester ignorées du monde intellectuel breton ; elles viennent donc de paraître en un volume que rehaussent d'admirables photographies et qui

Digitized by Google

forme l'étude la plus complète qui puisse être écrite sur les monuments anciens du département du Finistère et sur leur mobilier. Le volume comprend 412 pages et la table 39 chapitres. On jugera par là de l'importance de l'œuvre qui est celle d'un maître consciencieux et érudit.

*
* *

MANUEL DU CHERCHEUR, DU CURIEUX ET DE L'AMATEUR D'HISTOIRE ET DE VIEUX LIVRES ; LES ORIGINES ET LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ ; LA CONDITION DE TOUT INDIVIDU A CHAQUE ÉPOQUE ; DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE TOUS LES TERMES ANCIENS, par le Baron Maxime Trigant de Latour. — Paris, Champion, quai Voltaire, 1902. Prix, 2 fr. 75 franco.

La Revue de Bretagne a publié récemment un article généalogique sur la famille Couppé dû à la collaboration du docteur Henri du Rest-Phélan et du baron Maxime Trigant de Latour. En le lisant, nos lecteurs ont pu voir que M. Trigant de Latour était un excellent généalogiste ; le livre que nous leur présentons prouve qu'il est en même temps un véritable fouilleur du temps passé lequel n'a plus de secrets pour lui. Le *Manuel du Chercheur*, précis, complet est indispensable pour lire les papiers anciens. Les *Origines de la Formation de la Société* comprend l'organisation de toutes les classes et les modifications successives de chaque caste de la Gaule à la fin de l'ancien régime. Le *Dictionnaire* permet de connaître instantanément la signification de toute expression tombée en désuétude, les coutumes, les lois, les particularités, l'organisation de la société à chaque époque, la condition de chacun : fonctions, honneur, prérogatives, situation, emplois, coutumes, droits, servitudes, etc.

Digitized by Google

PUBLICATION UNIVERSELLE DES ARMOIRIES DE TOUTES LES FAMILLES SUR CARTES POSTALES.

Ont paru les cartes 1 à 8, donnant les armes des familles Couppé de Kervennou (Bretagne), Bessas de la Mégie, Trigant (Guyenne), Durfort (Quercy), d'Ournel de Bosmival (Picardie), de Marchi (Tassin, Suisse), d'Hertault de Beaufort de Gayffier

Sous leur figure (donnée généralement avec couronne et supports) se trouve de nom de la famille, et sa ville et province d'origine. — Les 8 cartes parues sont adressées franco recommandées, contre 0 fr. 75 en mandat envoyés à M. Maxime de Latour directeur de la publication à St Denis de Pile (Gironde) ; — La collection des 8 parues prise en double 1 fr. 30, en triple 1 fr. 80. - Six exemplaires de la collect. des 8 parues 0 fr. 50 l'un. Une série à 0 fr. 15 la carte portera en outre la lecture des armoiries (suivie pour les familles qui auront autorisé d'une courte notice sur les faits marquants qui la concernent.) Un album spécial pour former l'armorial universel sur cart. post. ill. sera mis en vente. On est prié d'indiquer si l'on souscrit aux cartes qui suivront.

*
* *

UNE SEIGNEURIE EN BASSE-BRETAGNE. HISTOIRE DE LA TERRE ET DES SEIGNEURS DE KERMINIHY (1370-1790), par le Vte de Villiers du Terrage. — Baugé, R. Dangin, 1904.

La monographie de Kerminihy (en Rosporden) peut passer à plus d'un titre pour un modèle du genre. Après nous avoir parlé de la seigneurie proprement dite, l'auteur retrace l'histoire des familles qui l'ont possédée : les Kerminihy, les du Plessis, les La Marche et du Chastel, les Le Pappe, les La Marche encore, les Kerjan, et les Kermorial. L'importance de ces familles et le rôle que plusieurs d'entre elles ont joué dans l'histoire donnent un intérêt tout particulier à cette

Digitized by Google

monographie qui, écrite par une main très experte, est parsemée de détails piquants qui en rendent la lecture bien attachante.

*
* *

Archives du chateau de Lesquiffiou, documents publiés par Alain Raison du Cleuziou ; Saint-Brieuc, Guyon, 1903. — Documents inédits pour servir a l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par le même ; Saint-Brieuc, Guyon, 1904. — Guillaume de Rosmadec et la Seigneurie de Buhen-Lantic, par le même ; Saint-Brieuc, Guyon, 1904.

Sous ces titres, notre distingué secrétaire régional, M. Alain du Cleuziou a publié trois études toutes intéressantes mais dont la troisième, absolument remarquable, atteint la perfection du style et de l'analyse.

Le château de Lesquiffiou possède des archives très importantes. Son propriétaire, M. le Marquis de Lescoat, les a communiquées à M. du Cleuziou qui nous en montre plusieurs pièces allant de l'année 1386 à 1539.

Les documents inédits de l'époque de la Ligue proviennent aussi de Lesquiffiou et concernent Anne de Sanzay c^te^ de la Magnane dont M. de Barthélemy a écrit la vie, Louis Barbier seigneur de Kerjean dont le fils René construisit le beau château qui existe encore en St-Vougay, etc.

Enfin M. du Cleuziou, à l'aide des comptes de la maison de Buhen — véritable livre de raison de Guillaume de Rosmadec pendant la Ligue (1587-1602) — nous conte une page entière d'histoire Bretonne au XVIe siècle. Tout est si bien dit que tout serait à citer : Les Fêtes à Buhen, la restauration des fortifications du château, ce château envahi, ravagé, la fuite de Guillaume à Jersey, son retour, sa mort survenue le 5 avril 1608. Et je ne saurais oublier les pièces justificatives qui

Digitized by Google

couronnent l'œuvre : généalogie des seigneurs de Buhen (du Rufflay, de Rosmadec, de Boisgelin, Pepin), étude sur cette seigneurie et sur celle de Lantic (aveux, minus. rentier), pièces concernant Guillaume de Rosmadec gouverneur de Vitré, harangues prononcées au baptême de François de Boisgelin, obsèques de M. de Lisallain (de Rosmadec), éloge funèbre et service de Jean de Rosmadec, notes sur les ermites de la forêt de Buhen.

Comme suite, M. du Cleuziou nous annonce pour cette année et pour 1906 des documents divers et des détails sur la chapelle et le chapitre de Notre-Dame de la Cour, l'Agriculture à Lantic et dans les paroisses voisines au XVIe siècle, Réglements des comptes annuels de la métairie de Buhen 1567 à 1587, enfin comptes de la Maison de Buhen ou Livre de Raison de Guillaume de Rosmadec pendant la Ligue 1587-1602. Espérons que ce ne sera pas tout.

*
* *

Lichens du Finistère, par le Dr C. A. Picquenard. — Le Mans, Institut International de Bibliographie de Paris, 1904.

Il est difficile de lire un travail plus complet. M. le Dr Picquenard y étudie les lichens caractéristiques des différentes stations, l'influence de la variation d'altitude sur la distribution de nos lichens, l'influence du climat Bas Bretons sur cette distribution, les rapports existant entre la flore lichénique de la Basse Bretagne et celle de la Haute Bretagne, enfin les rapports et différences existant entre la flore lichénique de la Basse Bretagne et celle de la France en général. La seconde partie est consacrée au catalogue.

Disons sans hésiter à notre ami le Dr Picquenard que, selon son vœu, il a contribué à « intéresser » beaucoup de monde « à l'histoire naturelle de la chère petite patrie bretonne ».

Digitized by Google

La Bretagne Légendaire et l'ame Celtique, par Louis Boivin. — Rennes, Simon, 1898.

Je relisais l'autre jour cette ravissante petite étude que Louis Boivin a consacrée à notre Bretagne et qui, selon son expression, fut le premier cri de son cœur vers elle. Il est impossible de rien voir de plus poétique, de plus gracieux et de mieux *senti*. Je voudrais la voir entre toutes les mains avec la préface que Tiercelin lui a consacrée et où il dit que « *La Bretagne Légendaire*, c'est la vieille grand'mère autour de laquelle aiment à se serrer les petits enfants ».

*
* *

Le Folk-Lore de France, par Paul Sébillot, tome deuxième (*La Mer et les Eaux douces*). — Paris E. Guilmoto, éditeur, 1905.

On attendait ce volume ; on savait que l'auteur ne s'était pas moins familiarisé avec toutes les légendes, croyances superstitions relatives à la mer, aux fleuves, rivières ou étangs, qu'avec celles qui ont le ciel pour cadre ou la terre pour théâtre. Ayant recueilli les contes des marins de Haute Bretagne, écrit *le Folk-Lore des Pêcheurs*, M. Paul Sébillot devait donner à cette seconde partie de son grand ouvrage, exactement conçue sur le même plan que la première, toute l'ampleur, toute la précision désirable ; il n'y a pas manqué.

Deux livres subdivisés en treize chapitres, nous apprennent tout ce que nous pouvons souhaiter de connaître sur la mer et les eaux françaises au point de vue légendaire, sur le monde sous-marin, les envahissements du flot, les îles, les rochers, les grottes, les vaisseaux-fantômes d'une part ; les fontaines, les puits et les eaux dormantes, d'autre part Que la gerbe immense cueillie par M. Sébillot se compose surtout de fleurs bretonnes, c'était dans l'ordre. La Bretagne n'est-elle pas la région maritime par excellence, n'est elle pas arrosée par

Digitized by Google

de nombreuses rivières ? Un étranger l'aurait constaté ; un de ses fils devait se complaire à le répéter.

De tant d'éléments divers venus de tous les points du littoral français l'éminent traditionniste compose un récit imagé, pittoresque, animé par des personnages fantastiques, issus de l'imagination des marins ou des pêcheurs : sirènes, fées des grèves, des lacs et des puits, lutins des dunes, *Korrigans* des grottes, *Groachs* des fontaines. Ces deux dernières espèces d'esprit, exclusivement bretonnes, ne sont pas les moins caractéristiques.

Voilà un titre « Les envahissements de la mer », qui paraît un peu aride. A peine avez-vous attaqué le chapitre que vous tombez sur la plus poétique et la plus saisissante des légendes, celle de la submersion de la ville d'Is. Avec la plus érudite sagacité, M. Sébillot a résumé et recueilli les traits épars dans les historiens, dans les poètes, surtout les plus anciens, qui présentent une sorte de garantie d'authenticité légendaire. Le Baud, qui date du commencement et d'Argentré de la fin du XVIe siècle disent en substance que la submersion fut amenée par la colère divine. Le charmant conteur Albert-le-Grand parle le premier, dans la *Vie de Saint-Guennolé*, de la vie scandaleuse et de la mort effrayante de Dahut, la fille du roi Grallon. Il faut venir au *Barzaz Breiz* de La Villemarqué, surtout au *Foyer breton* de Souvestre pour reconstituer la dramatique aventure que plusieurs de nos contemporains (le librettiste de l'opéra de Lalo en particulier) ont dénaturée comme à plaisir. Le drame récent de M. Léon Michaud, que M. Sébillot, si soucieux des moindres détails, n'a pu connaître, place l'action dans l'atmosphère qui lui convient Il reste, en tout cas, la plus célèbre des villes englouties. Sur *Tauroentum*, notre érudit compatriote, qui habite la Provence, M. Bout de Charlemont, aurait été utilement consulté.

Dans le chapitre sur les îles et rochers en mer, où s'évoque le souvenir de Gargantua laissant tomber un rocher rapporté d'Orient, qui devint le Mont Saint-Michel, M. Paul Sébillot cite Victor-Hugo. C'est à propos d'un passage des *Travailleurs*

Digitized by Google

de la mer qui a trait aux rochers des environ de Guernesey. La citation n'est pas très exactement donnée : Hugo place le gros rocher Ortach, demeure du diable, entre Aurigny (et non comme il est dit entre Guernesey) et les Casquets.

Après les caps, les dunes, M. Sébillot arrive aux cavernes des falaises, « les houles ». Il n'y a pas dans son livre de chapitre plus curieux que celui qu'il consacre à ces grottes, résidences des fées, qui opèrent, entre autres maléfices, des substitutions d'enfants, et des nains gardiens de trésors. D'après des légendes bretonnes les dragons, ces monstres redoutés entre tous, y élisent parfois domicile.

Le bord de l'eau n'est pas moins hanté que le lit de la mer lui-même C'est là que l'on rencontre les âmes en peine des pauvres noyés morts sans sacrements. Quant aux pilleurs d'épaves de sinistre mémoire et qui dévastaient encore nos côtes au siècle dernier, l'imagination populaire a grossi leur traits et exagéré leurs crimes, mais ce ne sont pas des personnages de pure invention.

Voici de bien émouvantes traditions relatives aux vaisseaux légendaires, ceux qui errent au loin sans guide ni boussole, ceux qui transportent des trépassés, des âmes en peine, ceux que montent des sorciers. L'auteur n'a pas beaucoup insisté sur la bénédiction de la mer, touchante coutume qui n'a pas entièrement disparu. Au moins reproduit-il la prière que les marins bretons récitent au passage du Raz et que les poètes, ne sachant trouver mieux, ont pu leur emprunter.

Va Doué va sicouril da dranen ar Raz
Rac va' lestr a zo bian ac ar mor a zo bras !

« Mon Dieu, secourez-moi au passage du Raz — car ma barque est petite et la mer grande ! »

Les fontaines jouent le plus grand rôle dans la seconde partie du livre de M. Sébillot « Les eaux douces ». Enchantées, miraculeuses, elles guérissent de tous les maux, les préviennent même. L'auteur en a dressé une liste si complète que j'ose à peine lui signaler une fontaine dédiée à Saint-Grelu-

Digitized by Google

chon (analogue à celle de Touraine qu'il mentionne à la page 235, en note) et qui existe encore avec son édicule sur le territoire de la commune de La Haye Fouassière, en Loire-Inférieure; mais les mères ne s'y rendent plus pour obtenir du saint que leurs enfants aient les cheveux frisés. – Parlant des fontaines, M. Sébillot dit très justement qu'aucune des forces de la nature n'est l'objet de croyances aussi variées, d'observances plus nombreuses.

Je ne pourrais, à propos des eaux douces, que reproduire les éloges qui sont venus naturellement au bout de ma plume pour la partie consacrée à la mer. Après un tel ouvrage, le titre de premier de nos traditionnistes est et restera acquis à M. Paul Sébillot. Si je note que son imprimeur, en tête de la page 59, lui fait dire « envahisseurs » au lieu d envahissements de la Manche, je lui montrerai simplement avec quel soin je l'ai lu.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Répertoire Général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Fascicule 43 (*Gau-ger*). — Rennes, Plihon et Hommay, 1905.

La comparaison avec les ouvrages similaires nous montre que le *Répertoire* de M. Kerviler, atteignant le milieu de la lettre G en est arrivé aussi à la moitié environ de son effectif total. Quinze volumes, quarante-trois fascicules, 12 624 articles ont paru. De tels chiffres se passent de commentaires Il faut seulement constater que l'immense monument dont les proportions dépassent toutes les prévisions continue de s'élever sans une défaillance de la part de son architecte.

Nous en étions restés aux « Gautier », fort nombreux en Bretagne. Ceux de la Loire-Inférieure nous conduisent à Emile Gautier, trésorier des hospices de Nantes, mort tristement, et à son frère, l'abbé Auguste Gautier qui catalogua, si ma mémoire

Digitized by Google

est fidèle, la bibliothèque du marquis de Lescoet Tous deux d'ailleurs étaient de fervents bibliophiles. Emile laissa une précieuse collection de livres, presque tous imprimés sur papiers de luxe ou peau de vélin, qui furent vendus après sa mort (1873) par le libraire parisien Labitte. M. Kerviler ne fait pas mention de cette vente, plus importante que celle de l'abbé A. Gautier, qui eut lieu à Nantes en 1875.

Je voudrais « documenter » le savant auteur de la *Bio-Bibliographie* sur Joseph Gautier que j'ai eu pour collaborateur très irrégulier, au *Korrigan*, en 1887 et 1888. Ce poète « passablement léger » et même un peu bohême, avait de pieux élans à la Villon ou à la Verlaine; il donna au *Korrigan-Noël* de 1888 un joli « Salut à Noël » non cité par M. Kerviler qui commence ainsi :

Les cloches à toute volée
Dans la froide nuit étoilée
Lancent leurs carillons joyeux;
La bûche bénite emplit l'âtre,
Et sur sa musette le pâtre
Redit le Noël des aïeux

Il était alors (1888) employé à l'imprimerie Hanciau (ancienne maison Charpentier) et paraissait âgé d'une cinquantaine d'années. Il se disait originaire de Nantes. J'ignore ce qu'il est devenu.

L'article Gautret reproduit un de ces documents électoraux (professions de foi) qu'il ne faudrait jamais égarer, car Flaubert a dit que ce sont les archives de la bêtise humaine. A l'article Gautron, je note l'omission d'un notaire de Nantes, titulaire de l'étude de la rue J.-J. Rousseau où se sont succédé après lui Mes Fleury, Rebsomen et Chéguillaume.

M. A. Gautté l'avocat bien connu, président toujours réélu de l'Association des anciens élèves du lycée de Nantes, a été procureur de la République au Quatre septembre ; je me rappelle l'avoir entendu requérir à la Cour d'Assises. M. Kerviler l'aurait-il ignoré ?

Le contre-amiral malouin Gautier du Parc dit *Gautier-*

Digitized by Google

l'horloge et ses deux descendants, le poète, l'orientaliste donnent matière à de curieuses notices.

Gauvain est le nom d'un chevalier de la Table Ronde : patronymique, il précède les de Kerasquer, de Penviler, de la Jousselinière, de Beauregard et autres. Je me doute que Victor Hugo, breton par sa mère et par plus d'un côté, n'a pas donné au principal personnage de *Quatre-vingt-treize* le nom de Gauvain sans se souvenir de ses origines nantaises.

Nous restons dans la Vendée militaire avec les Gavard. L'un d'eux, mêlé à la conspiration de la Rouërie, fut le premier, dit-on, à porter le nom de *Chouan* à cause de sa ressemblance avec un chat-huant. M. Kerviler n a garde d'omettre cette légende, qui renverserait celle de Jean Cotereau.

J'ai bien connu l'intendant Gayard, devenu contrôleur général de l'armée : son fils, né à Nantes, a suivi aussi la carrière militaire.

Je ne vois rien à ajouter ni a changer aux articles Gayet, Gayot, Gazeau et de Gazeau, Gazet (du Chatellier et autres) Gazon (le *poeta minor* Sébastien Gazon d'Ourigné est un peu sévèrement traité), Gédouin, Geffrard Je signale à la page 356 une faute d'impression qui transforme Jean François Geffrard de la Motte, ancien aide major des gardes françaises, en *fils* de son *frère* Augustin, l'abbé devenu mousquetaire. Cette petite rectification montrera simplement à M. Kerviler avec quel intérêt j'ai lu son récit de l'attristante querelle de famille qui émut les bonnes gens de l'époque.

Aux Geffriaud surtout Nantais succèdent immédiatement les Geffroy, très nombreux surtout en Basse-Bretagne. M. René Kerviler a raison de les différencier des Geoffroy, qui comptent des princes de Bretagne et dont il s'occupera plus tard. Après une nomenclature des Geffroy de Tréoudal, dela Bégassière, de la Ville blanche et autres lieux, et son imprimeur le trahit en lui faisant écrire constamment *Geoffroy* le nom du bon docteur morlaisien Prosper-Marie Geffroy, dont il cite d'ailleurs très exactement les productions poétiques. J'ai beaucoup correspondu, de 1882 à 1886 environ, avec le

Digitized by Google

Dr Geffroy, il m'écrivait souvent en vers et sa verve le faisait sauter à pieds joints par dessus tous les obstacles. Je voudrais remplacer par une étude biographique où je donnerais des extraits de cette amusante correspondance rimée la courte notice du *Réveil-matin*, que M. Kerviler veut bien rappeler.

La bibliographie de Gustave Geffroy est succincte ; il serait aisé de la compléter par des documents parisiens et d'insister sur l'importante production du critique d'art, du « salonnier » annuel ; quant au livre « *La Bretagne* » édité pour les étrennes dernières, on y a relevé déjà de bien piquantes inexactitudes, notamment la transposition de Portnichet, qui de la pointe du Croisic passe dans la baie de Bourgneuf. Un Parisien peu voyageur pouvait prendre Portnichet pour un petit Pornic, mais un Breton !

Franchissant les Gély, les Gendron, les Gendry, les Gentil, les Genevois, les nombreux de Gennes, ne donnant pas toute l'attention qu'ils méritent à Charles Géniaux, photographe et journaliste rennais, à René Gentilhomme, sieur de Lespine, le poète croisicais du XVIIe siècle dont M de la Borderie ne put jamais retrouver (Dieu sait s'il les chercha) les *Œuvres* signalées par Kerdanet, nous atteindrions enfin les Geoffroy, ducs et princes de la maison de Bretagne évêques, divers, et le plus célèbre d'entre ceux-ci, né à Rennes, fils d'un perruquier de Nantes, l'abbé Geoffroy, précurseur avéré de Sarcey dans la critique dramatique. La notice de M. Kerviler sur l'Aristarque ou le Zoïle du *Journal des Débats* est excellente de tout point ; elle ne néglige ni les accusations de vénalité (dejà courantes alors), ni les pamphlets, ni les caricatures dont la malignité accabla le rude polémiste, qui répondit à ses détracteurs en mourant pauvre. Elle ne le cède pas en importance à celle dont est l'objet, en ce même fascicule, l'avocat Gerbier, une des gloires du barreau.

Dans l'intervalle, un peu avant, un peu après, j'ai laissé de côté plus d'un personnage digne de remarque : Georgelin du Cosquer, fondateur avec le comte de Sérent, de la *Société patriotique de Bretagne*, président de l'Assemblée de la séné-

Digitized by Google

chaussée de Corlay, qui mit en vers français, d'une précision élégante, le vieil *Usement de Rohan* ; Michel Gérard, député paysan aux Etats généraux de 1789, devenu à ce point populaire que Collot d'Herbois publia, pour 1792, un *Almanach du Père Gérard*. M. Kerviler qui n'a négligé ni le très ancien imprimeur de Rennes, Jehan Georget, ni le trop moderne caporal Géomay, assassin d'ailleurs repentant, n'a point connu le colonel Georgin, fils d'une cantinière, très brillant élève du lycée de Nantes, sorti le premier de Saint-Cyr, devenu chef d'état major du général Campenon commandant la place de Paris, décédé en 1897. Je lui signale cet oubli et lui exprime la satisfaction que j'ai eue de trouver dans la *Bio-Bibliographie*, entre tant de faits et de dates, des vers de François Gélard, un des plus jeunes poètes bretons et des meilleurs.

OLIVIER DE GOURCUFF.

La légende de la submersion de la ville d'Ys a souvent inspiré les poètes, sans parler du librettiste incolore qui a fourni des paroles au regretté Lalo pour son beau drame lyrique, *Le Roi d'Ys*. Un écrivain d'origine bretonne, M. Léon Michaud d'Humiac, vient de traiter à son tour ce beau sujet avec un grand souci de la vérité historique ou, du moins, de la vraisemblance. Son *Roi Grallon* est d'une mâle simplicité qui n'exclut ni la terreur, ni la grandeur. On s'explique la vengeance céleste contre la Sodome bretonne quand on pénètre la perversité de la fille du roi, Dahut, à peine indiquée dans l'opéra de Lalo et méconnaissable sous le nom de Margared. M. Léon Michaud n'a pas reculé devant la peinture du vice pour rendre le châtiment plus explicable et plus mérité. Son drame, qui produirait un grand effet à la scène, abonde en scènes saisissantes, en vers bien frappés (Paris, Librairie Molière).

Jean Plémeur, poète et romancier, occupe un des premiers rangs par les écrivains bretons contemporains. C'est le romancier, l'auteur d'*Aveugle, de la Barque*, qui se rappelle aujourd'hui à notre attention par un curieux roman de

Digitized by Google

mœurs mondaines. *Saint Gildare* (Paris, Librairie F. de Rudéval), écrit en collaboration avec G. de Weede. Attachante histoire, très spirituelle, très dramatique aussi, et qui met bien en relief la personnalité des deux auteurs : Jean Plémeur peintre de caractères, les fouillant avec une pénétration parfois digne de Balzac, faisant parler à ses héros et à ses héroïnes, gentilshommes authentiques, parvenus, grandes dames le fin langage, bien français, qui leur convient ; G. de Weede ou la femme du monde qui se cache sous ce pseudonyme, connaissant à fond, sachant exprimer le charme si peu accessible au vulgaire, l'enivrement de ce sport idéal, la chasse à courre. Roman de chasse et d'amour, où défilent de nombreux personnages, les uns burinés, les autres esquissés Les auteurs se sont arrêtés avec complaisance sur deux ou trois types de femmes et sur la figure fatidique d'un gentilhomme *fin de race*, le duc de Mondon. Si leur roman se termine d'une façon tragique, fantastique aussi, rappelant certaine ballade allemande, il abonde en traits amusants pris sur le vif : il s'émaille même de l'argot spécial de la vénerie. On le lit d'un bout à l'autre avec entraînement et il atteste, dans un genre nouveau, la souplesse du talent de Jean Plémeur.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Sainte-Marie, manuscrit inédit de J.-B. Chevas, annoté et commenté par le baron de Wismes, président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure. — Nantes, imprimerie A. Dugas, 1905.

Il existe à la Bibliothèque Publique de Nantes un manuscrit de J.-B. Chevas, ancien archiviste de la ville, intitulé : *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure*. Seule, la partie relative à Bourgneuf et à Pornic a été publiée (en 1852). Le baron C. de Wismes, si

Digitized by Google

heureusement choisi pour présider aux destinées de la Société Archéologique Nantaise, vient, à son tour, d'éditer les intéressantes pages du manuscrit consacrées à Sainte-Marie, le bourg voisin de Pornic, dont l'église romane a mérité de fixer l'attention des érudits. Le baron de Wismes a fait mieux encore ; il a éclairé, commenté le texte déjà un peu ancien de Chevas par des notes savantes et précises, dignes de son excellent père dont nous ne rappelons pas vainement le nom, puisque des reproductions de quatre de ses dessins et d'une aquarelle de M. R. Toulmouche rehaussent la valeur de cette monographie, lui donnant, pour ainsi parler, une parure artistique. O. DE G.

*
* *

Lettres inédites de Mélanie Waldor, précédées d'une notice biographique par le baron Gaëtan de Wismes. — Nantes, imprimerie C. Mellinet, 1905.

Mélanie Waldor tint une place très honorable parmi les femmes de lettres françaises du XIXe siècle. Elle sut faire remarquer ses *Poésies du cœur* à une époque bien glorieuse pour notre poésie, au moment où Lamartine, Hugo, Musset écrivaient leur chefs-d'œuvre. Ses romans très nombreux ne sont pas trop démodés, et il faut lui savoir gré de s'y être souvent souvenue de son origine bretonne.

Elle était, en effet, née à Nantes en 1796. Son père, Théodore Villenave, fécond polygraphe, avait joué, sous la tyrannie de Carrier, un rôle des plus honorables : il ne songeait pas alors à traduire Ovide, il déposait à la barre de la Convention, avec les 132 Nantais, contre le farouche proconsul. Rien d'étonnant à ce que Mélanie, bercée dans les souvenirs de la Révolution et de la contre Révolution, ait écrit plus tard *André le Vendéen*.

Elle maniait la plume avec une facilité élégante qui lui permettait d'aborder tous les sujets, et mettait dans ses lettres, dans ses simples billets, cette grâce dont notre époque en-

Digitized by Google

fiévrée ne garde plus que le souvenir. Il y a donc plaisir et profit à parcourir sa correspondance, et il faut savoir gré au baron G. de Wismes, empressé à faire valoir les mérites d'une compatriote, de publier une quarantaine de ses lettres, appartenant à M. Paul Soullard ou à lui-même.

Les correspondants de Mme Waldor sont la reine Marie Amélie, des ministres, des députés, de hauts fonctionnaires, des écrivains, des journalistes, des éditeurs, des directeurs de théâtre. On juge par là de l'étendue de ses relations qui, sous le second Empire notamment, comprenaient aussi bien le monde officiel que le monde littéraire. Le souci de sa réputation, l'ambition légitime que lui donnait la conscience de sa valeur se font jour dans ses lettres ; on y trouve aussi la marque d'un cœur aimant et des preuves réitérées de bienveillance, depuis une supplique de 1839 à la reine en faveur d'un enfant breton dont la mère était morte du choléra, jusqu'à une recommandation, datée de 1855, pour *un jeune Saint-Cyrien de seconde année* qui n'était autre que le futur général Boulanger, fils d'un avoué de Rennes.

J'aurais aimé que le baron de Wismes nous donnât en note des renseignements circonstanciés sur les destinataires des lettres de Mme Waldor ou les personnes qu'elle y nomme, moins encore sur M. Ritt ou Mme Tousez, bien connus dans le monde théâtral ou même sur M. Jay, le vicomte Walsh, ou M. Petitot que sur M. Soulié, par exemple (qui doit être Eudore Soulié, le bibliothécaire de l'Arsenal), ou sur Mme Harelle, une Nantaise, femme de lettres, dont ni Mme Riom ni moi n'avons pu pénétrer la personnalité. Tel qu'il est, ce petit recueil constitue une intéressante contribution à l'histoire littéraire.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

M. LE CHANOINE

GUILLOTIN DE CORSON

La nouvelle de la mort de M. le chanoine Guillotin de Corson retentira douloureusement dans le diocèse. Sa mémoire s'y conservera toujours, car il a tenu une grande place. Ses livres seront lus et appréciés tant qu'il y aura une Bretagne et des Bretons.

Mais, avant d'énumérer les mérites de l'historien, nous devons laisser sortir de notre cœur les paroles qui se pressent sur nos lèvres, et parler de l'homme excellent dont la bonté, la cordialité, la simplicité rendaient le commerce si sympathique et si doux.

Il avait énormément travaillé, ses œuvres le prouvent ; et cependant sa science n'avait rien d'intransigeant et, dans toutes ses relations, l'aménité de son caractère et de son accueil le faisait aimer de tous.

Ces souvenirs du cœur que lui conserveront toujours ses amis et ses confrères disparaîtront, hélas ! avec nous. Mais ce qui restera toujours c'est l'érudition dont il a fait preuve en écrivant, avec un incontestable talent, l'histoire ecclésiastique de l'archidiocèse de Rennes, et les traditions religieuses d'une partie de la Bretagne.

Après quelques années de vicariat, Mgr Saint-Marc qui s'intéressait vivement à l'histoire du pays dont il était l'enfant, le nomma chanoine et il put se livrer

Digitized by Google

entièrement à ses grands travaux auxquels il avait préludé par quelques recherches sur la région de Carentoir et de Châteaubriand.

A partir de ce moment, il nous souvient de l'assiduité avec laquelle il compulsait fiévreusement les archives départementales pour préparer ce *Pouillé historique de l'Archidiocèse de Rennes*, véritable monument que bien des diocèses peuvent nous envier.

Cet ouvrage, qui obtint une mention de l'Institut et qui méritait mieux, est d'autant plus considérable qu'il y avait à s'occuper des trois diocèses dont se compose celui de Rennes.

Après l'étude approfondie de leurs origines, le catalogue des Evêques, l'histoire des Chapitres, de leurs usages et de leurs bénéfices, se déroule le tableau des abbayes et prieurés si nombreux dans notre contrée. M. l'abbé Guillotin l'a complété par des listes de tous les bénéficiaires, chanoines, prieurs et prieures, travail minutieux qui a dû lui coûter des recherches infinies et qui n'avait jamais été fait jusqu'ici. Puis, ayant parlé des établissements religieux de notre époque, il nous donne enfin les annales complètes des 360 paroisses du diocèse et de leurs origines, la nomenclature de toutes les chapelles qu'elles contiennent ou qu'elles contenaient, et les noms de tous leurs pasteurs. Ne voit-on pas, dans cet immense travail, l'héritier et le continuateur de nos Bénédictins d'autrefois, gloires de l'ancienne France, et que la France actuelle dépouille, exile et persécute ?...

Ce *Pouillé* est donc le livre d'or de nos vieilles paroisses ; chacune d'elles devrait le posséder et s'empresser de l'acquérir, avant que les derniers exemplaires ne soient dispersés dans les bibliothèques des érudits qui

Digitized by Google

se font un honneur de le posséder. C'est un devoir sacré que de conserver le culte et le souvenir des ancêtres.

L'épilogue de cet ouvrage est un morceau achevé, d'une envolée rapide où l'auteur résume toute notre histoire religieuse avec une lucidité et une clarté qu'on ne peut trop admirer. Cet épilogue tiré à part donnerait en une cinquantaine de pages toute la suite de ce passé glorieux et les monuments qu'il a produits. Pour étayer son récit, M. l'abbé Guillotin s'appuie sur les travaux de M. de la Borderie dont il cite en particulier un passage délicieux sur le rôle des saints et des moines en Bretagne au VIe siècle, et les services qu'ils ont rendus à la Patrie.

Ces services, ils les rendirent de nouveau lorsqu'après les ruines du Xe siècle ils furent appelés par les évêques à reconstituer une seconde fois la Bretagne, ravagée par les invasions, moralement et matériellement agonisante, à la suite des désordres de tout genre de cette époque douloureuse.

Dans ce résumé, on reconnaît non seulement la plume d'un écrivain de talent, mais l'âme de ce prêtre pieux qui n'a peut-être jamais terminé un de ces articles charmants dont il enrichissait la *Semaine religieuse* de Rennes sans une dernière phrase, élan d'amour et de piété envers Dieu et la Patrie bretonne.

Une fois le *Pouillé* terminé, l'auteur ne se reposa pas : ces hommes ne se reposent jamais, et quoique dans le lieu où j'écris ces lignes je sois privé des documents nécessaires pour citer tous ses ouvrages, je veux cependant parler de ses recherches sur les Pèlerinages et Pardons bretons. Il nous fait connaître la physionomie de ces fêtes locales où la vieille foi du peuple se montre encore si vive et si forte, nous décrit les curieux

Digitized by Google

usages, les majestueuses processions, les admirables chapelles dont les Bretons ont décoré ce sol prédestiné, les traditions séculaires, et j'admire par quel miracle de patience et d'activité il a pu, ou aller partout pour se rendre compte par lui-même, ou obtenir des renseignements si complets.

En même temps il recueillait les noms, et tous les détails sur la vie et la mort des Confesseurs de la foi, victimes de la Terreur dans notre diocèse, dont l'exil ou l'échafaud ont fait des martyrs. Jusqu'ici une inexplicable apathie les avait laissés dans l'ombre. Le temps en s'écoulant en emportait beaucoup ; ces souvenirs bénis devaient être conservés pour la gloire de notre Clergé ; aussi, avec quel sourire d'ami ces élus accueilleront-ils au ciel leur fidèle et respectueux historien !

Quoi qu'on en puisse dire, et malgré les tristes défaillances que la nature humaine explique sans les excuser, les seigneurs temporels ont été le plus souvent les amis et les protecteurs des églises et du clergé ; leurs fondations innombrables, dont il reste encore tant de traces et dont l'exemple n'est pas perdu, en sont la preuve. Aussi notre excellent confrère, après l'histoire religieuse du pays, avait commencé d'écrire celle des seigneuries les plus importantes de la Haute-Bretagne.

Il a montré dans ce travail la même exactitude, la même richesse d'informations, la même sûreté de doctrine que dans ses premiers ouvrages, et c'est un grand malheur pour la science généalogique qu'il n'ait pas eu le temps de le poursuivre plus loin.

Et maintenant, comment l'ami qui écrit cette notice ne parlerait-il pas du concours précieux qu'il a donné

Digitized by Google

à la *Revue de Bretagne et Vendée*, à la nouvelle *Revue de Bretagne*, au *Journal de Rennes*, à l'Association Bretonne qui se réunit chaque année en Congrès dans un de nos cinq départements pour en recueillir et en compléter l'histoire, essayer d'arrêter la disparition de la langue des ancêtres, retrouver et conserver les anciennes traditions ?

Fidèlement, il arrivait chaque année avec les communications les plus documentées et les plus vivantes, il était accueilli avec joie, écouté avec intérêt, et la cordialité de son bon sourire était un des charmes de nos réunions.

Hélas ! que de vides dans cette assemblée : Kerdrel, La Villemarqué, La Borderie, et tant d'autres si regrettés de tous !...

Plus près de nous, à Rennes, la Société Archéologique a eu l'honneur d'être présidée par lui ; elle était toujours assurée de recevoir la primeur de ses études rennaises. Mais avec quelle simplicité et quelle modestie, lorsque la séance semblait trop chargée, il remettait en poche le travail préparé en cas de disette, laissant la place à d'autres, et se réservant pour combler les vides lorsqu'il en serait besoin !

Ses confrères ne pourront oublier non plus avec quel zèle et quelle vivacité il s'unissait à nous pour protester et protéger nos vieilles églises contre les démolitions prématurées, les réparations inintelligentes et les reconstructions banales, et nous n'avons pas perdu la mémoire de la réjouissante indignation avec laquelle il s'écriait souvent en levant les bras et les yeux au Ciel : « On ne saura jamais quel mal ont fait les chanoines du XVIIIe siècle à nos belles vieilles églises ! »

Je sens que ceci est très incomplet, mais, avant de

Digitized by Google

terminer, je me reprocherais de ne pas signaler davantage cette fructueuse collaboration de notre ami à la *Revue de Bretagne*, où depuis de longues années, il semait à pleines mains comme dans la *Semaine religieuse* de Rennes, soit des travaux dignes de ses grands ouvrages, soit de petits articles d'un intérêt extrême, où il éclairait les antiques origines de nos paroisses, leurs traditions ignorées, le culte de leurs saints inconnus et oubliés, et surtout les monuments de ce culte qui survivent encore, s'efforçant ainsi de les soustraire à l'indifférence et de les préserver de la destruction.

Quel recueil instructif et charmant on pourrait faire, en réunissant ces études qui compléteraient les *Miscellanea* et les Récits bretons dont je me reprocherais de n'avoir pas parlé.

Il m'est tombé sous les yeux une lettre de lui, écrite après l'extrême-onction qu'il avait demandée. Il donne tranquillement à son imprimeur ses dernières instructions « pour après son décès ». — Doux envers tous il a été doux envers la mort. Il a reçu cette visiteuse avec dignité, avec le calme et la simplicité de son caractère, la piété d'un prêtre exemplaire, et la fermeté d'âme d'un Breton.

Le Cte de Palys.

Dinard, 13 août 1905.

Digitized by Google

NOUVELLE

LE SOU PERCÉ

Pour ma petite-fille PAULE

I

— Midi. Où sommes-nous? Que devenir? Où aller? Et faits comme nous voilà! »

Le ton était découragé et celui qui parlait, Roger de Vives dans son complet marin, déchiré, souillé, aussi lamentable que le ton.

Debout sur la grève, où leur canot s'était échoué, il considérait, non sans une certaine irritation, son compagnon, Elie Le Flo, jeune enseigne de vaisseau, paresseusement allongé sur le sable, sous la vareuse d'excursionniste, pour laquelle il avait, momentanément, quitté les aiguillettes.

Celui-ci, grand gaillard, bâti d'un quartier de roc, les yeux éclairés du double reflet de la mer et du ciel, bleus dans sa face de blond sanguin sous le hâle, répondit gaîment, tandis que la lumière de ses dents blanches courait entre ses lèvres au pli tenace et bon.

— « Tirer une bordée! N'avons-nous pas laissé le yacht au large pour reconnaître cet îlot bizarre, touffe de goëmons entourée d'écueils et où ce clocher, ce château, se dressent comme des édifices de rêve sur leur

Digitized by Google

piédestal de granit? Une lame nous y jette sans avaries, sauf ce maudit trou à notre coque de noix. Espérons! Dans trois heures la *Mouette* nous recueillera. Nous étions venus pour explorer. Explorons! Où il y a un toit, il y a des hommes et on mange. Le vent nous a séchés et..... »

— « Et nous avons l'air de Terreneuvas, sauvés d'un autre radeau de la *Méduse*, coupa Roger l'accent toujours navré, et parcourant d'un œil désolé son pitoyable accoutrement, qu'à l'inverse d'Elie il portait en travesti.

Très joli homme, du genre *Mignon Henri III* avec sa barbe brune en pointe, ses yeux langoureux, ses gestes lassés, Roger n'était encore qu'un mondain faisant mal sa carrière, — les consulats, — et gaspillant son avenir. Mais il tendait vers le point où tout dans une vie factice pèse, surtout soi-même, et il aurait suffi d'un coup de tête ou d'un coup de cœur pour mettre en action des forces latentes, lesquelles, inemployées, le rongeaient. Aimant, d'esprit fin, délicat, Roger était orphelin, ce plus grand des malheurs, et il cherchait la femme pour suppléer la mère. Mais jusque-là il n'avait encore rencontré que de celles qui, loin de vous armer pour la lutte, vous désarment, et au lieu de sa fière devise : « Vivre », lui en imposaient une autre, bien plus pénible : « Jouir ».

— « Après? » fit Elie non moins endommagé mais plus philosophe: « Après ? S'il y a des gens ici, ça ne peut être que des gnômes, des fées, des ermites ou des érudits, tous espèces indifférentes aux modes... Pour courir les aventures ne faut-il pas une tenue d'aventurier ? Don César de Bazan se mit-il jamais en peine de son pourpoint rose déchiré ? »

Digitized by Google

— « Parle pour toi », répartit plus jovialement Roger. « Tu es de ceux qui parent les haillons et tu as, sous tes loques, la mine d'un des écumeurs, tes ancêtres. »

— « Eh bien », reprit Élie, « en ma qualité de pirate laisse-moi te faire les honneurs de cette île déserte, dont la forme hérissée, la couleur grise la rendent semblable à une huître, ouverte au ras des flots, et m'assurent qu'elle contient une perle »...

Se dressant il s'engagea, suivi de son ami, dans un étroit couloir, creusé presque au bord de l'eau et montant entre deux masses rocheuses. L'ascension fut courte, mais rude. Quand Elie, dont les poumons semblaient emmagasiner tout l'oxygène du large, prit pied sur la falaise, Roger peinait encore à mi-côte. Un *ah*! poussé à pleine voix lui rendit courage et d'un dernier effort il rejoignit le marin.

Charmant en vérité, l'aspect de ce plateau qui, vu de la mer, n'offrait d'autres accidents que ceux des tours, du clocher et semblait aride, balayé. Revêtu, en cette saison, d'ajoncs chargés de leurs sequins d'or, il subissait une forte dépression vers l'autre versant et s'arrondissait, entre deux dunes rougeâtres, naturelles ou de main d'homme, en un vallon ouvrant sur un bras de mer très resserré. Surplombante, la côte voisine assombrissait le chenal où les vagues plus courtes, plus écumeuses, s'ameutaient sous leur crinière blanche.

Tout proche, — car le tableau n'était qu'un tableautin, — le manoir, abrité de chênes trapus, s'asseyait sur une des croupes en face de l'église, ceinturée de cyprès.

Egalement pointus, les dongeons, le clocher paraissaient des mâts portés par une lame de fond sur l'escarpement, et le silence qui, malgré quelques communs

Digitized by Google

bien tenus indices de vie agricole, n'était interrompu que par la respiration égale de la mer assoupie, augmentait l'effet bizarre de ce paysage. Dessiné, soigné, intense de couleur entre l'azur gris et la mer glauque du littoral breton, il semblait plutôt un décor suspendu à l'abrupte falaise par la main d'un artiste, curieux du violent contraste qu'une chose tangible, réelle.

Devant le manoir, un parterre à la française, bordé d'anciennes fleurs, se fermait par une superbe grille, ferronnerie digne de *Lamour*, et deux épaisses charmilles se prolongeaient de droite, de gauche, laissant deviner des blancheurs de statues, des irisements d'eau jaillissante.

Sauf un vieux jardinier, occupé dans l'éloignement à débarrasser de pariétaires la flèche d'un amour dont l'arc éternellement bandé ne partait jamais : personne.

Et les deux jeunes gens, abrités par un massif de lauriers, purent ouvrir tout grands leurs yeux qu'ils frottèrent même un peu pour se convaincre que la fée Morgane n'était pas là, prête, selon son caprice, à les métamorphoser en monstres aquatiques ou à les convier à quelque somptueux festin dans une grotte sous-marine.

Pour le moment les stores demeuraient baissés sur les croisées ouvertes ; les fleurs tournaient leurs yeux multicolores vers le soleil et sauf quelques roucoulements de pigeons, rengorgés sur les toits d'ardoises, on ne percevait rien, on n'entendait que l'Océan assoupi par ce chaud midi où les âpres senteurs salines se mélangaient à l'odeur de la terre en germe.

Tout à coup Elie se frappa le front.

— « Euréka ? » demanda Roger.

Digitized by Google

— « Oui, » répartit l'enseigne, « j'ai trouvé ! ou plutôt retrouvé ! Ma mère m'a parlé, à mon retour de Chine, d'une certaine marquise que des deuils successifs avaient portée à fuir le monde, à s'établir comme Saint-Simon Stylite sur un rocher avec sa petite-fille, unique épave des naufrages de son bonheur ; à s'y faire à coups d'argent, dont elle abonde, une retraite assez enchantée pour que l'enfant, entourée de tous les soins de l'esprit, du corps, surtout de l'âme — ces dames ont un aumônier — y soit heureuse jusqu'au jour, où, pour chercher acquéreur, la perle sortira, radieuse, de sa coquille ».

— « Et tu les nommes ? »

Elie souleva les débris de son béret afin de se gratter le front sous ses épaix cheveux roux. — « Ah ! tu m'en demandes trop ! L'histoire, jolie, m'avait plus frappé que le nom. J'ai retenu l'un, oublié l'autre. Au reste l'a-t-on jamais su ? Ces dames, françaises pourtant, n'étaient pas de la province. Qu'importe ? Nous sommes en pays ami et pourrions sonner. Je ne ferais pas la grimace à un verre de bourgogne, voire de bière. »

— « Ni moi à une coupe de champagne », riposta Roger « seulement ».... et son œil reparcourut sa triste défroque, « pour une auberge encore passe, mais pour un château ! nous ne sommes vraiment pas présentables », prononça-t-il du ton sans réplique d'un Brummel ou d'un Prince de Galles réglant un litige de tenue.

Elie leva sa robuste carrure et se mit en marche. Mais Roger l'arrêta, lui faisant signe d'écouter, de regarder encore.

Quoi ?

La fée Morgane, elle-même, s'avançant à pas vifs sur le sable doré entre les fleurs éclatantes, toute

Digitized by Google

pailletée de soleil sur sa robe de linon rose. A mesure qu'elle venait, les jeunes gens constataient avec plaisir que la gracieuse apparition était celle d'une jeune fille, presque une enfant. Sous ses jupes, tout son pied cambré passait et une longue chevelure d'un blond vénitien frétillait entre ses épaules, voilant son front de bouclettes naturelles, plus seyantes qu'artistement disposées. Experts à juger vite et sagacement, ils décidèrent en outre, que cette jeune fille était fort jolie et à l'âge précis où la femme va naître, l'amour parfumer la fleur. Etonnées encore des surprises de la vie, ses prunelles foncées devaient se cacher déjà sous les paupières, ce premier voile du mystère des yeux, et le rose monter parfois de son cœur à ses joues. Menus, bien dessinés, ses traits se fondaient dans un teint transparent dont les vieilles comparaisons de lis et de rose auraient, seules, pu rendre l'éclat. D'adorables fossettes riaient aux coins de ses lèvres, et dans la candeur éveillée de ses seize ans, fredonnant le refrain d'une ronde locale, tête nue, son large chapeau de paille ballant au bras, un terrier noir sur les talons, elle marchait droit à eux, droit à la grille.

Fascinés, les deux amis s'étaient imprudemment avancés et, quand elle les aperçut, un recul devint impossible. Ils allaient saluer, parler, s'expliquer. Quelque chose dans l'air de la jeune fille les retint.

— « Elle nous prend pour des marins naufragés ou des rôdeurs », murmura Elie. « Voyons venir ».

De fait quand la petite châtelaine fut à les toucher : — « Que demandez-vous ? » questionna-t-elle d'une voix argentine, mais nette et légèrement impérieuse. Et du geste elle apaisait son bull.

Interloqués, Elie et Roger cherchaient à excuser de

Digitized by Google

la façon la plus courtoise, la plus plausible, leur irruption dans ce paradis fermé ; mais elle, se méprenant à leur hésitation, soliloqua, s'adressant à eux, autant qu'à elle-même : — « Des étrangers? Pas des Français. Ils ne parlent pas ! Danois, Anglais? Le roux peut-être. Mais l'autre ?... Pauvres gens. Ils sont bien dépenaillés, bien mal en point ! Échoués sans doute. Ils auront voulu voir le clocher, le château. Les curieux y sont toujours pris ! » Et plus bas : « Tous nos gens au pardon, ou à la pêche ! Personne que grand'mère, Simon, et moi... »

Puis comme ils ne paraissaient pas comprendre son monologue : — « Qui êtes-vous ? » persista-t-elle avec impatience. — « *French? English?* Parlez ! *Speak out, man* ». Elle s'adressait à Elie, mais regardait Roger. — « Français celui-là », pensait-elle, mais pas Breton !.. Dame ! ils se cachent ; guère bon signe, ça ! Si j'appelais Simon ? » Avec un petit geste de révolte elle se tança visiblement de sa poltronnerie, et, fouillant dans les plis de sa jupe rose, en tira une bourse aux mailles d'acier.

Elie ouvrit la bouche, fit un mouvement presque offensé, mais Roger lui bourra les côtes de son coude troué et il lut dans les yeux de son ami une folle idée qui le calma....

— « Nô noyés, Miss », fit le consul, se souvenant à propos de son aptitude d'imitateur très appréciée dans les salons cosmopolites, » prier vô vôloir donner à nô oun pou.... de braise ! »

Il risqua ce mot d'argot qui pour la jeune fille ne devait être d'aucune langue, car elle parut d'abord aux champs, toutefois comme il signifiait, certainement, plutôt la bourse que la vie, elle passa sa main potelée à

Digitized by Google

travers les barreaux et versa son porte-monnaie, par parties à peu près égales, dans la paume tendue des quêteurs.

L'une de ces paumes, large, durcie, pouvait, malgré sa blancheur, passer pour celle d'un loup de mer, mais l'autre main, si soignée, et elle en eût juré, ornée d'une chevalière !... Aussi, après avoir détaillé les compagnons d'un très vif et curieux regard, se détourna-t-elle rapidement, courant vers le vieux jardinier, trop éloigné pour avoir saisi de cette petite scène fort rapide, autre chose que la silhouette de sa jeune maîtresse causant, occurrence fréquente, avec des gens du faire-valoir, arrêtés à la grille.

Que faire ?

Accepter la situation quitte à revenir plus tard, saluer la marquise et remercier la jolie ondine ? C'est le parti que prirent Elie et Roger, tenant chacun leur poignée de numéraire et pris d'une forte envie de rire. Comme toutes les bourses de jeunes filles celle de la généreuse enfant n'était pas très garnie. Elie avait quatre pièces de cinquante centimes, une de deux francs. Roger trois monnaies blanches, cinq gros sous neufs, plus un très vieux, gris, usé, percé. Et comme, réembusqués dans les tamarins, ils comptaient leur prise pour la retourner, avec intérêt, aux pauvres de l'aumônière petite personne, sa voie s'éleva :

— « Holà ! » criait-elle : « où êtes-vous, matelots? Rendez-moi mon sou, mon sou percé, je vous en donnerai d'autres. »

Elie fit un mouvement, la main fine et nerveuse de Roger lui meurtrit le bras : — « Ne bouge pas », ordonna-t-il péremptoirement. Et comme Elie, arrondissait ses bons yeux clairs : « Eh quoi ! Tu ne sais donc pas ?

Digitized by Google

Tu as donc oublié ? Une superstition courante, universelle ! Le sou percé non moins que la corde de pendu porte bonheur ?... Celui-ci remplira-t-il mon cœur ou ma bourse ? *That is the question*. En tous cas, elle me l'a donné, je l'ai, je le garde ».

Profitant du colloque avec le vieux jardinier qui maitenait la jeune fille le dos tourné, ils dévalèrent le couloir et se retrouvèrent sur l'étroite plage juste à temps pour héler le canot du yacht et remonter à bord avant que l'envoyé de la propriétaire du sou percé eût pu les joindre et la réintégrer dans son bien.

Sur l'élégant petit navire deux missives cachetées les attendaient : l'ordre pour Elie de rallier le *Suffren*; pour Roger, son poste.

II

A la fin de cette journée, accoudés au bordage du léger vaisseau que la mer mollissante berçait de ses longs soupirs, Elie et Roger fumaient, rêveurs, silencieux, poursuivant sans doute quelque image de femme, car, en ses manifestations de grâce, la nature se fait femme pour l'homme, comme pour la femme, elle incarne sa force, dans la virilité de l'homme.

Une hantise, assurément, qui faisait mourir les mots sur leurs lèvres, séparait leurs regards. Mais pas de celles qui troublent, d'habitude, l'imagination masculine aux environs de la trentième année. Imagination vaguement, bien qu'abondamment peuplée, pour les deux camarades, de souvenirs, trop banals chez Elie, trop factices chez Roger pour être profonds, durables.

Digitized by Google

Mais imagination active encore et qui, à cette heure mystique où la lune pâle se levait dans la gravité du soir, évoquait une nouvelle une plus candide image. Fantôme séduisant, à peine entrevu en cet étrange décor et d'autant plus troublant qu'il avait passé avec la rapidité d'un songe. Et comme si les deux amis eussent deviné chez cette enfant la femme, qui, longtemps cherchée, ne se trouve qu'un jour ils gardaient jalousement sa mémoire inviolée par la parole.

Toujours si confiants, pour la première fois ils ne se communiquèrent pas leurs intimes pensées. Mais tandis qu'Elie fixait de l'œil perçant du marin un point lumineux, que pour la première fois il croyait découvrir parmi les joyaux de la nuit, Roger considérait dans le creux de sa main, le vieux sou, le sou percé, tombé des doigts fins de l'inconnue, en l'appelant tout bas, comme il l'avait dit à son ami, un porte-bonheur, un talisman.

Et l'un et l'autre songeaient, à part soi, qu'il fallait s'éloigner, sans *la* revoir.

(A suivre) Comtesse de Pesquidoux.

Digitized by Google

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1)

III. — DES HEURES DE TRAVAIL ET DE REPOS

La durée du travail, comme le montant du salaire, varie suivant les saisons.

Le tintement de l'Angélus donne généralement le signal du commencement et de la fin de la journée agricole.

Au temps de la fenaison et de la moisson, lorsque l'orage menace, par exemple, on commence souvent dès 3 heures du matin pour ne finir qu'à 10 ou 11 heures du soir. Par contre, les jours de pluie où il est impossible, par conséquent, de se livrer à aucun travail de plein air, la durée n'est parfois que de quelques heures; mais toujours le salaire convenu à l'avance est payé intégralement (2).

(1) Voir la *Revue* de septembre 1905.

(2) — Le « placenner » de Saint-Pol-de-Léon et le « placeron » de Pontorson, dont nous parlerons plus loin, ne reçoivent, en cas de mauvais temps, que le prix des heures écoulées depuis le commencement du travail jusqu'à la cessation.

Digitized by Google

Les travaux aux pièces se règlent sur ceux accomplis à la journée. Même durée du travail, même temps de repos.

Outre les travaux de culture, il en est d'autres dits « de la ferme » qui s'exécutent le matin avant le lever du soleil, le soir au retour des champs après le souper et qui sont spéciaux aux domestiques à gages : ils consistent en préparation des aliments et soins au bétail, nettoyage des écuries, étables, porcheries, bergeries, etc.

Dans le tableau qui suit, le lecteur trouvera la durée des travaux et des repos pour le pays de Vitré. A quelques détails près, ce tableau peut servir pour toute la Bretagne.

Epoques	Durée du travail	1er repos	2e repos	3e repos	4e repos	5e repos	Travail effectif
Octobre à fin mars	6-7 h. matin à 5 h. soir	6 h. 30' à 7 h.	8 h. 30' à 9 h.	12 h. à 1 h.	4 h. 30' à 5 h.		8 h. ou 8 h. 30'
Avril à fin mai	4-5 h. matin à 7 h. 30' soir	4 h. 30' à 5 h.	8 h. 30' à 9 h.	12 h. à 2 h.	4 h. à 4 h. 30'	7 h. 30'	11 h. 30' ou 12 h.
Juin à fin septembre	3-4 h. matin à 8-9 h. soir	4 h. à 4 h. 30'	8 h. 30' à 9 h.	12 h. à 2 h.	4 h. à 4 h. 30'	8 h. 30' à 9 h.	13 h. ou 14 h.

Dans le pays de Rennes, le travail va généralement de 5 heures du matin à 7 heures du soir, excepté en hiver où l'on se règle comme partout sur le lever et le coucher du soleil et en été où la durée n'est pas déterminée ; — à Guichen, de 3 heures matin à 9 heures soir, en été ; 5 heures à 7 heures en automne ; 7 heures à 5 ou 6 heures en hiver.

Aux environs de la Fresnais (Saint-Malo.), de 6 heures

Digitized by Google

matin à 7 heures soir, hormis l'été où l'on commence à 4 heures.

En Haute-Cornouailles, on se met à l'ouvrage le matin à 5 heures jusqu'à 8 heures du soir, avec un repos d'un quart d'heure tous les trois ou quatre heures, en été. — Ce repos est appelé « la pipe ». — Presque tous les ouvriers agricoles en profitent, nous dit Monsieur Le Garrec, de Plouigneau, pour fumer en rêvant, quasi muets, de préférence, du tabac de « carotte ». Au temps des récoltes, on commence à 3 heures pour finir à 9 heures du soir. La sieste qui se fait en été de midi à deux heures n'existe plus pendant les moissons. Les ouvriers profitent de cette sieste pour dormir à l'ombre d'un pailler ou aiguiser leurs faux.

L'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon, le « placenner », ne connaît pas les douceurs de la « pipe », si nous en croyons Monsieur Yves Picard. Aussi la chique remplace-t-elle la pipe.

Voici d'après cet auteur la distribution d'une journée de juillet : « à la place, entre deux et trois heures ; au champ, entre deux heures et demie et trois heures et demie ; travail jusqu'à six heures et demie ; déjeûner ; de six trois quarts ou sept heures, travail sans repos jusqu'à onze heures ou onze heures et demie. Dîner. Sieste d'une demi-heure ou trois quarts d'heure ; travail de midi et demi ou une heure trois quarts à trois heures et demie ; collation et repos jusqu'à quatre heures ; travail sans arrêt jusqu'à la nuit, huit heures à huit heures et demie. »

Autour de Caudan, Lorient, lever à 4 heures, coucher à 10 heures, en été avec une sieste de une demi-heure ou une heure au milieu du jour ; — lever à 5 heures, coucher à 9 heures en hiver, sans sieste.

Digitized by Google

Dans toute la Bretagne, on pratique en été un repos qui suit le dîner et dure une demi-heure ou une heure. Il a pour but de mettre l'ouvrier à l'abri des fortes chaleurs et de lui permettre de réparer ses forces.

C'est la *sieste* ou *méridienne* connue plutôt sous les noms de *mériennée*, (Loudéac-Lamballe), — *mérianne* ou *marianne* (La Guerche-Vitré, Bain-de-Bretagne), — *mérienne* (Servon), — *mariénnée* (Loire-Inférieure), — *kousk-kreiste* (repos du midi) (Goëlo et Tréguier), — *hun-aùe*, (sommeil de l'après-midi) (Gourin), — *hun-aoùe* (Lorient), etc.

Partout, le dimanche et les fêtes religieuses sont exempts de tout travail de plein air. Il reste, les jours chômés, un homme de garde à la ferme. On le remplace pendant la première messe qu'il va entendre à l'église la plus rapprochée. Le serviteur de garde qui s'est absenté sans autorisation est passible, autour de Bais-Moulins, d'une amende de un franc.

En Tréguier, les petites fêtes gardées sont toutes observées ; en Cornouailles, on n'en compte plus que quelques-unes : Saint-Jean, Chandeleur, Vendredi-Saint, Lundi de Pâques et Lundi de la Pentecôte.

En Ille-et-Vilaine, il n'y a guère que le jour des morts et les Quarante-Heures qui soient fêtes gardées. La Fête nationale du 14 juillet n'est pour ainsi dire pas chômée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner, comme journées de repos, les jours réservés pour se rendre aux foires, aux assemblées et aux pardons.

Dans une partie du pays de Fougères, toutes les anciennes fêtes religieuses autrefois chômées, avant l'établissement du Concordat, sont encore rigoureuse-

Digitized by Google

ment observées par quelques centaines de cultivateurs appartenant à la « petite église ».

Les « Louisets », tel est le nom de ces paysans, refusèrent lors de la signature du Concordat l'obéissance au Pape qui, suivant eux, n'aurait pas dû transiger avec le pouvoir civil, et conséquemment se séparèrent des évêques et des recteurs.

A leur tête se trouvaient quelques prêtres non concordataires qui s'érigèrent en chefs de la nouvelle église, église dont nous retrouvons des traces dans l'Ain, au diocèse de Bourges. Les prêtres « Louisets » morts, les plus anciens, parmi les sectateurs, furent investis des pouvoirs spirituels et continuèrent l'administration des sacrements aux fidèles.

Cent ans après la signature du pacte de paix religieuse, nous retrouvons encore plusieurs centaines de Louisets dans les communes de Parigné, Louvigné-du-Désert, la Bâzouge-du-Désert. Tous riches, et par suite indépendants, propriétaires cultivateurs, ils resserrent par le mariage les liens qui les unissent déjà et le catholique qui désire entrer dans l'une de ces familles est forcé d'épouser la doctrine des « Louisets ». En très bons termes, d'ailleurs, avec les prêtres, ils vivent cependant en dehors de toute pratique catholique, n'assistent pas aux offices, mais font suivre le catéchisme de la paroisse à leurs enfants en ayant soin toutefois de retrancher de l'instruction religieuse tout ce qui a trait à la juridiction ecclésiastique qu'ils ne reconnaisssent pas. Ils passent les jours fériés en prières, se réunissant dans un grenier ou une grange pour la célébration d'un baptême ou d'un mariage. Lors d'un enterrement, l'un des plus anciens parmi les Louisets prend la tête du cortège, un crucifix au bout

Digitized by Google

du bras levé. Le corps bien entendu ne passe pas à l'église.

Toutes les fêtes actuellement renvoyées au dimanche sont observées le jour où elles tombent. Les cultivateurs et leurs domestiques ne se livrent à aucun travail agricole ces jours-là.

Nous avons tenu à signaler cette curieuse particularité parce que la principale raison mise en avant par les premiers Louisets était que le Concordat en rejetant au dimanche nombre de fêtes religieuses supprimait par là même autant de jours de repos.

IV — LE JOURNALIER CHEZ LUI.

Le domestique à gages vit chez le cultivateur, le journalier a une demeure particulière.

L'habitation de l'ouvrier agricole appelé souvent *maisonnier* (Haute-Bretagne), *masurier* (Cornouailles), *pennti* (Cornouailles), laisse beaucoup à désirer, même dans les campagnes riches, sous le rapport de l'hygiène.

C'est une maison (un logement) construite en terre, le plus souvent, couverte en chaume (Fougères, Morbihan), parfois en roseaux (Savenay), rarement bâtie en pierres et couverte en ardoises.

Nous avons vu dans la région de Saint-Aubin-du-Cormier, La Bouexière, Guer, de véritables taudis. Un cultivateur voisin cède un coin de terrain et, sur cet emplacement prêté, l'ouvrier construit lui-même sa demeure. Comme matériaux : des mottes de terre enlevées au talus ou au fossé voisin pour les quatre murs, quelques branchages forment la charpente, quatre planches, la

Digitized by Google

cheminée ; de la paille, de la mousse ou des morceaux de bois non écorcés constituent la couverture. Masure de deux mètres de hauteur dans laquelle on n'entre que courbé ; là, vivent pêle-mêle parents et enfants, couchant dans des lits primitifs faits de quatre pieux fichés en terre, réunis entre eux par des branches d'arbres, sur lesquelles on étend une mauvaise paillasse. Pas d'air, pas de lumière, sol humide en terre battue, pas de jardin autour de la demeure. Il n'y a dans cette description nulle exagération et nous nous demandons comment en un siècle où des autorités politiques et sociales clament si haut leur sollicitude pour les classes laborieuses, existent encore sur cette terre de Bretagne, sur toute la terre française, pouvons-nous affirmer, des gens plus mal logés que des animaux.

Et, faisons-le remarquer, nous avons trouvé ces habitations non pas dans des communes imbues d'idées dites rétrogrades, asservies sous le joug de châtelains despotes, mais dans des régions où la domination du château est inconnue, dans des régions où le noble et le prêtre ne disposent d'aucune influence.

Je vous le demande à vous tous, épris d'un idéal humanitaire, à vous tous qui prônez bien haut le syndicat professionel, n'y-a-t-il pas là quelque réforme plus urgente à accomplir que d'aller vanter partout les bienfaits de la lutte des classes. Vous tous, mutualistes, instituteurs ou prêtres, petits propriétaires des villes et des bourgs, êtes seuls coupables. C'est à la base qu'il faut s'attaquer pour détruire, c'est la base qu'il faut consolider pour conserver. Ceux qui se dépensent sans compter en créant dans les cités ouvrières des logements sains et à bon marché, qui organisent des sociétés de secours mutuels, des syndicats professionnels, le gou-

Digitized by Google

vernement qui encourage ces œuvres excellentes, accomplissent là un devoir, mais ils ne font pas tout le devoir. Pourquoi ? Parce que nul parmi ceux-là n'agit simplement pour faire le bien, parce qu'il y a derrière cette façade de dévouement, un intérêt personnel, un intérêt politique. L'ouvrier des villes crie bien haut sa misère, se fait entendre et craindre. L'ouvrier des champs ne sait que souffrir en silence. C'est un résigné, aussi n'a-t-on pas pour lui de ces attentions délicates dont on entoure « l'enfant gâté », l'ouvrier de l'usine : l'ouvrier de la ville est une force, force inconsciente, si vous voulez, l'ouvrier des champs reste une individualité.

Les habitations de l'ouvrier agricole breton ne sont pas toutes, heureusement, aménagées sur le modèle précédent. Celles-ci ne sont que des exceptions, mais des exceptions monstrueuses qui englobent des pays tout entiers. Parcourez toute la région comprise entre Fougères, Liffré, Sens-de-Bretagne et Izé, — la région de Messac, Bain-de-Bretagne, Guipry, Plechâtel, de Guer, Campenéac, Beignon, etc... en un mot toutes les parties pauvres de la Bretagne, vous y rencontrerez ces huttes primitives en terre.

L'habitation, propre et coquette dans le Léon et les régions riches de Haute-Bretagne, misérable en Cornouailles et dans les pays de landes, comprend d'ordinaire deux pièces.

La salle principale sert à la fois de cuisine, de chambre à coucher, de salle de travail pour la femme : elle est éclairée par une fenêtre étroite qui laisse pénétrer peu de clarté à l'intérieur, les portes sont en bois plein, le sol en terre battue.

A côté, une autre pièce servant de décharge, de cellier. On la nomme *l'embas* dans certaines régions, (Saint-Malo-

Digitized by Google

Dinan). — L'embas abrite souvent les animaux domestiques quand le journalier en possède. Dans un coin de la cour contiguë à la maison de demeure, se trouve un refuge à porcs. Bien que vivant dans un milieu anti-hygiénique, le journalier jouit généralement d'une bonne santé. Quoique cela paraisse surprenant, il n'est que rarement atteint par la tuberculose dont les ravages parmi les domestiques de fermes sont effrayants.

Lorsque le journalier a pu faire des économies avant son mariage et s'il s'est uni à une femme en possédant aussi quelque peu, pas assez cependant pour prendre une « terre », il loue une habitation entourée d'un peu de culture.

Le prix de location varie suivant les régions, l'importance de l'habitation et sa situation.

Ce loyer est de 30 à 35 fr. autour de Saint-Brice-en-Coglès (Fougères) pour une maison et un petit jardin, — 60 à 100 frs. autour de Vitré, La Guerche et Saint-Malo, — aux environs de Rennes, 40 à 60 fr. pour une habitation et un jardin de 3 à 4 ares, — 100 à 150 frs. avec un demi-hectare ou un hectare de terre, près de 200 frs. avec un hectare et demi ou deux hectares.

A Moulin-Bais, le loyer est de 30, 40, 50 ou 60 fr. suivant l'importance, plus cher quand l'habitation est située sur le bord d'une route ou d'un chemin, à proximité d'une métairie. — Avec 25 ares de terre, ce qui constitue une « affourée », son prix est de 80 fr.

Les « logements » au-dessus de 60 frs. se louent à bail et ce bail est enregistré aux frais du cultivateur qui a le journalier à son service.

Dans cette même région, le loyer se paie parfois en journées de travail. C'est ainsi que le journalier sera

Digitized by Google

quitte avec son propriétaire en faisant chez lui deux journées de travail par semaine pour une location de 73 frs.

La disparition de la petite propriété ou plus exactement de la petite exploitation dans certaines régions a fait augmenter le loyer des maisons de journaliers.

Dans le pays de *Servon* une habitation sans terre labourable ni jardin est cédée pour 25 à 60 frs. suivant sa situation ; avec cinquante ares de terre, son loyer est de 100 frs.

Près de Montauban-de-Bretagne une maison avec un petit jardin est payée 60 à 70 frs ; mêmes prix dans le Tréguier, net d'impôts; ici une petite ferme est louée 100 à 150 frs.

Sur le « placenner » du Léon, Monsieur Picard dit ceci : « son logement se compose presque toujours d'une pièce unique, rez-de-chaussée ou chambre. Provisions, vêtements souillés, instruments, tout y a place. Parents et enfants y couchent dans des lits-clos ou autres. De jardin, point. C'est beaucoup quand on dispose d'une petite cour commune. » Cette habitation peu luxueuse est louée de 60 à 70 frs l'an.

En Basse-Cornouailles : Pont-Croix, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper, le journalier non propriétaire, habite à la ferme un *bout de maison* que lui loue le cultivateur, plus une crèche pour une vache. D'où le nom de *penn-ti* (bout de maison) donné à cet ouvrier agricole (1). Cela lui coûte 60 à 70 francs l'an et lui donne

(1) Le PENTY EN 1852. — « Les *pentys*, usurpant un coin de lande, une issue de chemins, un frostage isolé, s'y construisent une loge avec des mottes, écobuent et enclosent peu à peu des parcelles, dont ils finissent par revendiquer la propriété exclusive.

« En général, le *penty* vit aux dépens des métairies, qu'il soit sous-

Digitized by Google

droit de pâturage sur les terres du propriétaire qui lui cède également, moyennant fermage, un champ pour y faire des pommes de terre et du « nourri » pour sa vache.

Près de Pontivy, une maison de journalier avec 6 ares de terre est louée 100 francs.

Dans la région d'Auray, l'habitation se compose en général d'une seule pièce avec parfois une petite étable pouvant contenir une vache et un porc. S'il n'y a pas d'étable, on vit en famille avec les animaux (1). Le loyer d'une pièce unique est de 30 à 50 francs l'an, d'une chambre, étable et coin de terre : 110 à 130 francs.

Une maison sans jardin se loue, à Muzillac, 20 francs l'an.

Au pays de Clisson, Nantes, le logement comprend d'ordinaire deux pièces et est entouré d'un petit jardin

locataire ou établi dans sa cabane. Il a d'abord été fermier ; paresseux et insolvable, il a été miné par l'ivrognerie. et maintenant qu'il est dans le dénuement, il s'est fait petit journalier ; il est tombé au rang de *penty* ; c'est le *lazarrone* de nos campagnes. L'indigence le pousse à la rapine... — La classe des *pentys* tend évidemment à s'accroître de plus en plus et à devenir un danger permanent pour la sécurité des personnes et des propriétés.

Nous savons que le penty est parfois victime du malheur plus encore que d'une conduite blâmable. Il y en a qui rendent des services aux cultivateurs et qui ont le secret de nourrir une nombreuse famille du produit minime d'un travail insuffisamment rémunéré ; alors le *penty* est réellement digne d'intérêt.

... Ne serait-il pas possible d'élever un peu leurs salaires, de les initier aux salutaires notions de l'esprit de propriété. en leur concédant graduellement quelques parcelles des terrains immenses laissés sans culture ? » — Limon, juge au Tribunal civil de Quimperlé : *Usages et réglements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, Quimper, 1852.

(1) Communication.

Digitized by Google

suffisant pour y récolter les principaux légumes nécessaires au ménage (loyer : 50 à 60 francs).

Le journalier profite de sa liberté relative pour s'occuper, aux heures de repos de la culture de son jardin et effectuer pendant les longues soirées d'hiver quelques travaux ou industries de famille.

C'est ainsi qu'au nord du département d'Ille-et-Vilaine (Saint-Méloir-des-Ondes, etc)., l'ouvrier agricolese fait *vannier* ou *mannier*. Très rémunératrice, cette occupation peut lui procurer des gains hebdomadaires de 25 à 30 francs. C'est d'ailleurs une industrie de saison comme la confection de tonneaux, de râteaux, de fourches. D'autres travaux d'intérieur : filage de laines, fabrication des toiles (deux industries presque diparues), des tamis, barattes, paniers d'osier, ruches, etc. peuvent améliorer dans une certaine mesure le budget de l'ouvrier des champs. Autour de Vitré, quelques femmes tricotent à l'aiguille pour le compte d'entrepreneuses de la ville. Les jeunes filles des campagnes avoisinant Châteaugiron : Chaumèré, Veneffles, Saint-Aubin-du-Pavail, Nouvoitou, Noyal-sur-Vilaine, se font, quelques heures par jour brodeuses de coiffes, industrie qui fait de Châteaugiron le centre de la broderie bretonne sur filet. Elles se rendent chez le fabricant le lundi ou le jeudi, livrent la broderie terminée et emportent du travail pour le reste de la semaine. Une ouvrière travaillant douze heures par jour, peut gagner ainsi de 2 à 2 fr. 50.

La nourriture de l'ouvrier agricole, chez lui, est peu variée : pommes de terre, laitage, galettes, etc.. ; à la ferme elle est la même que celle du domestique.

Nous prions le lecteur de se reporter pour tout ce qui concerne la vie de l'ouvrier agricole journalier à notre étude *Monographie du Journalier agricole du pays de*

Digitized by Google

Vitré (1). A quelques détails près, la condition générale, les habitudes et usages sont les mêmes pour toute la Bretagne.

A côté des industries familiales se place l'exploitation du jardin et du champ. Pour peu que le journalier soit intelligent et mette à profit ce qu'il voit et pratique chez le cultivateur, il peut retirer de beaux bénéfices de l'exploitation de son coin de terre, surtout s'il demeure à proximité d'un centre ouvrier.

Un usage très répandu en Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, consiste à élever des moutons, des vaches, *à moitié*. Quelques détails nous paraissent indispensables. *Contrat improprement appelé Cheptel* (*C. C. art. 1811*).

Le bail de vache à lait appelé aussi à *beurrage*, autour de Rennes, au *premier lassé* et à *croissance* dans le pays de Savenay, est réglé par des usages particuliers qui s'appliquent également au bail à chèvres.

Le preneur, le plus souvent journalier agricole, fournit le logement et la nourriture à l'animal et s'engage soit à verser une certaine somme au bailleur, cultivateur ou propriétaire de bourg, soit à lui abandonner le veau en âge d'être vendu.

Dans le premier cas, le journalier verse au propriétaire de l'animal une somme d'argent variant de 5 fr. (Plélan) à 30 fr. (Pleine-Fougères et Dol) (2).

La durée du bail va de un an (Saint-Malo, Redon, Rennes, Fougères) à trois ans (Plélan). Le propriétaire supporte tous les frais de maladie.

Dans le bail des brebis, le journalier a pour lui la

(1) Le *Journalier agricole du Pays de Vitré*. — Lafolye, éditeur, Vannes, 1905, chez Le Dault, librairie bretonne, Paris, 6, rue du Val-de-Grâce.

(2) Cf. Usages locaux d'Ille-et-Vilaine déj. cit. p. 136 et suiv.

Digitized by Google

moitié de la laine et des agneaux, sauf dans les cantons de Liffré, le Grand-Fougeray, Saint-Aubin-d'Aubigné, Montfort, Montauban-de-Bretagne, Saint-Méen, Vitré, Dinard et Pipriac où existent des usages spéciaux. — A Janzé, La Guerche, le journalier reçoit 5 francs par mouton et par an plus la moitié du prix de vente des agneaux et la moitié de la laine comme dans toute l'Ille-et-Vilaine, exception faite des cantons sus-nommés.

Aux environs de Rennes, le journalier appelé aussi *maisonnier* (Châteaugiron, La Guerche, Vitré, etc...) dans la mise à cheptel de vaches, a pour lui le lait et le beurre, (d'où l'expression *à beurrage*), plus une somme de 5 à 10 francs si le veau réussit bien. C'est une sorte de prêt à usage dans lequel l'ouvrier agricole n'est exposé à aucun risque et obtient ainsi une centaine de francs par vache et par an. Le propriétaire de l'animal a pour lui un bénéfice annuel de 25 °/₀, mais supporte les risques d'accidents et de maladies.

L'opération traitée par le propriétaire n'est pas mauvaise, comme le prouve le calcul suivant :

Un propriétaire ou cultivateur place 60 vaches estimées 200 francs pièce, ce qui donne un capital de 12.000

chaque vache rapporte 50 fr. environ			
soit 50 × 60			3.000
A déduire généralement			
2 vaches perdues sur 60	2 × 200	400	
et 5 ou 6 veaux		300	
Pertes. . .		700	700
Bénéfice net sur 60 vaches placées			2.300

Ces sortes d'affaires donnent aussi d'excellents revenus au journalier, à celui bien entendu qui est assez riche pour louer une habitation entourée de terres.

(A suivre.) JEAN CHOLEAU.

Digitized by Google

LA BRETAGE AU XVIe SIÈCLE

SUITE (1)

IV

LA NOBLESSE PROTESTANTE DE BRETAGNE.

Pour avoir une idée de l'importance des résultats obtenus en Bretagne par la propagande calviniste, le meilleur moyen est encore de dresser la liste des familles nobles qui embrassèrent l'hérésie, car il est impossible, à l'heure actuelle, de se rendre un compte exact des résultats de cette propagande dans le peuple et la petite borgeoisie, les registres d'état-civil des protestants étant fort incomplets. Quant aux habitants des campagnes, c'est seulement dans les paroisses habitées par des gentilshommes protestants que la pratique du culte protestant leur fut possible.

Pour fixer par un exemple l'importance relative de ces conversions, il me suffira de citer le cas du Parlement de Bretagne. Au cours des années 1569 et 1570 seize conseillers furent atteints par les édits portés contre les protestants. C'étaient : Calon, Chateautro, Croc, Fumée, Garrault, Grasmenil, de Gravelle, Godelin, du Han, du Hardaz, Hay, Le Maître, Martines, Melot, Petau, Turpin. Dix autres : Anjorrant, Becdelièvre, Cappel, La

(1) Voir la *Revue* de septembre 1905.

Digitized by Google

Chapelle, du Val, Dessefort, Guéguen, Laurens, Le Limonier, Pinart, avaient été précédemment dénoncés, ou l'ont été dans la suite et, sauf pour Guéguen, la dénonciation était exacte (1).

Or il ne faut pas croire, comme on le fait quelquefois, que ces magistrats appartinssent pour la plupart à des familles étrangères à la Bretagne. Sans doute c'est le cas d'Anjorrant (1581), de Cappel, (1566), de Dessefort (1556), de Fumée (1563), de Garrault (1557), de Gravelle (1555), de Martines (1563), de Petau (1554), de Turpin (1554), de du Val (1563) Le reste, plus de la moitié par conséquent, appartient à des familles bretonnes. Quelques-uns même que nous considérons comme des étrangers, Dessefort par exemple, appartiennent à des familles établies en Bretagne et y possédant des biens. Voici donc, par ordre alphabétique, les familles nobles de Bretagne qui, d'après les documents que j'ai eus sous les yeux, ont pendant un temps plus ou moins long professé le calvinisme.

ACIGNÉ

Le chef de cette famille était alors Jean d'Acigné, fils de Jean V (qui mourut en 1540) et d'Anne de Montejean. Il avait épousé Jeanne du Plessis, dont il eut une fille, Judith (la future duchesse de Brissac). Il embrassa le protestantisme. Une église protestante se fonda sous sa protection dans l'une de ses seigneuries, à

(1) Je dois communication de ces renseignements à l'obligeance de M. Saulnier, conseiller honoraire à la cour de Rennes, dont on connaît la compétence pour tout ce qui touche l'histoire du Parlement de Bretagne.

Digitized by Google

Châteaugiron. Ce fut dans son château du Couëdor (1) près de Guer que se tint le synode de décembre 1562 ; quand il mourut en 1573, sa veuve se remaria à un protestant. Mais Jean d'Acigné était fort peu zélé pour la défense de sa religion. Il ne prit aucune part à la prise d'armes de 1562. Il est même possible qu'il soit mort catholique. En tous cas sa fille fut élevée dans cette religion, et, si l'église de Châteaugiron n'était pas déjà morte lors de son décès, elle ne lui survécut pas longtemps.

Son frère François d'Acigné, seigneur de Montejean, fut au contraire un calviniste ardent. Il avait épousé Anne de *Montbourcher* (2). Il fit la campagne de 1562-63 avec Montgommeri et celle de 1568-69 avec Andelot. Il fut tué à la bataille de Jarnac (1569). L'église protestante qui, sous ses auspices, s'était fondée à Combourg où il habitait, disparut avec lui.

APURIL ou AVRIL

D'après des notes qui m'ont été communiquées par mon ami M. le comte de Laigue, les deux branches de la famille Apuril, celle de Lourmois ou L'Ormaye en Nivillac, et celle de Trégouet en Béganne auraient pour auteur commun Alain Apuril (sans doute celui qui fut anobli en 1547), lequel mourut vers 1550 après avoir épousé, 1° Hélène de Moayré, 2° Marthe de la Grée. Son fils aîné Jean, qui épousa successivement Marie de Bellebarbe et Anne *Le Pennec*, vivait encore en 1564.

(1) *Le protestantisme dans le pays de Chateaubriant* par le marquis de Bellevue, page 9.

(2) Les noms de famille en italique indiquent que ceux qui les portaient appartenaient à des familles protestantes.

Digitized by Google

Peut-être est-ce lui qui fut jusqu'en 1578 trésorier des Etats de Bretagne. C'est à son manoir de Lourmois en Nivillac que se tint en 1558 la première assemblée des protestants bretons. Il ne paraît pas avoir persévéré dans le protestantisme ; au moins le fils qu'il eut de Marie de Bellebarbe, Jean Apuril, conseiller au Parlement, puis premier président de la Chambre des Comptes, marié à Jacquemine de la Bouexière, paraît avoir été catholique. Cependant sa sœur Jeanne épousa Marc *Le Pennec*. De plus, son cousin germain, Jean, seigneur de Trégouët en Béganne, fils de Simon (lequel avait épousé 1° Vincente de Bellebarbe, 2° Gillette Bérard), fut certainement protestant, et les deux filles qu'il eut de Jeanne de la Bouexière, Anne et Marguerite, épousèrent deux protestants, les frères *de Forest*.

AVAUGOUR

Une branche de la famille de Bélouan, ayant hérité au XV° siècle d'une partie des biens de la famille d'Avaugour, en prit le nom qu'elle substitua au sien. Elle était représentée au milieu du XVIe siècle par deux frères, René et Guy, fils de Louis d'Avaugour, (seigneur de Kergrois en Remungol, de la Bordrière, de Saffré, de Frossay et de Vay,) et de Jeanne du Cellier, dame du Bois (1).

René, seigneur de Saffré et de Frossay, figure dès 1561 dans les rangs des protestants. Il fit partie en 1569 à la Rochelle du conseil de la reine de Navarre et mourut en 1583. Il épousa Renée de Plouer dont il eût

(1) Ils furent les fondateurs de l'église de Frossay ; leurs châteaux du Bois en Carquefou, de Saffré en Saffré et de la Bordrière ont servi de lieu de réunions aux protestants.

Digitized by Google

une fille, Céleste, mariée à Jean de Lanloup, et deux fils, Louis et Charles.

Guy, frère de René, seigneur de Vay, paraît dès 1561 aux côtés de son frère. Il fut chargé en 1577 d'aviser aux moyens de relever l'église de Vannes et figure en 1586 parmi les protestants bretons refugiés à la Rochelle. Il avait probablement pour sœur Catherine d'Avaugour qui épousa en 1573 le poitevin Guy des Nouhes, seigneur de la Tabarière en Chantonnay.

Le fils aîné de René, Charles, seigneur de Frossay et de Saffré, épousa Renée *de la Chapelle*, dont il eût un fils, Samuel, marié à Françoise *de la Lande*, et une fille, Renée, dame de Vay, du Bois Rouault, de Tharon, de Limur et de Bougon, mariée à Gabriel *de la Lande*.

Louis, fils de René et frère de Charles, fit aux côtés de Guy de Laval les campagnes de 1583 et 1586 et épousa Renée Tiraud, dame de Peauld, dont il eût Louis, seigneur du Bois de Kergrois, chevalier de l'Ordre et gentilhomme ordinaire de la Chambre, qui épousa Anne des Cartes et semble être redevenu catholique, et Charles, qui paraît être resté protestant, car avant d'être conseiller d'État il fut colonel d'un régiment de cavalerie suédoise.

BEAUMANOIR

Gilles de Beaumanoir, fils de Charles, seigneur du Besso, et d'Isabeau Busson, d'abord protonotaire apostolique, se fit protestant et se maria à Suzanne de Poix. Il mourut en 1572, laissant un fils, Samuel, seigneur de Gazon en Pocé, qui fut lui-même père de Marguerite, mariée à Philippe *du Matz*, seigneur de Montmartin.

Samuel épousa non pas une de Cayres, comme le dit

Digitized by Google

la *France Protestante*, mais bien Marguerite d'Entragues, dont le frère utérin, Charles de Peyre, originaire du Languedoc, mourut en 1593.

BECDELIÈVRE

Gilles Becdelièvre, fils d'Etienne, seigneur de Buris en Chavagne, et de Jeanne Dautye, d'abord juge criminel au Présidial de Rennes en 1557, puis conseiller au Parlement en 1571, fut certainement protestant, et c'est même dans sa maison de la Motte au Chancelier près Rennes que fut célébrée la Cène le dimanche de la Pentecôte 1559. Il paraît être mort protestant, mais ni ses deux femmes, Jeanne Juhel et Jeanne Botherel, ni ses gendres, Gilles Julienne de Bourien, Jean de Quélen du Clos, Jean du Bouais de la Verderie et François Freslon de la Baudière (il ne laissa pas d'enfants mâles), ne paraissent avoir appartenu à des familles protestantes. Une de ses filles (Mme de la Baudière) avait cependant été élevée dans la religion protestante.

BESNÉ

Pierre de Besné, seigneur de la Haie en Prinquiau, marié à Louise *du Boisgueheneuc* du Houlle, est sans doute le personnage considéré en 1584 comme étant avec MM. de Kergrois et de la Babinais un des trois principaux membres de l'église de Blain. Il n'avait pas la vocation du martyre, car nous voyons en 1588 Rachel, fille de Michel Tam, ancien de l'église de Nantes, exposer à l'assemblée des protestants bretons réfugiés à la Rochelle, que M. de la Haie de Besné, chez qui

Digitized by Google

elle demeurait, l'avait forcée d'aller deux ou trois fois à la messe l'année précédente après la déroute des reîtres, Son fils Philippe de Besné, seigneur de la Bouexière, épousa en 1615 Françoise Quélo.

LE BLOY

François le Bloy, d'abord lieutenant au Présidial de Nantes, puis président à la Chambre des Comptes, est dénoncé comme protestant en 1561 par les Nantais. Il n'eut qu'une fille, Madame de Marbœuf.

DU BOIS ou DU BOUAYS

Deux branches de cette famille embrassèrent le protestantisme.

Le chef de la branche de Baulac était alors Jean du Bois, seigneur de Baulac en Goven et de Careil en Guérande, fils de Jean et de Françoise de Kermeno, marié à Alienor de Condest, dame de Condest en Nivillac et de Bissin en Guérande, fille de Jeanne de Tréguz et veuve de Jean du Couédro. Il figure dès 1558 parmi les chefs des protestants bretons. Il prit part avec Andelot à la prise d'armes de 1568 et se laissa surprendre en 1570 à Donzère. Sa terre de Careil fut érigée en châtellenie en 1571. Il mourut en 1590, disent les auteurs de la *France protestante*. Il laissait deux filles, Esther, dame de Careil, mariée à René *Marchec* de Montbarot, et Sarah, dame de Botevrec, mariée à David *Chauvin* de la Muce. D'après les auteurs de la *France protestante*, il aurait eu un fils tué en 1572 à la Saint-Barthélemy, mais ce fils ne figure sur aucune généalogie, et comme il a existé hors de Bretagne une

Digitized by Google

famille de Baalac, dont un membre a été page de Henri IV en 1578, la victime de la Saint-Barthélemy pourrait fort bien appartenir à cette autre famille.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir le regretté chanoine Guillotin de Corson, Jean du Bois aurait eu deux frères, Tristan et Julien. Ce sont eux qui sont désignés dans les documents contemporains, sous le nom des terres qu'ils possédaient, Botevrec en Pluherlin et Bochelmer en Noyal-Muzillac. Botevrec est signalé pour la dernière fois dans une lettre d'Andelot à Martigues en 1563 comme député des huguenots de Rennes. Il n'est plus question de Bochelmer après 1560. Tous deux paraissent être morts sans enfants.

La branche de Mesneuf avait alors pour chef Julien du Bois, seigneur de Mesneuf en Bourgbarré, qui eut de sa première femme, Jeanne de Romillé, un fils, René, et de sa seconde femme, Jacqueline Crespin, un fils, Pierre. René épousa Catherine de la *Roussardière*, dont il eut une fille, Elisabeth, mariée en 1604 à René de *Montbourcher*. Pierre épousa Suzanne de la *Roussardière*, dont il eut une fille, Suzanne, mariée à un *Le Maître* de la Garlaie, et deux fils, Paul, marié à Henriette de *Montbourcher*, et René, seigneur de la Saugère, marié à Marguerite du Perrier, fille de Paul et de Marguerite Prampart. Paul du Bois eût un fils, René, comte de Saint-Gilles, marié d'abord à Débora *de L'Isle*, puis à Henriette *de la Chapelle*, et qui était encore protestant en 1683.

Digitized by Google

DU BOISGUEHENEUC

Pierre du Boisgueheneuc, fils de Jean et de Jeanne Meschinot, épousa successivement Jeanne *du Boispean*, Aliette Melliant et Françoise Derval, et paraît avoir embrassé le protestantisme dont faisait profession la famille de sa première femme. Des deux femmes de son fils Méry, Michelle d'Auvergne et Jeanne *de Corval*, la seconde au moins appartenait à une famille protestante. Le fils de Méry, Olivier, épousa successivement Anne *de Lané* et Hélène *de Callan*, toutes deux de familles saintongeoises, et ses descendants persévérèrent dans l'hérésie, comme le prouvent les mariages de son fils René avec Catherine *Bidé*, de son petit-fils Olivier avec Marguerite *Le Maître* et de la fille de ces derniers, Léa, avec Jean *du Boispéan*.

DU BOISPÉAN

Adrien du Boispéan, fils de René, seigneur du Boispéan en Fercé, et de Perrine *Bonnier* de la Gaudinaye, figure sur les registres protestants dès 1579. Il épousa Radegonde Thorel. Son fils Jean épousa Marie *Bonnier* de Lorgerais, dont il eut deux fils, Isaac marié à Renée Picot, et Jean marié à Clémence du Quigeré, et une fille, Esther, mariée à Jean *Grimaudet*. Isaac eut deux fils, Jean, marié en 1680 à Léa *du Boisgueheneuc* et Isaac, marié à Marie Picot ; Marie du Boispéan (Mme Le Mesnager du Plessis), dont le cadavre fut privé de la sépulture chrétienne, parce qu'à son lit de mort elle avait refusé les sacrements (1703), appartenait à la même famille.

Digitized by Google

BUINART

Jean Buinart, seigneur de la Villevoisin en Augan, fils de David et d'une Jonchet, figura de bonne heure dans les rangs des protestants et devint capitaine de Malestroit qu'il défendit en 1591 contre les Ligueurs. Il épousa Jeanne Canno ou de Cannot, dont il eut probablement Jean, seigneur de la Villevoisin, marié en 1626 à Debora *de la Vieuville* ; et Paul, seigneur du Lobo, marié en 1633 à Marie *Chupin*, dont les descendants étaient encore protestants en 1685. Marie Buinart, qui épousa en 1662 René *de Madaillan*, d'une famille originaire de l'Agenois, était probablement fille de Jean.

CACÉ

Dans l'armée protestante commandée par Andelot qui fut battue en 1568 à Saint-Mathurin-sur-Loire figurait un capitaine d'infanterie que les historiens appellent Cassé dit Bouchaut. Ce personnage qui fut tué dans cette bataille était probablement breton, car il avait pour lieutenant et pour enseigne de sa compagnie deux gentilshommes du pays de Rennes, Escouflart des Milleries et Gougeon de la Rivière d'Artois. Il appartenait probablement à la famille de Cacé en Saint-Gilles et fut sans doute le dernir mâle de sa famille, car ses biens passèrent à sa sœur ou à sa fille, Anne, mariée à Jean *Godelin*.

Digitized by Google

CALON

François Calon, président au Parlement de Bretagne, fut dénoncé comme protestant en 1569 et mourut cette même année. Il appartenait à une famille de la région Guérandaise et ne paraît pas avoir laissé de postérité masculine.

CANCOËT

Jean de Cancoët, fils de Vincent, seigneur de la Roche Gestin en Cancoët (lequel avait épousé Anne du Verger, puis Gillette du Boisjagu), fut poursuivi comme protestant avec son beau-frère Charles Ferré en 1556. Il avait épousé Isabeau *de Tehillac*, fille, d'après les uns, de Jacques et de Françoise de la Lande, et d'après les autres, de Jacques et de Christine du Houx. Il n'en est pas autrement question. Sa veuve se remaria à Guillaume Lemoine, seigneur de la Roche, et résida tantôt au manoir de Bodel en Caro, tantôt à celui de Canquemar en Saint-Gravé.

DE LA CELLE

Raoul de la Celle, seigneur de la Sécardaye en Mézières, vassal de la famille protestante de Montbourcher, figure en 1568 dans les rangs de l'armée protestante commandée par Andelot, mais il ne tarda pas à revenir au catholicisme.

Digitized by Google

CHALLOT

Etienne Challot, seigneur du Boschet en Bourg-des-Comptes, fils de Jean et de Blanche *Le Maître* de la Garlaie, mit son château à la disposition des protestants qui y tinrent des assemblées et mourut en 1591, laissant une fille, Suzanne, mariée à Aufray de Lescouet (1).

CHAMBALLAN

Plusieurs membres de cette famille, dont le château de Chamballan s'élevait dans la paroisse de Rougé, embrassèrent le protestantisme. Je citerai par exemple François, pensionnaire du Roi et chevalier de l'Ordre dès 1571, Claude, mort en 1582, Paul, marié en 1607 à Esther *de la Chapelle*, et Marguerite, mariée en 1640 à Henri *de la Chapelle*.

DE LA CHAPELLE

Cette famille, qui possédait les terres seigneuriales de Fougeray et de Sion, ainsi que celle de la Roche-Giffard en Saint-Sulpice-des-Landes, fut une de celles qui contribuèrent puissamment à propager l'hérésie. René de la Chapelle, fils de Mathurin et de Catherine Thierry, marié à Renée Thierry fille de François, seigneur de la Prévalaye, et de Marguerite d'Acigné, fut le fondateur de l'église de Sion. C'est pendant qu'il était le tuteur

(1) Crevain signale le Plessies-Bardoul en Pléchâtel comme ayant été en 1563 un lieu de réunion des protestants. Je me demande s'il ne s'agit pas plutôt de la Cour Bardoul en Messac qui appartenait au XVIe siècle à la famille Challot.

Digitized by Google

de son neveu M. de la Prévalaye que les calvinistes se réunirent dans ce dernier manoir. Il mourut en 1577, laissant un fils, Louis, mort en 1595, après avoir épousé Marguerite Tillon de la maison de la Touche-Moreau, dont il eut deux filles, Mesdames d'*Avaugour* et de *Chamballan*, et un fils Samuel. Ce dernier épousa Françoise *Marchec* de Montbaroc et persévéra dans le protestantisme, ainsi que son fils Henri, marié à Marguerite de *Chamballan*, et son petit-fils Henri, marié à Marguerite *de la Lande*.

M. de Courcy considère comme appartenant à la même famille Pierre de la Chapelle, conseiller au Parlement, qui fut dénoncé comme protestant en 1561, et dont l'office fut supprimé en 1570.

DU CHASTELLIER

Deux branches de cette famille ont embrassé le protestantisme, car on trouve, dans les registres protestants de Vitré, Thomas, écuyer, seigneur de Montour demeurant à la Goupillère en Louvigné du Désert où il mourut en 1621 ; et César, écuyer, seigneur de la Costardière, marié à Judith *Melot* dont il eût Renée, mariée en 1620 au château de Villavran en Louvigné-du-Désert à Anceau *de Soucelles*.

CHATEAUBRIAND

Christophe de Châteaubriand, seigneur de Beaufort en Plerguer et du Plessis-Bertrand en Saint-Coulomb, fils de François et d'Anne de Tréal, embrassa sans doute le protestantisme lorsque, veuf de Jeanne de Sévigné, il épousa Charlotte *de Montgommeri*, fille du

Digitized by Google

célèbre capitaine protestant. Il fut tué à la bataille de Jarnac (1569) sans laisser d'enfants. Sa veuve se remaria à Daniel de la Touche, seigneur de la Ravardière.

CHATEAUTRO

Louis de Chateautro, conseiller au Parlement, fut dénoncé comme protestant en 1561 et son office fut supprimé en 1570.

CHAURAIS OU CHAVRAIS

Différents membres de cette famille sont signalés comme protestants : en 1562 un membre de la Chambre des Comptes, où l'on peut voir Martin, qui figure sur les listes de cette compagnie en 1549 et 1557, ou Pierre, qui figure avec le même titre en 1555 ; Christophe, maître d'hôtel de Henri de Rohan en 1570, et Philippe, écuyer seigneur de Cherperrine, mort en 1594.

CHAUVIN

Bonaventure Chauvin, fils de Pierre et de Catherine Eder, seigneur de Ponthus en Petit-Mars et de la Muce en Ligné, fut un des personnages les plus importants du parti protestant. D'après les auteurs de *la France protestante*, il aurait été en 1572 capitaine de Nuaillé, qu'il aurait évacué pour se replier sur la Rochelle et il aurait été tué en défendant cette place, après avoir déjoué un complot ourdi pour livrer la ville aux catholiques. En réalité il mourut en 1591 à Vitré dont il était sous-gouverneur, après avoir présidé la Noblesse aux États de 1590. Sa sœur Catherine avait épousé Jean *du*

Digitized by Google

Matz de Montmartin. Lui-même épousa Françoise Pantin de la Hamelière, dont il eût une fille, Madame *du Hardaz*, et trois fils, le premier tué à la défense de Brouage en 1577, le second mort de maladie à Vendôme en revenant du siège de Paris en 1590 et le troisième mort de maladie au siège de Crozon en 1594. Ce dernier, David, avait épousé successivement Philippote *Gouyon* de la Moussaye et Sarah *du Bois* de Baulac. Il eût de son second mariage un fils, David, l'un des membres les plus remuants du parti protestant au XVIIe siècle, marié à Anne de *la Noue*, dont il eut une fille, la marquise de Vérac, et un fils, César, marié à Ursuline *de Champagne* de la Suze, qui lui donna un fils, Olivier, banni en Angleterre en 1685 pour n'avoir pas voulu abjurer le protestantisme, et une fille, Mme *Gouyon* de Marcé.

CHEVALERIE

Cette famille angevine, anoblie en 1546, se fixa en Bretagne par le mariage de Georges Chevalerie avec Jeanne *Le Moyne*. Tous ses enfants se marièrent dans le pays de Vitré, quelques-uns dans la noblesse, la plupart dans la bourgeoisie. Ainsi René épousa Guillemette de la Massonnais, Amaury Catherine *Ravenel*, Georges Renée *Le Moyne*, Gilles Guillemette *Ravenel*, Perrine Jean *Hay*, Gillette Jean *de Marcillé*, et Jeanne Julien Godart, Christophe de Gennes et Philippe le Militaire. Les descendants ont persévéré pendant plusieurs générations dans le protestantisme.

Digitized by Google

CHEVERUE

M. de Cheverue est en 1561 un des principaux protestants nantais, d'après une lettre du sénéchal de Nantes.

CORSIN

Crevain signale en 1583 des réunions de protestants au manoir de la Fresnaie en Bain. Elles avaient lieu probablement chez Jacques Corsin, seigneur du Chesne Blanc et de la Fresnaie, marié à Jeanne Couldebouc. Une de ses parentes, Françoise Corsin, peut-être sa tante, était la mère de Zacharie *Croc*.

COUAISNON

Plusieurs membres de cette famille figurent dans les rangs protestants : Tristan fut tué à la bataille de Moncontour (1569), Julien mourut sans enfants, laissant le château de Brémanfany en Mondevert à sa sœur Jeanne, mariée en 1563 à un gentilhomme normand, *du Vauborel*, enfin André, sénéchal de Vitré, fils de César et de Jeanne du Pont-Bellanger, épousa Jeanne *de Trélan*, dont il eut une fille, Esther, mariée à Chistophe *Le Noir*, et deux fils, Jean, seigneur de Trélan, sénéchal de Vitré, marié d'abord à Rachel *Chevalerie*, puis à la catholique Andrine de Gennes, et André, seigneur des Landes et de L'Orgerie, marié en 1590 à Esther *Le Moyne*.

Digitized by Google

CROC

Zacharie Croc, fils de Jean et de Françoise *Corsin*, fut reçu conseiller au Parlement en 1568, bien qu'il eût été dénoncé comme ayant tenu un prêche à son château de la Robinais en Bain. Il fut de nouveau dénoncé et son office supprimé en 1570, mais ce ne fut là qu'une suppression théorique, car il en jouit paisiblement jusqu'à la cession qu'il en fit à son successeur. Il avait épousé Gillette de Taillefer.

DOUDART

François Doudart, fils de Guillaume et de Françoise Dardon, marié à Gillette Loret, était probablement encore catholique, car son fils Maurice paraît avoir été le seul de ses enfants qui se soit fait protestant. Peut-être y fut-il amené en épousant Marie *Ravenel*. En tous cas ses enfants persévèrent dans l'hérésie. Cependant comme nous trouvons à la fin du XVIe siècle Françoise Doudart mariée à Jean *de Gennes*, il est possible que ce soit au contraire les autres enfants de François Doudart qui redevinrent catholiques.

ESCOUFLART

Deux membres de cette famille sont signalés par les historiens du protestantisme : le seigneur de Mesmenier en Vezin est un de ceux contre lesquels les émeutiers de Rennes s'acharnent avec le plus de violence en 1560, et le seigneur de Millerie ou des Milleries en Melesse figure comme lieutenant de la compagnie de Cacé dans

Digitized by Google

l'armée protestante commandée en 1568 par Andelot. Or d'après les notes qu'a bien voulu me communiquer le regretté chanoine Guillotin de Corson, ces deux terres appartenaient à la fin du XVIe siècle à Jacques Escouflart, mort vers 1607, laissant pour héritier son cousin Jean Escouflart, seigneur de Gaillon en Toussaints de Rennes, fils de Jean Escouflart et de Jacquette Aulnette, et la terre des Milleries appartenait dès 1492 à Georges Escouflart, marié à Guillemette de Bourgneuf, mort avant 1546 et fils de Jean Escouflart et de Jeanne Lefebvre.

DE L'ESPINAY

Pierre de l'Espinay, fils de Guillaume et de Marie du Chaffaut, seigneur de Malarit en Plessé épousa à Blain par contrat du 23 juin 1563, en présence du ministre protestant Philippe de Saint-Hilaire, Eleonore du Perreau, fille de Louis, grand veneur et grand maître des Eaux et Forêts, seigneur de Trémar en Plessé, et de Jacqueline de Romerswald. Ce qui est curieux, c'est qu'en même temps il faisait publier par le vicaire de Plessé les bans de son mariage. Le 30 avril 1568 parut un arrêt ordonnant la saisie de ses biens ; lui-même fut arrêté et ne fut élargi que par arrêt du 24 avril 1570 ; le 14 mai il s'empressait de faire dresser procès-verbal du pillage de sa maison du Chaffault en Bouguenais, que ses coreligionnaires avaient mise à sac en novembre 1568.

L'examen des alliances de ses enfants nous montre combien il était malaisé aux protestants de se marier en Bretagne.

Deux seulement, Samuel, seigneur de Monceaux en

Digitized by Google

Saint-Philibert de Grandlieu, et sa sœur Anne épousent, le premier Suzanne *des Roussières*, la seconde Gabriel *du Bois*, seigneur du Plessis en la Couyère, frère de René, seigneur de Mesneuf. Les autres se marient en Anjou, Isaac à Esther *du Plessis*, puis à Anne *de la Vaizouzière*, Judith à Pierre de Portebise, Jacqueline à Jean du Baïf, puis à François Louet du Perray. A la génération suivante nous trouvons le même mélange. Les enfants de Samuel se marient, les uns hors de Bretagne, comme Samuel, qui épouse Antoinette Jousseaume puis Françoise de la Touche, Jacob qui épouse Anne *Tinguy*, et Olympe, femme de Jean-Baptiste *Buor* de la Lande et de Pierre le Court des Houllières ; une seule se maria en Bretagne, Madeleine, femme d'Antoine *Goyon* de Coullandres. Il en est de même des enfants d'Isaac : son fils Isaac épouse une Angevine, Catherine *Le Breton*, et sa fille Anne épouse un Breton, Claude *Gouyon* de Touraude.

FERRÉ

Charles Ferré, fils de Bertrand, seigneur de la Garaye en Taden et de la Ville-ès-Blanc en Sévignac, et de Perronnelle de Guémadeuc avait épousé en février 1548 Bonaventure *de Téhillac*, fille de Jacques et de Christine du Houx. J'ai raconté plus haut comment il fut en 1555 et 1556 comme protestant l'objet de poursuites judiciaires et comment ce fut dans une maison qu'il possédait à Nantes que La Renaudie réunit en 1560 les conjurés qui se proposaient d'enlever la cour à Amboise. Dès lors il n'en est plus question.

Digitized by Google

FORSANZ

Jacques Forsanz, seigneur de Gardisseul, fils de Jacques et de Marie Gicquel, épousa Jeanne du Bouilli. Il eut trois fils : Samuel, marié en 1604 à Jeanne Poullen, Isaac, marié en 1608 à Jeanne Robinart, et Maurille, qui épousa successivement Jeanne Massuel, Renée de la Villéon et Marie des Landes. Le fils de Maurille, appelé Maurille comme son père, épousa Marie Romelin.

GODELIN

Jean Godelin, conseiller au Parlement, vit son office supprimé en 1570; il avait épousé Anne *de Cacé*. Sa fille Suzanne, femme de Roch Pinson, paraît avoir été catholique.

GOUGEON

Dans l'armée protestante commandée par Andelot en 1568 figure, comme enseigne de la compagnie de Cacé, un personnage appelé La Rivière d'Artois. C'est probablement Jacques Gougeon, seigneur d'Artois et de la Rivière en Mordelles, fils de Gilles et de Renée du Châtaignier, marié à Claude *Bonnier* de la Cocquerie, dont il eut un fils Isaac. A la mort de celui-ci Artois passa à son oncle Georges, époux de Catherine de Poix, qui ne paraît pas avoir été protestant.

Digitized by Google

GOULAINE

Jean de Goulaine, fils de Jean, seigneur de l'Audouinière en Vieillevigne, et de Hélène du Chaffaut, épousa 1° Barbe *de la Lande*, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Françoise Gattinara ou Gattinaire, dame de la Preuille près Clisson. Il embrassa certainement le protestantisme, et c'est lui ou son fils aîné qu'il faut rencontre dans le sieur de Laudonnière qui avoue en 1588 à l'assemblée des protestants bretons réfugiés à la Rochelle avoir été à la messe sans abjurer. Les cinq fils qu'il eut de son second mariage paraissent s'être tous mariés en Poitou, Elie, seigneur de Laudouinière avec Olympe Garreau, Enoch, seigneur du Mortier Garnier, avec Marie Amiaud, Pierre, seigneur de la Paclais, avec Anne Giraud, Jean seigneur du Barbin avec une du Plantis, et René, seigneur des Mesliers, avec Jeanne Menaud. Quant aux trois fils d'Enoch, Gabriel épousa Louise *Le Maître* de la Garlaie, David épousa Suzanne *de la Lande* de Saint-Etienne, et René épousa Louise de la Forêt.

Jean de Goulaine était probablement frère du célèbre capitaine protestant chargé par l'amiral Coligny de la colonisation de la Floride, et que les historiens appellent simplement René de Laudonnière. D'après M. Vaurigaud, ce serait lui qu'il faudrait reconnaître dans le capitaine Goulaine qui fut tué fort âgé en 1569 au combat du Pas de S. Sorlin, où il commandait les protestants de Marennes.

Un autre Goulaine, que la généalogie de sa famille appelle Jean et que les auteurs de la *France Protestante* appellent Jacques, fut tué dans les rangs des protestants à la bataille de Jarnac (1569), il était le fils de Christophe

Digitized by Google

de Goulaine, seigneur de Goulaine, et de Claude de Montejean. Son frère Claude et sa sœur Jeanne, femme de Maurice de Kerman, paraissent être restés catholiques, mais je serais bien tenté de voir un protestant dans un autre frère, Baudoin, d'abord abbé de S. Gildas, puis marié deux fois à Antoinette Girand et à Claude des Haies et tué dans une rencontre en 1574. D'un premier mariage avec Renée Aménard, Christophe de Goulaine avait eu trois filles. Renée, femme de Mathurin de Montrelais et Marquise, femme de Renand de la Touche, paraissent êtres restées catholiques, mais la troisième, Louise, femme de Guy d'Espinay, fut peut-être protestante, si c'est chez elle et non chez sa fille que Françoise Tournemine fit célébrer la Cène en 1576 à Rennes à l'hôtel du Boisdulier.

Les auteurs de la *France Protestante* citent parmi les protestants faits prisonniers à Jarnac (1569) le jeune Goulaine, écuyer de la Rochefoucauld, qui appartenait évidemment à la même famille, mais que je ne puis identifier.

GOURET

François Gouret, seigneur de la Cour-Mortier, châtelain de Blain, figure parmi les premiers protestants de cette région. Il avait épousé Marie Feillardin dont il eût un fils, Guillaume, alloué de Blain, qui devint seigneur du Plessis en Saint-Dolay par son mariage avec Jeanne du Plessis et joua sous ce nom un rôle important dans le parti protestant. Son fils Isaac épousa Geneviève Verdu et sa postérité persévéra dans le protestantisme.

Digitized by Google

GOUYON

Charles Gouyon, seigneur de la Moussaye, avait déjà des sympathies pour le protestantisme, lorsque son mariage avec Claude du Chastel, nièce et pupille de François d'*Acigné*, acheva de décider sa conversion. Il resta fidèle à sa nouvelle religion lorsqu'après la mort de sa première femme il se remaria à Anne de la *Noue*, et ses enfants firent eux aussi souche de protestants. Son père Amauri, tout en restant catholique, était en relations étroites avec les réformés. Il assistait par exemple en 1563 au château de Blain au mariage de Pierre de l'Espinay.

GRASMENIL

Jean du Grasmenil, conseiller au Parlement, vit son office supprimé en 1570, mais malgré cette mesure théorique conserva en fait son office, étant sans doute revenu, comme plusieurs de ses collègues, à la pratique du catholicisme.

GUÉGUEN

Jean Guéguen, conseiller au Parlement, fut dénoncé comme protestant en 1569, mais l'enquête semble lui avoir été favorable, car il resta en fonctions jusqu'en 1596. Il n'en faut pas conclure cependant qu'il n'ait pas à un certain moment pratiqué le protestantisme, mais simplement qu'il n'y persévéra pas.

Digitized by Google

DU HAN

René du Han, seigneur de la Mettrie en Roz-Landrieux et de Launay en Montreuil-le-Gast, fils de Jean et de Jamette Bruslon, était conseiller au Parlement. Il fut dénoncé comme protestant et son office supprimé en 1570.

Il abjura peut-être le protestantisme, car il conserva son office dont hérita après lui son fils Eustache. Il avait épousé successivement Marguerite Thierry du Berty et Françoise de la Bintinaye.

DU HARDAZ

Robert du Hardaz, conseiller au Parlement, fut dénoncé comme protestant et son office supprimé en 1570. C'est à son château de Couescon en Messac que se réunissaient les protestants en 1563. Il était fils de Raoul et d'Isabeau Giffart et avait épousé Jeanne Piron. Jacques, son fils, épousa Claude, fille de Bonaventure *Chauvin*, et fut député en 1588 avec le ministre Fleuri par les Bretons réfugiés la à Rochelle pour les représenter à l'assemblée de Sainte-Foy. Il avait deux sœurs Jeanne mariée à Jacques Gouicquet, et Suzanne mariée à David de Rays. Il eût un fils, Samuel, marié à Perronnelle Gillot, dont Charles marié à Marie de Mésanger et père de Marie Claude mariée à Julien Mouraud.

HAY

Jean Hay, seigneur du Plessis et des Nétumières. était conseiller au Parlement, il avait épousé en premières noces Perrine *Chevalerie*. En 1570 son office fut

Digitized by Google

supprimé comme ceux des autres conseillers protestants. Mais il ne tarda pas à redevenir catholique, ce qui lui permit de conserver sa charge. Sa première femme étant morte il se remaria avec une catholique, Gillette de Bourgon, et fit élever dans le catholicisme les enfants qu'il avait eus de sa première femme et qu'il avait fait baptiser par le ministre protestant.

DE KERGARIOU

Jean de Kergariou, fils du seigneur de Kerahel en Locquirec, mourut à Vitré en 1582 dans la religion protestante.

DE LA LANDE

Une branche de cette famille qui, ayant hérité des Machecoul, porte quelquefois ce dernier nom au lieu du sien, embrassa le protestantisme, sans doute en la personne de Jean, fils de Jean et de Françoise Chasteigner, car il se maria dans une famille protestante en épousant Bonaventure *d'Avaugour*, de la maison de Kergrois, et ses deux sœurs entrèrent dans des familles protestantes, Renée en épousant Gilles *Buor*, seigneur du Plessis de la Gaisne, et Barbe en épousant Jean *de Goulaine*, seigneur de l'Audouinière. C'est probablement lui qui commandait lors de la prise d'armes de 1574 avec son fils cadet et son gendre un important corps d'armée de protestants poitevins. Ses domaines, groupés principalement autour de son château de Vieillevigne, où il établit une église protestante, se trouvaient en effet dans cette région des marches communes de Bretagne et de Poitou qui appartenait à la fois aux deux provinces. C'est égale-

Digitized by Google

ment lui, sans doute, qui assista en 1575 à la Rochelle au mariage de René de Rohan et de Catherine de Partenay. Outre le titre de seigneur de Vieillevigne, il portait encore ceux de seigneur de Saint-Philibert de Grandlieu, de Saint-Etienne de Mer-Morte, de l'île de Bouin, de Bougon en Bouguenais et de Touvois. Il eût trois fils et une fille ; l'aîné, Jean, paraît être mort jeune après avoir épousé Jeanne de Henleix ; le second, Gilles, seigneur de Saint-Etienne près Roche-Servière, combattit aux côtés de son père dans les rangs de l'armée protestante en 1574, fut gouverneur de Talmont, épousa Perrette Barbastre et mourut entre 1613 et 1615 ; le troisième, Placidas, seigneur de Touvois, épousa Marguerite Barbastre et mourut entre 1577 et 1579 ; enfin sa fille, Renée, épousa Giron *de Bessay*, qui figure aux côtés de son beau-père dans les rangs de l'armée protestante en 1574.

Les deux branches de Vieillevigne et de Saint-Etienne persévérèrent dans le protestantisme jusqu'à la fin. René, fils de Jean et de Jeanne de Henleix (1), chevalier de l'Ordre, épousa le 3 avril 1596 Louise de Talensac, dame de la Roche-Servière et mourut en 1604. Il avait un frère, Josias, dont on ne sait rien, et une sœur, Marguerite, dame de la Lardrère en Remouillé, de Chésine en Saint-Martin de Chantenay, de Lesbaupin en Vertou, et du Breuil de Faux, mariée à Jean *Chasteignier*, seigneur de la Grolière. Sa fille Françoise épousa 1° Samuel (appelé quelquefois Daniel) *d'Avaugour*, 2° François de la Béraudière, gentilhomme de la chambre, marquis de l'Isle du Douhet et du Plessis-Rideau. Son fils Gabriel épousa Renée *d'Avaugour* et fut

(1) Jeanne de Henleix se remaria à Gilles de la Lande, qui paraît avoir été catholique.

Digitized by Google

fait prisonnier en 1622 avec les gentilshommes protestants qui défendaient l'île de Ré. Il assista aux Etats de Bretagne dans l'ordre de la noblesse en 1614 et 1638 et mourut en 1660 laissant cinq filles : 1° Marguerite, mariée à Henri *de la Chapelle*, marquis de la Roche-Giffart ; 2° Louise, mariée à Jacques-Antoine de Crux, seigneur de Courboyer ; 3° Henriette, mariée à Jacques le Clerc, seigneur de Juigné ; 4° Antoinette, mariée à Charles de Chandieu, marquis de Chappes ; 5° Anne, mariée à Louis *de Montgommeri*, seigneur de Ducé.

Isaac, seigneur de Saint-Etienne, fils de Gilles et de Perrette Barbastre, épousa Marie (et non Marthe) Chabot et mourut en 1621 ou 1622, laissant deux filles : 1° Anne, mariée à *Charles Chasteigner*, seigneur de la Grollière ; 2° Judith, mariée 1° à Charles *de Bessay*, seigneur des Granges près Talmont, 2° à Denis du Janel, seigneur du Bois Rouault, maître d'hôtel et gentilhomme de la Chambre. Anne et Judith assistent en 1632 au mariage protestant de Jacob de L'Espinay et d'Anne Tinguy.

LAURENS

Guillaume Laurens, seigneur de Launay, conseiller au Parlement, fils de Pierre et de Françoise de la Chesnaye, fut dénoncé comme protestant et son office supprimé en 1570. Il avait épousé Marie de Pouez, dont il eût une fille, Jeanne, dame du Branday en Brains, mariée 1° à Pierre *de Sévigné*, 2° à Charles du Bec, seigneur de Bouri.

(A suivre.) Vte Ch. de Calan.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Les fêtes de Jacques Cartier sur la Côte d'Emeraude : à la cathédrale ; sur les remparts ; au vieux manoir. — Le Pardon des Fleurs d'ajoncs à Pont-Aven.

Je ne sais qui a trouvé le joli mot de Côte d'Emeraude pour baptiser les rivages qui s'étendent de Cancale au cap Fréhel. On l'attribue à Tiercelin, le distingué Directeur de l'*Hermine*, et je n'en serais pas surpris : il n'y a que les poètes pour avoir de ces idées-là. Cette expression en tout cas a le double mérite d'être une peinture d'une saisissante vérité, en même temps qu'une triomphante réponse aux orgueilleux Méridionaux, si fiers de leur Côte d'Azur. Au fond ils ont raison de la vanter et je veux bien reconnaître que Nice, Menton, Antibes et Monte Carlo sont des coins ravissants ; mais ils auraient tort de prétendre, — et ils l'ont fait trop souvent, — que leur pays enchanteur est unique au monde, que sous la calotte des cieux aucun autre ne saurait rivaliser avec lui. Nous qui, moins vantards et plus modestes, haïssons la réclame, nous n'avons pas cherché à attirer les étrangers ; nous les avons attendus, sachant bien qu'un jour ils viendraient d'eux-mêmes admirer nos merveilles, goûter le charme de nos grêves et consacrer notre réputation. C'est chose faite ; par centaines, par milliers chaque année ils arrivent en Bretagne et si leur présence ne profitait pas à nos populations, je serais tenté de regretter le bon vieux temps d'autrefois. Alors on pouvait rêver solitaire au bord de la « grande verte », s'isoler

Digitized by Google

sur quelque falaise sauvage ; tandis qu'aujourd'hui !... En voyageant dans les Côtes-du-Nord, Louis Veuillot écrivait à sa sœur : « O ma chérie, que la terre serait belle, s'il n'y avait pas d'Anglais !... » Qu'aurait-il pensé, qu'aurait-il dit si, vivant cinquante ans plus tard, il fut venu villégiaturer en plein mois d'août dans l'une des stations du Clos Poulet ? Il les aurait rencontrés par bandes, exhibant leurs dents de caïmans... mais je m'arrête !... il y a quelques mois j'aurais pu continuer ; mais maintenant ! .. vous comprenez... la fameuse entente cordiale !... Chut !...

Nos côtes de la Manche sont donc à la mode et, pour ne parler que de celle à laquelle je fais allusion, personne n'osera soutenir que son renom universel n'est pas mérité. C'est en vain que l'on chercherait ailleurs une mer aux tons plus nuancés et plus changeants, des horizons plus variés, des anses plus découpées et plus gracieuses ; des îlots mieux jetés, qu'une brume légère couvre parfois de son voile transparent ; des villes plus coquettement assises, semblant protéger et défendre les délicieux nids de verdure qui les entourent. Et tout ce pays est baigné dans une lumière si douce, est imprégné d'un calme si reposant, de je ne sais quelle harmonie si discrète, qu'on ne peut l'oublier quand on a une fois subi la troublante magie de sa beauté. L'arc de cercle, formé à droite par les collines de la Normandie et à gauche par les dunes de Saint-Cast, ressemble à une vaste parure, à un collier gigantesque, dont Cancale, Rothéneuf, Paramé, Saint-Servan, Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac seraient les pierres précieuses ; dont Saint-Malo, au milieu et en pendeloque, serait la perle reine et l'on ne s'étonne plus que les artistes et les voyageurs, après avoir parcouru cette

Digitized by Google

contrée privilégiée, aient osé la comparer, n'en déplaise au Midi, à la baie de Naples et au Bosphore.

Mais je ne veux pas tenter ici une description qui aurait le double défaut d'arriver après beaucoup d'autres et de rester très au-dessous de la réalité. Je dois raconter les fêtes qui ont eu lieu en l'honneur de Jacques Cartier, le 23 et le 24 juillet, et j'avoue que cette tâche m'effraie. Quand j'évoque le souvenir de tout ce que j'ai vu et entendu, tant d'acclamations, tant de réjouissances, tant de discours se présentent à ma mémoire que, si je ne voulais rien omettre, tout ce numéro de la *Revue* n'y suffirait pas. Je serai donc obligé de laisser de côté les détails pour ne jeter qu'un coup d'œil d'ensemble sur ces deux journées inoubliables. Je les résumerai en disant qu'il me semble avoir assisté à une féerie en trois tableaux, à une apothéose en trois actes, qui pourraient s'intituler : A la cathédrale. — Sur les remparts. — Au vieux manoir.

I. *A la Cathédrale.* — Quand on veut exalter un héros, il faut le prendre tout entier et honorer en lui tout ce qui a fait sa gloire et son génie. Avant d'être un intrépide marin, un grand Français, Cartier fut un grand chrétien, un homme de foi profonde : il convenait donc que ce fut d'abord à l'église qu'on lui rendît hommage ; c'est là qu'on devait mettre en relief son âme si mystique, si croyante, et à cause de cela si généreuse. La cathédrale de Saint-Malo, riche de tant de souvenirs, était bien indiquée pour entendre son premier éloge : ses voûtes gothiques durent recevoir les épanchements de son cœur d'enfant ; c'est sur son parvis qu'il vint solliciter la bénédiction de son évêque avant de partir pour son mystérieux voyage, et c'est quelque part,

Digitized by Google

cachés sous l'une de ses dalles, que reposent ses ossements blanchis. Aussi le vieux temple avait-il mis toutes ses parures pour ce jour solennel : des drapeaux bretons et canadiens, mariés à des drapeaux tricolores, le pavoisaient au-dehors comme au dedans et leurs vives couleurs semblaient rajeunir ses sombres arceaux de granit.

Des fauteuils avaient été réservés dans le chœur ; quelques minutes avant l'heure marquée pour la cérémonie, les autorités viennent s'y asseoir : M. Turgeon, ministre du Canada ; Mrs les députés Brice, La Chambre, Surcouf ; le général Méert et M. de Montbéliard, chef d'état-major de la 20e division ; l'amiral Leygues ; Botrel ; Tiercelin, président du Comité ; le Maire de Saint-Malo et son conseil municipal etc... Au premier rang de l'assistance et à des places spéciales une centaine de Canadiens ; puis une foule immense, s'entassant jusque dans les derniers recoins de l'édifice, débordant sur la place : toute l'élite de l'antique cité des corsaires et des villes voisines, étroitement unies dès le début de ces fêtes dans un sentiment de commune fierté. A dix heures le Cardinal Archevêque de Rennes monte à l'autel et commence la messe, pendant que l'orgue prélude par quelques accords à la cantate si impatiemment attendue. Cette œuvre, écrite par Tiercelin et mise en musique par Louis Blanc, fut magistralement exécutée et unanimement appréciée. Le musicien avait tellement identifié sa pensée à celle du poète ; il en avait suivi les contours avec tant de fidélité et d'aisance, que les plus profanes pouvaient facilement saisir tous les développements du thème aussi riche que varié. Pour exprimer le calme de la mer, le rêve de Cartier, l'introduction est expressive et douce ; des voix pures d'enfants appor-

Digitized by Google

tent les appels de l'infini ; ce sont comme des brises qui viennent de loin, de très loin, de l'au delà. Puis c'est le triomphe qu'il faut chanter ; alors, pour donner leur énergie et leur ampleur aux vers qui terminent le poème, la musique se fait vive, ardente, emportée ; elle monte, elle grandit et les supplications mélodieuses se changent en acclamations pour applaudir le vainqueur. Après l'Elévation, pour élever les cœurs plus haut encore, jusqu'à l'Eucharistie, jusqu'au ciel, Mme Botrel fait entendre une sublime prière, l'*O Salutaris* de Ch. Cognet, qu'elle module avec tout son talent, toute son âme de chrétienne, et le chanoine Janvier paraît dans la chaire.

D'une voix sonore et harmonieuse qui parvient à toutes les extrémités de la cathédrale, il commence par l'exposé de cette idée générale que « le patriotisme et la religion sont les deux sentiments qui ont imprimé les plus sublimes transports à l'activité humaine » ; puis après avoir salué Saint-Malo « qui dans les annales de la Bretagne a la page la plus originale et la plus glorieuse ; dont la vie est une épopée si extraordinaire, qu'elle a commandé l'admiration du monde entier », il annonce les deux parties de son discours : l'idéal patriotique de Cartier et son idéal religieux : comment il servit la France et comment il servit l'Eglise. — Son rêve de Français fut d'accroître sa patrie et, pour atteindre ce but, il lutta avec opiniâtreté contre toutes les difficultés, il renversa tous les obstacles. Il eut à vaincre « cette science borgne qui nie tout ce qui n'est pas renfermé dans le cadre étroit de sa vision, l'indifférence ennemie de tout effort, le scepticisme dont le rôle est de décourager toutes les énergies » ; il eut à combattre contre la mer, « cette puissance brutale qui se joue cruellement de ses plus passionnés amants » ; contre l'hor-

Digitized by Google

rible scorbut qui décima son équipage ; contre les indigènes enfin qu'il sut civiliser en se présentant à eux comme « le héraut de la charité, en faisant luire sur ces côtes sauvages l'aurore de la vérité et de la paix. » — Son rêve de chrétien fut d'étendre le règne du Christ. Dans sa lettre à François Ier il se proclamait le pionnier de l'Evangile. Ce n'était pas un vain mot. Son expédition cimenta pour les siècles l'alliance du drapeau et de la croix. Le drapeau, il l'éleva bien haut sur ses nouvelles conquêtes ; la croix, il la plaça sur la poitrine de ses matelots, sachant que le chétien ne saurait trahir et que « sa fidélité à Dieu aurait pour corollaire sa fidélité au Roi, c'est-à-dire à la France ».

Ces quelques lignes ne donneront qu'un pâle résumé de cette magnifique page d'histoire ; mais ce que surtout elles ne sauraient rendre, c'est le geste large de l'orateur de N.-D. de Paris, ce sont les termes enflammés dont il se servit pour flétrir l'internationalisme, pour réclamer des croix « sur les poitrines vaillantes pour les exalter, sur les poitrines fragiles pour les soutenir, dans les champs, au détour des chemins, partout..., afin que partout domine l'idée de la Rédemption qui éclaire le monde et qui l'embrase ». A plusieurs reprises il sut atteindre les sommets les plus hauts de l'éloquence et, si les applaudissements eussent été permis dans une pareille enceinte, ils auraient éclaté vingt fois pour traduire les impressions de l'auditoire. Y avait-il des incroyants à cette cérémonie ? Je ne sais ; en tout cas ils ont pu se convaincre, en voyant les superbes envolées de cette voix si passionnément convaincue faire tressaillir et vibrer ces milliers d'âmes, que la foi est le plus puissant des leviers et que si l'Église a de maternelles tendresses pour aimer ses enfants, elle sait

Digitized by Google

trouver des accents incomparables pour célébrer ses héros !

II. *Sur les remparts.* — Le second acte, la solennité officielle, avait pour décor : Saint-Malo avec des centaines de drapeaux flottant au vent, la baie de Dinard sillonnée de vapeurs et de yachts aux voiles étincelantes, et puis le grand Bé, Cézembre, et puis la mer,

« miroir où l'infini contemple sa pensée ».

caressant ce vaste panorama de ses flots verdâtres. Sur le terre-plein de la Hollande le monument avait été dressé ; les milliers de personnes qui l'entouraient se découvrirent, et au chant de la *Marseillaise*, aux grondements des canons de l'escadre, le voile de la statue tomba. Elle est vraiment belle, cette statue, où Georges Barreau a mis le meilleur de son art. Le capitaine malouin, enveloppé dans un « caban » qui recouvre le pourpoint tailladé, les manches ouvertes et la fraise du col, debout à l'arrière de son navire, tient d'une main ferme la barre du gouvernail à tribord. La hache d'abordage pend à son côté ; les yeux profondément enfoncés dans leurs orbites, le front aux artères tendues, pensif, il semble scruter de mystérieux horizons. Tout était prêt pour l'inauguration qui devait être une sorte de tournoi oratoire ; la lice était ouverte ; les acteurs n'avaient plus qu'à entrer en scène.

Monsieur Brice, président du Conseil général, rend hommage au poète délicat qui, après avoir chanté si délicieusement la Bretagne, s'attache avec tant d'amour à la glorification de ses grands hommes, exalte le beau geste de Botrel, s'en allant au Canada avec sa « Douce », quêter pour Jacques Cartier ; et salue les représentants

Digitized by Google

de la marine et de l'armée, « qui sont une même école de dévouement, d'héroïsme et d'honneur ». — Tiercelin, en une langue d'une pureté et d'une finesse inimitables, fait l'historique des expéditions de celui dont le bronze vient d'immortaliser les traits et énumère les principaux concours qui ont assuré la réussite de cette entreprise. — Monsieur Brémont lit, avec la perfection qui est le privilège de ce merveilleux diseur, un poème d'un Canadien, William Chapman, qui se termine par cette strophe :

« La poésie et l'art, ô fécond mariage !
« Ont conçu ce tardif, mais éclatant hommage ;
« Et tout fier comme vous de votre fier succès,
« Répétant un grand cri qui vibre au nouveau Monde,
« Je vous jette, à travers la grande mer qui gronde,
« Le bravo délirant du Canada français. »

— Celui que Tiercelin vient d'appeler « un messager de patriotisme et de poésie », celui à qui en somme on devait cette statue et qui trop modestement se cachait dans un coin, Botrel monte à la tribune. Il déclame avec la voix chaude, avec le cœur qu'on lui connaît, une pièce admirable, dont je regrette de ne pouvoir citer que ces quelques vers :

« Oui, la Bretagne, unie au Canada fidèle,
« Enverront jusqu'à toi, le soir, à tire d'aile,
« Les âmes de leurs meilleurs fils ;
« Et tu verras planer ceux-là qui furent nôtres :
« Beaumanoir, Duguesclin, La Tour d'Auvergne et d'autres...
« Près de Montcalm et de Lévis.

« Et les fils de la grêve et les fils de la lande,
« Qui s'en viendront rôder ici sur la « Hollande »,
« Se sentiront le cœur meilleur ;

Digitized by Google

« Pour avoir entendu ces preux dans la nuit grise,
« Avec la douce voix troublante de la brise,
« Leur parler de gloire et d'honneur. »

— M. Surcouf, député, retrace l'histoire de Cartier, cet éternel « pilote de la cité des corsaires vers l'immortalité ». — M. La Chambre résume les conséquences de ses découvertes et l'acclame en unissant les devises des deux pays : *Toujours fidèle — Je me souviens.* — Le Maire de Saint-Malo se fait l'interprète de la joie commune en ce jour mémorable et termine par cette phrase, qu'il lance avec une réelle émotion : « Messieurs, pour témoigner au Ministre du Canada notre admiration et notre reconnaissance, je vous propose de lui donner le titre et de le proclamer citoyen de Saint-Malo. »

M. Turgeon se lève alors, serre la main de M. Jouanjan, et commence son discours. Parmi ceux qui ne connaissaient pas le Canada ou qui avaient oublié qu'à travers les vicissitudes du temps il est resté vraiment la Nouvelle France, l'apparition du premier ministre excita un certain scepticisme. Mais il avait à peine ouvert la bouche, que l'hésitation fit place à un enchantement sans cesse grandissant. La foule comprit, sentit, qu'elle avait devant elle un grand Français et un grand orateur, possédant avec un amour passionné pour notre pays tous les dons de l'éloquence : le souffle, l'élévation, la variété des images, le geste, le mouvement et la fascination. Il montre qu'il connaît à fond notre littérature, lorsqu'il rappelle que le fantastique voyage de Pantagruel ne fut qu'un pastiche de ceux du célèbre découvreur. Avec une sorte d'orgueilleuse fierté, il prouve que Cartier fut le missionnaire du Canada e

Digitized by Google

qu'il fut de plus un précurseur : « Lafayette et Franklin ne firent que l'imiter sur les terres américaines ; aussi n'est-ce pas la statue de la Liberté qu'on aurait dû ériger dans le parc de New-York, mais la statue de la France. » Puis, ne craignant pas d'aborder la grave question de la politique coloniale, il décrit le Canada, maître de lui, reconnaissant à l'Angleterre de lui imprimer, sous les apparences d'une domination qu'elle a le tact de faire sentir à peine, son prodigieux génie commercial ; mais, gardant son âme, toute son âme, à la France, à la Mère Patrie.

Jusque-là la foule, entraînée par la chaleur communicative de l'orateur, avait haché d'applaudissements chacune de ses phrases ; mais quand, d'une voix sourde où passaient des plaintes de poignante tristesse, M. Turgeon parla de la séparation de 1753, alors qu'après avoir flotté pendant deux cents ans sur le Canada,

« Notre drapeau français, trempé de pleurs amers,
« Ferma son aile blanche et repassa les mers ; »

quand il dépeignit le deuil des Canadiens « à cette heure sanglante où l'ange de la douleur visita votre patrie et lui enleva deux filles de sa pensée, qui lui furent brutalement arrachées par des défaites imméritées » ; l'enthousiasme devint du délire. La multitude empoignée, électrisée, se leva d'un bond, les mains tendues, les yeux pleins de larmes ; des acclamations frénétiques éclatèrent comme un tonnerre ; et cette indescriptible ovation, dont rien ne saurait donner une idée, dut prouver au ministre qu'il avait atteint son but et qu'il avait été compris. Ah ! c'est que ce n'était pas seulement une magnifique harangue, qu'il venait de débiter ; c'était une véritable et solennelle profes-

Digitized by Google

sion de foi qu'il venait de faire. Personnification vivante de la mâle ardeur canadienne et de ses juvéniles espoirs, c'était plus que l'affection banale et la pensée reconnaissante de la nation sœur qu'il venait apporter à la France ; c'était son cœur, son cœur resté tendre, libre et fidèle, qu'il venait lui donner et lui donner pour jamais !...

III. *Au vieux manoir.* — La curieuse gentilhommière de Limoilou en Saint-Ideuc, a-t-elle été la demeure habituelle de Cartier, ou seulement sa maison de campagne ? on l'ignore ; il est cependant certain qu'elle lui a appartenu, qu'il y a séjourné, et c'en était assez pour qu'on eut l'idée d'y apposer une inscription commémorative. C'est par ce pieux pèlerinage que se terminèrent les fêtes, le lundi 24 juillet. Il était juste, qu'après avoir célébré l'apôtre de la foi chrétienne et le grand serviteur du pays, on eut un souvenir aussi pour l'homme simple, bienfaisant, modeste, dont la vie privée ne fut peut-être pas moins admirable que la vie publique. Et comme toutes les parties du programme furent en parfaite harmonie avec les idées qu'elles représentaient, celle-ci eut un caractère intime et touchant, qui contrasta d'une façon charmante avec la solennité de la veille. Ce n'est pas à dire pour cela que cette promenade fut silencieuse ; au vin d'honneur de Paramé et à l'antique manoir, des artistes et des savants, comme : Tiercelin, M. Dupont, Botrel, M. Fabre-Surveyer se firent chaleureusement applaudir et M. Turgeon sut accomplir un véritable tour de force en montrant qu'il pouvait apprendre trois cents vers, — ce qui n'est déjà pas banal pour un ministre, — mais encore qu'il

Digitized by Google

savait les réciter avec un talent qui rendrait jaloux un Got, un Mounet, un Brémont ou un Coquelin, — ce qui est encore plus stupéfiant. — Analyser ce qu'a dit chacun des orateurs et leur donner les éloges auxquels tous auraient droit, nous entraînerait trop loin ; bornons-nous à esquisser le cadre de cette seconde journée.

Saint-Malo est entourée de gracieuses petites cités, qui ne sont point jalouses de sa gloire. Il y aurait peut-être une exception à faire pour Saint-Servan. On prétend, on affirme même, que celle-ci considère sa voisine plutôt comme une rivale que comme une sœur ; qu'elle se plaint d'un certain exclusivisme, d'un dédaigneux orgueil. Mais tout cela est-ce bien vrai ? ce sont sans doute des calomnies !. . vous savez !.... on dit tant de choses !... Quant à Paramé, à Rothéneuf et aux autres, elles regardent d'un très bon œil la ville aux fiers remparts ; elles vivent paisiblement à leur ombre ; et ne se plaignent point d'une réputation, qui rejaillit sur elles et dont elles bénéficient. Avec quelle impatience elles attendaient ce 24 juillet ! Pensez donc !... le cortège officiel devait les traverser ; les autorités devaient s'y arrêter ! Mais comment organiser quelque chose en pleine campagne ? quel genre de décorations choisir ? Ce ne fut pas long, je vous assure ; on dressa des poteaux, des mâts de bateaux et on y attacha des banderolles, de la verdure, des fleurs des champs ; on accrocha des drapeaux partout, sur les portails, sur le sommet des croix, sur les fossés ; on fit des berceaux de feuillage et ce fut tout. Ce fut assez, car c'était délicieux ; tout cela était empreint d'une franchise, d'une spontanéité, d'une grâce sympathique, que tout le monde apprécia.

Digitized by Google

A Paramé, la mairie est modeste ; mais on avait dissimulé sa pauvreté sous tant d'oriflammes ; on y avait apporté tant de plantes ; on avait tout arrangé avec tant de goût, qu'elle paraissait tout à fait jolie. Saint-Ideuc avait eu une idée originale qui mérite d'être signalée. Le placitre de l'église avait été transformé en un ravissant jardin, en un vrai reposoir. Au fond, sous de grands arbres, une toile représentait le héros débarquant au Canada ; une barque gisait à terre avec ses agrès ; et tout autour, des massifs, de riches feuillages, des rochers artificiels et même une cascade, s'il vous plaît, formaient une oasis d'une fraîcheur exquise, d'une touchante naïveté. Rothéneuf avait aussi voulu prendre part à l'allégresse générale et sur la place se dressait une porte gigantesque, formée de deux tours carrées, surmontées de mâts de navires avec leurs vergues en croix. Cette promenade, à travers les sentiers que Jacques Cartier dut parcourir tant de fois, fut vraiment une marche triomphale ; elle s'acheva comme elle avait commencé ; sous un soleil d'or, au bruit du carillon des cloches et des feux de mousqueterie, devant des haies odorantes et des fermes pavoisées, au milieu de populations joyeuses, enthousiastes, et d'acclamations ininterrompues !...

. . . . . .

Tels furent les trois principaux actes de cette apothéose. Pour être complet, il faudrait y ajouter les banquets, les séances du Casino, où Bretons et Canadiens affirmèrent si hautement la « communion de leurs âmes fraternelles ». Et si, en terminant, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur ces fêtes radieuses, nous pouvons affirmer que leur succès a dépassé toutes les espérances. Ce succès est dû tout d'abord au comité,

Digitized by Google

dont l'entêtement invincible, la sage habileté, l'aimable souplesse et l'éloquente persuasion surent réveiller la confiance des plus découragés, écarter des oppositions parfois perfides et venir à bout d'obstacles sans cesse accumulés. Il est dû ensuite au pays qui, avec tant de bonne volonté, avec un si généreux entrain, se leva tout entier, comme un seul homme, sans esprit de partis, sans distinction d'opinions, pour célébrer la mémoire de son glorieux compatriote. Il en a été récompensé ; ces deux journées-là resteront au rang de ses meilleurs souvenirs, comme elles seront son honneur vis-à-vis de la postérité ; rien ne leur a manqué.

Et pourtant quelques-uns ont regretté que le gouvernement n'ait pas voulu déranger un de ses ministres, — fut-ce le plus minuscule ; — alors que le Canada avait envoyé un des siens, — et non le moindre, — à Saint-Malo. J'avoue que je ne suis point de cet avis. Rien dans la vie du grand capitaine ne le recommandait précisément à l'admiration de nos déchristianisateurs et sa gloire ne s'en porte pas plus mal..., au contraire ! Et puis je ne vois pas du tout un de nos maîtres actuels à côté ou en face de Mr Turgeon. Un Thomson, un Dubief, un Rouvier aurait fait là piètre figure, — il y a des voisinages si compromettants ! — et qu'aurait dit un de ces hommes d'Etat, s'il eut entendu le ministre canadien s'écrier avec toute sa liberté et toute sa foi : « C'est la religion qui a conquis notre pays à la civilisation ; c'est à l'ombre de la religion qu'il s'est développé et qu'il continue de vivre pour sa plus sûre prospérité ? » Décidément la République a prudemment agi en ne se faisant pas représenter et loin de l'en blâmer, je serais tout disposé, par amour-propre national, à l'en féliciter. Non ; rien n'a manqué à ces

Digitized by Google

fêtes, pas même un ministre français. Elles ont été une grandiose manifestation patriotique. un spectacle émouvant, bien réconfortant au milieu de nos temps si troublés; elles ont été dignes de la France, de la vraie France *toujours fidèle* ; elles ont été dignes de la Bretagne *qui se souvient*.

*
* *

Connaissez-vous, avez-vous rencontré sur votre route ceux que j'appelle des Eteignoirs ? Ce sont des gens qui passent leur vie à diminuer tout ce qui est grand, à dénigrer tout ce qui est beau, à douter de tout ce qui est bon. Quand par hasard le nom de Botrel est prononcé devant ces esprits pointus, ils murmurent avec un petit air de pitié hypocrite et fausse : « Botrel !... personne n'en veut plus... vous savez, il est fini... complètement usé...» Ah ! nous l'avons bien vu à Saint-Malo ! Il n'osait pas sortir, parce que dans les rues on faisait haie pour le saluer ; il ne fut jamais accueilli avec autant de bravos délirants et à ce propos je me souviendrai toujours du voyage aux Portes-Cartier, en Saint-Ideuc. Quand apparaissait son landeau ; quand on les apercevait, lui et sa Douce, dans leurs gracieux costumes, toutes les mains se tendaient vers eux ; les bambins couraient pour jeter des fleurs dans leur voiture ; et des cris s'élevaient de toutes les fermes, de tous les champs, tout le long du chemin, partout : « Les voilà !.. les voilà !.. Vive Botrel !.. Vive Mme Botrel !.. » Ils en avaient les larmes aux yeux, et nous aussi, qui les aimons tant. C'était à croire vraiment qu'il était le héros de ce pèlerinage, ou plutôt qu'il y en avait deux : le marin d'autrefois et le barde d'aujourd'hui. Mrs les

Digitized by Google

Eteignoirs, vous n'avez pas de chance ; votre dernière trouvaille n'est pas heureuse, il faudra chercher autre chose !.. Et la fête de Pont-Aven, le 6 août, qu'en dites-vous ?..

Pourquoi notre poète avait-il choisi cette jolie localité, enfouie dans la verdure, égayée par le joyeux tic tac de ses moulins et qui, tout autant que le Huelgoat, pourrait mériter le surnom de Suisse Bretonne ? Ça, c'est son secret. Pourquoi créer un *Pardon* de plus, alors que chez nous chaque paroisse, chaque chapelle, chaque calvaire a le sien ? Botrel ne me l'a pas dit ; mais je crois avoir deviné sa pensée. Il a dû remarquer le changement qui s'est opéré dans nos assemblées populaires ; elles se sont modernisées ; les chevaux de bois, les baraques foraines, les tirs à la carabine les ont envahies ; ce sont des foires. Il en a gémi et il a voulu entreprendre la tâche difficile, — mais que lui seul pouvait tenter, — de leur redonner ce caractère religieux, intime, touchant, qui a fait leur vogue et qui faisait leur charme. Et c'est sans doute pour cela, qu'il en avait réservé la présidence d'honneur à celui qui porte si fièrement, là-bas dans le Midi, le drapeau de la décentralisation, à Mistral, qui lui a écrit une lettre, dont je veux extraire, comme une fleur d'or, cette phrase délicieuse : « Vos Bretonnes, vos jeunes filles, sont et seront toujours les Reines de la race. Ayant le charme à leur service, comme les antiques fées, elles peuvent sauver par leur volonté seule tout ce qu'elles voudront et ce n'est pas pour rien que Dieu a campé la Bretagne sur un piédestal de granit ; c'est afin qu'elle lutte superbe et triomphante contre le battement de la mer envieuse. »

Ce coup d'essai fut un coup de maître ; ce fut un vrai

Digitized by Google

pardon d'autrefois qui revécut là pendant quelques heures et l'on put y saluer la renaissance de toutes les traditions, le culte pieux de l'antique idiome et des légendes séculaires. Cérémonie religieuse à l'église ; concours de binious ; défilé de paysannes, au milieu desquelles trônait la Reine sur un chariot, conduit par des mendiants et traîné par des bœufs ; représentation donnée par Botrel sous les verdoyants ombrages du Bois d'Amour ; gavottes animées et joyeuses ; toutes les parties du programme furent exécutées devant dix mille spectateurs, au chant des sônes et dans le miroitement des costumes éblouissants. La Bretagne étala ce jour-là toutes ses parures, toute sa grâce ensorceleuse, et prouva une fois de plus son incroyable vitalité. Il suffit qu'un homme de cœur, un homme aimé d'elle, appuie les doigts sur sa lyre, pour que toutes ses cordes frémissantes se mettent à vibrer !

La Reine des Fleurs d'ajoncs, Mlle Françoise Le Goff, adressa à Mme Botrel ce délicat compliment : « Si vous êtes, Madame, pour le poète la Muse charmante, pour le barde la Douce idéale, vous êtes pour mes compagnes et pour moi l'étoile brillante qui guide la marche de la Bretagne vers la poésie et vers la beauté. Vous avez fait acclamer notre costume local dans la France entière et par delà les mers ; par vous Pont-Aven a pris plus de renom et plus de charme ; nous vous en sommes profondément reconnaissantes. » A notre tour, nous voulons dire à celui qui fut le vrai roi de cette poétique journée : « Pour vous, ami, vouloir c'est pouvoir et pouvoir c'est triompher. Vous savez bien que la victoire est aux audacieux et, puisque le succès oblige, vous n'êtes pas de ceux qui s'arrêtent à mi-chemin, quand ce chemin conduit à tout ce qui

Digitized by Google

nous est cher, à tout ce que nous défendons. Poursuivez votre idée et agrandissez-la. Pourquoi ne l'étendriez-vous pas à nos cinq départements ? Allez-y à tour de rôle ; créez-y un *pardon type* comme celui de Pont-Aven, et à chacun d'eux donnez le nom d'une de nos fleurs agrestes. Vous comblerez ainsi les vœux de tant de contrées qui vous attendent, qui vous « espèrent » ; votre bouquet, dans les temps à venir, sera gardé comme une relique précieuse par tous ceux qui aimeront encore à respirer les parfums de chez nous ; on bénira la main, la vôtre, qui aura fait éclore toutes ces fleurs odorantes et puis j'ajoute (parce que je suis moins charitable que vous) : ça fera rager les Eteignoirs ! »

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 7 Septembre 1905.

Présidence de M. le Vicomte Ch. DE CALAN, président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le jeudi 7 septembre 1905, à 10 heures 1/4 du matin, dans la salle de l'École Maternelle, pendant le Congrès de l'Association Bretonne à Concarneau.

Etaient présents: MM. le vicomte Ch. de Calan, le marquis de l'Estourbeillon, le comte de Laigue, le comte Lanjuinais, le comte Le Gonidec de Traissan, le comte de Palys, chanoine Peyron, Plihon, le baron Gaëtan de Wismes.

NÉCROLOGIE

M. le Président rappelle les deux pertes considérables éprouvées par la Société depuis sa dernière réunion et s'associe aux hommages rendus à la mémoire de M. le chanoine Guillotin de Corson et de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Président expose qu'après une fâcheuse période la Société des Bibliophiles Bretons reprend avec vigueur ses tradi-

Digitized by Google

tions d'autrefois. Le recueil de *Mélodies bretonnes* de M. l'abbé Guillerm est entre les mains des sociétaires qui recevront prochainement le *Journal de M. Jacquelot du Boisrouvray sur les États de Bretagne*, document presque entièrement inédit, et probablement à la fin de l'année le *Journal de l'abbé de la Landelle*, mis au jour et commenté par notre savant confrère le comte de Laigue.

Outre ces ouvrages, plusieurs autres sont en projet ou en préparation.

Monsieur le Président reparle d'une édition de *documents administratifs sur la fin du règne de Louis XIV en Bretagne* ; il s'agit de la correspondance de l'Intendant avec le Contrôleur Général ; la vie réelle de nos pères apparaît dans tout son jour à travers ces pages. Monsieur Letaconnoux, agrégé d'histoire, un des plus brillants élèves de la Faculté de Rennes, vient de partir pour Paris où il doit s'occuper de ce travail ; il passera les parties sans intérêt et sera probablement en mesure de rapporter la matière d'un volume.

La Société donne son approbation entière à ce projet intéressant.

Monsieur Plihon déclare, à ce sujet, que les archives du Ministère de la Guerre renferment de nombreuses et curieuses pièces. — « On ne peut en avoir communication, dit Monsieur Le Gonidec de Traissan. » — « Peut-être, riposte Monsieur Plihon, cette consigne serait-elle levée pour nous, grâce à Monsieur Lemoine. » — Monsieur Lemoine, dit Monsieur le Président, ne peut s'en occuper en ce moment. »

Un autre projet est soumis aux assistants. Pierre Le Baud a laissé une première rédaction, absolument inédite, de son *Histoire de Bretagne*. Monsieur de la Borderie la préférait à la seconde, celle qui a été imprimée. Monsieur le Président se propose de mettre au jour ce précieux manuscrit en donnant les variantes de la rédaction imprimée ; il respecterait le texte de Le Baud, mais ajouterait des notes pour les erreurs historiques ; l'avis de Monsieur Lanjuinais, partagé par tous les assistants, est que ces notes soient, non rejetées à la fin des

Digitized by Google

chapitres, mais placées au bas des pages. Monsieur le Président rappelle que Le Baud a fait précéder son *Histoire de Bretagne* proprement dite de deux autres travaux : une *Histoire Sainte* et une *Histoire profane* ; si ces deux parties sont trop longues, elles seront élaguées.

Ce très alléchant projet est accueilli par les sociétaires avec une faveur marquée.

Un nouveau volume des *Réformations et montres de la Noblesse de Bretagne* pourra être livré par Monsieur de Laigue vers le mois d'avril 1906.

Un de nos collègues a saisi Monsieur le Président d'un projet de réimpression de *l'Histoire de Morlaix* par Daumesnil. Mais l'ouvrage en question étant fort récent et d'une étendue considérable, tous les assistants sont d'accord pour surseoir tout en remerciant Monsieur Puyo, ancien maire de Morlaix, de la subvention de 500 francs mise généreusement par lui dans ce but à la disposition de notre Société.

Monsieur de l'Estourbeillon affirme combien il serait utile de publier, avec des notes, les anciens *Registres de la Chancellerie de Bretagne* ; il est vrai qu'un travailleur robuste serait essentiel pour ce labeur. Monsieur de Calan a pensé, lui aussi, à cette publication, mais Monsieur Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, a l'intention de la faire ; il vaut donc mieux lui en laisser la joie.

Sur demande de M. de Laigue, M. le Président dit que, malgré son offre de 300 francs, il n'a pas encore reçu de projet de publication des *Registres des États de Bretagne* ; il espère que plusieurs communications lui parviendront pour le 1er août 1906.

M. le Président aurait vivement désiré pouvoir distribuer un volume de documents sur la période révolutionnaire en Bretagne ; il a frappé vainement à plusieurs portes. Il croit pourtant qu'avec de la ténacité on arriverait à une chasse fructueuse. M. de Wismes signale un précieux recueil de lettres écrites par une Bretonne, la duchesse d'Elbeuf, née Catherine Innocente de Rougé, qui resta à Paris pendant la Terreur ;

Digitized by Google

cette correspondance appartient à M. Champion, libraire à Paris, qui en demande un prix élevé. M. le chanoine Peyron possède plusieurs pièces sur la chouannerie bretonne.

Au cas où la Société déciderait la publication d'un nouveau volume de *Mélanges*, un ou plusieurs chapitres seraient utilement consacrés à cette période de notre histoire.

ÉLECTIONS

En remplacement de M. Joseph Rousse, élu vice-président, M. le Président propose de nommer membre du Conseil M. Joüon des Longrais, l'érudit rennais si connu : cette proposition est agréée d'acclamation.

OUVRAGE OFFERT

M. Plihon offre gracieusement à la Société des Bibliophiles Bretons le 1er volume de la réimpression de la magistrale *Histoire de Bretagne*, due au regretté M. de la Borderie.

M. le Président remercie vivement M. Plihon de son beau cadeau.

REMERCIEMENTS

Sur la proposition de M. de Laigue, la Société vote les plus chaleureux et mérités remerciements à notre jeune et actif Président, le vicomte Ch. de Calan, qui par son zèle fait revivre aux Bibliophiles Bretons les jours fortunés d'autrefois.

La séance est levée à 11 heures

Le Secrétaire-Adjoint,
Bon G. de Wismes.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Pour paraître tous les 2 mois, à partir du 15 Octobre 1905
à la **Librairie Bretonne,** 6, RUE DU VAL-DE-GRACE, PARIS-Ve.

LE FURETEUR BRETON

BULLETIN DOCUMENTAIRE

Curiosités historiques, Littéraires et Artistiques de Bretagne. — Langue Bretonne. — Archéologie. — Traditions populaires. — Iconographie. — Questions celtiques. — Généalogies des Familles Bretonnes. — Bibliographie. — Questions et Réponses. etc... etc...

PRIX DE L'ABONNEMENT : France : **2** fr. / Etranger : **2** fr. **50**.

Le **Fureteur Breton** formera tous les 2 mois un fascicule grand in-8° de 32 pages minimum, sous couverture illustrée d'un dessin original dû au talent de l'artiste malouin Malo Renault.

Prière de s'inscrire dès ce jour comme abonné au Fureteur Breton. Paiement après la *réception du 1er numéro seulement.*

Afin de donner une idée de l'intérêt de ce Bulletin, voici les titres de quelques-uns des articles qu'il doit publier :

Une Idille sur une grammaire Bretonne, par Charles Le Goffic. (Cet article est documenté sur curieuses notes manuscrites datant de 1742, trouvées sur un exemplaire de la grammaire bretonne de Grégoire de Rostrenen.)

Le *Kloarek*, poésie populaire bretonne, texte et traductions.

Appel des Bretons aux Armes !...

Discours breton prononcé par Napoléon III en 1858, texte et traduction.

Requête à Nosseigneurs les Maréchaux de France présentée en 1742 par un sr du Boishamon, gentilhomme breton, contre un sieur Mainguet qui l'avait traité de *gentillâtre.*

Les éditions du Catholicon Breton par le Docteur Victor Tourneur.

Certificat de d'Hozier en faveur de la noblesse de Arnaud Félix Louis de la Noë de Coëtpeur, pour son admission au nombre des pages de Madame la Dauphine (1765). (Généalogie de cette famille.)

Lettre en Breton adressée des Etats-Unis en 1838 à la Société Royale des Antiquaires de France.

L'Héritière de Kéroulaz, ballade bretonne, version de Le Gonidec, texte et traduction.

Questions et Réponses. Sous cette rubrique spéciale, le *Fureteur Breton* offre à tous ses abonnés la facilité de poser à ses lecteurs, par son intermédiaire, toute question ou problème d'intérêt breton. Les réponses et solutions envoyées paraîtront dans le numéro qui suivra.

Chansons historiques sur la rupture du mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien d'Autriche.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GRAND MÉCONNU

(Ode au Connétable de Richemont)

La Bretagne eut trois Connétables :
Guesclin, Clisson et Richemont,
Trois fiers colosses formidables
Taillés en plein granit breton.
Pareils à trois cariatides,
Ils se tiennent debout, rigides,
Le glaive au poing, le casque au front.
Arvor ! sur le seuil de ton Temple
Pour servir de garde et d'exemple
A tous les fils qui te viendront !

Les deux premiers, moins par l'Histoire
Que par la Légende vivants,
N'ont point, plongés dans la nuit noire,
Souffert les oublis décevants...
De la pointe de leurs épées,
Ils ont gravé leurs épopées
D'un si beau geste triomphant,
Que dans la plus humble chaumière
Il n'est pas une seule mère
Qui n'en parle à son jeune enfant !

Mais le sort, hélas ! fut injuste
Pour le troisième des guerriers :
La Gloire pour sa tête auguste
Ne tressa jamais ses lauriers !...

Digitized by Google

Si la France ingrate l'ignore,
La Bretagne, jamais encore,
De cet oubli ne se plaignit...
Pourtant il fut, ce capitaine,
Presque l'égal de la Lorraine
Et le vainqueur de Formigny !

*
* *

Il vivait parmi ses bons rustres
Loin des intrigues de la Cour,
Couvert des blessures illustres
De la bataille d'Azincourt ;
L'Amour pur, la pensive étude
Peuplaient sa fière solitude
Et de rayons baignaient son front...
Il pouvait, dans sa tour d'ivoire,
Rester sourd — dédaignant la gloire —
Au strident appel du clairon !

Mais, quand il sut qu'une bergère,
Une humble enfant sans feu ni lieu
Avait pris le glaive et, légère,
Chevauchait sur l'ordre de Dieu,
Quand il sut qu'une faible femme
Tenait tête à la horde infâme
Des Anglais et des Bourguignons,
Richemont jura par sainte Anne
Qu'il irait trouver cette Jeanne
Et serait de ses compagnons !

« Ho ! les gâs ! dit-il, en campagne !
« Aux armes ! les guerriers d'Arvor !
« Qui craint la mort reste en Bretagne
« Qui la nargue me suive encor ! »

Digitized by Google

Et les halliers obscurs frémirent
Et les bons loups bretons surgirent
Prêts au combat, grinçant des dents...
Et bientôt le Chef et sa troupe
Arrivèrent, la Gloire en croupe,
Aux pieds des remparts d'Orléans !

« — Holà ! dit au duc la Lorraine,
« Que veux-tu ? — Combattre avec toi,
« S'il le faut mourir à la peine,
« Mais rendre son trône à ton Roi !
— « D'où viens-tu ? — D'un grand pays libre
« Dont les fils ont un cœur qui vibre
« A tous les échos du malheur !
« - Combien de lances, là, dans l'ombre ?
« — Douze mille au plus par le nombre :
« Cent mille, au moins, par la valeur !

« — Es-tu sujet du Roi ? — Son hôte,
« Son meilleur ami s'il le veut...
« Mais je lui parle tête haute,
« Ne m'inclinant que devant Dieu !
« — Du moins es-tu l'ami des Princes ?
« — Ils n'ont, là-bas, dans nos provinces,
« Rien à dire ni rien à voir :
« Donc, ils me haïssent ! N'importe !
« Veux-tu l'aide que je t'apporte ?
« — Mais qui donc es-tu ? — Le Devoir ? »

C'est ainsi, par dessus la Loire,
C'est sur ce rude et noble ton
Que s'entretenait, dit l'histoire,
La Lorraine avec le Breton !
Et, depuis lors, de la Pucelle
Le Breton fut l'ami fidèle

Digitized by Google

Et le meilleur des généraux ;
Il vécut sa vie héroïque
Jusqu'au jour maudit où, cynique,
Cauchon livra Jeanne aux bourreaux !

Mais le Duc, faisant « sien » le rêve
De la vierge de Domrémy,
Vingt-et-deux ans lutta sans trêve
Et « bouta dehors » l'ennemi !...
Puis, ayant achevé le geste
Commençé par le bras céleste,
Stoïque, il rentra dans sa nuit !...
... France ! rends justice à cet homme :
C'est à lui que tu dois, en somme,
D'être encor la France aujourd'hui !

∴

Mais, demain, sais-tu, ma Patrie !
Si quelques nouveaux léopards
Ne vont pas, te sachant meurtrie,
Sur toi fondre de toutes parts ?
Que feraient-ils, l'âme glacée,
Tes Fils ? s'ils te voyaient, blessée,
Aux combats de nouveau courir ?
Quels sont ceux qui t'y voudraient suivre ?
Quand, pour Toi, si peu veulent vivre
Combien, pour Toi, voudraient mourir !

Or, j'ai foi que, dans sa clémence,
Dieu que tu blasphèmes parfois
Voudra — car tout se recommence —
Te sauver encore une fois ;
Que, te revoyant pantelante,
T'écoutant l'implorer, hurlante

Digitized by Google

Entre les griffes des démons,
Il fera pour ta délivrance
Soudain surgir encore, ô France !
Des Jeannes et des Richemonts !...

Alors, poussant un soupir d'aise,
Ils n'auront plus, tes jeunes Fils,
Qu'un seul hymne : la *Marseillaise*,
Qu'un seul cri : Vive le Pays !
Qu'un seul drapeau : le Tricolore !
Et, devant ta nouvelle aurore
Tu verras fuir ces réprouvés,
Ces traîtres à mines paternes, —
— Cauchons et Bourguignons modernes, —
Les Thalamas et les Hervés !

Et déjà, voici que dans Vanne
L'Oublié, le grand Méconnu,
Déjà le Défenseur de Jeanne
Au grand jour enfin revenu,
Le bon vieux Duc, cambrant la taille
Sur son destrier de bataille
Qu'il a grand'peine à retenir,
Semble, d'un geste d'Épopée,
Faire le salut de l'Épée
A la France de l'Avenir !

THÉODORE BOTREL.

Vannes, le 22 octobre 1905.

Digitized by Google

GWERZ

LAVARET GANT JAFFRENNOU (TALDIR) OUZ TROAD SKEUDEN ARTHUR III RICHEMONT, DUK BREIZ, EN KER GWENED AN 22 A VIS HERE 1905.

Evel ar Pelerin pa ia da bardona,
E benn-baz en e zorn, e visac'h var e skoa,
Deuz meneziou Kerne 'on diskennet ama.

Pe c'hoaz 'vel ar Varzed, kanerien hon mam-bro
Gwechall goz, da amzer hon C'hent-tadou maro,
Me, ho mabik dister, eo red d'in komz d'am zro.

En hano ma breudeur, Barzed nevez Arvor,
Ra dregerno ma mouez var an dachen digor
Vid embann gloar Richemont dreuz da zouar ha mor.

Ra ielo d'ho tiskouarn, gwelloc'h c'hoaz, d'ho kalon,
An neubeud giriou-ma en langach ar Breton,
Breiziz bodet ama deuz ar pevar Ganton.

Ha c'houi, Gwenedourien, enebourien Cezar,
Mibien ar Chouanted, Bretoned hep ho par,
Klevet en brezonek meuli hon Mestr dispar.

Tost da bemp kant vla-so eo kousket en e ve
Arthur Tri Richemont ! Mez bepred e ene
A ziwall Breiz-Izel deuz uhelder an Ne.

Digitized by Google

Re all a gonto d'eoc'h e vue var e hed ;
D'in-me a vo awalc'h lâret d'ar Vretoned
Penoz, mar gramp 'veltan, na vemp ket diskaret.

Eveltan ni laro : « Hon brec'h zo da Vro-C'hall ! »
Difennomp ar Justis ; bezomp atao feal,
Na lakomp ket hon dorn ebarz dorn an dud fall.

Mez eveltan ive na blegimp ket hon fenn
Vit renti homach Breiz. Var hon daoulin, biken
Na stouimp dirag Mestr na dirag Gwaskerien !

*
* *

Dond a rei eun amzer, Arthur c'hoaz a zavo
Diston a rei ar bed gant heklèo e hano ;
Hennez a vrudo Breiz dindan bolz an nenvo.

Da c'hortoz, da statu, Sovetaër ar Franz,
Breizad a ouen gwirion, ha Duk leun a vaillanz,
A viro en hon c'hreiz sklerder an Esperanz.

Rag an dud deuz da sort aman a gresk atao !
Ha mar deu c'hoaz d'ar Saoz astenn varnomp e bao
Prest da stourm evit Franz, Breiz vo kavet : var zao !

JAFFRENNOU
/|\
(*Taldir*).

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

DITE PAR JAFFRENNOU (TALDIR) AU PIED DE LA STATUE D'ARTHUR III RICHEMONT, DUC DE BRETAGNE, EN LA VILLE DE VANNES LE 22 OCTOBRE 1905.

Comme le Pèlerin qui s'en va au pardon son bâton à la main et son sac sur l'épaule, des monts de Cornouailles je suis descendu jusqu'ici.

Ou encore comme les Bardes, troubadours de notre Patrie, autrefois au temps de nos Aïeux disparus, moi, leur humble descendant, je dois parler à mon tour.

Au nom de mes frères, les nouveaux Bardes d'Armor, que ma voix retentisse de cette place ouverte pour proclamer à travers terre et mer la gloire de Richemont.

Qu'à vos oreilles, mieux encore, à vos cœurs, aillent ces quelques mots en la langue des Bretons, compatriotes rassemblés ici des quatre Cantons.

Et vous, Vénètes, ennemis de César, descendants des Chouans, Bretons sans pareils, écoutez louer en breton notre célèbre Duc.

Il y a près de cinq cents ans qu'il dort dans sa tombe, Arthur III Richemont ! Mais toujours son âme garde la Bretagne des hauteurs célestes.

D'autres vous raconteront toute sa vie ; pour moi, il me suffira de rappeler aux Bretons que, si nous faisons comme lui, nous ne serons jamais vaincus.

Comme lui nous dirons : « Nos bras sont à la France ! » Défendons la Justice ; soyons toujours loyaux, ne mettons pas notre main dans la main des mécréants.

Digitized by Google

Mais comme lui aussi, nous ne baisserons pas la tête pour rendre l'hommage de la Bretagne. Jamais nous ne ployerons les genoux devant Maître ni devant Oppresseurs !

∴

Il viendra un temps où Arthur ressuscitera ; le monde retentira de l'écho de son nom. Celui-là rendra célèbre la Bretagne sous le ciel.

En attendant, ton monument, Sauveur de la France, Breton de bonne race, et Duc plein de vaillance, conservera en nos cœurs la flamme de l'Espérance.

Car des hommes de ta trempe croissent toujours ici ! Et si jamais l'Anglais veut encore étendre sur nous sa main, prête à combattre pour la France on trouvera la Bretagne : debout !

Digitized by Google

DU GUESCLIN ET RICHEMONT[1]

Au mois de décembre 1904, la *Revue de Bretagne* publiait une intéressante étude intitulée : *Un Méconnu : Arthur de Richemont, connétable de France.* Les mots : *Un Méconnu* exprimaient très nettement la pensée de l'auteur, M. J. Urvoy de Closmadeuc, et il l'a bien démontrée. Peut-être hélas! sans beaucoup d'exagération, au lieu d'*Un Méconnu*, aurait-il pu écrire *Un Inconnu*? Le grand connétable est presqu'un inconnu même en Bretagne! Combien de conseils municipaux ont refusé leur obole à la souscription pour la statue qui va être inaugurée à Vannes! D'où vient cette indifférence? Ils ne connaissaient pas le connétable de Richemont!

Vers la fin de son étude l'auteur pose cette question :

« ... Pourquoi, après tant de services rendus à la « France et particulièrement au peuple, envers lequel « il se montra toujours plein de mansuétude, la mé- « moire de Richemont n'est-elle pas restée populaire « comme celle du grand Bertrand? » (P. 514.)

La question posée en ces termes appelait en réponse

(1) Ce titre se rapporte seulement à la première partie de ce mémoire. Mais après l'étude sur Richemont à laquelle je vais répondre, il y a quelques considérations sur le sort qu'aurait fait à la Bretagne le mariage de la duchesse Anne avec un Breton. Dans une seconde partie je donnerai aussi quelques explications sur ce point.

Digitized by Google

un parallèle entre nos deux connétables. Or le parallèle a un danger : il incite l'auteur à exagérer des rapports de ressemblance ou de dissemblance entre les personnages qu'il met en présence. De là suit que le portrait de chacun d'eux peut s'éloigner de l'original.

M. Urvoy de Closmadeuc attribue à six causes l'impopularité de Richemont. J'ai le regret de n'être pas d'accord avec lui, et je demande la permission de présenter mes objections. M. de Closmadeuc cite un très beau livre : *Le Connétable de Richemont* par M. Cosneau. Ce livre est le fruit de recherches non seulement consciencieuses mais immenses. Je le citerai à mon tour. M. Cosneau me fournira la plupart de mes réponses : il sera ainsi juge entre nous.

Voici ces six causes de l'impopularité deRichemont :

1° L'antipathie du roi, la jalousie des courtisans ;

2° Sa morgue de grand seigneur opposée à la bonhomie de du Guesclin ;

3° Du Guesclin voyait largement ouverts les coffres de Charles V pour ses entreprises. Richemont privé de ressources suffisantes fut contraint de grever les populations ;

4° Il ne fut pas, comme du Guesclin, un héros de roman ; il refusa souvent le combat plutôt que de risquer une défaite ;

5° Il était triste et morose ;

6° L'illustration de Jeanne d'Arc a contribué à l'effacement de Richemont.

Nous allons reprendre ces propositions. Nous donnerons le texte entier de chacune d'elles et nous en ferons l'examen. Mais notre étude de la première cause d'impopularité (l'antipathie du roi...) sera remise à la fin, et, à notre tour, nous indiquerons une autre cause d'impopularité.

Digitized by Google

I

« Richemont était né grand seigneur. De caractère « rude, de mine rébarbative, il conserva toujours une « certaine morgue, manqua de cette bonhomie particu- « lière au héros de Broons. Tous deux furent très aumô- « niers; mais leurs largesses durent être différentes, et « quand Bertrand vidait sa bourse dans la main d'un « pauvre hère, Richemont jetait les écus du haut de « son destrier... » (P. 515.)

Avant cette phrase l'auteur écrivait : « Du Guesclin était un peu un parvenu, écuyer de petite noblesse (1)... » Cette phrase, qui marque un trait de dissemblance avec Richemont « né grand seigneur », pourra disposer le lecteur à admettre « la bonhomie particulière » de du Guesclin. Mais cette phrase est-elle exacte?

Non : l'auteur amoindrit la maison du Guesclin. Elle n'était pas de « petite noblesse », puisqu'elle avait la chevalerie. Le père du connétable était chevalier, chef de la branche cadette, seigneur haut justicier de Broons, et, du chef de sa femme, haut justicier de Sens (2).

Un peu plus haut, l'auteur avait écrit : « Riche-

(1) P. 515. Aux fêtes de l'inauguration de la statue de du Guesclin (28 juillet 1902) un orateur a dit : « Né dans un manoir, d'illustre lignée, peut-être de sang quasi-royal (?) il était peuple. » C'est le dernier mot de la phrase qui a dicté les mots qui précèdent : il fallait une antithèse. — L'instant d'avant, le ministre de la guerre disait du Guesclin « de petite noblesse ». C'était nécessaire, puisque « la démocratie réclamait en même temps du Guesclin et Hoche. » — Deux erreurs.

(2) La seigneurie de Broons comprenait cette paroisse et partie de quatre paroisses voisines. Celle de Sens s'étendait sur Sens et deux autres paroisses. Bertrand était l'aîné de la famille.

Digitized by Google

mont se montra toujours plein de mansuétude pour le peuple » (P. 514-515). Qui dit *mansuétude* dit *débonnaireté*, *bonhomie*. Comment concilier ce trait avec la *morgue*, l'absence de *bonhomie* ?

La vérité sur ce point, c'est qu'il y eut en Richemont *rudesse* – peut-on dire morgue ? — envers les grands (1) et *bonhomie* envers les petits.

Sa rudesse n'est pas à démontrer ; mais veut-on des preuves de sa bonhomie ? En voici :

La prise d'une ville par assaut était l'occasion d'affreuses violences. A Saint-Sever, le connétable fait de courageux efforts pour protéger des habitants et surtout des femmes ; et il risque d'être tué par des soldats qui ne le reconnaissaient pas. Des mères folles d'épouvante abandonnent leurs petits enfants ; il prend soin d'eux et fait amener une troupe de chèvres pour les allaiter (2).

Au siège de Dax, la détresse de l'armée est extrême. Une pipe de vin qu'il « paya un bon prix » est amenée au connétable : il invite tout son monde à y puiser ; mais à une condition : « celui qui prendra une bouteille de vin devra la remplacer par une bouteille d'eau mise par la bonde. » « Jamais, dit plaisamment le biographe, le vin ne lui avait duré si longtemps (3). »

Voilà, ou je me trompe, de la bonhomie ! Quand on lit cette scène familière, croira-t-on facilement que le connétable aimant à faire l'aumône aux

(1) Voir son débat avec Charles, comte de Nevers, cousin de Mme de Guyenne, qui, en son absence, avait occupé son logement, et la façon dont il l'obligea à déguerpir au plus vite (1447). M. Cosneau, p. 384.

(2) 1442. M. Cosneau, p. 336.

(3) 1442. M. Cosneau, p. 337.

Digitized by Google

pauvres la jetait dédaigneusement — j'allais dire injurieusement — « du haut de son destrier (1) ».

II

« Du Guesclin fut toujours soutenu par Charles V « qui lui ouvrit largement ses coffres. Richemont, que « la cour laissa maintes fois sans argent, dut se tirer « d'affaires tout seul ; il fut souvent obligé de grever la « population de lourds impôts pour soutenir la guerre. « Le peuple se souvient de ce qu'il a payé. » (P. 515.)

Les coffres du roi Charles V n'étaient pas toujours si largement ouverts à du Guesclin. Le jour même où le roi le fit connétable, il lui donna l'ordre de lever 1500 hommes d'armes pour entrer en campagne. Cette troupe était insuffisante, et le connétable en leva trois mille, prenant sur lui le paiement de la moitié d'entre eux (2). Ce fut la petite armée qui fut victorieuse à Pont-Vallain.

Comme Richemont, du Guesclin fut souvent obligé de recourir aux réquisitions de toutes sortes (3). Elles n'ont pas nui à sa popularité.

(1) Je me demande si faire l'aumône *de sa main* lui eût été toujours possible. Nos ducs de Bretagne n'avaient pas, semble-t-il, d'*argent de poche*. La preuve c'est qu'on les voit continuellement recourir au trésorier, pour donner même un écu ; et le trésorier inscrit la dépense à son compte. Cet usage n'aurait-il pas été imité par les grands seigneurs ?

(2) Hay du Chastelet, *Histoire de du Guesclin*, p. 189.

(3) Un exemple : Du Guesclin faisant le siège de Châteauneuf de Randon demande au Puy en Velay des secours en hommes, engins de guerre, pain, vin, victuailles. La ville accorde tout « d'un bon cœur ». Peu après, le connétable vainqueur est ramené mort dans ses murs. La ville le reçoit en grande pompe ; et sur ses

Digitized by Google

Richemont a adressé « de par le Roi » nombre de réquisitions à « ses chers et bons amys » de beaucoup de villes. Les villes s'y prêtaient généreusement. Quelquefois elles donnaient plus qu'il ne leur était demandé (1). D'autres se plaignaient; mais la victoire les consolait, et les fils de ceux qui avaient payé, jouissant des heureux résultats de ces dépenses nécessaires, ne s'en souvenaient plus.

Qu'était-ce d'ailleurs que ces réquisitions auprès des odieuses et cruelles déprédations des Lahire et Saintrailles, chefs d'*Ecorcheurs*, et qui ont quelquefois poussé l'ardeur du pillage jusqu'à la démence (2)?

Eh bien! les noms de ces deux brigands sont populaires; on les nomme parmi les sauveurs de la France

entrailles inhumées dans l'église des Jacobins (aujourd'hui Saint-Laurent), elle élève un tombeau qui existe encore. (Voir *Les quatre sépultures de du Guesclin*, par J. Trévédy, 1905).

Autre exemple plus démonstratif et pris en Bretagne.

Le 20 août 1373, guerroyant pour les Bretons contre le duc Jean IV, du Guesclin notifia à Rennes le subside d'un franc (20 sous) par feu dans les cinq diocèses de Rennes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Vannes (la moitié de la Bretagne), pour le paiement des gens d'armes. Morice, *Pr.* II, 77. — Or 1 franc de 1373, c'est plus de 55 de nos francs. Evaluation de Leber faite pour 1845, un peu faible aujourd'hui).

Quel Breton se souvient de cette lourde imposition acquittée par ses pères?

(1) M. Cosneau. (1437). p. 271, note 7.

(2) En juillet 1435, pour lui rendre une place, Lahire avait exigé du duc de Bourgogne 4.200 saluts d'or, ou 3.141 livres, au moins 130.000 fr. d'aujourd'hui. — Les conférences d'Arras commencent. Le connétable travaille à ramener le duc de Bourgogne à la France; et voilà Lahire et Saintrailles allant ravager la Picardie jusqu'à Doullens! Le duc envoie 1.200 hommes pour les tailler en pièces. Eux font face. Ils vont reprendre la guerre; et c'en est fait du succès des conférences! Le connétable leur donna l'ordre de se retirer en laissant là prisonniers et butin. M. Cosneau, p. 225-226.

Digitized by Google

avec Jeanne d'Arc ! Si leurs cruautés, leurs « pilleries », exagérées comme à plaisir et dans leur intérêt propre, n'ont pas nui à leur popularité, comment dire que les réquisitions nécessaires faites par Richemont « au nom du Roi » et acceptées par les villes lui ont valu l'impopularité ?

III

« Il manqua surtout à Arthur de Bretagne d'avoir été « un héros de roman, d'avoir accompli des exploits « quasi fabuleux, qu'on raconte le soir aux veillées : « duels à outrance etc., qui ont fait de la jeunesse de « Bertrand un poème de la Table Ronde. » (P. 515.)

C'est vrai. Richemont n'eut pas cette jeunesse aventureuse et ne mena pas cette vie de soldat de fortune.

Mais l'auteur continue :

« Richemont avait le courage impassible... Il éprou- « vait comme une répugnance à tenter des coups de for- « tune et préféra souvent refuser le combat que de « risquer une défaite. Le Français comprend mal ce « genre de bravoure. » (P. 515-516.)

Ici nous ne sommes plus d'accord. Dans quelles circonstances, le connétable a-t-il refusé le combat ? Le fait s'est, dit-on, présenté « souvent ». Or je vois le connétable livrer deux combats, dont l'un peut être décisif, quand des chefs militaires consultés par lui osent prédire la défaite !

C'est d'abord le 10 février 1436. D'accord avec le duc de Bourgogne, le connétable entretient des intelligences dans Paris : l'ouverture d'une porte lui est promise. Il se rapproche de la ville et juge utile de se loger

Digitized by Google

à Saint-Denis. Ses éclaireurs menacés par une troupe anglaise l'appellent. Il monte aussitôt à cheval avec le maréchal Villiers de l'Isle-Adam qui commandait les Bourguignons à leur entrée dans Paris en 1418, et qui connaît bien les lieux. Le connétable lui demande : « Connaissez-vous le poste qu'occupent les Anglais ?... « — Oui, Monseigneur ; et vous auriez six mille hommes « que vous ne les entameriez pas ! » — Le connétable n'a pas tant de monde. Va-t-il hésiter ? Voici la réponse : « Si ferons, s'il plaît à Dieu. Allez toujours, allez devant pour entretenir l'escarmouche, Dieu nous aidera. » Les Anglais rompus sont massacrés en grand nombre ; et les Français occupent Saint-Denis (1).

Le 15 avril 1450, à cinq heures du matin, le connétable est à Saint-Lô. Il y reçoit le message de son neveu le comte de Clermont qui l'appelle à Formigny, à 32 kil. par des chemins montueux et mal tracés. A peine est-il en route que, sans l'attendre, avec moins de trois mille hommes qui viennent de faire une marche de nuit, le comte engage le combat contre six mille Anglais. reposés pendant la nuit et couverts par des retranchements. Son attaque est repoussée, quand le connétable arrive avec 1800 hommes au plus, fatigués d'une marche précipitée.

Le connétable prend l'amiral de Coëtivy pour reconnaître les positions ennemies : « Que vous semble ? Comment devons-nous les prendre, ou par les bouts, ou par le milieu ? » — L'amiral exprime la crainte de voir les Anglais rester dans leurs retranchements... » —

(1) M. Cosneau. (1436), p 243-244. L'historien fait remarquer que « le moindre échec aurait pu tout compromettre ».

Digitized by Google

« Non, ils n'y demeureront pas, avec la grâce de Dieu, » reprend le connétable et il ordonne une attaque générale qui réussit partout. Quelques heures plus tard, tous les Anglais, moins un millier d'hommes échappés à grand peine, sont morts ou prisonniers (1).

Je ne puis voir là le chef militaire hésitant, ayant peur de la responsabilité et ne combattant qu'à coup sûr. — Objecterait-on « la journée » de Sillé (2)? Il a été convenu que la place de Sillé sera rendue aux Anglais si, à un jour dit, « avant midi, les Anglais ne sont pas les plus forts, « à un lieu dit le *carrefour de l'Ormeau* ». Le connétable accepte « la journée » : il rassemble le plus d'hommes qu'il peut : il en a six mille. Après une marche de nuit, il arrive au rendez-vous avant l'aube ; au jour, il voit huit mille Anglais en bel ordre, séparés de lui par un ruisseau. Les deux armées s'observent plusieurs heures. Les Anglais se retirent enfin ; et, comme ils n'ont pas été « les plus forts avant midi », à première réquisition ils renvoient les otages (3).

(1) M. Cosneau, p. 411.

(2) Sillé-le-Guillaume, aujourd'hui chef-lieu de canton arrondissement du Mans. — Le mot « journée » s'employait alors au sens d'assignation, de rendez-vous à jour fixe comme pour un duel entre deux armées.

(3) M. Cosneau (1434), p. 207-209.

Le lieu de la journée a été récemment indiqué, pour la première fois, d'une manière précise et certaine, par un érudit qui, trop modeste, ne veut pas être nommé. C'est un carrefour sur un ancien chemin entre Sillé et Conlie. Là se trouve une très vieille croix à laquelle manque la tête. Avis aux Bretons allant de Rennes à Paris : De Sillé à Conlie, il y a 12 kilomètres, 14 ou 15 minutes. Aux deux tiers du chemin, à environ 8 minutes de Sillé, que les voyageurs regardent à gauche de la voie montante; le *carrefour de l'Ormeau* est devant eux à environ 500 mètres de la voie. — Le souvenir de la journée de Sillé aurait-il été rappelé aux Bretons rassemblés en 1871 au camp de Conlie? L'ancien camp est à mille mètres environ vers Conlie.

Digitized by Google

Si Richemont n'a pas attaqué, il a suivi l'avis de son conseil de guerre où figurent les ducs d'Alençon et d'Anjou, les maréchaux de Retz et de Rieux, Lohéac, depuis maréchal, Coëtivy, depuis amiral. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons dont une suffit : parce que, pour obtenir que Sillé ne soit pas rendu, c'est assez que les Anglais ne soient pas « les plus forts ». Ils ne le sont pas puisqu'ils se retirent sans combat. Du Guesclin n'aurait pas fait autrement... Mais qu'ai-je dit ?

Je ne sais si je ne me trompe ; mais il me semble que l'auteur en représentant Richemont comme refusant le combat, a entendu opposer cette prudente hésitation à l'intrépide promptitude avec laquelle Du Guesclin engageait une bataille ? Est-ce que Du Guesclin n'a jamais refusé le combat ?

Et la campagne de France, en 1373 ! Il a devant lui le duc de Lancastre, son ancien et redoutable adversaire, et le duc de Bretagne, Jean IV, avec une armée de 16,000 Anglais que Lancastre doit conduire de Calais à Bordeaux. Celui-ci a marqué sa route par Sens où il passera l'Yonne : il passera la Loire vers Gien, et traversant le Berry et le Limousin, il entrera dans le Nord du Périgord, qui est encore anglais. Il a 220 lieues à faire, et, s'étant mis en marche le 2 août, il sera arrivé au plus tard, vers le milieu d'octobre, avant les pluies et les froids.

Du Guesclin guerroie en Bretagne. Le roi l'appelle à Paris avec Clisson, le vicomte de Rohan, Guy XII, sire de Laval et de Vitré. — Les Bretons sont ainsi partout et toujours ! — Le roi convoque un conseil de guerre. Il veut, et les princes du sang aussi, que le connétable opine le premier ; et voici son opinion très

Digitized by Google

nette : « Pas de bataille quand nous n'aurons pas l'avantage du nombre et de la position ! » Clisson exprime le même avis, que le roi accepte. Tous ensemble partent à la rencontre de l'ennemi vers Troyes.

Du Guesclin n'a pas, à ce moment, 3000 hommes sous ses ordres. Que va-t-il en faire ? Il va les distribuer en corps légers et mobiles qui harcèleront sans cesse l'ennemi ; que les Anglais envoient des hérauts proposer la bataille, le connétable la refusera ; qu'ils s'arrêtent et se mettent en ligne pour attaquer, ils ne trouveront personne à qui parler !

Les Anglais marchent sur Sens. Du Guesclin les y attend. Lancastre renonce à passer l'Yonne et rebroussant chemin s'en va passer la Loire au-dessus de Roanne et l'Allier à Vichy. De là, il se dirige vers Montluçon pour entrer dans la Marche, qui seule le sépare du Périgord (19 octobre).

Mais il n'y entrera pas ! Du Guesclin a marqué la route de l'armée anglaise par les défilés de l'Auvergne et les campagnes pauvres du Bas-Limousin. Contraints de prendre cette route, plus longue et difficile, les Anglais entreront dans le Périgord par le Sud-Est. Mais, avant d'arriver là, ils ont perdu les deux tiers de leurs bagages et leurs vivres dans les passages de l'Auvergne. Sans cesse harcelés, ils ne peuvent fourrager. Telle est leur détresse que « les plus grands seigneurs de l'armée ne goûtent pas du pain tous les jours ». Les longues et froides nuits sont venues ; et il faut les passer dans les champs, sans abri sous les pluies et les neiges d'un hiver prématuré.

Enfin Lancastre arrivera à Bordeaux, le 25 décembre, après cinq mois de route ! Sur 16.000 hommes partis avec lui de Calais, il en a 6000 ; et beaucoup de ceux

Digitized by Google

qui restent ne survivront pas à tant de misères. Il lui faut aller chercher une autre armée.

Or supposez du Guesclin ayant l'avantage du nombre et de la position, engageant une bataille rangée, et tuant à l'ennemi 10.000 hommes. Comme une telle victoire serait célébrée! Et pourtant du Guesclin a été plus utile à la France quand il a, pendant trois longs mois comme *émietté*, usé l'armée anglaise. Et pourquoi? Pour une raison bien simple : parce qu'une telle victoire eût coûté beaucoup d'hommes, et qu'il a gardé à la France l'armée qui va lui servir à conquérir la Guyenne (1).

Voilà, je pense, « un courage impassible ». Vais-je nuire à la popularité de Du Guesclin en publiant que, pendant trois mois, il a presque chaque jour refusé le combat? Or Richemont n'a jamais eu l'occasion de montrer une telle obstination à ne pas s'engager.

IV

« Il n'eut jamais un de ces mots à la Henri IV, né-
« cessaires chez nous pour consacrer une renommée.
« Pour tout dire : il était triste. Le seul portrait de lui
« qui nous soit parvenu, le représente armé de toutes
« pièces... Air dur, nez proéminent, lèvre chagrine. C'est
« bien l'homme qui signait ses lettres au duc d'Or-
« léans : « Vostre vieille lype. » L'on goûte peu les ca-
« ractères moroses. » (P. 516.)

(1) En 1378, quand Lancastre assiège Saint-Malo, du Guesclin se tient à Saint-Servan, menace chaque jour à marée basse l'armée anglaise, l'empêche ainsi d'assaillir, mais ne l'attaque pas; et cette patiente manœuvre frappant les Anglais d'impuissance détermine la levée du siège. La Borderie, (*Hist. de Bretagne*, IV, p. 42-44).

Digitized by Google

Du Guesclin eut-il des mots heureux comme Henri IV ? L'histoire ne les a pas conservés. Donc ces mots ne lui ont pas été « nécessaires pour consacrer sa renommée », Pourquoi Richemont en aurait-il eu besoin ?

L'auteur ne connaît qu'un *seul portrait* de Richemont, celui qu'ont donné nos historiens bénédictins. Est-il très ressemblant ? La question reste douteuse pour ce portrait comme pour les autres publiés par les mêmes historiens. Regardez bien Richemont. L'œil n'est pas dur, il est triste ;... et cela s'explique. Le portrait a été peint pour les Chartreux que Richemont devenu duc avait établis dans leur maison, le 22 septembre 1457. Si la peinture est de cette époque, comme il y a quelque apparence, le duc avait soixante-quatre ans (c'est l'âge que lui donne le portrait) et l'air triste du visage se comprend.

Richemont avait un « caractère morose ». Des lettres à son cousin, ami et compagnon de captivité en Angleterre le duc d'Orléans sont signées « vostre vieille lyre Artur ».

Oui, M. Cosneau donne ces deux curieuses lettres des 26 et 30 avril 1452 (1453 nouv. st.), quand Richemont, né le 24 août 1393, était dans sa soixantième année.

M. Cosneau écrit : « On croira difficilement à la dou-
« ceur, à la bénignité, à la patience inaltérable dont
« le gratifie son biographe. On supposera qu'il était
« d'humeur rébarbative. »

Et l'éminent historien ajoute en note : « On a sur ce
« point un curieux indice fourni par le connétable lui-
« même. Ce sont deux lettres au duc d'Orléans, où la
« signature est précédée de ces mots autographes :
« Vostre vieille lype. » On voit par là que le duc d'Or-
« léans, son compagnon de captivité (en Angleterre),

Digitized by Google

« son vieil ami, lui reprochait familièrement une dispo-
« sition habituelle à faire la moue. »

M. Urvoy de Closmadeuc a accepté cette explication. — Pour mon compte, je ne l'accepte pas ; et j'en ai proposé une autre :

J'écrivais en 1900 : « Nous n'avons pas le portrait authentique de Richemont. Les historiens s'accordent à dire — (sur quel témoignage ?) — qu'il n'était pas beau. Son visage aurait-il eu ce défaut de conformation qu'on a appelé la lippe d'Autriche ? La lèvre inférieure trop grosse ou trop avancée ? (2) »

En ce cas, le duc d'Orléans ne reprochait pas à son vieux compagnon une grimace peu aimable ; mais faisait allusion à cette conformation défectueuse de la lèvre, dont le connétable était sans doute le premier à rire.

Plusieurs de mes lecteurs ont accueilli cette explication, cette découverte, comme me dit un ami, découverte dont je ne tire pas vanité, tant elle est simple.

Une grosse lippe n'est pas une beauté ; mais nos historiens ne disent pas que Richemont fût beau comme son père Jean IV et son frère Jean V.

M. Cosneau a écrit (p. 455) : « S'il faut en croire d'Ar-
« gentré et Lobineau, il était de petite taille et d'un
« extérieur peu agréable, ce qui semble douteux quand
« on considère que son frère Jean V passait pour un
« des plus beaux hommes de son temps (3). »

(1) M. Cosneau, p. 458 et Appendice, LXXV. p. 583.

(2) *Le Connétable de Richemont* (1900), p. 159, note 1, et Appendice n° 49, p. 357-358.

(3) D'Argentré parlant de Jean V (p. 553, éd. de 1668) : « Il estoit de fort belle taille, ayant les cheveux et barbe blonds, le visage très beau, séant et agréable. » — Et Lobineau, *Hist.* (p. 620) : « Il estoit beau et de belle taille. »

Digitized by Google

Ce résumé fait par M. Cosneau des portraits de d'Argentré et Lobineau est trop flatté. Lisez plutôt :

« D'Argentré écrit : « Il était petit homme et pas bien « fort. » Et Lobineau plus explicite dit : « Il n'était pas « d'une taille avantageuse ; elle était courte et ramas- « sée ; et sa physionomie avait quelque chose de gros- « sier (1)... »

D'Argentré et Lobineau ont pu voir le portrait d'Arthur III gardé pieusement aux Chartreux, et qui n'a disparu qu'aux jours néfastes où son mausolée et sa statue tumulaire de marbre étaient brisés et vendus pour faire de la chaux !

De tout cela nous pouvons conclure que, bien que frère du très beau et majestueux Jean V, Richemont était petit et laid. Or, il nous a été révélé, en 1902, que Richemont avait une *grosse lippe.*

Deux ans après l'apparition de mon petit volume, M. Lair, membre de l'Institut, a publié une étude lumineuse de la campagne de Formigny (2). A son texte, il a joint une très curieuse iconographie. Nous y trouvons cinq images de Richemont, de double origine. L'une est un portrait, de provenance inconnue, conservé dans la collection Gaignières. Les quatre autres sont empruntées à une ancienne tapisserie dite *de Fontainebleau*, aujourd'hui perdue : de ces derniers dessins deux représentent des scènes avec de nombreux person-

(1) D'Argentré, p. 588. Ed. de 1668. — Lobineau, *Hist.* p. 671

(2) *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny*, par J. Lair, membre de l'Institut, édition augmentée de nouveaux documents, notes, portraits et plans. Paris, Honoré Champion

Ce livre devrait être dans toutes les bibliothèques de Bretagne auprès de l'histoire de M. Cosneau, qu'il corrige en un point de la bataille de Formigny.

Digitized by Google

nages, et les images du connétable sont nécessairement très réduites.

Dans le dessin Gaignières, daté de 1458, année de la mort du duc Arthur, deux traits frappent au premier coup d'œil : un nez énorme, renflé par le bout, et une grosse lèvre inférieure. Le gros nez se retrouve dans les quatre reproductions de la tapisserie ; et la grosse lippe est très accentuée dans une de ces reproductions (1).

Ajoutons que l'habile dessinateur du XVIIe siècle, auquel nous devons les dessins de la tapisserie, dit dans une note que Richemont « ressemblait à René d'Anjou, roi de Sicile ». Or le portrait du roi René nous le montre avec un gros nez et une lippe. Voilà assurément les traits de ressemblance qui ont motivé la remarque du dessinateur.

Enfin dans le portrait de la collection Gaignières, nous avons une image vraie de notre connétable le duc Arthur ; et il faut nous résigner à croire qu'il était très laid, plus laid que ne le disaient d'Argentré et Lobineau, quand ils ne signalaient pas son nez énorme et sa lippe.

Ainsi je crois que nous pouvons sans témérité admettre que le surnom de *lippe* avait pour origine non une « disposition habituelle à faire la moue » ; mais cette conformation défectueuse de la lèvre inférieure.

Quand un enfant « fait la lippe », (c'est le mot des jeunes mères), c'est l'indice d'un de ces grands chagrins si vite apaisés ; mais la lippe donnée par la nature

(1) J'ai pu montrer ces dessins à l'*Association Bretonne* réunie à Châteaubriant en septembre 1904. M. Lair nous a donné très gracieusement l'autorisation de reproduire ces dessins. bien plus, il nous a envoyé ses clichés. V. mon mémoire : *Un Portrait du connétable de Richemont. Ass. Bret.* 1904.

Digitized by Google

a-t-elle jamais été l'indice d'un caractère morose ? Non. Voyez en exemple René d'Anjou : il eut la lippe de Richemont ; et pourtant « le bon roi René » est resté comme le type de la mansuétude et de la bonhomie.

Poursuivons :

« Il ne faudrait pas croire, dit M. Cosneau, que sa « gravité d'esprit le rendît chagrin, morose, ennemi de « toute distraction. Dans les fêtes auxquelles donnaient « lieu les réunions princières, il prenait part aux danses « et autres divertissements. Il trouvait du plaisir à voir « jouer aux barres les jeunes officiers de sa maison (1). »

Bien plus! selon la mode du temps, il avait un fou qui le divertissait fort. En novembre 1457, le fou se nomme Dago. Ses plaisanteries déplaisent à un officier qui « en réponse lui baille des soufflets en présence du duc » ; et le duc de rappeler l'auteur des soufflets au respect dû à la présence de son souverain, et de consoler Dago, en lui « baillant publiquement de sa main un écu neuf (2) ». — Dago avait à la cour un confrère surnommé *Maître d'hôtel*, auquel le duc donna « un cheval avec son habillement (3) ». Un an plus tard, Maître d'hôtel suivra le duc à son dernier et fatal voyage à

(1) M. Cosneau, p. 456-457, continue en citant quelques faits que je vais dire en y ajoutant quelques détails.

(2) Lobineau. *Pr.* 1204.

La livre étant de 20 sous, l'écu est donné pour 23 sous. La livre de la seconde moitié du XVe siècle est évaluée 35 francs de notre monnaie. Le sou (20e de la livre) vaut donc 1^{f} 75. Les 23 sous (écu) vaudront 35^{f} + 5^{f} 25 ou 40^{f} 25.

Donc, 2 écus valent 80^{f} 50 de nos jours ; 3 écus valent 120^{f} 75 ; 4 écus valent 161 fr. ; 5 écus valent 201^{f} 25 ; 6 écus valent 241^{f} 50 10 écus valent 402 50.

Nous allons trouver tous ces chiffres.

(3) Lobineau. *Pr.*, 1204.

Digitized by Google

Vendôme ; il charmera les ennuis de la route, et apparemment amusera le roi qui lui fera cadeau d'une robe et d'un chaperon (1).

En janvier 1458, le duc Arthur va saluer le roi à Tours où les ambassadeurs de Hongrie vont venir demander pour leur roi la main d'une fille de France. La fête ne serait pas complète sans le connétable. Il part avec la fleur de sa chevalerie ; il présentera vingt-huit tenants à un tournois, un bouhourdeix, que le roi donne pour lui (2).

Des bateleurs de toutes sortes se sont donné rendez-vous à Tours, témoin « certains compagnons qui font plusieurs esbatements de morisques et autres jeux » devant le duc, et auxquels il fait donner six écus (3).

Mais ces bateleurs de foires ne suffisent pas, semble-t-il : on dirait que chaque seigneur a amené à Tours sa *curiosité*. Le duc de Bourbon présente son fou, qui amuse le duc et en reçoit deux écus (4). Le sire de la Marche a amené un serviteur (nous dirions aujourd'hui *un clown*) à ses gages. Il « joue de souplesse » devant le duc qui le gratifie de deux écus (5).

Enfin le duc Pierre II a montré au roi, en 1455, des

(1) (Octobre 1458). M. Cosneau, p. 457, note 2.

(2) Lobineau. *Hist.* p 666-67. Le bouhourdeix est le combat à la barrière qu'aimait surtout Richemont. Tout manqua. Le connétable malade en route n'arrivant pas, le tournois n'eut pas lieu. Le roi de Hongrie mourut.

(3) Lobineau. *Pr.* 1205.

(4) Lobineau. *Pr.* 1205. Le duc de Bourbon est Jean II, duc depuis 1456. Comte de Clermont, il avait combattu à Formigny (15 avril 1450) avec le connétable.

(5) Lobineau. *Pr.* 1205. Le sire (comte) de la Marche est Bernard d'Armagnac, d'abord comte de Perdiac, grand ami du connétable. Son frère aîné Jean IV, comte d'Armagnac, avait épousé Blanche, sœur de Richemont.

Digitized by Google

lutteurs bretons au nombre desquels plusieurs gentilshommes (1), qui ont eu apparemment un grand succès. Arthur a chargé un de ses chevaliers, Charles de Keimmerc'h, de chercher les meilleurs lutteurs de Basse-Bretagne « dont il veut faire admirer l'adresse au roi (2) ».

Même (il faut tout dire) le duc aimait les *farces*. Il s'en permit un jour (fut-ce la seule ?) une assez vive que Brusquet n'aurait pas désavouée, et qui eût excité la facile admiration de Brantôme.

En route pour Tours, dans ce même voyage, le duc emprunta au comte d'Etampes « trois de ses gens qu'il envoya par farce de Chinon sur la route pour faire semblant de détrousser Noël Mecton, son barbier », qui apparemment eut grand peur. Le duc leur fit donner trois écus neufs (3).

J'ai peur de faire tort au connétable en le montrant avec un goût prononcé pour les exercices des bateleurs, les plaisanteries des fous de cour, et les grosses farces;... mais voici le correctif. Il aimait aussi les vers : il avait parmi ses écuyers un poète qu'il traitait généreusement, Jehan Meschinot.

Pierre II avait amené Meschinot à la cour en février 1452 et juillet 1455 (4). Le jeune écuyer rimait déjà et ses rimes plaisaient aux dames. Arthur III le ramène à la cour, en décembre 1457 et octobre 1458. La répu-

(1) Lobineau. *Hist.* p. 657 et *Pr.* 1195.

En 1455. Pierre II emmène six lutteurs au nombre desquels Olivier de Rostrenen, Charles de Quenec'hquivillic, Guyon de Kerguiris, etc. L'historien n'a pas voulu que « ces noms soient oubliés dans l'histoire ».

(2) Lobineau. *Hist.* p. 667.

(3) Lobineau. *Pr.* 1205.

(4) Lobineau. *Pr.* 1183, 1195.

Digitized by Google

tation du poète est faite ; et le duc sait l'apprécier : il lui paie un rondeau cinq écus, et presqu'aussitôt lui donne dix écus (1).

Peut-être trouvera-t-on ces détails un peu longs : mais il me fallait bien les produire. L'auteur n'a pas pris garde à plusieurs circonstances rappelées par l'historien du connétable. Elles ont pour tant leur importance ; elles démontrent (et les détails surajoutés par nous confirment cette conclusion) que le connétable n'était pas cet homme morose qu'on nous représente ; et il faudra bien reconnaître que sa morosité prétendue n'a été pour rien dans son impopularité actuelle.

(*A suivre.*)

J. Trévédy,
Ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Lobineau. *Pr.* 1204.

Digitized by Google

RELATION INÉDITE

D'UN

VOYAGE EN GUINÉE

Adressée en 1634 à Peiresc, par le P. Colombin de Nantes.

Nicolas Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) est cet illustre conseiller au Parlement de Provence que Bayle qualifiait du titre de « procureur général de la littérature ». Une partie de sa correspondance a été publiée par Tamizey de Larroque, dans sept gros volumes de la seconde série des *documents inédits pour servir à l'histoire de France*. En 1891, mon savant confrère le P. Apollinaire de Valence édita à son tour la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins* (Paris, Picard). La Bretagne y tient une noble et large place. Au nombre des correspondants de Peiresc se trouvent :

Le P. Agathange de Morlaix, parti au Caire en 1636, avec le P. Pierre de Guingamp ; les deux religieux, avant leur départ, visitèrent Peiresc et Gassendi et reçurent d'eux des leçons d'astronomie (P. Apoll., id., lettres 91, 93, 95, 98, 100, 101, 102, 104, 108) ;

Le P. Anastase de Nantes, vêtu le 14 juillet 1603, puis missionnaire en Poitou, et enfin deux fois provin-

Digitized by Google

cial (Cf. id., lettres 110 et 117). L'abbé de Peiresc lui demanda communication de ses travaux sur la langue bretonne et l'astronomie. Ce religieux mourut le 16 mai 1642 ;

Le P. Brice de Rennes, qui habita l'Orient durant de longues années, acquit une grande connaissance de la langue arabe. On a de lui plusieurs ouvrages et il fut l'un des collaborateurs à la bible arabe, éditée par la Propagande en 1671 ;

Le P. Cassien de Nantes, membre de la mission du Caire, et martyrisé à Gondar en 1638, avec le P. Agathange de Vendôme (id. lettres 56, 65, 68, 70, 76, 96,114);

Le P. Césaire de Roscoff, qui revint de mission en 1633 et fut plus tard gardien au couvent de Lannion (id. lettres 21, 32, 109, 118) ;

Le P. Luc de Saint-Malo, capucin en 1606, et mort le 16 mars 1136 (id. lettre 33) ;

Le P. Michel-Ange de Nantes, missionnaire à Alep ; c'est lui qui observa pour le profit de Peiresc, l'éclipse du 28 août 1634 (id. lettres 83, 105) ; etc.

Parmi ces religieux se trouve un P. Colombin de Nantes, capucin depuis 1619, qui fut ensuite missionnaire en Guinée. Il dut rentrer en France vers 1633. Le 10 avril 1634 Peiresc lui adressait une longue lettre pour lui demander une relation de son voyage en Guinée, des détails sur les mœurs des indigènes, les curiosités et la production de ce pays, le Niger et ses inondations le flux et le reflux de l'Océan (1).

Le missionnaire s'exécuta, et dans une nouvelle missive du 1er août 1634 (2) Peiresc remerciait son corres-

(1) P. Apollinaire. *Corr. de Peiresc*, p. XIX et 40. Bibl. Inguimbert à Carpentras. Tome H-I-L-M. fol. 336.

(2) *Id.* p. 78. Bibl. Inguimbert. id. f. 349, v°.

Digitized by Google

pondant : « J'ay receu par vostre dernier ordinaire vostre lettre du 20 juin depuis samedy et l'ay relue plusieurs fois pour comprendre et savourer toutes les belles observations dont il vous a pleu me faire part. » Qu'était devenue cette relation de voyage en Guinée tant vantée par Peiresc? « Nous devons regretter la perte d'un document aussi précieux », écrivait en 1891 le P. Apollinaire (1).

Les *Etudes Franciscaines* (décembre 1901) en ont signalé la présence à la bibliothèque nationale de Paris, dans les nouvelles acquisitions de fonds français ms. 9340, fol. 117-118. Voici la reproduction de ce texte copié sur l'original lui-même. M. Ch. de la Roncière a bien voulu m'aider à identifier quelques noms de lieu et je tiens à le remercier de ses aimables indications.

MONSIEUR,

Très humble salut en Nostre-Seigneur,

J'ay receu l'honneur de la vostre qui m'a esté envoiée par le R. P. Gilles de Loches (2) à qui j'ay cette obligation de m'avoir procuré ce bien d'avoir part aux affections de vostre bonté sans l'avoir mérité, ce que je voudrois pouvoir reconnoistre en satisfaisant à mon debvoir et aux demandes contenues dans la vostre qui partent, ce me semble, d'une louable curiosité et d'un esprit porté à tirer profit de ce dont le vulgaire ne fait estat, ce que reconnaissant joinct la qualité de vostre personne je ne puis refuser de contenter vostre désir en vous envoiant quelques petites remarques que j'ay faict en deux voiages d'Afrique où j'ay esté, l'un au royaume de Marocque, l'aultre en Guinée qui est le dernier, quoy que

(1) *Corr. de Peiresc*, p. 326.

(2) Missionnaire à Saïd en 1626, et au Caire en 1631. Cf. P. Apollinaire, *Corr. de Peiresc*, p. 329.

Digitized by Google

le peu de temps que j'ay eu pour voir ces pais et nations qui y habitent ne m'aye permis de faire toutes celles que j'eusse bien désiré et les disgraces qui me sont arrivées en mer, notammant le naufrage que nous fismes à la coste de Guinée, par le feu qui fut mis dans nostre navire m'ont faict perdre l'occasion d'y séjourner et d'aller où mes desseins me portoient, ce qui me servira, s'il vous plaist d'excuse, si en ceste première lettre je ne puis pleinement respondre à toutes les demandes de la vostre espérant que Dieu me favorisera davantage à l'advenir que j'aurai meilleur moyen de vous satisfaire amplement.

Pour le présent je vous dirai qu'en mon voiage de Guinée j'ay vu les costes qui sont depuis le cap de Mont (1) jusques au cap de Lope (2) qui est par delà la ligne 4 degrés tirant vers le royaume de Congo et l'archevesché d'Angole (3). Ces costes sont distinguées par divers noms qu'on leur a donné. L'une se nomme la coste de Maniquette (4) à cause d'une certaine grene que l'on y traicte qui se nomme ainsi ; c'est une espèce de poivre; l'aultre s'appelle la coste de Coaqua à cause que les habitants de cette coste quand ils viennent nous voir dans nos navires pour demander asseurance s'ils y seront bien venus, ils mettent le doigt dans l'eau et le portent à l'œil en disant Coaqua et fault faire la mesme cérémonie pour leur tesmoigner qu'ils seront bien venus. L'aultre est la coste de Miné (5) où se trouve l'or en pouldre et la dernière est la coste de Bénin (6). Toutes ces costes sont fort grandes, peuplées d'habitants où il y a divers royaumes et provinces ; mais surtout on a entrée dans de très belles

(1) Ce cap est à l'ouest du cap des Palmas. Cf. Bibl. nat. f fr. 150, fol. 29.

(2) Cap Lopez.

(3) Santa Cruz de Reino de Angola, dans la Guinée portugaise. Cet évêché avait été fondé par Clément VIII le 20 mai 1596.

(4) La côte de Poivre.

(5) La côte de l'Or.

(6) Sur la rive droite du Niger.

Digitized by Google

rivières qui vont sur ces costes au moien desquelles on peut aller avant dans ces pais et découvrir de grands royaumes qui nous sont inconnus. Notamment il y a ce fleuve Niger, mentionné dans la vostre, dont le cours va jusques à 800 lieues et ceux qui l'ont navigué m'ont asseuré que l'on y rencontre divers peuples les uns noirs les autres basanés et aultres blancs. Je n'y ay pas esté et ne puis vous dire ses mouvements. Pour revenir à ses pays ci-dessus, je vous puis asseurer qu'il y a grand contentement à les voir, car il s'y voit en tout temps une agréable diversité d'arbres d'une prodigieuse haulteur et grosseur toujours verts, les uns en fleurs, les aultres portant fruicts excellents à manger et d'une aultre espèce que les nostres, aultres dont on tire du vin blanc comme du laict qui sert de boisson ordinaire aux habitants. Nous l'appelons vin de palme ; aultres dont on tire de l'huile jaune comme saffran et fort douce ; aultres qui portent un fruict excellent qui est en forme de noix, mais grosse comme les plus gros melons que nous ayons, dans lesquels se trouve une liqueur la plus agréable qui se puisse gouster et à l'entour de l'escorce un suc que l'on mange, en sorte qu'il y a dans ce fruict de quoy boire et manger et nourir un homme un jour entier. Pour des orangers et citronniers, il y en a des forests qui s'entretiennent naturellement. Je n'ay remarqua (*sic*) si les fleurs en sont doubles. Il y a aussy d'aultres arbres dont le bois est rouge en dedans, de quoy plusieurs navires se chargent pour débiter par deçà ; d'aultres, lesquels estants incisés jettent des liqueurs aromatiques dont j'ay apportai (*sic*). Bref c'est une merveille de nature de voir tant de beaux arbres dont il y en a quelques-uns qui sont adorés par ces sauvages. J'en vis un entre aultres d'une espèce inconneue qu'ils adoroient et ne vouloient permettre qu'on y eust touché. Il estoit si prodigieusement grand que 500 hommes pouvoient estre à couvert soubs ses branches et feuillages : J'ay veu aussy de si belles feuilles d'arbres qu'une seule estoit capable de couvrir un grand homme depuis les pieds jusques à la teste. Pour des fleurs, il y en a des plus belles qui se

Digitized by Google

puissent voir qui m'estoient inconneus *(sic)*. J'apportai quelques oignons de ces fleurs, mais elles n'ont point paru en ce pais ; je crois que cela vient de la froidure de ce climat. Quant aux aultres simples et herbes médicinales, il y en a de très grande vertu dont les habitants qui en ont connoissance se servent pour leurs maladies, blessures et aultres effets merveilleux. Il y en a aussy de très vénéneuses desquelles ils se servent pour punir leurs malefacteurs ausquels est donné ce poison par ordre du Roy, soit pour reconnoistre si l'accusé est innocent, qui est quand il ne meurt point de ce poison, ou pour savoir s'il est coupable et le punir, qui est quand il meurt, ayants ceste créance que s'il est innocent le poison ne luy nuira point, si aussi il est coupable il en moura. Bref il fauldroit un long discours pour descrire la diversité, beauté, bonté et propriétés de tant d'arbres, herbes et fleuves qui sont en ces pays et y avoir séjourné plus que je n'ay faict pour y avoir faict les remarques. Pour des aultres raretés qui se voient en ces pais, quant aux animaux il s'y voit des lions, des tigres, des éléphants, des buffles, des singes et petites guenuches (1) de diverses espèces qui sont fort gentilles. Il en a esté présenté une au Roy qui est des plus belles et d'une espèce non commune ; elle porte de la barbe au menton assez longue, a le visage fort bien faict et noir ; elle a au-dessus du front une petite bandelette blanche qui l'entoure comme une couronne, elle est sur le dos de couleur rougeastre et le reste roux et blanc, une longue queut au costé, qui cherist les personnes qu'elle connoist et se plaise aussy d'estre caressée. C'est un plaisir de voir ses façons de faire ; mais il n'y a rien de pareil que [de les examiner quand] elles sont plusieurs ensemble et de voir leurs jeux, tours et caresses qu'elles se font, ainsi que je remarquai allant voir le roy du Cap du Mont. Il y a aussi des singes de diverses espèces et d'aussi grands comme un dogue, qui sont merveilleusement forts et capables d'abattre un homme soubs leurs

(1) Guenons.

Digitized by Google

pattes, au reste méchants, vicieux et pleins de malice. Nous en amenions un de ceste grandeur qui se jetta dans la mer pour éviter les coups qu'on luy vouloit donner et ne peusmes jamais le retirer. Je crois bien que ces gros seroient capables de travailler et c'est un dire parmi ces sauvages que ces animaux ne veulent parler afin de ne rien faire. Je n'ay pas apris qu'ils facent les exercices que la vostre me propose. Il y a aussi des sivestes ou chats musqués qui est un bel animal et de grand prix deçà qui toutefois s'achepte en ces pays pour peu de chose. Nous en aportasmes un qui a esté présenté à M. le Cardinal. Ils sont plus grands que nos chats communs, longue queue, le museau comme d'un renard, la peau tachetée de noir et blanc et qui rendent une odeur de musq bien forte. Ils se nourissent de chair. Pour des oiseaux il y en a aussi de beaucoup de sorte qui ne sont communs par deçà comme aigles, perroquets et aultres.

Pour venir au naturel, mœurs et façons de faire des habitants de ces pais, je vous dirai que comme il y a diversité de nations, royaumes et provinces, aussi leurs pratiques sont diverses. Et premièrement touchant leurs religions et cultes qu'ils rendent à leurs dieux, les uns adorent le soleil, aultres la lune, aultres des animaux, aultres des arbres comme je vous ai remarquai ci-dessus. Les aultres, le diable qui s'apparoist à eux en diverses formes, lequel quand ils veulent le consulter sur quelque affaire, ils s'assemblent et vont au pied de leur montagne où estants ils députent un des plus notables de l'assemblée pour monter sur ceste montagne et recevoir les oracles du diable lequel s'aparoist à celuy là seul, le bat, le tourmente, se faict adorer, luy commande de luy faire des sacrifices d'enfants, exciter de grands tourbillons et tonnerres qui effraient tellement tous ceux qui sont restés au pied de la dicte montagne qu'on diroit qu'ils auroient perdu l'esprit, et, pour conclusion, le diable imprime quelque marque notable sur le corps de ce député afin qu'il aie de quoy tesmoigner à l'assemblée comme il a eu l'honneur de parler au diable et que montrant ces marques il face mieux

Digitized by Google

recevoir ses oracles et commandements, ce que l'assemblée voiant elle y adiouste foy et ce député est honoré d'un chacun. Ainsi s'en retournent, je vis un seigneur de ce pais nommé Amadou qui avoit esté depuis peu esleu pour ceste députation et estoit encore enrichi de ses belles marques du diable qui estoient comme des griffes. Vous pouvés juger par là le pouvoir qu'a le diable sur ces pauvres âmes et combien il y a à travailler pour le chasser de son royaume. J'ay esprouvé que les choses saintes comme images et reliques ont un grand pouvoir en ces ocasions, que la représentation de nos mystères donne de la joye à ces pauvres esclaves de Sathan. Une fois entre aultres portant notre crucifix parmi une multitude de ces noirs, ils témoignoient un grand contentement à le voir et ne refusoient pas de le baiser quand je leur présentois et beaucoup le prenaient entre leurs mains pour le considérer de plus près. Ils firent la mesme chose, leur montrant des images de la Vierge et de nostre Père saint François, lesquelles ayant pris pour les considérer devant que me les rendre, les appliquèrent par respect sur leur front et estomach. Cela me donnoit du contentement et grande espérance de leur conversion. Pour revenir à nos remarques, en un royaume nommé Bénin, le roy est le dieu de son peuple qui l'adore, se prosternant devant luy, le portant en triomphe, luy batissant des palais, luy sacrifiant de 7 ans en 7 ans des enfants et luy faisant d'aultres cérémonies que je n'ay eu le loisir d'aprendre. Ces peuples sont les plus civilisés et policés de la coste. Ils aiment les estrangers et les servent avec beaucoup d'amour et reverence, mettants toujours un genouil en terre quand ils leur présentent quelque chose. Il y a aussy parmi eux distinction de conditions, les gentilshommes seuls ont privilège de porter la couleur bleuve. Il y a de grandes richesses en ce royaume. Les nations sont d'un bon esprit et industrieux à travailler en fer, en or, en yvoire, en drapperies, faisant des toiles et tapis de coton de diverses couleurs. En un aultre royaume qui se nomme Oulibata, j'ay veu leurs prestres et sacrificateurs qui sont habillés de deux tuniques,

Digitized by Google

l'une plus longue que l'aultre et tiennent quelque majesté sacerdotale ; ils portent à leur col des plumes de perroquets enfermées dans de petites bourses. Je crois que c'est pour se faire plus beaux. J'ay aussi remarquai que ces idolâtres sont grands sorciers et se meslent de deviner les choses advenir par des cérémonies estranges. Ils ont des caractères les uns pour empescher que leurs ennemis leur facent mal, aultres pour obtenir ce qu'ils désirent, aultres pour savoir le succès d'une affaire et ainsi du reste. Touchant leurs festes, je n'en ay remarquai qu'une qu'ils observent chaque sepmaine à l'honneur de leur roy, qui est le mardi, auquel jour ils ne travaillent non plus que les chrestiens au dimanche. Je ne sçai pas leurs aultres cérémonies ny sacrifices et paroles qu'ils expriment en les faisant. Ils n'ont l'usage des livres et ne sçavent lire ni escrire, au moins ceux que j'ay veu. Peut estre qu'avant dans le pais il s'en pouroit trouver de plus habiles. Mais ce que j'ay remarquai d'admirable, c'est qu'ils ont l'usage de la mémoire artificielle au moien de laquelle ils content des merveilles du passé dont ils ont connoissance et vous entretiennent de longs discours comme s'ils lisoient dans un livre faisant plusieurs gestes et cérémonies et me semble que l'invention de ceste mémoire est par les doigts, joinctures et linéaments de la main et aultres marques que je ne sçai pas. Je les ay seulement aperceus lors qu'ils faisoient leur traficq avec nos marchands où ils sont si habiles qu'il est impossible de les tromper et quoy qu'ils n'aient l'usage de l'escriture, ils font pourtant si bien leur conte qu'il n'a point de manque. Pour conclure ce qui est de leur religion au fait des sepultures, je vous dirai qu'estant en un endroit de la coste de Miné qui se nomme Commando, il mourut sur le soir une de leurs femmes, laquelle estant morte fut plorée de ses parents et amis toute la nuict, et faisaient de grand cœur des lamentations si haultes qu'elles s'entendoient de bien loin. Ils ne disaient pourtant que O ! O ! O ! d'un accent fort triste et avec des cérémonies bien lugubres. Le matin venu chacun contribua à sa sépulture. On la mist sur un ais emmaillotée

Digitized by Google

de plusieurs petits drapeaux et on la para de tous les [habits] qu'elle pouvait avoir. Ainsi accommodée elle fut portée en procession par quatre femmes qui le mirent sur leurs testes suivies d'une multitude d'autres femmes, les unes qui portoient sur leur teste de grands plats de bois pleins de chair hachée par petits morceaux ; aultres portoient de petits bastons et frappoient l'un sur l'aultre pour faire du bruit ; les aultres faisaient les lamentations ; les hommes étoient allés faire la fosse. Comme cette procession fut finie, et que ces femmes approchoient du lieu destiné pour mettre ce corps mort, les hommes s'assirent tous alentour de la fosse avec leurs armes comme pour y faire garde, les femmes mirent ce corps dans la fosse et luy firent festin de cette chair hachée luy mettant sur la bouche à ce qu'elle eust mangé quand elle eust voulu et ainsi la couvrirent de terre. Après on bastit sur sa fosse une petite cabane de bois et feuillages, où l'on apporta tous les meubles de la deffuncte comme pots, chaudrons, poislons et le reste afin qu'elle s'en fust servie en l'autre monde, comme ils disoient. Quand c'est quelque seigneur qui meurt, on enterre avec lui sa principale femme ou celle qu'il aura désir pour aller luy tenir compagnie en l'aultre monde, comme aussy ses esclaves, et s'il a esté vaillant en sa vie et qu'il aie couppé plusieurs testes de ses ennemis, on les apporte toutes sur sa fosse pour marque de sa valeur, car ils font un tel estat des testes de leurs ennemis qu'ils ont couppées qu'ils les gardent comme un trésor en leurs maisons et en quelques endroits ils boivent dans le crâne. C'est pourquoy estant en guerre ils tâchent de coupper le plus de testes de leurs ennemis qu'ils peuvent et ne se soucient de quelle qualité, aage et sexe pourveu qu'ils en aient. Touchant leurs guerres, elles sont assés fréquentes parmi eux, comme ainsy soit qu'il y aie tant de roys voisins les uns des aultres que ils ne se peuvent souffrir, ils se servent en leurs combats de grands boucliers qui les couvrent depuis les pieds jusques à la teste, qui sont faict de peaux de bœuf cousues avec des nattes, et au dedans il y a nombre de petites clo-

Digitized by Google

chettes qui font du bruict quand ils se manient et sçavent si bien se manier qu'il y a plaisir à les voir s'avancer et reculer, se descouvrir et couvrir de leurs boucliers quand il est nécessaire pour leur deffense ou pour attaquer l'ennemi. J'ay veu faire ces exercices. Leurs armes sont l'arc et la flesche dont ils sçavent fort bien tirer. Ils ont aussy de petits dards ou javelots qu'ils dardent à force de bras et en portent toujours avec eux. Au pais de Marocque, ils s'en servent aussy à cheval, ils les appellent agayes. Ils ont encore de petites espées larges comme nos serpes qu'ils engainent dans des foureaux de bois. Elles sont longues comme le bras. C'est avec quoy ils coupent les testes de leurs ennemis. Quant aux bramties (?) de ces peuples elles sont diverses, la plupart se font des découpures sur le front, bras, espaules et aultres parties du corps sur lequel ils impriment diverses figures et s'estiment bien braves quand ils sont bien deschiquetés. Aultres se peignent le visage grossièrement de diverses couleurs. Aultres acommodent leurs cheveux de diverses figures, les uns faisant des couronnes, demi-cercles, touffes ; aultres ont les cheveux fort longs qu'ils tressent et entortillent alentour de leur teste, et en font comme un turban ; les aultres enrichissent et parent leurs testes de mil petites bagatelles comme de bouts de bois, de griffes d'oiseaux, de coquilles et aultres inventions. Ceux qui sont au pais de l'or les enrichissent de petites lames d'or et aultres petites gentillesses très bien travaillées qu'ils agencent sur leurs cheveux et barbes en sorte que j'en ay vu qui avoient leurs barbes garnies d'or, ce qui estoit beau à voir. Ils portent aussi à leur col, bras et jambes de petits coliers, bracelets et menelles (1) les unes de feuilles d'herbes tissues et cordées, aultres d'yvoire, aultres de fer, aultres d'or massif et aultres de petites patenostres de diverses couleurs. Ils font aussy estat du coral, mais surtout du coril qui est une espèce de pierre précieuse qui se trouve au royaume de Bénin, laquelle

(1) Ornements de la main.

Digitized by Google

se forme de la rosée du ciel qui tombant sur des joncs qui sont en certains marescages et le soleil venant à darder ses rayons dessus l'endurcist et forme en pierre bleue, ce qui est fort estimé parmy les nègres de la mine et l'acheptent fort cher en sorte que pour une livre de ce coril ils donnent une livre et demie d'or. Voilà monsieur une partie de ce que je puis vous mander pour contenter vostre désir, espérant qu'à [l'avenir] Dieu me fournira davantage et me rendra plus digne de vous servir, si vous plaist à m'honorer de la continuation de votre bienveillance et me permettre la qualité de

Monsr,

Votre très humble et obéissant serviteur en Jésus-[Christ].

Fr. Colombin de Nantes, pauvre capucin.

De Saint-Malo, ce 20 juin 1634.

J'espère tarder en ce pais jusques au mois de septembre de sorte que pouvés si vous plaist me faire sçavoir vos commandements.

[Au dos] « A Monsieur,
Monsieur l'abbé de Peirets
Conseiller du Roy en son
Parlement de Provence
« A Aix. »

[Autographe]

Les « commandements » de Peiresc furent exprimés dans une lettre du 1er août 1634. Peiresc réclamait de nouvelles recherches sur l'usage du boire dans le crâne des ennemis tués, sur les formules des sacrifices, sur les mesures des liquides ou des grains, sur le système mnémotechnique des nègres, leurs ornements de guerre, leurs jeux, enfin le cours des marées, la boussole et sa déclinaison, les éclipses.

Digitized by Google

Il ne semble pas que le P. Colombin ait jamais répondu à cette seconde sollicitation de l'abbé Peiresc.

Quelques années plus tard deux autres Capucins les PP. Michel-Ange de Gattine et Denys de Carli de Plaisance devaient donner une *Relation curieuse et nouvelle d'un voyage de Congo fait ès années 1666 et 1667*. Lyon. 1680, in-32.

P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

NOUVELLE

LE SOU PERCÉ

SUITE (1)

III

Quatre ans plus tard, la saison, aussi retardée de nos jours à Paris qu'à Londres, battait son plein. Très hâtifs, les enchantements de ce printemps coquet, paré, telle une bergère de Watteau, de ses grâces naturelles, rehaussées des plus savants atours, verdissait les squares, les boulevards, les parcs. Toutes les corollse, rurales ou exotiques, fleurissaient les étalages, les pavés, les corsages, même les cœurs, car il en bat encore dans cette atmosphère intellectuelle où les jouissances du cerveau faussent un peu celles du sentiment, et même des sens.

Parmi les salons les plus courus, celui de la baronne de Verlaville; au nombre des jeunes filles les plus courtisées : Mlle Ève d'Ajonc; et en tête des jeunes gens les plus recherchés : Roger de Vives, consul en Orient, signalé par des missions délicates, habilement menées.

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1905.

Digitized by Google

Mis en vedette par ses voyages, vivement retracés dans un style où le métier ne gâtait pas le naturel, il avait acquis une notoriété de franc aloi.

Mûri et, cependant, rajeuni par une existence active, parfois périlleuse, s'il était toujours le très joli garçon du début de ce récit, il ne s'en prévalait que juste assez pour exercer un charme, auquel les hommes résistaient peu, les femmes pas du tout. .

Quant à Mlle d'Ajonc ses vingt ans étaient si frais, sa naïveté si franche, son goût du plaisir si spontané que chacun se laissait prendre à cette jeunesse épanouie, fleurant bon comme une corolle d'avril, nette comme une perle qui, de sa grève natale, — on la disait Bretonne, — aurait roulé dans l'océan parisien.

Ni demi-vierge, ni pédante, ni féministe, ni même trop instruite, elle chantait, dansait, causait avec une grâce tellement innée, qu'on se demandait volontiers si tous les maîtres chargés de donner le dernier coup de pouce à son éducation, à ses talents un peu provinciaux, ne gâteraient pas son originalité en la coulant dans le moule conventionnel. En effet orpheline de père et de mère, élevée par une aïeule, grande dame et riche, Ève avait vécu ses vingt premières années loin de tout, mais près de la nature, qui, bien commentée, renferme tout.

Parmi de vraies tendresses, de nobles traditions, de hautes croyances, Mlle d'Ajonc s'était développée en une petite personne très personnelle, vive, primesautière, frondeuse parfois, bien que mélancolique au fond comme la mer, sa berceuse, et absolument saine de corps, d'âme, d'esprit. Passionnément attachée à son aïeule la marquise d'Ajonc qui l'avait chérie non seulement avec son cœur mais avec le cœur de tous les chers disparus, Eve croyait à l'amour sous diverses

Digitized by Google

formes. Rieuse, légère d'apparence, elle cherchait celui qui les couronne tous, dans ce tourbillon, à travers ces hommes, plus ou moins roués, dont l'un devait être son mari, et elle ne doutait pas de voir le visage sous le masque, d'entendre l'accent vrai sous les mots convenus, de recevoir, de donner le coup de foudre, sans lequel, à son sens, il y a des unions mais pas de fusion.

Peut-être déjà dans ses plus secrètes pensées, cet être idéal prenait-il corps, portait-il un nom. En contact depuis trois mois avec Roger, qu'un long congé rendait à cette vie parisienne, — plus goûtée par le contraste, — il ne lui était certes pas indifférent. D'abord confus, le goût qu'il lui inspirait se précisa ; elle sentit très vite qu'il était pour elle plus que les autres, puis le seul, puis *tout* et, constamment, à cette gamme ascendante, se mêlait une bizarre sensation de *déjà vu*, de *déjà connu* que sa mémoire ne parvenait pas à rattacher aux mille réminiscences, très nettes, très proches, de sa première jeunesse. Ce point obscur la troublait. Etait-ce une promesse ou une menace ? Et bien que l'approbation de sa grand'mère, des oncles de Roger lui parussent hors de doute, Eve tremblait.

Quoi donc se dressait entre eux? Car pour être aimée, si elle en doutait, c'était dans la mesure qui donnait un peu de coquetterie à sa simplicité, un peu d'émoi à sa candeur.

Très occupé d'elle, son assidu cavalier, Roger semblait lui aussi l'étudier, la regarder fixement, l'écouter attentivement, ce qui lui faisait tourner la tête d'un mouvement hautain et rougir, bien qu'elle en eût. Alors pour l'apprivoiser, — car elle était ombrageuse comme une mouette — il se livrait, lui, si fermé, si sceptique, si railleur ! Assis à ses côtés pendant les figures

Digitized by Google

du cotillon, il lui narrait ses voyages, ses périls, sans forfanterie mais avec l'évident désir de plaire, d'intéresser, et quand un enthousiasme animait ses yeux, une pitié brisait sa voix. Eve ravie, sentait battre ce cœur qu'elle voulait grand, tendre, pour y régner.

D'autres jours, au contraire, il la traitait comme ses compagnes. Ses attentions, toujours correctes, ne la signalaient pas, la laissant indécise sur la place qu'elle occupait et prétendait la première, *l'unique*.

Ces heures-là étaient mauvaises.

Ne disait-on pas que Roger, après une jeunesse dissipée, s'était repris, que d'indifférent devenu ambitieux, il cherchait à se grandir pour se rapprocher d'une étoile dont les lorgnettes mondaines n'avaient pu encore déterminer le système ? N'affirmait-on pas, en outre, que Monsieur de Vives repartait sous peu pour le Niger. Mission périlleuse qu'il sollicitait contre l'avis des siens, avec une réserve cependant : aussi secrète que sa conversion, bien que plus compréhensible, disaient ses amis, car si un homme, dont la fortune, la carrière sont faites, court au péril, c'est pour terminer une vie brisée, par une mort glorieuse que l'amour heureux ne cherche pas quand le devoir se taît.

Eve savait tout cela, c'est pourquoi en agrafant sa sortie de bal, elle songeait bien moins à l'effet ravissant de sa robe de tulle d'où ses épaules sortaient modestement, graciles encore, bien que d'un modelé parfait, qu'à cette question — devenue martelante depuis, les dernières rencontres — « M'aime-t-il ? ne m'aime-t-il pas ? » Loin de s'assurer sur son charme, Eve le trouvait faible, maintenant. Et son délicieux visage, un peu pâli, ses doux yeux voilés ajoutaient à l'attrait de sa jeunesse sans artifice, de sa franchise, de sa fière pudeur.

Digitized by Google

Dès son entrée dans les salons de la baronne, Roger fut à ses côtés. Son attrait et son rôle l'y appelaient également. En effet, cette fête avait un but spécial. Entre des pas anciens, répétés avec soin, deux des exécutants, danseur et danseuse, devaient quêter pour de pauvres marins, sinistrés sur les côtes bretonnes. Roger et Eve figuraient dans une pavane. Ils avaient convenu de rester spectateurs des autres danses jusqu'au moment où leur tour les mettrait en scène. C'était pour le milieu du bal. Deux ou trois heures s'écoulèrent presque dans un tête à tête, que le voisinage de madame d'Ajonc, fort occupée du spectacle, les interruptions des allants et venants, ne coupèrent guère.

Après chaque menuet, courante ou gavotte, Roger avait largement donné aux quêteurs ; aussi Eve le lui fit-elle remarquer en riant :

— « Que vous restera-t-il pour notre bourse ? J'entends avoir plus qu'aucune : vous devrez faire l'appoint. »

— « Soyez sans crainte », répondit-il. « Je vous garde une pièce, qui vaut à elle seule toutes les autres ».

A ce moment ils se levèrent : c'était leur danse. Elle fut un succès. Quand Eve acheva le tour des salons, la bourse pesait à sa petite main. — « A vous ? » dit-elle, la tendant vers Roger. Gravement le jeune homme puisa dans son gousset, en tira un sou, un vieux sou vert-de-grisé et percé, au centre, d'un trou rond. Lentement, sous les yeux stupéfaits d'Eve, il le fit tomber sur l'amas d'or, de billets, brillant dans le sac de velours entre-bâillé.

Eve le vit, elle sentit en même temps le regard du jeune homme peser sur son regard, l'interrogeant. Alors dans un éclair tout lui revint. La soirée d'été, le

Digitized by Google

manoir, la grille, les matelots, sa bourse vidée, ses vains appels pour ravoir son sou percé! Et les intuitions vagues, les obscures souvenances, les clartés qui déchiraient le brouillard du passé, prenaient corps, faisaient la lumière.

Oui, Roger de Vives et le jeune matelot brun, celui, qui, mieux que l'autre, ce grand blond dont elle se souvenait mal, l'avait intéressée, n'étaient qu'un! Chaque détail surgissait, plausible, enchaîné, écrasant! Honteuse, un peu, bien qu'amusée, elle comprit tout.

L'échouage, les vêtements souillés, sa méprise, dont, sans doute, ils s'étaient bien divertis! Et cette somme anonyme, relativement forte, remise un jour par l'abbé, pour ses pauvres!

Oui! oui! c'était lui Roger. L'élégant, le quasi célèbre monsieur de Vives!

Elle en restait confuse, interdite, joyeuse toutefois.

Mais alors? Son sou, son vieux sou percé, son fétiche, vainement réclamé, — certes! ils l'avaient entendue et s'étaient sauvés comme des voleurs emportant le grigri, riant de son enfantillage. — Son pauvre sou, Roger l'avait donc gardé!

Une émotion singulière anima ses yeux, son teint, tandis qu'elle lançait à son interlocuteur, sous ses longs cils rapprochés, un regard perçant.

— « Mon sou »…. fit-elle enfin, du ton impératif de la fillette d'alors.

« Oui, votre sou », répondit-il, sans manifester la moindre surprise. « Le sou que vous m'aviez donné me prenant pour un mendiant! » Et, baissant, la voix: « Un mendiant! Ne l'étais-je pas, Eve? le vrai mendiant, le plus insatiable. Un mendiant d'amour. »

Digitized by Google

Elle rougit mais ne bougea pas tandis que Roger, toujours plus ému, continuait : — « Car avant de vous rencontrer, ô petite sirène innocente, je n'avais jamais aimé, et, si mon cœur contenait des cendres, il ne s'y était point allumé cette flamme pure des chastes autels. Tombé de votre petite main qu'aucune autre main n'avait pressée, aucune lèvre effleurée, cette obole du pauvre fut pour moi un gage de bonheur, un talisman. Si je ne vous ai pas renvoyé, si j'ai gardé le vieux sou percé, c'était dans l'espoir qu'après m'avoir préservé par le souvenir, il me ramènerait vers vous, ennobli de mes efforts et digne d'en acheter le bonheur ! »

Mademoiselle d'Ajonc détourna un peu la tête. Un flot rose inonda jusqu'à son épaule.

— « Oui, Eve », ajouta le jeune homme, s'animant : « votre douce image, à peine entrevue, m'a toujours tiré en avant, en haut ; puisse-t-elle m'avoir assez rapproché de vous »...

L'aveu suprême mourut sur ses lèvres. Il la contemplait anxieux, suppliant, mais Eve restait immobile, énigmatique, bien que redevenue très pâle.

— C'est un talisman », reprit-il, inquiet de son silence : « Je le sens. Je l'ai toujours senti. O douce enfant, il m'a tenu lié, inféodé à vous ? Et dès notre première entrevue dans ce monde où je comptais vous revoir, après quatre années employées à vous mériter, je vous ai non devinée, mais reconnue. Toujours la même, telle que je vous rêvais, naïve et piquante, simple et fine, et, par-dessus tout, blanche comme cette perle qu'Elie disait voir sur votre rocher ».

A ce nom Ève sortit de son mutisme.

— « Elie ? » questionna-t-elle. « L'autre matelot ? Le grand blond ? »

Digitized by Google

— « Oui », fit brièvement Roger, jaloux que même une pensée distraite de la jeune fille put effleurer un autre que lui, et, trahissant presque l'amitié pour l'amour : « Oui, ce loup de mer, mon camarade, Elie Le Flô ».

— « Qu'est-il devenu ? » continua Ève, sentant bien, en vraie femme, qu'elle le tourmentait en s'y attardant.

— « Il navigue », risposta, toujours brièvement, Roger. Mais les yeux d'Ève persistaient. « Loin », poursuivit-il. Et se méprenant tout à fait à l'intérêt simulé de mademoiselle d'Ajonc. « Ah ! » s'exclama-t-il, « il est heureux, lui ! Une mère qui, après l'avoir bercé sur ses genoux, le serre encore sur son cœur ! Une fiancée, l'océan, dont l'attrait renouvelé le fascinera toujours plus que celui d'une femme ! Tandis que moi ! orphelin, seul, si vous me rejetiez ?... » Il mendiait encore, humble, irrésistible.

Mais rien dans l'air d'Ève ne faisait prévoir de telles rigueurs. Troublée et, à la fois, heureuse, elle écoutait Roger avec une bienveillance évidente, partagée, sans nul doute, par la douairière assise en face et qui parut s'absorber dans les galants propos d'un vieil adorateur, daubant, pour la flatter sur les us modernes. Alors, monsieur de Vives, rassuré par la douceur inaccoutumée de sa malicieuse compagne, et se sentant soutenu de secrètes connivences, reprit plus bas, penché vers l'oreille nacrée, la torsade luisante d'Ève, dont les yeux brillants étaient, chose curieuse et rare ! moins railleurs qu'humides.

— « Et le talisman, Ève ? Le sou percé *porte bonheur ? Votre* sou. *Mon* sou, puisque vous me l'avez donné. *Notre* sou, si vous vouliez ? »

Digitized by Google

Et comme la jeune fille glissant furtivement ses doigts souples dans la bourse entre-bâillée, cherchait à le saisir, Roger la prévint, s'empara le premier du sou, noir, usé, tel un pauvre sur l'amas d'or, de billets et, le lui offrant, répéta de l'accent soumis qui achève la victoire de l'homme par l'aveu de sa défaite : — « *Notre* sou, Ève ! que je vous rendrai si vous l'exigez, mais à la condition que nous le partagerons pour en former notre premier fonds de ménage ! »

IV

Trois mois plus tard par une belle soirée d'août, l'île rugueuse au vallon fleuri est en liesse.

Ève et Roger se sont mariés le matin, dans la petite église et la journée intime, recueillie, — la vraie félicité ne l'est-elle toujours ? — s'achève par l'apothéose du soleil qui dore l'Atlantique, fait rutiler les sables et saigner les falaises.

Sur la grève, les nouveaux époux assistent seuls à l'embarquement d'un homme jeune, au mâle et sérieux visage, Elie Le Flô, dont les yeux, moins gais, se sont foncés comme l'océan quand l'astre vient d'y sombrer. Elie, accouru au premier appel de Roger, pour lui servir de témoin.

— « Adieu, ami », murmure Roger serrant d'une main nerveuse la forte main du lieutenant de vaisseau qui lui rend avec usure sa fraternelle étreinte. « Adieu ! ou plutôt ; au revoir ».

Fermement campé dans les sables, au ras du flux, et s'enlevant sur le roc aride, Elie semble vraiment un des rois de cette mer, sirène perfide, qui, apaisée, sou-

Digitized by Google

riante, le caresse maintenant de ses lèvres froides.

— « Au revoir », répète à regret le jeune consul, comme si la vieille amitié allait fuir avec le fidèle camarade vers l'horizon lointain, insondable. Puis, obéissant au besoin des vrais heureux de partager leur ivresse : « Et toi ? » questionne-t-il. Elie ne répond pas. Il semble absorbé, fasciné par Ève. Debout un peu plus loin, adorable de promesses d'amour sous sa blanche parure, sa virginale couronne, Ève contemple, elle aussi, le couchant dont les portes enflammées vont s'entr'ouvrir sur le mystérieux avenir.

D'un long regard, Elie l'enveloppe, puis fixant sur Roger ce regard loyal, il lui sourit ; sourire mélancolique mais brave, et enfin, la voix ferme, pénétrante il répond : — « Adieu, frère. Et s'il plaît à Dieu : au revoir... Aimez-vous, soyez heureux. »

Tous deux, il les unit dans un dernier rayon de respect, d'admiration, de tristesse, puis laissant errer au large ses prunelles assombries, embrassant d'un geste de possession la mer dont la brise du soir redouble la plainte incessante et jalouse, il jette dans le vent ces mots où vibre un déchirement, une passion aussi : — « Mon épousée, la voilà ! »

Comtesse de Pesquidoux.

Digitized by Google

NOTICES ET BIBLIOGRAPHIE

ETUDE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE SUR LA BRETAGNE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION, A PROPOS D'UNE CORRESPONDANCE INÉDITE, par J. Baudry, Paris, H. Champion (1905), 2 vol. in-8°.

Nous sommes bien en retard — et nous nous en excusons — pour annoncer à nos lecteurs un ouvrage qui a droit à toutes leurs sympathies. C'est une âme bretonne qui l'a conçu, c'est un cœur breton qui y témoigne de son amour pour notre vieux sol et de son respect pour nos vieux noms de Bretagne, sans préjudice d'un souci éclairé de la vérité historique. Ce souci a conduit l'auteur à ne reculer devant aucune recherche pour faire de son livre une œuvre sérieuse d'érudition, une mine d'utiles renseignements.

Les familles s'éteignent, les antiques demeures s'écroulent ou se transforment, les sociétés se renouvellent : que saurait-on de ce passé disparu si ne survivaient des témoins fragiles qui le ressuscitent — mémoires, livres de raisons, journaux domestiques, mémoriaux, correspondances. Chaque découverte de documents inédits est une bonne fortune pour l'histoire : y en a-t-il encore dans la poussière des greniers ou au fond d'armoires qu'on n'ouvre plus, attendant le hasard qui les mettra en lumière ? C'est en effet un hasard qui a fait trouver, il y a peu de temps, un paquet de vieilles lettres dans le lambris d'une cheminée du château de Trégarantec (1),

(1) Commune de Mellionnec, arrondissement de Loudéac.

Digitized by Google

feuillets jaunis glissés là par prudence, pendant les mauvais jours de la Révolution. Ce sont elles qui vont nous transporter aux derniers temps de l'ancien régime et au début du régime nouveau. Qu'elles soient les bienvenues ces précieuses reliques de la vie de nos pères à l'un des tournants les plus critiques de notre marche à travers les âges ! Elles nous ramèneront d'abord à ces « belles années de Louis XVI », comme les appelle Sainte-Beuve, en parlant d'un écrivain qui les avait vécues et en avait gardé « la faculté d'espérance sociale et de bienveillance universelle, une vue riante de l'humanité (1) ».

C'était le caractère de cette génération : aussi la société que l'orage allait bientôt balayer jouissait-elle d'une sécurité complète. Le siècle semblait devoir finir dans un concert charmant où, malgré bien des menaces, le goût de la sociabilité, la passion des lettres, une douce sensibilité un peu factice, l'art de converser s'unissaient pour rendre délicieuses les relations mondaines et de salon à Paris et à Versailles. C'était comme un rêve : on sait quel a été le réveil.

En province et même au fond de la Bretagne, avec des mœurs plus simples, un plus grand souci de la morale, un attachement plus sincère à la religion, les familles aristocratiques et la bourgeoisie riche aimaient de plus en plus à se réunir — bals, soupers, comédies, séances littéraires, comme si l'on était pas à plus de cent lieues de la cour. Là aussi, on menait une vie intelligente et gaie qui n'excluait ni la pratique des devoirs avec une absolue confiance dans le lendemain, ni la charité à l'égard des misères humaines. Il y avait de belles âmes, dans ce monde si frivole par certains côtés : il y en a eu d'héroïques au jour des épreuves terribles que l'on ne prévoyait pas.

Disons toutefois que dès janvier 1789, — nos correspondances le révèlent — on commençait à s'inquiéter : la Révolution avait apparu et fait des victimes à Rennes. L'année

(1) A propos de Droz (*Causeries du lundi*, 1re édition, III, p. 130.

Digitized by Google

suivante, des meneurs, dont la race n'est pas perdue, conduisaient les paysans à l'assaut des châteaux : c'en était fait des illusions ! Le régime de la Terreur était proche. Revenons à nos « vieilles lettres » qui ne nous mènent pas si loin.

Elles sont au nombre de soixante-dix-sept : découvertes au château de Trégarantec qu'habitaient à cette époque le comte et la comtesse du Laz, elles sont — ce qui ne surprendra pas — toutes, sauf dix, à l'adresse de cette dernière, la bisaïeule du représentant actuel de ce nom : elles nous initient à ses affaires, à ses soucis maternels et à ses relations. C'est en les prenant pour point de départ que l'auteur s'est avisé de reconstituer tout ce cercle de société aimable et pleine d'entrain dont le centre était à Morlaix et qui se recrutait jusqu'à Landerneau et Brest, la marine y apportant son contingent.

N'oublions pas que depuis longtemps des gentilhommes de haute volée venaient chercher des héritières dans cette ville où de grosses fortunes s'étaient amassées, grâce à un commerce florissant. De 1689 à 1701, sept des filles d'un opulent armateur, Allain de la Marre, avaient conquis de très nobles maris — le président Berthou de Kerverzio, le conseiller Desnos des Fossés, le marquis de Plœuc, le marquis de Tinténiac de Quimerc'h, le marquis du Merdy de Catuélan, le comte d'Oilliamson et M. de Campagnoles. Quelques années après, leur cousine, Mlle de Bonnemetz, entrait dans la maison de Kerouartz et ses descendants s'alliaient, dans le courant du XVIIIe siècle, aux Fleuriot de Langle, aux La Monneraye et à d'autres familles aristocratiques. Par suite de mariages successifs, la postérité de Mlles Allain de la Marre et celle de Mme de Kerouartz englobaient, en 1789, une partie notable de la noblesse bretonne, qui a sa place et son histoire dans l'ouvrage de M. Baudry, dont la table comprend plus de huit cents noms différents. Cela seul indique l'étendue des recherches et montre de quel secours peut être cet important travail. L'accumulation même des renseignements de tout ordre y produit une apparente confusion qui nuirait à l'intérêt de l'ouvrage, si deux tables analytiques et celle des

Digitized by Google

noms au second volume n'y remédiaient amplement. Ne nous plaignons pas de trop de richesses.

La comtesse du Laz, née de Kersauzon, originaire de Guipavas, mariée en premières noces à M. de Villiers de l'Isle-Adam, veuve en 1769, était venue se fixer à Morlaix : remariée au mois de mai 1782 à Michel-Marie Jégou, comte du Laz, elle avait dû quitter ce nouveau centre de sa vie et suivre son second mari au château de Trégarantec, belle et riche demeure ; mais elle avait trop goûté les charmes de la société morlaisienne, pour ne pas recevoir avec plaisir les lettres qui lui en parlaient. Parmi celles-ci, il en est une du 2 septembre 1782 — la première en date dans la publication — qui est faite pour piquer notre curiosité : la signature fait rêver. Qui est donc le « *prince du Midi* » qui écrit de sa plus belle encre à Mme du Laz, « *princesse du Midi* » ? Tous les efforts tentés pour percer ce mystère ont été vains : le signataire inconnu qui évidemment a dû, plus ou moins récemment, jouer un rôle avec la comtesse dans une comédie de salon appartient au meilleur monde : sa lettre pétille d'esprit et de grâce aimable, si bien qu'on s'est demandé si elle n'était pas du chevalier de Boufflers. Il a fallu renoncer à cette hypothèse (1) : le « *prince du Midi* », qui n'est certes pas le premier venu, attend toujours qu'on l'identifie.

Les soixante-six autres lettres adresssées à la comtesse du Laz sont toutes intéressantes. Il y en a, en petit nombre, qui traitent d'affaires et nous instruisent des côtés prosaïques et positifs de la vie d'autrefois : ils méritent bien qu'on s'y arrête un peu. La plus grande partie de la correspondance nous apprend des événements de famille, des nouvelles mondaines, des incidents de la politique qui devient à la fin tout à fait inquiétante : on y trouve racontés les plus notables

(1) L'autographe du « prince du Midi » comparé à l'écriture du chevalier de Boufflers a démontré qu'on se trompait Le fascicule de la lettre est au premier volume de l'*Etude historique et biographique* : on pourra s'y reporter pour faire une utile vérification (p. 35).

Digitized by Google

épisodes des débuts de la Révolution. En les rapprochant des notes, des généalogies et des éclaircissements de toute nature prodigués dans l'*Etude historique et biographique*, on acquiert une connaissance très exacte des hommes et des choses de cette époque. Nous ne voulons pas insister pour laisser à nos lecteurs la satisfaction d'en juger par eux-mêmes.

Nous ferons cependant une exception pour un personnage dont il est souvent question dans les « vieilles lettres » et qui écrit aussi lui-même. Il s'agit de *Lily* qui n'est autre que Jean-Jérôme-Charles de Villiers de l'Isle-Adam, seul fruit du premier mariage de Mme du Laz, âgé de treize ans en 1782. Il est porteur d'un nom fameux qu'ont illustré un maréchal de France nommé en 1418 et un grand maître des Chevaliers de Rhodes et de Malte, élu en 1521 : on le destine à devenir officier des vaisseaux du roi et il donne bien des préoccupations à sa mère, qui, ne pouvant le garder chez elle depuis son convol, l'a confié à un précepteur ; mais on n'obtient pas son admission aux Gardes-Marine quoiqu'il ait fait des études spéciales dans un collège. En 1786, on l'embarque, comme volontaire sur une frégate commandée par M. de Kergariou : la campagne dure trois ans. Il ne remet les pieds sur le sol français qu'en 1789 et pour le quitter peu après ; quand il y revient quelques années après, c'est pour se marier (30 fructidor an IV). Plus tard, obligé d'obéir à la loi de la conscription, il fait une carrière dans l'armée jusqu'au grade de commandant d'artillerie et meurt en 1846. C'est de son fils Joseph, marié à Mlle Le Nepvou de Carfort qu'est né le très original poète et romancier, Philippe-Auguste-Mathias de Villiers de l'Isle-Adam, mort en 1889 (1).

Ces indications très précises fournies par l'*Etude historique et biographique* et puisées à des sources authentiques viennent à point pour rétablir la vérité sur l'aïeul et le bisaïeul de l'écrivain singulièrement travestie dans sa biographie publiée en 1893 (2). M. du Pontavice de Heussey, qui en est l'auteur, n'a

(1) V. tome I, pp. 65-69 et II, p. 396-403.
(2) Paris, Savine, in-12, pp. 11 et 14.

Digitized by Google

rien inventé : son héros, qui se grisait volontiers de ses propres récits fantaisistes, a dû lui raconter le roman qu'il a reproduit. Lily et son père sont transformés en une seule personne « *le marquis Armand de Villiers* », lieutenant de vaisseau, marié en 1780 à Mlle de Kersauson, émigré en Angleterre avec les siens et ne rentrant d'exil qu'en 1820. Le portrait du marquis est brossé de main de maître, mais le modèle n'a jamais existé. L'occasion nous a paru bonne pour faire justice de ce conte et nous n'avons pas voulu la laisser échapper.

Les dix lettres qui ont d'autres destinataires que Mme du Laz ne méritent pas moins l'attention de nos lecteurs : comme les autres, elles ont provoqué de la part de notre auteur un large et consciencieux travail de reconstitution des faits et des familles.

Que de noms évoqués dans ces deux volumes, avec leur glorieuse histoire ! Citons, entre autres, les Jégou du Laz, les Villiers de l'Isle-Adam, les Tinténiac, les Kersauzon, les Gouzillon de Belizal, les Kergariou, les Montbourcher, les Kerouartz, les le Bihan de Pennelé, les Fleuriot de Langle, les la Monneraye, etc. etc.

Après tant de livres venimeux, dénigrants et mensongers écrits pour rabaisser la noblesse française, il est consolant de voir sortir d'une imprimerie de notre province un ouvrage dans lequel l'hommage le plus loyal et le plus désintéressé est rendu aux hommes et aux femmes qui étaient, en Bretagne, à la fin de l'ancien régime, l'honneur de notre vieille aristocratie (1). Nous ne pouvons, en finissant, le faire mieux apprécier qu'en reproduisant quelques lignes qui nous ont frappé : ce sont les dernières de l'épilogue :

« Leur découverte, écrit l'auteur en parlant des lettres trouvées à Trégarantec, fut le point de départ de l'œuvre que nous achevons aujourd'hui. Déchiffrant et méditant ces vieux documents..., il nous semblait parfois entendre des voix...

(1) V. particulièrement, tome II, p. 405, les premières lignes de l'épilogue.

Digitized by Google

voir flotter des ombres... sentir autour de nous la présence d'êtres invisibles, et cependant réels, nous entraînant à leur suite dans les mystérieuses régions d'un lointain et intéressant passé.

« Alors la prière chrétienne, véritable trait-d'union entre tous les temps, entre tous les cœurs, s'échappant de nos lèvres pour le repos de ces âmes, nous mit en communication intime avec celle de la vieille Bretagne elle-même (1). »

Oui, c'est bien une âme bretonne qui parle dans ce livre !

F. SAULNIER.

*
* *

DEUX MARTYRS CAPUCINS : LES BB. AGATHANGE DE VENDÔME ET CASSIEN DE NANTES, par le R. P. Ladislas de Vannes. Paris, Poussielgue, 1985, in-12 de VIII-332 p. (*Nouv. bibl. franciscaine*, 1re série, tom. XVI).

C'est parce que je crois ce volume particulièrement intéressant que je me permets de le signaler dans la *Revue de Bretagne*. L'auteur en est un morbihannais et à ce titre il mérite l'attention de ses compatriotes. De toutes les nombreuses biographies parues à l'occasion de la récente béatification des PP. Agathange et Cassien, celle du P. Ladislas est de beaucoup la meilleure et la plus scientifique. Il a repris l'ancien travail du P. Emmanuel de Rennes, et, agrandissant très heureusement son programme, il a reconstitué le milieu apostolique où vécurent et moururent nos deux apôtres.

Le B. Cassien (nous n'avons que lui à mentionner ici) était de famille portugaise, mais il naquit à Nantes le 14 janvier 1607 et il fut baptisé avec sa sœur jumelle le lendemain, à l'église Saint-Similien. Il s'appelait Consallo Vaz Loppès-Netto. Il étudia chez les prêtres du collège Saint-Clément, puis chez les Cordeliers de sa ville natale et entra tout jeune chez les Ca-

(1) Id. p. 406.

Digitized by Google

pucins d'Angers. Son père, Jean Loppès-Netto, mourut le 18 avril 1628 et sa mère, Guyomart d'Alméras, le 27 avril 1634; ils furent enterrés dans la même église de Saint-Similien.

C'était l'époque où l'*Eminence Grise* organisait les missions du Levant, d'accord avec le gouvernement de la France. Il est assez curieux de se rendre compte de l'idée que se faisait alors la politique royale du rôle de ses missionnaires. « Les missions sont de deux sortes, écrira-t-on plus tard, en 1782, et elles ont eu dans leur origine un double but, l'un la propagation de la foi, l'autre la nécessité de procurer des secours spirituels aux sujets du roi que le commerce attire dans les pays lointains et infidèles ou aux habitants des colonies françaises. En adoptant des vues aussi respectables, on n'a pas assez senti l'avantage que la politique pouvait en tirer. On n'a jamais remarqué qu'avec un peu plus de surveillance sur les missionnaires, un peu plus d'attention à honorer leurs personnes et distinguer leur mérite on aurait étendu le commerce et fortifié des situations dont le gouvernement se servirait dans des circonstances plus importantes. » (*Storia delle Missioni dei Cap.* par Mgr Rocco Cocchia. III, 64).

Le gouvernement voyait dans les missions à l'étranger surtout un but militaire. Les religieux, fervents patriotes d'ailleurs, ne voulaient qu'une chose : la liberté de faire le bien. Le P. Cassien ne nourrissait pas d'autres ambitions quand il débarqua au Caire à la fin de février 1634, après avoir, avant son départ de Marseille, suivant la coutume des Capucins d'alors, visité Peireisc et Gassendi et reçu les leçons ou conseils de ces savants.

C'est du Caire, le 9 mars et le 3 novembre 1634, qu'il écrivit au P. Raphael de Nantes ces deux lettres que nous a conservées le ms. nouv. acq. f. fr. 10220 de la bibliothèque nationale publiées pour la première fois par les *Etudes Franciscaines*, tom. XI (1904) p. 624-627, et dans lesquelles le jeune apôtre — il n'avait que 27 ans — énumère ses premiers travaux : prédications et conversions des Coptes. Il étudie aussi les langues avec succès et le P. Agathange de Morlaix écrira de lui le

Digitized by Google

24 juin 1641 : » Le Père Cassien m'a laissé quelques traductions, c'est-à-dire une doctrine chrétienne, une profession de foi en abyssin, une grammaire et un dictionnaire qu'il avait composés dans la même langue. Je les ai montrées à Habra Mariam et à d'autres Abyssins qui en ont fait le plus grand éloge et les ont jugés dignes de l'impression » (*Storia*. III, 410).

Je voudrais noter ici tous les services rendus à la science par les Capucins bretons, en particulier par le P. Cassien. Le R. P. Ladislas les énumère tout au long en s'appuyant sur la *Correspondance de Peiresc avec les Capucins* publiée par le P. Apollinaire et sur le ms. 10220 déjà cité et je ne puis que renvoyer à son volume tout à fait captivant.

Aussi bien faut-il suivre le P. Cassien et le P. Agathange dans leur pèlerinage aux Lieux-Saints (avril-juin 1637) et dans leur expédition en Ethiopie. L'Abyssinie était alors travaillée par le schisme et les missionnaires, Réformés ou Jésuites, voyaient leurs efforts presque anéantis. Le P. Agathange et le P. Cassien voulurent à leur tour pénétrer en cette terre de l'erreur et prirent leur chemin par Souakim et Arkiko le long du littoral de la mer Rouge. Ils avaient à peine mis le pied sur les hauts plateaux et atteint Dibarua que, très probablement trahis, ils furent dénoncés, jetés prisonniers, conduits sous bonne escorte à Gondar et martyrisés le 7 août 1638, pendus et lapidés. « Nous ne sommes pas circoncis, avait dit le P. Cassien à ses bourreaux, mais des religieux catholiques romains venus pour vous recevoir dans la communion des fidèles de Jésus-Christ dont le Vicaire visible sur la terre est le pontife romain. Nous sommes venus pour vous apporter la vérité et non pour embrasser vos erreurs. Nous sommes prêts à subir mille et mille fois la mort plutôt que d'apostasier en embrassant la doctrine de Dioscore. » (Lettre du Fr. Pierre de Morlaix. Nouv. acq. fr. 10220 p. 495.)

La voix des martyrs ne fut pas étouffée sous le tombeau des pierres qui les engloutissaient. On l'entend de nouveau, au cours de la lecture du beau livre du R. P. Ladislas. Louis XIV, en 1665, s'intéressa à la cause de ces deux martyrs,

Digitized by Google

puis plus tard le cardinal Massaïa. Pie X inséra solennellement leurs noms au catalogue des bienheureux le 1er janvier 1905 et nous sommes heureux à notre tour de faire connaître la substantielle étude consacrée dans la nouvelle bibliothèque franciscaine au B. Cassien de Nantes.

P. Ubald d'Alençon.

*
* *

BIBLIOGRAPHIE

M. J. Baudry vient de rendre un service signalé à tous les historiens bretons en publiant son *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution* (2 volumes, Paris, Champion, 1905). Cette étude a pour base et pour objet une correspondance encore inédite, découverte au château de Trégarantec, — soixante-dix-sept lettres datées de la veille de la Révolution, et intéressant une partie de la noblesse bretonne d'alors. On conçoit que le travail de M. Baudry est une source abondante où généalogistes et historiens puiseront à pleines mains, leurs recherches devant être facilitées par les tables qui terminent l'ouvrage. Une simple observation : M. Baudry est-il sûr que l'étymologie du nom breton Tregarantec soit, comme il le dit, *Treiz*, passage ou pas ; *garantec*, amoureux : Passage, ou Pas de l'amoureux ? — Pour moi, j'y vois *Tref* (trève ; territoire) ; *Karantec* (nom d'homme). Nous insérons d'autre part un article que notre éminent collaborateur, M. Saulnier, a consacré à l'*Etude historique* de M. Baudry.

M. Anatole Le Bras continue ses études sur la Bretagne en véritable amoureux de sa petite patrie. Son *Théâtre Celtique* (Paris, Calmann Lévy, 1905), renferme des trésors d'érudition. Après avoir constaté l'absence complète de littérature dramatique chez les Irlandais et étudié longuement le théâtre en Pays de Galles, en Cornouaille anglaise et en Bretagne, les manuscrits et les copistes de ce dernier, le savant professeur

Digitized by Google

en arrive à conclure que le théâtre celtique doit son existence au théâtre anglais ou français, et vraiment, après lecture de son livre, on est tenté de partager absolument son opinion. Maintenant, quel avenir est réservé au théâtre breton ? Cette question que M. Le Braz ne résout pas, je la crois résolue, et j'en ai pour garant les trente et quelques troupes bretonnes qui se sont formées ces derniers temps et les nombreuses pièces qu'elles ont jouées, et continuent de jouer.

Comte R. de Laigues.

*
* *

Langue Bretonne

Nous assistons en ce moment à un magnifique réveil de la langue bretonne. « Œuvre de jeunes », diront les sceptiques. C'est possible, mais est-on bien sûr que parmi les jeunes ne se glissent pas çà et là quelques anciens? Et puis, si les *arrivés* ne veulent pas se mêler au mouvement, c'est tant pis pour eux : d'autres prendront leur place, et tout sera dit.

J'ai sur mon bureau une série d'œuvres bien faites pour réjouir le cœur d'un Breton. — Voici *Ar gwir treac'h d'ar gaou*, « la Vérité victorieuse du Mensonge » avec traduction française (Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris, 1905), pièce comique en deux actes de Léon Le Berre qui est un pur chef-d'œuvre et mérita d'être récompensée par l'Union Régionaliste Bretonne en 1904. Véritablement écrite pour l'époque contemporaine, elle se passe dans un intérieur breton et conserve jusqu'à la fin le cachet du pays ; on y voit en opposition deux idées, l'idée bretonne et l'idée *hors venue*, cette dernière représentée par un Parisien imbu des clichés du jour, vantard, ridicule, et qui sous la peau d'un anti-breton cache l'âme d'un vulgaire escroc doublé d'un assassin. Le rôle délicieux du zouave Yan ar Barz, défenseur de son pays et qui ne craint pas de montrer son opinion, celui d'Annaïk, la douce et pieuse bretonne, sont admirablement étudiés et suivis. *Ar*

Digitized by Google

gwir treac'h d'ar gaou a été parfaitement jouée cet été au Congrès de Saint-Pol de Léon, et y a soulevé des applaudissements enthousiastes. Suivons l'exemple de Léon Le Berre qui poursuit un triple but : faire connaître, aimer et grandir la Bretagne.

Arzur Breiz, « Arthur de Bretagne », drame en cinq actes de Toussaint Le Garrec (Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris, 1905) n'a pas encore été joué, mais le sera probablement l'année prochaine. On sait que *Arzur Breiz* remporta le premier prix au Congrès de Gourin en 1904. C'est, en même temps qu'une œuvre de première valeur, le type du drame populaire à recommander aux patronages et aux écoles aussi bien du pays gallo que de la Bretagne bretonnante, car une excellente traduction accompagne le texte breton. De plus, le sujet, pris en entier dans notre histoire nationale, est de ceux qui enflammeront toujours acteurs et spectateurs.

Job al lounker, en breton de Vannes : « *Jozon er lagoutér*, Jozon l'alcoolique », par l'abbé J. Le Bayon (A. Kaigre, imprimerie du *Courrier*, Brest), comédie en deux actes, est bien la meilleure satire qu'on puisse écrire contre l'ivrognerie, ce fléau qui désole nos campagnes bretonnes. Le pauvre Job, ruiné, malade et qui, après avoir été riche, en sera réduit à mourir à l'hôpital, est un type réussi d'ivrogne incorrigible.

En Ozeganned, « les Korrigans », farce en un acte avec traduction, par le même auteur (Rennes, Simon, 1905). Très jolie petite pièce antialcoolique, et qui, d'un bout à l'autre, ne soulève qu'un perpétuel éclat de rire ; récemment joués à Vannes, au théâtre populaire breton, lors des fêtes de Richemont, *En Ozeganned* ont remporté un succès dont les journaux ont parlé. Musique charmante et bien bretonne de M. Decker.

L'abbé J.-M. Perrot est le directeur de la troupe excellente de St-Vougay dont tout le monde put admirer le jeu et le naturel à la fête bretonne donnée cet été au château de Kerjean. Son *Alanik al Louarn*, comédie en deux actes (imprimerie

Digitized by Google

du *Courrier*, Brest, 1905), est écrite dans un breton aussi pur que populaire. Avec elle revit la vieille farce du moyen-âge. Sa préface, signée de notre ami F. Vallée, est bien le meilleur éloge qu'on puisse en faire et nous y renvoyons nos lecteurs bretonnants.

Avant d'en finir avec les œuvres dramatiques, on me permettra une petite critique. J'ai constaté avec plaisir que presque toutes ces œuvres étaient sorties de presses bretonnes; mais, hélas! l'une d'entre elles a été imprimée à... Niort! Pourquoi Niort et pas Rennes, Nantes, Saint-Brieuc, Quimper ou Vannes?

Mouez reier Plougastell, « la voix des rochers de Plougastel », par Claude-Marie Le Prat (Klaoda), (Prudhomme, Saint-Brieuc, 1905) : édition de luxe, broché 1 fr. 50, franco-poste, 1 fr. 75; édition de propagande relié 1 franc, franco-poste, 1 fr. 30; — forme un recueil de guerz et de sônes couronnés par l'Union Régionaliste Bretonne et l'Association Littéraire et Artistique de Bretagne. Klaoda s'y montre aussi bon poète que Breton enthousiaste. A signaler tout particulièrement les poésies qu'il a consacrées aux Sept Saints de Bretagne en tête desquels il a placé saint Corentin, patron de l'évêché de la chère paroisse de Plougastel-Daoulas, paroisse des grands rochers et du grand Calvaire.

Citons parmi les chansons, sônes, gwerzs, histoires, etc :

Le *Levr Kanaouennou Brezounek*, en trois fascicules, par Jaffrennou (Lafolye, Vannes), recueil d'airs et de chansons populaires, où l'on trouve une délicieuse sélection des œuvres de Taldir avec leur musique. (Les deux premiers fascicules 0f,25; le troisième 0f,20).

Chomamb Breihis et *Guerzen en Inéanneu*, « Restons Bretons » et « Gwerz des âmes ». (Le Bayon, 69, rue du Morbihan, Lorient). Conférence faite par Loeiz Herrieu à Guidel, et gwerz ancien chanté en notre pays la nuit de la Toussaint. (Envoyé franco et gratuit contre le remboursement du port).

Aux bureaux de *Kroaz ar Vretonned* (à Saint-Brieuc), on

Digitized by Google

trouve les gwerz anciens de saint Goneri, de saint Millio, *Meulodi al labourer*, et une quantité de chansons bretonnes avec leur musique : *Pell diouz hon Bro*, *Bec'h d'ar Gallaou*, *ar Barzik*, *A Hed an Noz*, *Son ar G'hrampoez gwiniz*, *Zerr Noz*, *Son ar Roulerezed*, *Keuz d'ar Vro*, *Peden leanez Breiz-Izel o vont da vro Gymru*, *Kimiad ar Martolod breton o vont d'ar Chin*, *Kleier ma farouz*, *Kan Bale an dud yaouank*, etc., par Laouik, Dir Na Dor, Ar Floc'h, Gab Liskildry, Ar Gall, et par F. Vallée le sympathique directeur de *Kroaz ar Vretonned* dont les rapports faits à l'Association Bretonne pour 1903-1904 et 1904-1905 au nom du Comité de Préservation du Breton ont été si remarqués pour leur exactitude et la foule des renseignements donnés.

Istoriou tennet euz ar Skritur Sakr, « Histoires tirées de l'Ecriture Sainte » par le P. Berthe, rédemptoriste, traduites en breton par M. Sann, recteur de Bannalec (A Bannalec) : Abraham, Saint Joseph, etc. Double occasion d'apprendre le breton et de revoir la sainte Ecriture. Recommandé.

Gouel sant Devi. « La Fête de saint Devi », au couvent Saint-Esprit ; poésie, avec sa musique, par Dir-Na-Dor, suivie de la Prière de la Religieuse de Basse-Bretagne qui part pour le pays de Galles, par F. Vallée. Le tout breton et français. Bien touchant et bien breton. (S'adresser à « Kroaz ar Vretonned », à Saint-Brieuc).

Arzur III, *duk Breih*, chant de marche d'Arthur de Richemont, duc de Bretagne et connétable de France, par Loeiz Herrieu, musique notée par R. Saïb, avec traduction française. Ce chant est un souvenir de l'inauguration de la statue de Richemont, et Herrieu y a employé toute son âme et tout son cœur. Nous ne pouvons mieux faire, en clôturant cette chronique bretonne, que de recommander la revue mensuelle populaire *Dihunamp* que lui et A. Mellag ont fondée pour le Vannetais et qui contient des chansons avec musique, des contes, des nouvelles, des articles agricoles. Abonnements : 1 fr. par an. Le numéro 0 fr. 10, Bureaux : 58, rue du Port à Lorient.

Comte R. de Laigue.

Digitized by Google

Cartes postales illustrées dites cartes Picciola (au dos) en fleurs naturelles mélangées, disposées artistement et formant des dessins variés qui à partir de la 2e série constituent des œuvres d'art. Ce genre n'avait pas été fait jusqu'à ce jour. Les fleurs préparées ont leur couleur primitives et ne se détériorent pas.

On peut, pour en recevoir, s'adresser directement à l'artiste qui les édite. Comme réclame, elle les vend de 0 fr. 15 à 0 fr. 25 suivant la série. Joindre 0 fr. 05 pour le port par 3 cartes et 0 fr. 10 pour la recommandation.

En vente chez l'auteur Mme Zebrowska-Riquet à Cercoux (Charente-Inférieure).

*
* *

LIVRES BRETONS OU RELATIFS A LA LANGUE BRETONNE

Recommandés par l'Union Régionaliste. (*Dialectes de Léon, Tréguier, Cornouailles*).

Pipi Gonto, par Dir-Na-Dor, paraît sous le patronage de l'Union Régionaliste (Section de langue et de littérature bretonnes) et du Comité de Préservation du breton (Association Bretonne).

Ar gêr, poésies bretonnes, par le même.

Livres destinés aux écoles

Abécédaire breton, par M. Ernault (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Kenteliou brezounek*, par le Frère Constantius (Quemper, Kérangal). — *Cahiers* du Frère Théodule (Ancienne Procure générale, de Ploërmel). Ces cahiers sont en vannetais; traduction pour Tréguier, Léon, Cornouailles. — *Kelennadurez d'ar vugale* du Frère Polycarpe (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume). — *Histor santel*, par M. l'abbé Buléon, traduite par l'abbé Héry (Ancienne Procure générale,

Digitized by Google

de Ploërmel). — *Histor Breiz*, par la Sœur Anne de Jésus (Brest, Lefournier). — *Bue sant Herve, sant Anton a Badou, an tad Perboar, Yan ar Manchek*, etc. (Petits livres de lecture publiés par l'Imprimerie Saint-Guillaume, Saint-Brieuc). — *Recueils de Cantiques*, de M. l'abbé Guillouzic (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Levr al labourer*, de Guillôme, traduction de M. Guennou (Brest, Tourmen).

Livres destinés aux maîtres

Petite Grammaire de M. Ernault (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Résumé de la Méthode de Landivisiau* (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Kenteliou brezounek* du Frère Constantius, livre du maître (Vannes, Lafolye).

Réédition des *Leçons de Grammaire élémentaire publiées par le « Clocher Breton »* (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume et R. Prud'homme).

Livres de prix

Buez ar zent de l'abbé Nicolas (Quemper, Kérangal). — *Historiou a skouer vad* du Père Goulven Morvan (Brest, Derrien). — *Bleuniou Breiz*, anthologie bretonne, texte breton et traduction (Quemperlé, Clairet). — *An testamant koz hag an testamant nevez* de M. l'abbé Gabriel Morvan (Brest, Derrien). — *Bue sant Fransez a Asiz* de l'abbé Inizan (Brest, Derrien). — *Emgann Kergidu* du même (Brest, Derrien). — *Toull al Lakez* du même (Brest, Derrien). — *Bue sant Theodot* de l'abbé Guillou (Landerneau, Desmoulins, *épuisé*). — *Kanaouennou Kerne* (Brest, Kaigre). — *Penaoz karet Jezus-Krist*, traité de l'Amour de Dieu de saint Alphonse de Liguori, traduction Milin (Brest Kaigre). — *Miz sant Josef* de l'abbé Kerjean (Brest, Kaigre). — *Levr bugale Mari*, par M. le chanoine Chatton (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *An Hirvoudou*, par Jaffrennou, (Saint-Brieuc, R. Prud'homme). — *Levr an Tremener*, par l'abbé Lec'hvien (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume). — *Pipi Gonto*, par Dir-Na-dor (Saint-Brieuc, R. Prud'homme. —

Digitized by Google

Ar Vezventi, par Le Garrec, pièce couronnée par l'Union Régionaliste, texte breton et traduction (Saint-Brieuc, R. Prud'homme).

*
* *

LES COMTEMPORAINS BRETONS

Tout le monde connaît depuis longtemps et a pu apprécier la Revue *Les Contemporains*, de la Bonne Presse de Paris. Cette galerie de plus de 450 figures du siècle dernier est le recueil le plus important de ce genre qui existe à l'heure actuelle.

Les grands hommes de Bretagne occupent une place de choix dans cette collection. Vingt-six biographies bretonnes ont été jusqu'ici publiées. Ce sont : *Le général Bedeau* (1804-1863) ; *Le général Le Flô* (1804-1887) ; *Brizeux* (1003-1858) ; *Cadoudal* (1771-1804) ; *Cambronne* (1770-1842) ; *Châteaubriand* (1768-1848) ; *Mme Craven* (1808-1891) ; *Paul Féval* (1817-1887) ; *Zénaïde Fleuriot* (1829-1890) ; *Ernest Hello* (1828-1887) ; *H. de la Villemarqué* (1815-1895) ; *Marie Jamet* (1820-1893) ; *Jeanne Jugan* (1792-1879) ; *Laënnec* (1781-1826) ; *Félicité de Lamennais* (1782-1854) ; *J.-M. de Lamennais* (1780-1860) ; *Le général de Lamoricière* (1806-1865) ; *La Tour d'Auvergne* (1743-1800) ; *Mgr Le Coz* (1740-1814) ; *Le général Mellinet* (1798-1894) ; *Le général Moreau* (1763-1813) ; *Mgr de Quélen* (1778-1869) ; *A. Rio* (1797-1874) ; *Surcouf* (1773-1827) ; *Le général Trochu* (1815-1896) ; *Ed. Turquety* (1807-1867).

Après entente avec la Bonne Presse, l'Imprimerie Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc, s'est chargée de constituer, avec ces 26 biographies illustrées, *un magnifique volume de 400 pages, grand in-8°*, d'une valeur inappréciable.

Voulant le mettre à la portée de tous, elle en a réduit le prix à *2 fr.* seulement ; franco par la poste, 2 fr. 70. (Cartonné, 2 fr. 75 ; franco, 3 fr. 65).

Aux Ecoles et Etablissements, pour les distributions de

Digitized by Google

prix, elle fait même d'importantes remises sur les commandes par quantité.

Cet ouvrage est en vente à la dite Imprimerie, 27, boulevard Charner, à Saint-Brieuc, et dans les principales librairies de cette ville, où tous les amis de la Bretagne peuvent se le procurer.

*
* *

LA *LANDE BRETONNE*, ORGANE DE L'UNION FRATERNELLE DES BRETONS DE PARIS

SOMMAIRE : Notre Œuvre. — Un monastère breton. — « Chez nous. » — Sur la côte bretonne. — Novembre. — Soir d'Annonciation. — Conseils de Cousine Yette. — Recettes. — Demandes d'emplois. — Réclames.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

Digitized by Google

LA BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

SUITE (1)

LE LIMONNIER

Jean le Limonnier, seigneur des Haries en Dompierre-du-Chemin, conseiller au Parlement en 1581, fut obligé comme protestant de résigner son office en 1585 ou 1586. Il avait épousé Renée *Le Moyne*.

LOISEL

François Loisel, fils de François et de Claude de Montauban, était seigneur de Brie, où on signale des réunions de protestants. Après avoir perdu sa première femme, Marguerite de Chevigné, il épousa Jacqueline *Crespin*, dont il eût un fils, Isaac. Peut-être mourut-il catholique. En tous cas, son fils, qui fut président à mortier au Parlement de Bretagne et qui épousa en 1588 Catherine Faucon, mourut catholique en 1634.

LE MAITRE

Jacques Le Maître, seigneur de la Garlais près Derval, conseiller au Parlement, fut dénoncé comme protestant et son office supprimé en 1570. Guillaume,

(1) Voir la *Revue* d'Octobre 1905.

Digitized by Google

probablement son fils, défendit Blain contre les Ligueurs en 1591, et fut fait chevalier de l'ordre en 1598. Il avait épousé Madeleine de Cresolles.

LISCOUET

Yves de Liscouët, fils de Charles, seigneur du Liscouët et de Françoise de la Bouexière, se fit protestant en épousant Philippe de Maridor, fille d'Olivier et d'Anne Gouyon de Matignon, dont il eut un fils, Benjamin, marié à Anne de Coëtrieu.

MALESTROIT

Crevain signale, parmi les protestants qui assistèrent aux États de 1559, le seigneur de Pontcallec (en Berné). C'était sans doute Louis de Malestroit, fils de Louis et de Marguerite de Rohan-Guémené, et son adhésion au protestantisme s'explique probablement par ce fait que sa tante Marie avait épousé un *Montbourcher*, que la généalogie des Malestroit appelle Jean et la généalogie des Montbourcher Antoine. Louis de Malestroit épousa une Lopriac et mourut sans enfants. Sa sœur Anne, qui hérita de ses biens, avait épousé un angevin, René Papin de la Tevinière (appelé David par la généalogie des Malestroit). Il est probable que c'est elle qui en juin 1586 exprimait à l'assemblée des protestants bretons réfugiés à la Rochelle son regret d'avoir par faiblesse assisté à la messe. D'après M. de Courcy elle n'aurait eu qu'une fille, Marie, mariée à Charles de Guer; d'après la généalogie des Malestroit, Marie aurait été sa petite-fille, la fille de son fils Jean.

Digitized by Google

MARCHEC

René Marchec, seigneur de Montbarot en Saint-Aubin de Rennes, gouverneur de Rennes et chevalier de l'Ordre, fut un des chefs du parti protestant. Il était fils de Pierre et de Béatrix d'*Acigné*. Il épousa Esther *du Bois* de Baulac, et sa fille Françoise épousa Samuel *de la Chapelle*, seigneur de la Roche-Giffart.

MARCILLÉ

Jean de Marcillé, seigneur d'Argentré et de Launay, fils de Morin et d'Artuse de Poix, épousa en 1559 Gillette *Chevallerie* et embrassa lui-même le protestantisme. Son fils Jérôme épousa Gillette de Chasteigner et son petit-fils Joachim épousa Jeanne de la Bernardaye.

DU MATZ

Deux branches de cette famille embrassèrent le protestantisme.

La branche du Brossay en Saint-Gravé était alors représentée par les deux fils de Jacques du Matz et de Jeanne du Boisbrassu, Christophe, qui figure en 1568 dans l'armée protestante commandée par Andelot, et qui mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne Garnier de la Barillère, et Nicolas, marié à Jeanne Michel, dont il eût trois fils, Jacob, Isaac et Jean, chevalier de l'Ordre, marié d'abord à Françoise d'Erbilliers, puis à Gillette de Fontenelle.

La branche de Montmartin en Saint-Germain du Pinel était alors représentée par Jean, célèbre capitaine

Digitized by Google

protestant, fils de Gilles du Matz et d'Anne de Québriac. Il épousa Catherine *Chauvin* de la Muce et leurs enfants persévérèrent dans l'hérésie.

MAURE

Cette famille fut une des premières familles protestantes de Bretagne, car le 10 mai 1559 un ministre protestant baptisait à la Rigaudière (en Le Theil) la fille de Claude de Maure et de Françoise de Pompadour, et la marraine était la sœur de Claude, Jeanne, fille de François de Maure et d'Hélène de Rohan, mariée à Jean *du Quélenec*. Cette fille paraît d'ailleurs être rentrée de bonne heure dans la religion catholique. En tous cas elle épousa un catholique.

MELOT

Gilles Melot, conseiller au Parlement, marié à Françoise *Le Limonnier*, fut dénoncé comme protestant et son office supprimé en 1570. Quoique cette famille me paraisse avoir été bourgeoise, je lui ai donné place ici pour compléter la liste des membres protestants du Parlement. Il appartenait probablement à la même famille que le médecin Raoul Melot, emprisonné à Rennes à la suite des émeutes de 1560, et que Judith Melot, mariée à César *du Chastelier*, dont une fille fut baptisée en 1593 par le ministre protestant de Vitré.

MONTBOURCHER

Antoine de Montbourcher, seigneur du Plessis (probablement en Vern), échanson du roi, fils de René de Montbourcher et de Béatrix de la Duchais, est proba-

Digitized by Google

blement le seigneur du Plessis Bordage qui au combat de S. Mathurin (1568) portait l'enseigne de la compagnie de François d'Acigné. Il épousa Marie *de Malestroit*, dame de l'Argentaie, dont il eût Claude, seigneur de l'Argentaie, et Jeanne mariée 1° à Guy de Landujan, 2° à Marc de Rosmadec. Il avait un frère aîné, Renaud, gouverneur de Rennes et lieutenant-général en Bretagne, qui avait épousé Raoulette Thierry; c'est cette dernière et non sa belle-fille, Jeanne de Malestroit, qui me paraît avoir été en 1559 une des premières protectrices des protestants. Renaud de Montbourcher et Raoulette Thierry eurent quatre enfants : deux filles, Françoise, femme de Claude du Bois de Pacé, et Claude, femme de Robert du Bois le Houx, et deux fils qui furent tous deux protestants : François seigneur du Bordage en Ercé, et René seigneur de Chasné en Chasné. Ce dernier épousa Julienne de la Maignanne, dame du dit lieu en Andouillé, dont il eût deux enfants, Jacob marié à Olive Yvette du Bois, et Jacques, seigneur de Beaulieu, marié à Renée Renouard. Ses petits enfants étaient redevenus catholiques. François seigneur du Bordage épousa 1° Jeanne de Malestroit, 2° Bonaventure de Bélouan ; il eût entr'autres enfants deux filles, Jeanne, femme de Claude de Vay, et Anne, mariée 1° à François *d'Acigné*, 2° à Julien *Tournemine ;* et un fils marié à sa cousine Françoise de Montbourcher. Le fils de ces derniers, René VI de Montbourcher, épousa Elisabeth *du Bois* de Mesneuf. Il avait deux sœurs, Guyonne, mariée à Sébastien-René de Cahideuc, et Suzanne, mariée 1° à Charles de Champlais, 2° à René de Franquetot, il eut cinq filles, Mmes de S. Germain, de Miffant, *de Montgommeri*, *du Bouays* et de l'Isle, et un fils, René VII, marié à Marthe Durcot, dont le fils,

Digitized by Google

René VIII, marié à Elisabeth *Gouyon* de la Moussaye, n'abjura le protestantisme qu'en 1686.

DE LA MOTTE

Anceau de la Motte, marié à Charlotte Le Long, habita le Dreneuc en Fégréac, qui appartenait à son beau-frère Jean Le Long, et figure en 1563 avec sa femme comme seigneur et dame du Dreneuc parmi les protestants de Blain. Plus tard, il alla s'établir à la Gaudinelaie en Saint-Malo de Phily qui lui venait de sa femme et qui figure parmi les lieux de réunion des protestants. Il eût probablement pour fils Abel, marié à Marguerite du Tertre et celui-ci fut père de Julien, qui épousa successivement Madeleine *Ravenel* en 1651 et Rachel *Legge* en 1656.

DE LA NOUE

François, fils de François et de Bonaventure l'Epervier, fut un des plus célèbres capitaines calvinistes. Il épousa Madeleine *de Téligny*, et sa postérité persévéra dans le protestantisme.

PARIS

Le château de Rosanbonnet en Nozay est signalé par Crevain comme un des lieux de réunion des protestants du XVIe siècle. Il appartenait, dit M. le marquis de Bellevue, à Mathurin Paris. Il s'agit sans doute du personnage de ce nom, fils de Mathurin, seigneur du Châtenay, et de Isabeau Jubier, marié à Anne du Fresche, dont la sœur Jacquemine épousa en 1562 Adrien *Le Maître*, seigneur de l'Orme, et qui paraît être

Digitized by Google

le père de Louis Pâris, seigneur de la Haye, marié en 1597 à Marguerite *Bidé*.

LE PENNEC

Crevain cite le seigneur d'Auvergnac comme ayant été parrain en 1571 du protestant Daniel Tournemine. Il s'agit sans doute de Tristan le Pennec, seigneur de l'Auvergnac en Guérande, marié à Jacquette de la Muce ; mais sa fille Marie, femme de François de Kermeno, paraît être redevenue catholique. Tristan avait un cousin germain, Marc, seigneur de Boisjolan en Saint-Nazaire, fils de Claude et de Françoise Eder. Il épousa Jeanne *Avril*, dont il eût un fils, Gédéon, lequel avait pour curateur en 1571 le protestant Bonaventure Chauvin de la Muce. Il prit part en 1594 à la défense de la Bretesche, la principale forteresse du baron protestant de la Roche-Bernard. Une des filles qu'il eût de Françoise de Drézeuc, fille de Bonaventure, seigneur de Lesnerac en Escoublac, porte le nom très caractéristique de Judith. De ce que plusieurs de ses enfants ont été inscrits pendant la Ligue sur les registres de baptême de l'église catholique, il ne faut pas conclure qu'il fût dès ce moment redevenu catholique et surtout qu'il n'ait jamais été protestant, car, en temps de trouble, les protestants, privés de leurs pasteurs, étaient bien obligés, pour faire constater la naissance de leurs enfants, de s'adresser aux prêtres catholiques. En tous cas, si Gédéon Le Pennec n'est pas mort catholique, ce qui est possible, mais ce qui n'est pas certain, ses fils, Gabriel, qui épousa Lucrèce Menardeau, et Jacques, qui épousa Renée Martin, paraissent avoir été catholiques

Digitized by Google

PINART

Jean Pinart, seigneur de Kerglas, conseiller au Parlement, était sans doute protestant, puisqu'en 1564 les protestants de Rennes demandaient l'autorisation de se réunir dans la maison qu'il possédait au bourg de Saint-Grégoire.

LE PORC

Jacques Le Porc, seigneur de Larchapt en Romagné, fils de François Le Porc et de Marthe de la Porte, est signalé dans une lettre de 1563 (lisez 1562) comme un des chefs des protestants. Il épousa 1° Claude *de la Noue*, 2° Louise de Maillé. Son château de Saint-Mars-la-Jaille était habité en 1570 par la duchesse de Roannais, sans doute Claude de Baune, femme de Claude Gouffier, et servait de lieu de réunion aux protestants. Il en fut de même de son château du Plessis-Casson, en Casson.

QUELENEC

C'est probablement par le mariage de Jean du Quelenec avec Jeanne *de Maure* que l'hérésie pénétra dans cette famille. J'ai noté la présense de Jeanne de Maure à un baptême protestant en 1559. Son fils Charles du Quelenec assiste à la même cérémonie. Il épousa Catherine *l'Archevêque* et périt en 1572 à la Saint-Barthélémy. C'est sans doute le seigneur de Ponts-en-Bretagne, signalé par les historiens comme un des prisonniers de Jarnac (1569). Il ne laissait pas d'enfants. Sa sœur aînée épousa Jacques de Beaumanoir, seigneur du Besso. Sa sœur cadette Marie épousa successivement MM. *d'Entragues* et *de Peyre*.

Digitized by Google

ROCAZ

Jean Rocaz, seigneur du Haut-Verger, figure vers 1565 parmi les protestants de la Roche-Bernard ; il appartenait à une famille de Nozay anoblie en 1445.

DE LA ROCHÈRE

Jean de la Rochère, seigneur des Mesnils en Bréal, épousa successivement Suzanne *Chevalerie* et Judith de Grénédan.

ROHAN

Ce fut Isabeau d'Albret, veuve de René de Rohan, qui se convertit au protestantisme et fit élever dans cette religion ses trois fils ; l'aîné, Henri, épousa Françoise *Tournemine*, qui n'était peut-être pas protestante à ce moment, mais qui le devint certainement après son mariage. Il mourut sans enfants, ainsi que son frère Jean, qui avait épousé Diane *de Barbançon*. Ce dernier, qui portait le nom de seigneur de Frontenay et possédait la belle terre de ce nom, située en Poitou et en Saintonge, joua un grand rôle dans la prise d'armes de 1562 : il signe le traité d'association des chefs protestants le 4 avril, lorsque le 19 juin Condé se met en marche avec ses trois régiments de fantassins composés chacun de onze enseignes, Jean de Rohan commande un de ces trois régiments. Il faut dire d'ailleurs que d'après Brantôme, les 5000 hommes qui composaient ce régiment étaient des Dauphinois. Le 29 juin, Jean de Rohan assiste à la conférence de Talsy, le 18 août, il est décrété de prise de corps par un arrêt du Parlement

Digitized by Google

de Paris ; au mois de décembre il assiste au siège de Paris, ayant ses campements à Arcueil, dont il brûle le village le 10 décembre au matin avant de partir ; le 19 il assiste à la bataille de Dreux.

Ce fut le troisième frère, René de Rohan, qui hérita de ses deux aînés. Il épousa Catherine *l'Archevêque* qui, après sa mort, se retira au Parc de Mouchamps (près les Herbiers) où elle éleva ses enfants dans le plus pur calvinisme.

Autour des Rohan nous voyons figurer de nombreux gentilshommes protestants, mais ils ne sont pas les seuls, et à côté d'eux on trouve également des catholiques. Lors de son mariage en 1566, Henri de Rohan après de lui le protestant Gilles de Beaumanoir et les catholiques Jean le Bouteiller et François de Coëtlogon, seigneur de Kerveno ; en 1571 le partage des biens des Rohan est fait par trois gentilshommes protestants, René d'Avaugour, François de Montbourcher et Bonaventure Chauvin, et par un catholique, M. du Cambout.

DES ROUSSIÈRES

En 1559, le manoir de la Motte au Chancelier près Rennes, où se réunissaient les protestants, était habité, pendant l'emprisonnement de son propriétaire Gilles Becdelièvre, par M. des Roussières, que Crevain dit être d'auprès de Nantes. C'était peut-être Jean, fils de Jean des Roussières, lieutenant de Nantes et d'une *L'Espinay*, marié à Jeanne Malaisé, ou l'un de ses enfants, Jean, marié à une *Chamballan* dont il eût une fille du nom de Judith ; Jean, seigneur de Laubinières, marié à Bonaventure Louer, dont la fille Suzanne, dame de Briord en Port-Saint-Père, épousa en 1585 Samuel *de*

Digitized by Google

l'Espinay ; ou Julien, seigneur de Salut, marié à Anne Durban, dont la fille Françoise épousa Charles de la Chapelle, seigneur de Buron.

SÉVIGNÉ.

Pierre de Sévigné, fils de Joachim et de Marie *du Quelénec*, mourut catholique en 1571, ayant été grièvement blessé deux ans auparavant à la bataille de Moncontour, mais, soit sous l'influence de sa femme Jeanne *Laurens*, soit sous celle de son cousin germain Charles du Quelénec, il inclina un moment vers le protestantisme, et mit en 1562 son château du Buron en Vigneux à la disposition des protestants pour y tenir leurs assemblées. En tous cas sa fille Marie fut catholique et épousa un catholique ardent, son cousin Joachim de Sévigné.

DE TEHILLAC.

Cette famille, qui a joué un grand rôle dans la propagation du protestantisme, dut sans doute l'ardeur de ses convictions protestantes à la situation de ses domaines près de la Roche-Bernard, ainsi qu'aux liens qui l'unissait à la maison des Monfort-Laval, seigneurs de Vitré, dont Jean de Tehillac avait été maître d'hôtel en 1528. En effet sur les dix enfants de son fils Jacques, lequel avait épousé Christine du Houx, deux filles, Isabeau et Bonaventure, épousèrent deux protestants, Jean *de Cancoët* et *Charles Ferré*, et deux fils figurent dans les rangs des protestants, Guillaume, seigneur de la Roche, comme capitaine de Blain en 1563, et Nicolas, seigneur de Beaumont en Redon, comme capitaine de la

Digitized by Google

Bretesche vers 1567. La troisième fille, Peronnelle, épousa : 1° Jean de Chateautro, d'une famille qui a fourni des recrues au protestantisme, 2° Gilles Gouyon, seigneur de Pont normand et de Canzo, capitaine de Josselin et familier des Rohan ; et le troisième fils René épousa Louise d'Espinay, dame du Boisdulier. Or les protestants de Rennes se réunissaient en 1576 dans l'hôtel du Boisdulier, où demeurait alors Françoise Tournemine, veuve de Henri de Rohan, mais qui appartenait à Mme de Tehillac ou à sa mère Louise de Goulaine.

Guillaume de Tehillac eût, de son mariage avec Isabeau Cybouault de Trégaret, deux filles, protestantes l'une et l'autre, Isabeau, dame du Casso en Pontchâteau, femme d'Élie de Talguern, seigneur du Plessis Cabenot, et Suzanne, dame de la Borgnière en Fougeray, femme de Gilles Thourail ou Thomail (1).

Nicolas eût, de son mariage avec Jeanne du Loquet une fille, Judith, mariée à Georges de Johannès ou Jouannesse, seigneur du Chêne, et un fils, Jacques, marié à Renée Maubec, dame de Maupas et de la Tronchaie en Carentoir. Quelques-uns de leurs enfants redevinrent catholiques, mais d'autres restèrent protestants, par exemple le fils aîné, Georges, marié à Louise *Aubert*, dont la fille Françoise épousa un *du Hardaz*.

Quant aux enfants de René et de Louise d'Espinay, Gabriel marié à Marie de Sévigné, Jean marié à Françoise de Bourgneuf, Pierre marié à Julienne de France et Jeanne mariée à François de Coëtlogon, je n'ai trouvé aucun document qui ait pu me renseigner sur leur religion.

(1) Crevain cite en effet, parmi les protestantes les plus zélées de Bretagne, Mlle du Plessis-Cabenot, sa sœur et ses trois filles.

Digitized by Google

TOURNEMINE

Sur les six enfants de Raoul Tournemine, seigneur de la Guerche, trois au moins ont figuré parmi les tenants plus ou moins zélés du protestantisme. C'est d'abord sa fille Françoise, mariée à René de Bintin, seigneur de Bazouges-sous-Hédé, qui, après la mort de son mari, conserva, sans doute comme douaire, le château de la Corbonnais en Saint-Léonard, où les protestants se réunissaient en 1560. C'est ensuite son fils Julien, seigneur de Montmoréal ou de Montmoreau, qui épousa successivement Anne de *Montbourcher* et Marguerite *de Coligny*. C'est enfin son autre fils Pierre, seigneur de Campsillon en Piriac, marié d'abord à la catholique Renée de Rieux, de la branche d'Assérac, et en secondes noces en août 1559 à Marie *de Kermarec*, dont les enfants portent les noms bibliques de Samuel, Gédéon, Daniel, Isaac, Abraham, Esther : ce fut un des rares protestants qui, après la Saint-Barthélemy, préférant l'exil à une abjuration apparente, se réfugièrent à Jersey à la fin de 1572 pour n'en revenir qu'à la fin de 1575. Parmi ses enfants l'aîné François épousa d'abord en 1584, d'après Crevain, une protestante, Catherine du Verger de Saint-Denac, puis se remaria à Odette Goulart et, d'après Moréri, mourut catholique ; un autre, Paul, épousa 1° Jeanne de Pierrebuffière, 2° Esther Arnaud, et paraît être resté protestant.

Julien et Pierre avaient un frère aîné, René, seigneur de la Guerche, marié à Françoise Hingant, qui ne paraît pas avoir été protestant ; mais sa fille Françoise paraît l'être devenue en épousant Henri *de Rohan*, et son fils, qui devint lieutenant-général en Bretagne,

Digitized by Google

montra toujours, quoique catholique, une grande bienveillance pour les huguenots.

TRELAN

Nicolas de Trélan, seigneur de Lermenier, et sa femme Jacquine de Follenay, figurent en 1569 comme protestants sur les registres de Vitré. Leur fille Jeanne épousa André *de Couasnon.*

VASSAULT

François Vassault, fils de Pierre et de Marguerite Le Boulonnois, est sans doute le personnage que Crevain appelle M. de Martimont et qui d'après lui aurait été à Paris en 1560 demander un pasteur pour la Roche-Bernard. Il serait mort en 1577 et aurait été enterré à Ferel sur les terres de M. de Trégus, mais les habitants d'Herbignac auraient déterré son cadavre et l'auraient jeté dans la Vilaine. D'après l'arrêt de maintenue rendu lors de la réformation de 1668 il se serait marié deux fois, à Jeanne Brouet en 1539, puis à Isabeau Thébault, son fils François, sans doute celui que Crevain qualifie de sénéchal de la Roche-Bernard, se maria également deux fois, à Gillette Aubert en 1587 et à Suzanne Greslier, et son petit-fils Benjamin épousa Catherine du Tertre (1).

DE LA VIEUVILLE

Briant de la Vieuville, seigneur de la Vieuville, en le Chastellier, fils de César et de Guillemette Cornillau, épousa Jeanne Douassaix, dont il eût un fils, César,

(1) Il y a probablement une erreur sur le nom du père de Benjamin dans la copie de l'arrêt de maintenue, car les registres pro-

Digitized by Google

lequel était certainement protestant et épousa en 1602 Judith de la Muce. Sa fille Debora épousa successivement Jean *Buinard* en 1626 et André *Legéay* en 1636. Son fils Philippe épousa Françoise *Legeay*, dont il eut un fils, Jean, marié à Elisabeth de *Montgommery*, et une fille, Marie, mariée d'abord à Henri *du Fossé*, puis à François *Aubert*, seigneur d'Estinguant.

*
* *

En ajoutant les DE BAUD, dont un membre, Jean, seigneur de la Vigne en Languidic, fut un des chefs de la surprise de Concarneau en 1576, et les LOPRIAC dont un membre, seigneur de Kermassonet en Kervignac, fut l'auxiliaire de Jean de Baud, et dont une fille épousa Louis de *Malestroit*, nous arrivons ainsi à un total de 77 familles nobles (1) qui pendant un temps plus ou moins long ont professé le calvinisme (2). Or je n'ai compté ni les familles où les femmes seules ont adhéré à l'hérésie, comme Renée de Rieux et sa sœur Claude, femme de François de Coligny, Claude du Chastel, femme de Charles Gouyon Raoulette Thierry (3), veuve de Renaud de Montbourcher, Anne de Trégus, belle-mère de Jean du Bois de Baulac; ni les familles qui ont été anoblies postérieurement à leur conversion au protestantisme, comme

testants de Vitré marquent en 1597 la naissance de ce Benjamin, qu'ils disent fils de Philippe Vassault, sieur de Martimont.

(1) Seule la noblesse des Melot est douteuse.

(2) Le calvinisme des Guéguen est très probable, mais non certain.

(3) Du fait que les protestants se réunissaient à la Prévalaye en 1559, on ne peut conclure que le seigneur du lieu, Julien Thierry, fils de François et de Marguerite d'Acigné, ait été protestant, car il avait pour tuteur le calviniste René de la Chapelle qui a fort bien pu mettre ce manoir à la disposition de ses coreligionnaires. Le mariage de Julien Thierry avec Esther du Bouchet est cependant de nature à jeter quelques doutes dans l'esprit.

Digitized by Google

les Amproux et les Bonnier; ni les familles étrangères à la Bretagne devenues protestantes avant de s'y établir, comme les Farcy, les Legge et les Moucheron; ni les familles dont les prétentions à la noblesse n'ont pas été reconnues lors de la réformation de 1668, comme les Cheux et les l'Esperonnière. Je n'ai même pas voulu citer un certain nombre de familles nobles dont l'identité ou le protestantisme ne me paraissait pas démontré (1) mais ce que j'en ai dit suffira sans doute à prouver que la noblesse bretonne fut sérieusement atteinte par la propagande Calviniste. Vte Ch. de Calan.

(1) Ainsi celui que les historiens protestants appellent M. de Trégus et dont ils font l'oncle de Sarah du Bois de Baulac est sans doute un Condest, frère d'Aliénor de Condest (Mme du Bois de Baulac) et fils d'Anne de Trégus. *La France protestante* fait figurer parmi les calvinistes bretons Jacques Budes, seigneur du Hirel, marié en 1561 à Béatrix de Romillé. Cela est possible, mais il ne faudrait pas le conclure uniquement de la mention par Crevain du mariage de M. du Hirel avec Mlle de Cadouzan comme étant le premier mariage protestant célébré à la Roche-Bernard, car il s'agit ici du Hirel en Saint-Dolay, et Jacques Budes était seigneur du Hirel en Plédran. Le prénom d'Isaac porté par un Romelin, seigneur des Loges, paraît bien être un indice de protestantisme lorsqu'on sait par ailleurs que la fille qu'il eût de Catherine Budes, Marie, épousa un Forsanz, d'une famille dont certains membres étaient protestants. De même le prénom d'Isaac porté par un Lescouët, qui appartient par sa mère Suzanne Challot à une famille protestante, et dont la femme Judith Chahu porte également un prénom biblique. Il est vrai que je n'oserais attacher la même signification au prénom de Judith porté par une Champion, femme de Damien Martel, ou par une Thévin, femme de François Champion. Les registres protestants de Vitré mentionnent en 1593 le mariage de Nicolas du Vau, écuyer, seigneur de la Pichonnière, du diocèse de Nantes, avec Suzanne Luziau (de Ligné). Il est possible que cette famille fut éteinte lors de la réformation de 1668, mais il est possible que Nicolas du Vau ait pris sans aucun droit la qualité d'écuyer.

Digitized by Google

DU GUESCLIN ET RICHEMONT

SUITE (1)

V

« S'il fallait encore trouver une raison à l'effacement « dans lequel l'histoire, plus perspicace que le peuple, « a laissé Arthur de Bretagne, je dirais ceci : certains « souvenirs suffisent à eux seuls pour auréoler une « époque. Le XVe siècle s'appelle et doit s'appeler le « siècle de Jeanne d'Arc : à côté de ce nom tout autre « pâlit ; il n'y a pas deux soleils. » (P. 516) (2).

Oui : « le XVe siècle doit s'appeler le siècle de Jeanne d'Arc. » A Jeanne le suprême hommage !

Mais poursuivons. Un soleil brillant, au lieu d'effacer les objets, les met en pleine lumière. Cette règle physique s'applique à certains hommes contemporains de Jeanne d'Arc. J'ai nommé plus haut Lahire et Saintrailles. Ils n'ont pas eu, je pense, à se plaindre de l'éclat de Jeanne d'Arc, Dunois non plus. Quel a été leur titre principal au souvenir ? C'est qu'ils ont été pour quelques jours compagnons de Jeanne d'Arc.

(1) Voir la *Revue* de novembre 1905.

(2) Cette cause d'impopularité vient la dernière dans l'énumération donnée plus haut p. 333.

Digitized by Google

Eh bien ! le même titre n'appartient-il pas au connétable ? Par la faute du roi, il n'était pas au siège d'Orléans ; mais il arrive quand rompant son ban, — au risque d'être reçu par Jeanne à coups d'épée — c'est l'ordre du roi ! — il amène à la guerre sainte Bretagne, Maine et Anjou, dédouble la petite armée royale, engage le combat de Patay, et détermine Jeanne à remporter avec lui la victoire qui ouvre au roi la route de Reims. Par quel singulier phénomène, par quel miracle, le rayonnement de Jeanne d'Arc illuminant les trois autres aurait-il mis dans l'ombre le connétable qui fut leur chef ?

Au XVe siècle, pour remettre le royaume en l'état où il était avant la guerre de Cent-ans, deux choses sont à faire : 1° réveiller l'âme de la France ; 2° lui rendre Paris et les provinces que détiennent les Anglais. Voilà deux missions :

Réveiller l'âme de la France, c'est la mission de Jeanne d'Arc. Son apparition a rendu la confiance au roi, à l'armée, au peuple... Mais Jeanne a fait plus. Comme par contre-coup, les Anglais ont perdu de leur présomptueuse audace. Cette simple fille devenue chef de guerre les inquiète. Ils se demandent : « Vient-elle de Dieu ? vient-elle du diable ? » — Mais, quand ils l'auront brûlée, cet effrayant cauchemar va s'évanouir. — Non : et voici la merveille : à peine les cendres de la Pucelle sont-elles jetées au vent que les bourreaux s'écrient : « Nous avons brûlé une sainte ; nous sommes perdus » (1).

Chasser l'Anglais ce sera l'affaire de l'armée, quand elle aura recouvré son chef ; car, l'ennemi étant en

(1) Guizot. *Hist. de France*. II, p. 381. C'est le mot du secrétaire du roi Henri VI. Un historien anglais du siècle dernier Stévenson (1861) dit que « le meurtre judiciaire de Jeanne fut le prix de la rédemption de la France ». Cit. de M. Cosneau, p. 193-194.

Digitized by Google

France, le connétable est exilé. Après le supplice de Jeanne, trois ans passeront avant que le roi le rappelle... Que d'affaires pourtant à entreprendre et toutes urgentes ! Il faut :

Enlever le duc de Bourgogne à l'alliance anglaise et l'amener à la cause française ; — faire rentrer la France dans Paris ; — reconquérir la moitié de la France ; — à l'armée féodale, substituer une armée régulière, homonogène, dans la main du roi ; — vaincre la Praguerie, cette rébellion armée des grands seigneurs féodaux indignés de la réforme militaire ; — arracher le duc de Bretagne à la neutralité ; — et jeter sur la Normandie une armée bretonne nécessaire à la reprise de cette province.

Un homme a fait tout cela... Son nom ?

Ouvrez un de ces dictionnaires prétendus historiques; à presque toutes ces questions, il répondra : Dunois !

Il y a pourtant trois actes qu'on n'ose pas lui attribuer : le traité d'Arras qui ramène à la France le duc de Bourgogne, la victoire sur la Praguerie dont Dunois est un des chefs, la réforme de l'armée à laquelle il est hostile. Mais de ces trois actes. le premier seul est nettement reconnu à Richemont... (1).

Mais en fait de guerre, nous devons, semble-t-il, nous contenter pour le connétable de cette phrase quasi-dédaigneuse : « Il s'associa aux exploits de Jeanne

(1) Lisez Les *Institutions militaires* de France par Boutaric. Le très savant auteur conte la création de l'armée sous Charles VII et par Charles VII, sans nommer Richemont, qui pourtant avait pris le modèle des *compagnies d'ordonnance* en Angleterre, et le modèle des francs-archers en Bretagne. Pour quelques détails cf. *Les Inventions Bretonnes importées en France*, par J. Trévédy, Ass. Bretonne, 1904.

Digitized by Google

d'Arc et de Dunois... » à peu près comme Napoléon s'associa aux exploits d'un quelconque des maréchaux de l'Empire exécutant ses ordres ! — Une telle expression n'est pas seulement injuste : elle est ridicule (1) !

M. de Closmadeuc empruntant et citant la conclusion de M. Cosneau dit : « Parmi les hommes célèbres du règne de Charles VII (le *Bien servi*), s'il en est un qui mérite d'occuper à côté de Jeanne d'Arc le premier rang, on peut affirmer, tout bien pesé, que c'est le connétable de Richemont. »

On ne saurait mieux dire. Mais cette seconde place, la première après Jeanne d'Arc, elle est refusée à Richemont ; et, remarquez-le, ce n'est pas la radieuse auréole de Jeanne d'Arc, qui maintient le nom d'Arthur dans l'ombre. La preuve c'est qu'elle met en lumière le nom de Dunois : car Dunois, si je ne me trompe, est par plusieurs juché à cette seconde place. Pourquoi ? Parce que Dunois, souple et délié fut le favori de Charles VII, même après la Praguerie, et que le fidèle connétable, même vainqueur de la Praguerie pour le roi, n'eut que de rares moments de faveur... Mais ceci nous ramène à l'examen de la première cause d'impopularité indiquée par M. de Closmadeuc.

VI

« L'antipathie instinctive du roi, la jalousie de beau-
« coup de courtisans ne suffisent pas à expliquer cette
« impopularité (2). Du Guesclin aussi avait eu à essuyer

(1) Bouillet (25e éd.) vo *Richemont*.

(2) Cette cause d'impopularité est la première signalée par M. de Closmadeuc (Ci-dessus, p. 333).

Digitized by Google

« la bave de l'envie, d'autant qu'il était un peu un par-
« venu, écuyer de petite noblesse, n'ayant gagné qu'à
« grande sueur le cimier à pennon, la bannière et le
« fourreau fleurdelisé. » (P. 515.)

Un mot de réponse en ce qui concerne du Guesclin.

Je me suis expliqué plus haut sur son origine, qu'on a un peu amoindrie afin de le grandir d'autant. Quand le roi lui proposa l'épée de connétable, du Guesclin la refusait : il craignait, simple gentilhomme, de ne pas obtenir l'obéissance des grands seigneurs qu'il aurait sous ses ordres. D'un mot Charles V le rassura (1). Le roi s'engagea de plus à l'avertir de toute plainte portée contre lui. Viennent maintenant les envieux et les détracteurs !...

Mais non ! Parmi les princes du sang, les grands seigneurs, ceux qui approchent le roi, le connétable ne trouvera que des auxiliaires dévoués, bien mieux, des admirateurs. Une seule fois, quand au lieu d'envahir la Bretagne (en 1378) il travaille à la paix, plainte est portée au roi. Du Guesclin court lui rendre son épée. Mais il a pour défenseurs le duc d'Anjou, frère du roi et le duc de Bourbon. Le roi refuse de reprendre l'épée ; et le connétable triomphe ainsi de la calomnie ou du moins de propos inconsidérés.

Richemont n'obtiendra ni cette confiance ni cette justice. Nous allons le voir.

« L'antipathie instinctive du roi, et la jalousie des courtisans » sont des faits trop certains.

Charles VII n'aima jamais Richemont... J'ajoute bien

(1) « Messire Bertrand, je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron en mon royaume qui ne vous obéisse ; et, si quelqu'un agissait autrement, il me courroucerait tellement qu'il s'en apercevrait. »

Digitized by Google

vite, que Richemont ne sut pas se rendre aimable au roi. Au début, il se montre à lui comme un mentor. « Sa rudesse inspira des sentiments d'aversion et de crainte au jeune roi qui se sentit dominé, humilié. Il aurait pu, sans être un courtisan servile, se montrer plus souple, plus conciliant. Il aurait pu montrer la même fermeté avec moins de raideur (1). »

Oui, il fut, si cette expression vulgaire est permise, un *bourru bienfaisant*.

On a nommé Charles VII *le bien servi*. Or c'est surtout Richemont qui lui a valu ce surnom. Quel Français l'a servi comme ce Breton qui ne désespère pas du royaume quand le roi en désespère et parle de fuir en Dauphiné ou même en Espagne, qui reste seul fidèle au roi contre le dauphin, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, ses beaux-frères, son neveu le duc d'Alençon, Dunois, prenant les armes et combattant le roi ? Quoi que fasse le connétable, l'antipathie du roi devenue de l'ingratitude persistera.

Le roi pardonnera beaucoup à d'autres. Dunois a commis le crime d'être chef de la Praguerie, une rébellion en présence de l'ennemi. La Praguerie vaincue, le roi pardonne à Dunois ; il le déclare légitimé ; et ses descendants pourraient, le cas échéant, monter sur le trône. Les services et la fidélité du connétable ne lui obtiendront pas grâce de sa rudesse. Comprenne qui pourra !

Dans trente-trois années, Richemont a pu jouir seulement de quelques jours de faveur, — au temps de son élévation à la dignité de connétable, — après la paix d'Arras, — après son entrée sans coup férir à Paris, — le jour où la Praguerie éclate et qu'il accourt à l'appel

(1) M. Cosneau, p. 105 et plus loin p. 457.

Digitized by Google

du roi, — au lendemain de Formigny. Mais cette faveur passe vite. Les feux de joie allumés de toutes parts pour cette victoire fument encore, que les courtisans — qui n'étaient pas à la bataille — discutent sur cette question : Quel est le vainqueur ? Le roi survient qui décide pour son gendre, le comte de Clermont, et son jugement, cela va sans dire, est acclamé (1).

Comme le roi, la cour est hostile à Richemont. Le roi traitant avec le duc de Bretagne avait promis de chasser de la cour « les adhérents de Penthièvre », qui avaient conseillé l'arrestation de Jean V, en 1420. Louvet, président de Provence et beau-père de Dunois, est le plus important. Manquant à sa parole, le roi les a gardés. Richemont les trouve à la cour avec Jean de Penthièvre, seigneur de Laigle, venu en Bretagne avec une troupe armée, non plus pour arrêter Jean V, mais pour l'assassiner. Aidé par la reine de Sicile, belle-mère du roi, Richemont obtient leur renvoi. Dunois ne lui pardonnera pas la disgrâce de son beau-père. — D'autre part, le duc de Bourbon, beau-frère de Richemont, ambitionne et envie la dignité de connétable. Richemont ne peut compter sur la cour.

Il le vit bien, lorsque, sur l'ordre du roi, il s'approche de Paris, en avril 1436. Le duc de Bourbon, son frère de Vendôme, le duc d'Alençon, le duc d'Anjou sont partis avec lui. En route, à la réflexion, ils jugent l'entreprise hasardeuse. Tous le quittent et ils rendent peut-être le succès plus difficile (2). Que le connétable s'en tire seul, comme il pourra ! Ils n'ont pas voulu

(1) M. Cosneau, p. 412, note 2. L'historien ajoute : « Ce jugement n'est pas sans appel. Il prouverait une fois de plus que Charles VII n'aimait pas le connétable. »

(2) M. Cosneau, p. 243.

Digitized by Google

l'honneur d'entrer les premiers avec lui dans la capitale perdue depuis dix-huit années !

On juge bien que vainqueur de la Praguerie, conseiller, puis exécuteur des réformes militaires, Richemont trouvera les seigneurs encore plus animés contre lui. Un jour, un favori du roi accusera le connétable de fomenter une nouvelle Praguerie (1) !

Or la mauvaise volonté du roi et de la cour pour le connétable est connue des chroniqueurs et du peuple de Paris. Des chroniqueurs, les uns approchent de la cour : l'un est historiographe, un autre précepteur d'un fils de France ; les autres recueillent les bruits de la ville. En 1439, les Anglais prennent quelques places auprès de Paris. Le roi ne peut fournir au connétable les subsides dont il aurait besoin pour les reprendre. Il est réduit à l'inaction. Les Parisiens apeurés rendent le connétable responsable de tout. Et quels reproches !

Le connétable « est entouré de larrons ». — « Il fit semblant d'attaquer Pontoise, prétexte pour piller ! Il n'est bon à rien au regard de la guerre. Devant Meaux il fit à peine en deux mois ce qu'il eût dû faire en huit jours. » Il a tous les vices ; il est pillard, concussionnaire, bien plus, traître ! « Les prisonniers revenus d'Angleterre entendaient là-bas les Anglais dire : « Par saint Edouard, avec votre connétable, nous n'avons pas peur ! Lui bon Anglais en secret ! »

Voilà ce que répètent les méchants, les peureux, les niais ; c'est ceux dont le chroniqueur (qui se range parmi eux) veut parler quand il dit : « La plus saine partie le tenait pour très mauvais homme et très couart. »

(1) M. Cosneau (1445) p. 354. L'accusateur était Pierre de Brézé qui, depuis, combattit héroïquement à Formigny.

Digitized by Google

Et il conclut ironiquement : « Ainsi besogne le noble connétable de France, nommé Artus, comte de Richemont (1) ! »

VII

J'ai dit que j'indiquerais une autre cause de l'impopularité de Richemont (2). Ce sont ses compagnons Bretons qui l'ont créée.

Les Bretons sont au premier rang durant ces vingt années de guerre, partout où l'on se bat. Les Français ne vont-ils pas leur envier ces hauts faits dont la France a le profit ?

Un vaillant parmi les vaillants officiers du connétable, c'est Tugdual de Kermoysan, habile ingénieur et intrépide capitaine. Il monte d'ordinaire le premier à l'assaut. Au siège de Montereau (1437) un boulet parti des lignes françaises abat un pan de mur sur lequel Kermoysan a mis le pied, et il roule sanglant dans le fossé (3).

Est-ce une leçon que « les gens du roi » ont voulu donner à Kermoysan ? On le dirait ; mais la leçon sera perdue et pour lui et pour les Bretons qu'il commande.

Saint-Sever est défendu par cinq enceintes ; pour diviser les forces des assiégés, le connétable veut que deux assauts se donnent en même temps par les Bretons et par les Français. Le roi défend aux Bretons d'assaillir pour

(1) M. Cosneau, p. 287-289. C'est le *Bourgeois de Paris* qui écrit ainsi, et il en dit bien d'autres.....

(2) Ci-dessus, p. 333.

(3) M. Cosneau, p. 274. Pour plus de détails, Cf. *Les compagnons bretons de Jeanne d'Arc : Pierre de Rostrenen et Tugdual de Kermoysan*, par J. Trévédy.

Digitized by Google

que les Français aient seuls l'honneur du succès. Ils sont repoussés. Les Bretons appelés à la rescousse sont dans la place une demi-heure après ; et le dauphin (depuis Louis XI) les applaudissant s'écrie : « Si les Bretons n'avaient pas tendu la main au gens du roi, ceux-ci n'y entraient pas (1) ! »

Le mot du dauphin est glorieux pour les Bretons, mais ne va-t-il pas soulever contre eux des rancunes jalouses ? Sans doute ; et un chroniqueur exprime bien les sentiments de basse jalousie de plusieurs, quand il écrit : « Et peu importe au connétable le tort qu'il fait aux chevaliers et écuyers d'autres pays, pourvu qu'il ait places pour ses gens... Et bien des maux sont venus de là durant ces guerres (2). »

Richemont employait les Bretons parce qu'il savait ce qu'il en pouvait attendre ; Du Guesclin avait fait ainsi et la France ne s'en trouva pas mal. Quand Charles V, en 1378, ordonnait de congédier les Bretons, le connétable ne répondait-il pas tristement : « Mon aigle ne vole plus : en congédiant mes anciens compagnons, vous lui avez arraché ses pennes (3) ! »

M. de Closmadeuc a écrit : « L'histoire est plus pers-« picace que le peuple. » — Est-ce bien vrai ici ? L'histoire a été mal instruite par les chroniqueurs du temps. Est-il démontré que Richemont vivant n'ait pas été plus populaire qu'il n'est aujourd'hui ?

Un des chroniqueurs, peut-être le plus hostile au connétable, conte son entrée à Paris, le 13 avril 1436 ;

(1) M. Cosneau (1442), p. 335-336.

(2) M. Cosneau. 286-287. Il cite le chroniqueur Cagny, f° 119.

(3) Hay du Chastelet, p. 265 *in fine*. — Allusion à l'aigle de ses armes : *d'argent à l'aigle éployée de sable...*

Digitized by Google

et il dit : « Le peuple prit le connétable en si grand « amour que tout le monde était prêt à se mettre corps « et biens à son service pour détruire les Anglais (1). »

Mais, pour toute la France, il a bien d'autres titres à la popularité. N'est-ce pas lui qui a conseillé instamment puis exécuté la réforme de l'armée ? Or la réforme a supprimé les routiers, ces affreux auxiliaires que les campagnes désolées nommaient les *Ecorcheurs*.

Enfin, depuis Jeanne d'Arc, le peuple avait l'espérance de la victoire. Mais la victoire se faisait attendre : elle n'est venue qu'avec le connétable à son retour d'exil. Le recouvrement de Paris, la reprise de l'Ile de France, de la Champagne et du Maine l'a montré au peuple comme l'expulseur des Anglais. Aussi voyez s'il est populaire en Normandie ! Dans la campagne de 1449, il est entouré de milliers de paysans, improvisés braves soldats, lui demandant comme une grâce le signal de l'assaut. Avec leur simple et ferme bon sens, jamais ces braves gens n'auraient pu croire que, quatre siècles après eux, Lahire et Saintrailles qui furent sans pitié pour eux, seraient populaires dans la France, et que le connétable ne serait même pas nommé avec eux !

Nous nous persuadons donc que Richemont a été plus populaire vivant que mort ; et, à notre sens, trois causes, l'antipathie du roi, les rancunes des courtisans, sa qualité de Breton ont surtout contribué à cette impopularité posthume.

Le roi est ingrat et injuste, les grands seigneurs qui l'entourent ne sont pas seulement pleins de rancunes et de jalousie, ils sont flatteurs du roi, — quand ils ne

(1) M. Cosneau, p. 249. Qui écrit ainsi ? *Le Bourgeois de Paris*, « un bourguignon outré », dit M. Cosneau.

Digitized by Google

sont pas rebelles —. La cour est pour beaucoup dans l'opinion ; les chroniqueurs accueillent avidement les cancans de Paris ; et, quand ils ne peuvent nier les exploits du connétable, il les réduisent de leur mieux.

Instruits par eux, les écrivains modernes se sont mis à l'unisson. Ils ont fait plus : les dictionnaires très répandus, admis dans les collèges, et qui sont pour beaucoup d'hommes la principale ou l'unique source d'information, attribuent à d'autres certains des actes les plus glorieux du connétable. C'est Dunois qui a « reconquis » Paris, — qui prit Le Mans, — qui fut vainqueur à Formigny (1). La vérité est que Dunois est entré à la suite du connétable dans Paris ouvert par les Parisiens, et sans effusion de sang ; — que Le Mans résistait à Dunois quand le roi y envoya le connétable qui somma la place et l'obligea à capituler ; — que Dunois était, le 15 avril 1450, loin de Formigny !

Voilà l'histoire qu'imagine et enseigne un dictionnaire officiellement approuvé !

Beaucoup d'historiens ne semblent pas se douter que Richemont n'était pas tenu au service de guerre envers la France, et que, d'ailleurs, aucun intérêt breton n'était engagé dans la lutte entre l'Angleterre et la France. Il pouvait donc, sans manquer à son devoir envers la France et la Bretagne, cesser de combattre et rendre l'épée de connétable. L'attitude du roi et de la cour, l'indiscipline des gens de guerre, cause pour lui

(1) Bouillet (25e éd.). « Il expulsa entièrement les Anglais par la victoire de Formigny, 1450. » Quelle exagération ! Est-ce que, après Formigny, Vire, Bayeux, Falaise, Domfront, Avranches, Caen, Valognes et Cherbourg qui passait pour imprenable, ne restaient pas à prendre ?

Digitized by Google

de plus d'un insuccès, auraient justifié cette retraite qui l'eût vengé des rebuffades du roi, des rancunes intéressées des grands seigneurs courtisans, des injures et des calomnies des autres. Du Guesclin voulut faire ainsi. A la première plainte portée contre lui, il courut rendre son épée. Richemont fit autrement. Dans l'intérêt de la France, « il brava tout, supporta tout avec une froide ténacité, avec une invincible force d'âme (1). »

Si le roi ne lui pardonne rien quand il pardonne tant à d'autres, le connétable pardonne tout au roi. Quel grand et noble cœur! Il est vainqueur à Patay; mais il a désobéi pour vaincre. Il sera puni. Comment? Il ne sera pas au sacre. Il reprend son exil, désespéré de ne pas combattre avec Jeanne d'Arc; mais comme il « est joyeux de la journée (de Patay) que Dieu avait donnée pour le roy » (2)! Le jour où pleurant de joie il entre dans Paris, il crie aux Parisiens : « Le bon roi Charles vous remercie... » Le bon roi, c'est celui qui lui infligea un injurieux exil de près de six années !

On a dit : « Richemont eut le rôle le plus difficile, le plus ingrat : sa renommée en a souffert, après comme avant sa mort (3). » C'est bien vrai et combien injuste! Supposez le trouvant en Charles VII la même confiance, le même dévoûment que du Guesclin trouva en Charles V, combien sa tâche eût été plus facile, plus prompte et par là même plus féconde!

Richemont ne reprendra le pouvoir qu'à la fin de 1433, quatre ans après le sacre du roi. Supposez-le seulement admis après Patay (juin 1429) à combattre avec

(1) M. Cosneau, p. 467.

(2) Cagny. *Procès de Jeanne d'Arc*, IV-16. Cit. de M. Cosneau, p. 174, note 1.

(3) M. Cosneau, p. 467.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc ; voyez-les revenant ensemble de Reims sur Paris, puis faisant campagne, comme ils avaient projeté, dans la Normandie qui se soulève. La Bretagne dont le concours est indispensable ne sera-t-elle pas entraînée ? Quelles pouvaient être les conséquences de ce mouvement ? Peut-être la délivrance, vingt ans avant le jour heureux où, Cherbourg pris, les Anglais ont quitté la Normandie.

Est-ce un rêve? Du moins peut-on dire que les actes qui ont marqué le retour du connétable, quatre ans plus tard, auraient été avancés d'autant, notamment la réforme de l'armée, condition indispensable au succès des armes françaises; et la France eût été plus tôt libre du joug anglais.

Allons plus loin. Peut-être, n'ayant plus à combattre en France, le connétable aurait-il pu effectuer cette descente en Angleterre, projetée par du Guesclin, préparée par Clisson, et qui, après l'expulsion des Anglais, et pendant leurs troubles intérieurs, présentait bien plus de chances de succès qu'au temps de Charles V. Devenu duc, le connétable compte bien sur cette expédition ; et c'est pourquoi il garde l'épée de la France et reste officier du roi, lui duc souverain de Bretagne. Quelle gloire pour le connétable de Richemont s'il menait à fin cette entreprise ! Mais en aurait-il l'honneur aujourd'hui? Je ne l'affirmerais pas. Dunois aurait sans doute été — et très justement — de cette glorieuse campagne ; sa présence à l'armée n'aurait-elle pas suffi pour que la victoire lui fût attribuée et non au connétable qui fut son chef, mais qui était Breton ?

En finissant, répétons après deux de nos historiens ce que tant d'autres semblent ignorer, et ce que tout Breton doit savoir :

Digitized by Google

« Quand Richemont fut nommé connétable, les Anglais étaient maîtres de la moitié du royaume ; à sa mort, ils ne possédaient plus que Calais (1). »

« Sans Richemont et ses Bretons, la France n'aurait pas été, au milieu du XVe siècle délivrée du joug anglais (2). »

J'ai dit en commençant que M. Urvoy de Closmadeuc avait présenté quelques observations sur le sort qu'aurait fait à la Bretagne le mariage de la duchesse Anne avec un seigneur breton.

L'auteur pose et résout ainsi la question, p. 516-517.

« Que serait-il arrivé si la duchesse Anne, au lieu « d'épouser successivement deux rois de France, eût « choisi un mari de sang breton, Rieux, Laval ou « Rohan ? Elle le pouvait sans déchoir : les héritiers de « ces maisons illustres marchaient de pair avec la fille « des Dreux.

« L'Armorique conservait alors son indépendance. »

Qu'il me soit permis d'examiner ces deux affirmations.

1re question. *La duchesse pouvait-elle épouser un Rieux, Laval ou Rohan ?*

Nous examinerons la question en *droit* et en *fait*.

1° En *droit*. Est-il exact que la duchesse aurait pu se marier ainsi « sans déchoir » ?

Les Rieux se disaient et étaient admis comme les descendants d'Alain-Le-Grand, le vainqueur des Normands à Questembert en 888, et sur la Loire, en 891, mort en 917.

(1) (Morice.) Dom Pelletier. *Hist.* II, p. 68.
(2) La Borderie. *Conférences de Rennes*, t. III, p. 184.

Digitized by Google

Les Laval remontaient au début du XIe siècle. Deux cents ans plus tard, Emma, fille de Guy VI, devient dame de Laval, Philippe-Auguste la donne en mariage à un glorieux combattant de Bouvines, Mathieu II de Montmorency (1218) qui sera connétable en 1228. Les seigneurs de Laval sont de la maison de Montmorency, jusqu'au mariage (1404) d'Anne, fille de Guy XII, avec Jean de Montfort-la-Cane qui prend le nom de Guy XIII ; il sera père de Guy XIV et aïeul de Guy XV, dont nous parlerons tout à l'heure.

Les Rohan n'ont ni moins d'ancienneté, ni moins d'illustration, et quelle richesse ! Jean Ier, vicomte de Rohan (80 paroisses), épouse Jeanne qui devient vicomtesse de Léon (1363) ; et il dédouble ainsi les possessions de la maison ; Alain VIII, son fils, épouse Béatrix, fille aînée et principale héritière du connétable de Clisson, et elle prend les deux tiers de sa succession notamment le comté de Porhoët (57 paroisses). C'est un domaine presque royal.

Cette antiquité, cette illustration, cette richesse font-elles de ces maisons les égales de la maison de Bretagne ? Un Rieux, un Laval, un Rohan « marche-t-il de pair avec la fille des Dreux » ?

Anne de Bretagne a pour ancêtre Hugues Capet. En 1213, Philippe-Auguste donne la main d'Alix, duchesse de Bretagne, à Pierre de Dreux, frère puîné de Robert III, comte de Dreux, arrière-petit-fils du roi Louis VI (le Gros) quatrième roi de la dynastie des Capet. Anne est la descendante de Pierre de Dreux : elle est née dans la maison de France. Voilà un avantage que n'ont Rieux, Laval, ni Rohan, et qui la met hors de pair en Bretagne.

Dira-t-on que la maison de Bretagne s'est déjà alliée aux Rieux, Laval et Rohan ?

Digitized by Google

Oui : Marie, fille de Richard, nièce de Jean V, a été donnée en mariage à un cadet de Rieux, mais illustre, Pierre, seigneur de Rochefort, maréchal de France.

Béatrix, fille d'Arthur II, sœur de Jean de Montfort, a épousé Guy X de Laval. Jean V a donné sa fille Isabelle à Guy XIV, 1er comte de Laval.

Jean IV a marié sa fille Marguerite à Alain IX de Rohan ; et François Ier a donné sa fille cadette Marie à Jean II, fils d'Alain IX, (mais non de Marguerite de Bretagne) héritier de la vicomté.

Mais, remarquons-le, les princesses cadettes de Bretagne qui deviennent dames de Rieux et de Laval, n'ont aucune espérance de parvenir au trône de Bretagne ; et Marie, devenue vicomtesse de Rohan, a été exclue par son père François Ier de la succession au duché. Toutes sont sujettes du duc quand elles épousent des seigneurs sujets du duc.

Au contraire, Anne de Bretagne est duchesse ; son mariage dans les maisons de Rieux, Laval et Rohan serait l'union de la souveraine avec un sujet. Donc aucune parité entre les deux époux; aucune comparaison à faire entre les alliances rappelées plus haut et celle que la duchesse aurait pu, dit-on, contracter « sans déchoir ».

2° En *fait*, le mariage avec un Rieux, Laval, Rohan était-il possible ?

Faisons abstraction de l'inégalité de situation signalée plus haut, du moins faudra-t-il reconnaître que la duchesse ne peut épouser un Rieux, Laval ou Rohan qu'à ces deux conditions :

1° Qu'il soit le chef de la maison, du moins en expectative, c'est-à-dire déjà sire de Rieux, comte de Laval, vicomte de Rohan, ou du moins héritier principal de ces maisons, et non un cadet ;

Digitized by Google

2° Qu'il soit en âge de tenir en main l'épée et de se mettre à la tête de l'armée bretonne : lorsque le roi Charles VIII s'offre comme époux de la duchesse, il est clair que le mariage de celle-ci avec un Breton n'amènera pas la paix.

Or, *en fait*, dans ces conditions, Anne pouvait-elle « choisir un mari » dans les trois nobles familles susnommées ?

Anne était née le 26 janvier 1477 ; elle devint duchesse le 9 septembre 1488, quand elle avait onze ans, sept mois et demi ; elle épousa Charles VIII, le 6 décembre 1491 ; le mois suivant, 26 janvier 1492, elle allait avoir quinze ans.

Il lui fallait un mari plus âgé qu'elle.

Les maisons de Rieux, Laval et Rohan ont-elles à présenter à la duchesse un prétendant réunissant les deux conditions que nous avons dites ?

Le maréchal de Bretagne, Jean IV de Rieux, tuteur d'Anne de Bretagne, n'a eu de fils que de sa troisième femme, Isabelle de Brosse. Ce fils naquit seulement le 15 janvier 1497, quand la duchesse était reine. — Passons.

Guy XV, comte de Laval, était né le 16 novembre 1435 ; il était marié depuis le 8 janvier 1462, avec Catherine d'Alençon qui avait eu plusieurs enfants, dont pas un n'avait vécu ; mais qui pouvait en avoir d'autres qui vivraient. Il a pour héritier présomptif son neveu Nicolas de Laval, seigneur de la Roche-Bernard, né après la mort de son père, le 1er octobre 1476. Nicolas avait donc quatre mois de plus qu'Anne, et douze ans quand elle devint duchesse. C'est un enfant trop jeune. Eût-il été plus âgé, ses droits à la succession de Laval étaient douteux jusqu'à la mort de Guy XV, le 28 jan-

Digitized by Google

vier 1501, date à laquelle Nicolas devint en effet Guy XVI.

La maison de Rohan est mieux pourvue. Marie de Bretagne, fille de François Ier, a donné au vicomte Jean II cinq fils, dont voici les noms dans l'ordre de leurs naissances : François, Jean, Jacques, Georges, Claude (1).

L'ambitieux vicomte de Rohan avait demandé à François II la main de ses deux filles pour François et Jean. Mais François II a fiancé Anne à Maximilien roi des Romains, qui sera un jour empereur ; et Maximilien propose son fils l'archiduc (Philippe-le-Beau) pour époux d'Isabelle.

Après la mort de François II (9 septembre 1488), Rohan demande de nouveau les deux princesses pour ses deux fils. Quelle maladroite audace ! Il n'a pas compris qu'en combattant sous la bannière française à Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488), il s'est aliéné la duchesse. Il ne se rend pas compte que la situation de sa famille est changée : son fils qu'il présente comme candidat à la main de la duchesse, ce n'est plus le premier né, François. Il est tombé à Saint-Aubin combattant parmi les Bretons fidèles au duc. Il avait dix-neuf ans et savait tenir l'épée. Mais, à l'époque où nous nous reportons (1489) son frère cadet Jean a treize ans. Le

(1) François né le 10 juin 1469, † à Saint-Aubin, le 28 juillet 1488 ; — 2° Jean, né le 1er octobre 1476, † sans alliance, le 2 juin 1505 ; — 3° Jacques, né le 10 juin 1478, † sans enfants, 1527 ; — 4° Georges, né en 1479, † sans alliance, 1502 ; — Claude, né en 1489, évêque de Quimper, † le 8 juillet 1540.

Leur père a survécu jusqu'en 1516 ; il a eu pour successeur son fils Jacques (1516-1527), puis Claude l'évêque (1527-1540). Après lui la vicomté a passé à sa sœur Anne, mariée à son cousin Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay.

Digitized by Google

frère qui suit, Jacques, que son père destine à Isabelle, en a douze ; les deux autres dix et neuf. Jean ne pouvait épouser la duchesse ni Jacques Isabelle, qui meurt le 24 août 1490.

Maximilien d'Autriche marié par procuration (le 19 janvier 1491) semble renoncer à faire célébrer son mariage qui tenait au cœur de la jeune duchesse. Restent en présence deux prétendants : Alain d'Albret, père de huit enfants, qui a passé la quarantaine, et qui inspire à la duchesse une sorte de terreur ; — et le roi Charles VIII, entré en Bretagne avec l'appui des Rieux, Laval et Rohan, et invoquant les prétendus droits au duché que son père et lui ont acquis de l'héritière des Penthièvre.

Anne faisant taire ses répugnances se résout à donner sa main à Charles VIII. C'est le seul moyen que trouve la « bonne duchesse » d'assurer la paix à la Bretagne (6 décembre 1491).

Mais ce sacrifice accompli généreusement par la duchesse ne sera-t-il pas inutile ? Voici ce qu'elle n'avait pas prévu. Dans le mois même de son mariage, un complot s'ourdit en faveur du vicomte de Rohan. Le roi d'Angleterre Henri VII accueille les ouvertures des conjurés. Le 8 juin, sa flotte doit entrer dans le port de Brest que le capitaine ouvrira ; l'armée anglaise s'avancera en Bretagne. Maître du duché, Henri VII le remettra à Rohan qui lui en fera hommage. Voilà la Bretagne devenue Anglaise ! — Très bien ! Mais le roi de France le souffrira-t-il ? La Bretagne va-t-elle encore devenir le champ de bataille de l'Angleterre et de la France ? Par bonheur Henri VII hésite : l'affaire s'ébruite et manque (1).

(1) Voir *Le Complot Breton*, en 1492, par M. de la Borderie. *Arch. de Bretagne* des Bibliophiles Bretons, T. II, (1884.)

Digitized by Google

La paix de la Bretagne est désormais assurée ! Le mariage de la duchesse avec un Breton aurait-il eu cet heureux résultat ?

2e Question. *Au cas où la duchesse eût choisi un mari de sang breton, Rieux, Laval ou Rohan, l'Armorique aurait-elle gardé son indépendance ?*

Nous ne le pensons pas — Nous avons montré que les Rieux et Laval n'avaient pas un prétendant à présenter ; et qu'Anne ne pouvait épouser chez les Rohan que Jean qui avait quinze ans seulement au temps du mariage avec Charles VIII (6 décembre 1491).

Supposons ce mariage avec Jean de Rohan conclu, il est clair qu'il ne sera agréé ni du roi, ni du sire d'Albret. Donc le roi ne retirera pas son armée ; et d'Albret évincé se vengera, comme il le fit, en vendant au roi la ville de Nantes, dont la possession ouvre une large brèche dans la frontière bretonne.

La résistance de la Bretagne contre l'invasion française est à bout ; elle ne peut se continuer, — et pour combien de temps ? — qu'avec l'union et le concours de tous. Cette union sera-t-elle possible après le mariage avec Jean de Rohan ?

De servile serviteur du roi, le vicomte de Rohan, deviendra son adversaire et le défenseur intéressé de la duchesse. Mais que feront le maréchal de Rieux et les Laval ?

Le maréchal voulait le mariage avec d'Albret, d'accord avec la douairière de Laval, Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, gouvernante de la duchesse. Celle-ci était la sœur utérine d'Albret, et elle patronait son frère avec une telle insistance que la duchesse l'avait chassée de la cour. Son fils François, héritier

Digitized by Google

présomptif de Châteaubriant, est baron de Derval et Malestroit du chef de sa femme, Françoise de Rieux, fille du maréchal. Ne suivra-t-il pas l'exemple de son beau-père et de sa mère? Pour Guy XV, baron de Vitré, frère consanguin du baron de Derval, il est dévoué au roi auquel il a ouvert ses places.

Donc Rohan devenu défenseur de la duchesse et du duché aura le maréchal de Rieux et les Laval pour adversaires; et le mariage avec Jean de Rohan maintiendra la guerre en Bretagne.

L'armée royale peut s'avancer au cœur du pays. La désunion paralysera la résistance; et la Bretagne conquise par les armes sera province française et *réunie* à la France, quarante ans avant l'édit d'*union* consenti par les Etats de Bretagne en 1532.

De ce qui précède que conclure? — Mieux valait pour la Bretagne que la duchesse signât avec le roi un contrat de mariage plutôt qu'un traité de paix, — qu'elle fût la reine plutôt que la vaincue de la France.

La première condition du traité de paix après la défaite eût été que le duché devenait province de France: il perdait son indépendance.

La principale condition du contrat de mariage fut une donation réciproque par le roi et la duchesse au dernier survivant, pour le cas d'absence d'enfant. Le roi cédait ses droits prétendus, la duchesse ses droits certains sur le duché.

L'hypothèse prévue (l'absence d'enfant) se réalisa; et, le 7 avril 1498, la mort de Charles VIII réunit sur la tête de sa veuve les prétentions des Penthièvre aux droits des Montfort.

Redevenant reine l'année suivante, Anne stipula,

Digitized by Google

dans son contrat de mariage, l'autonomie de la Bretagne avec une administration et un gouvernement distincts ; et, par un autre acte, le roi Louis XII accorda très expressément le maintien des privilèges et libertés de la Bretagne (1).

La reine avait voulu assurer l'autonomie du duché en stipulant qu'il passerait au second fils de son mariage ou (à défaut) à la fille aînée ; que, s'il n'y avait qu'un fils unique, le duché reviendrait au second fils de celui-ci ; — enfin que, si la reine mourait sans enfants, ses prochains héritiers succéderaient au duché (2).

On voit que l'union de la Bretagne à la France était, on peut le dire, personnelle, et qu'elle pouvait — disons plus exactement devait — être rompue, quelque jour (3). Cette situation précaire dura jusqu'au contrat d'union proposé par les Etats de Bretagne et accepté par le roi François Ier, en août 1532.

Cette fois, l'union à la France était complète et indis-

(1) Traité de mariage. Morice. *Preuves* III, 813-815. Privilège et droits accordés à la Bretagne. Charte du 19 janvier. Morice, III, 815-818.

(2) On voit que la reine prend toutes précautions pour que son duché ne soit pas réuni à la France.

Voilà un fait dont pas un historien n'avait douté jusqu'à nos jours. Duruy le premier a écrit que, par le mariage de la duchesse avec Louis XII, « la Bretagne se trouva... rattachée à la France cette fois pour toujours ».

P 461 *Histoire de l'Europe et de la France* de 1270 à 1610 (24e édition), remaniée par M. Mariéjol, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, sous la direction de M. Lavisse, de l'Académie française.

Cette erreur ne va-t-elle pas passer dans l'enseignement ?

(3) L'union eût été rompue dès la mort de la reine Anne (9 janvier 1514) si sa fille Claude avait épousé Charles duc de Luxembourg (depuis Charles-Quint, auquel elle avait été destinée. V. *Liquidation des Successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, par J. Trévédy (1899).

Digitized by Google

soluble, et la Bretagne était pour toujours province de France, tout en gardant son titre de duché et ses libertés administratives. Dans l'ordonnance de 1532, le roi déclarait :

« Nous plaît que les droits et privilèges du pays soient gardés inviolablement sans y rien changer ni innover. » Et les droits ainsi solennement reconnus furent confirmés et énumérés dans un édit du mois de septembre suivant (1).

Ces libertés et privilèges allaient subsister, du moins en droit, pendant plus de deux siècles et demi, jusqu'à 1789.

Voilà une situation que la Bretagne n'eût jamais obtenue, si la duchesse Anne avait donné sa main à un seigneur breton.

J. Trévédy.
Ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Voir aux *Preuves* de D. Morice l'ordonnance de Nantes (col. 997-1000), l'édit de Vannes, (confirmation) août 1532 (col. 1000-1001) et l'édit. du Plessis-Macé (septembre 1532) (col. 1010-1011.)

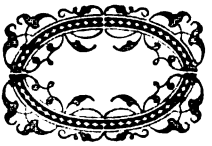

Digitized by Google

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1)

V. — LE DOMESTIQUE A LA FERME

Les domestiques vivent à la ferme de la vie de famille. Nulle différence entre eux et les enfants du cultivateur.

Les servantes couchent dans la même pièce que leurs maîtresses, — les garçons de ferme dans une salle contiguë, l'écurie ou la « loge ».

La « loge », qu'on ne trouve guère qu'en Haute-Bretagne, sur les limites de la Mayenne, est un lit portatif se composant de bâtis en bois dont les intervalles sont garnis de paille tressée, d'une couverture, un toit, également en paille.

Ces lits se placent en plein air, dans les cours. Il n'est pas rare de voir certaines fermes du pays de Vitré, Argentré-du Plessis, alignant trois ou quatre loges. La literie, changée tous les mois, comprend une paillasse, deux draps en grosse toile, dits « draps de loge », un traversin, et une couverture en laine.

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1905.

Digitized by Google

Un agronome anglais, parlant des cultivateurs, les divisent en deux classes : ceux qui commandent les travaux et disent à leurs ouvriers : « *Allez travailler* », ceux qui prêchent d'exemple et disent : « *Allons travailler* ». Les cultivateurs bretons se rangent dans la deuxième catégorie.

Leurs rapports avec les ouvriers sont excellents : même habitation, même table, même labeur. Nous ne devons pas cacher toutefois que l'union intime qui existe entre les deux parties se relâche depuis quelques années. La confiance réciproque n'existe plus guère. Ce relâchement est parfois dû à la conduite du maître et souvent aussi vient des procédés du domestique (1).

Le serviteur du Tréguier et de Cornouailles « tend à se soustraire à l'influence bienfaisante qu'exerçaient généralement sur lui le maître et la maîtresse qu'il appelait « oncle » et « tante » et qui l'avertissaient de ses fautes, le réprimandaient paternellement. J'ai vu quelquefois, touchant spectacle ! nous dit un habitant de cette partie de la Bretagne, de jeunes maîtres rappeler à l'observation du devoir des domestiques plus âgés qu'eux et les faire pleurer d'émotion et de repentir ».

Hélas ! que cela est rare aujourd'hui et combien les campagnes bretonnes sont loin de telles mœurs familiales. Un curieux s'asseyant une fois, en passant, à la table du fermier, n'apercevra aucun signe de division, mais, pour un observateur consciencieux, quelle désillusion.

L'ouvrier agricole de certaines régions, des environs

(1) Déjà, en 1866, les Commissions départementales et les Déposants signalaient une certaine inimitié entre cultivateurs et ouvriers *Enreg. agric. de 1866*, 3e circonscription. Paris, Imprimerie Impériale, 1868.)

Digitized by Google

des villes surtout, n'éprouve que de l'antipathie, voire de la haine pour le patron. Qu'un ambitieux quelconque fasse un peu d'agitation et nous assisterons à l'éclosion de « grèves modèles » pareilles à celles qui troublèrent si profondément le midi de la France tout dernièrement.

La nourriture est toujours abondante. Les repas se font en famille aux heures des repos.

Nous donnons ci-après les menus de différentes régions :

Pays de Rennes

Matin.	6 heures.		Soupe, pain, beurre, cidre.
	7 h. 30'.		Grand déjeûner.
	Midi		Dîner.
Soir.	2 heures.	(En été)	Rafraîchissements à l'issue de la sieste.
	4 h. 30'.		Grande collation (aux champs)
	7 h. 30' ou 8 h.		Souper.

Pays de Vitré

Matin.	5 heures.	Soupe.
	8 h. 30'	Mets chauds : légumes et viandes. (repas appelé : le « dix heures ».)
	Midi	Mets froids.
Soir.	4 heures.	Mets chauds : légumes et viandes.
	7 h. 30'.	Soupe, mets froids.

En hiver, les repas ont lieu dans cette région à 6 heures et demie ou 7 heures, 8 heures et demie, le matin, — à midi et à 4 heures, le soir — Au temps des récoltes, le premier du matin à 4 heures, le dernier du soir vers 9 heures.

Digitized by Google

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (Saint-Malo).

Matin.	6 h. ou 7 h.	Café, lait, beurre.
	9 h.	Grand déjeuner.
Soir.	Midi.	Dîner.
	4 h.	Collation, café.
	7 h. ou 8 h.	Souper.

Dans le Goëlo et la Cornouailles, on fait cinq repas en été, quatre dans le Tréguier. Dans cette dernière région la nourriture consiste, deux fois par semaine, en deux repas de bouillie, deux ou trois jours un repas de bouillie, un de soupe à viande le soir. Comme boisson du cidre ou à défaut de l'eau. On sert de la viande tous les soirs dans le Goëlo, sauf le vendredi.

Le matin, avant de se mettre à l'ouvrage, l'ouvrier absorbe un verre d'eau-de-vie, dit « verre du matin ».

La collation se nomme « *had lein* », le dîner « *had vern* ».

En Cornouailles et Tréguier, « le premier domestique se tient au haut bout de la table, face au maître, c'est lui qui coupe le pain après l'avoir au préalable marqué avec son couteau du signe de la croix ».

Nous empruntons à l'étude de M. Yves Picard sur l'ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon, les renseignements suivants :

« L'ouvrier agricole, dit-il, est un convive vorace, il consomme beaucoup, en proportion de ses fatigues ». La nourriture donnée dans les fermes est abondante et substantielle, elle se compose, d'après M. Picard, des mets que voici : soupe à la graisse de porc et aux pommes de terre, soupe grasse, maigre, au lait, —

Digitized by Google

bouillie d'avoine ou de blé noir avec lait, — lard, far (1), pain, beurre, thé, café noir, etc.

« Parfois, mais très rarement, les ouvriers ont un verre de vin à midi. Le soir du « *peurzorn* » (2), au contraire, on leur en verse largement. Quand ils font des travaux fatigants, l'été, près des maisons, ils sont invités, ici et là, à prendre, vers neuf heures, une beurrée ou un morceau de pain au lard et un verre d'eau-de-vie. »

« Le goûter est supprimé dans beaucoup de fermes à dater de la Saint-Michel. Il est rétabli au commencement de mars.

« Réglementairement, les ouvriers devraient avoir du lard deux fois par semaine — le mardi et le jeudi. C'est du moins une convention tacite, conséquence d'un usage ancien. Les fermes de Roscoff, de Trégondern et certaines autres encore en donnent plus souvent ».

Mêmes menus dans la Paganie. Trois fois par semaine : les mardi, jeudi et dimanche, on sert de la viande (pot au feu) et du far. Le matin de la soupe, le midi de la bouillie, au souper, pommes de terre, lait pain et beurre. Pendant les longs jours d'été se fait l'après-midi une collation, un petit dîner *(mervihan)*, qui se compose de salade, laitage, pain, beurre.

En Basse-Cornouailles (Pont-l'Abbé, Pont-Croix), le domestique, lors de son engagement, stipule qu'il aura, au moins une fois par jour, de la galette de blé-noir.

Au Cap-Sizun, la bouillie d'avoine est la nourriture habituelle.

(1) Mélange de farine, de lait et de graisse ou de beurre renfermé dans un tissu très fin et cuit dans le bouillon. — Mets local (Note de M. Y. Picard).

(2) Fin de la moisson (Note de M. Picard).

Digitized by Google

Autour de Pont-Croix, Douarnenez, le menu est composé comme suit :

Déjeuner.	7 ou 8 h. :	Soupe.
Dîner.	Midi :	Bouillie d'avoine, galettes, pommes de terre, lait.
Souper.	:	(à l'issue du travail) soupe, pain et beurre ou bouillie ou pommes de terre.

De la viande, les dimanches et jours de fêtes.

Comme boisson, généralement du lait.

A Pont-l'Abbé, Pont-Croix, viande et bouillie très rarement. Tous les jours de la galette de blé-noir, de la soupe et du poisson. En fait de boisson, du cidre ou de la piquette.

Les ouvriers agricoles du pays de Quimper sont plus délicats que les précédents et plus exigeants : le matin, soupe, — le midi, poissons, viande ou galette, — le soir, soupe ou bouillie. Toujours du cidre ou à défaut de la piquette.

A Gourin, Guiscriff. Roudouallec, Le Saint, etc. le menu est le suivant :

Déjeuner.	5 heures.	Soupe, pain noir, beurre, cidre.
Dîner.	11 »	Bouillie, pain, beurre, cidre.
Collation.	2 ou 3 h.	Soupe au lait, crêpe ou galette.
Dîner (*Souper*).	7 ou 8 h.	Soupe au lard, ragoût.

En hiver le souper a lieu à 4 h. 30′ ou 5 heures.

Dans la région de Pontivy, Gueltas, etc, les repas sont ainsi réglés :

Déjeuner.	(*lever*).	Soupe au lait, lard.
Petit déjeuner.	9 heures.	Pain noir, beurre, cidre.
Dîner.	11 »	Soupe, lard, pommes de terre, salade, cidre.

Digitized by Google

Miren anderù *(dîner de l'après-midi)*. 3 h. 30'. Pain beurre, cidre, laitage,

Souper. Bouillie d'avoine ou de blé noir, riz.

Lors de la moisson, les batteurs ont, le matin, de l'eau-de-vie.

Dans la région lorientaise dont nous avons eu occasion de parler, on fait en été 4 repas : *lein* (déjeuner), *méren* (dîner), *haveren* (4 heures ou collation), *koén* (soir ou souper), en hiver la collation est supprimée.

Déjeuner.	Soupe au lait. pain, beurre.
Midi.	Bouillie (*ioud*) de toutes sortes, pain, beurre.
4 heures.	Restes de bouillie, *kaoulat*, pain, beurre.
Soir.	Grand repas, soupe, lard, pommes de terre, choux.

La boisson dominante est le cidre dans toute la Haute-Bretagne (1) (à l'exception de la Loire-Inférieure où l'on boit du vin ou du petit vin), le Morbihan, la

(1) Production du vin en Bretagne. (Voir *Journal Officiel* du 13 décembre 1905 et *Économiste français*, 4 février 1905.)

Départements	1904 (Evaluation définitive) Hectares	Hectolitres	1905 (Evaluat. provisoire) Hectares	Hectolitres	1903 Hectolitres	Moyenne 1894-1903
Côtes-du-Nord	—	—	—	—	—	—
Finistère	—	—	—	—	—	—
Ille-et-Vilaine	13	223	13	200	120	270
Loire-Inférieure	25.234	1 512 300	25.000	888.000	238 591	900.141
Morbihan	1.152	130.000	1.156	58.000	11.020	38.915

Production du cidre en Bretagne (mêmes sources)

	Année 1904	1905	1903	Moyenne 1894-1903
Côtes-du-Nord	4.097.460	132.735	303.165	1.232.053
Finistère	374.000	153.000	195 980	193.232
Ile-et-Vilaine	6.180 000	683.900	401.050	2.586.713
Loire-Inférieure	800.000	40 000	190.652	380.993
Morbihan	920.000	650.000	237.530	724.871

La production vinicole et cidricole en 1904 est la plus forte cons-

Digitized by Google

région de Quimper. Le Léon, le Tréguier, une grande partie de la Cornouailles consomment principalement du lait et, les jours de fêtes, du vin.

L'alcool est d'une consommation courante surtout dans le Finistère (1). C'est la région de Plovan, île de Sein, qui arrive en tête de toute cette région.

Le café (2) tend, dans certaines contrées : Montfort, Saint-Malo, Goëlo (toute la côte nord), à se substituer à la soupe du matin. L'habitude en a été introduite par les travailleurs agricoles qui vont faire chaque année les moissons en Beauce et Normandie ou la récolte des pommes de terre près de Saint-Malo. En Haute-Bretagne (Rennes, Vitré) les cultivateurs boivent du café après dîner, chaque jour, mais n'en servent pas à leurs domestiques. C'est le seul *extra* que s'offrent les fermiers et encore ne le font-ils qu'en cachette de leur personnel.

tatée depuis 1830, époque à laquelle remonte l'établissement des statistiques de l'Administration.

(1) Le Finistère arrive au 16e rang pour la consommation de l'alcool (pur) en 1904, il est devancé par 15 départements parmi lesquels : Calvados (16 litres) d'alcool pur par habitant, — Seine-Inférieure (13 litres), — Eure (12 litres) Orne, Somme, Manche, Mayenne, etc., Finistère (6 litres), les autres départements bretons occupent un rang inférieur.

Consommation totale (liqueurs et boissons fermentées) : Finistère : 10 litres par habitant, — Seine : 41 litres. Ces chiffres et un excédent de naissances toujours croissant prouve que la Breton ne peut être assimilé au véritable alcoolique.

(2) Les ouvrières des campagnes faisaient déjà un usage courant du café en 1789.

Cf : *La Condition des Paysans dans la Sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution,* par E. Dupont, 1901, chez H. Champion « Nous souhaitons..... sauve à mettre le caffé à quatre livres, puisque la plus petite des lingères, ne peut se passer de prendre sa petite tasse de caffé tous les jours au sucre comme à la crème. » (*Cahier de la paroisse de Saint-Grégoire, près Rennes,* p. 206.)

Digitized by Google

La viande de porc salé, la galette et la bouillie d'avoine ou de blé-noir sont les mets locaux par excellence. L'usage de la bouillie disparaît dans le Goëlo.

En Ille-et-Vilaine (pays de Vitré, Châteaugiron, Janzé, Rennes) la nourriture à la campagne peut rivaliser avec celle de la ville, même avec celle des commerçants aisés. Elle se compose très souvent de volaille, gibier (lapin, lièvre), légumes (haricots, petits pois, salade). Le pain est le même qu'à la ville. La fermière au lieu de cuire à son four vend son blé et achète à la ville du pain blanc.

En résumé, nourriture excellente, plus qu'abondante, repas pris en famille, à part quelques très rares fermes où le cultivateur croit intelligent de faire « table à part ».

VI. — JOURNALIER ET CULTIVATEUR

Les relations du cultivateur avec le journalier sont toujours excellentes. Ce dernier passe très souvent l'après-midi du dimanche à la ferme pour causer, jouer et entendre la lecture du journal.

Le cultivateur prête ses chevaux, ses instruments de labour au journalier pour la culture de la terre jointe à sa maison, sans exiger aucune rétribution. Toutefois le maisonnier s'engage à travailler au moment des récoltes chez ce fermier de préférence à tout autre.

Dans quelques cas, lorsque, par exemple, l'ouvrier agricole exploite plus d'un hectare de terre, il remboursera le travail des chevaux, en accomplissant gratuitement quelques journées à la ferme.

Digitized by Google

VII. — RELIGION ET MORALITÉ

On nous représente les campagnes bretonnes comme très attachées à ces deux grandes choses que sont la Religion et la Morale, et l'on a peut-être pas tout à fait tort.

L'habitant des champs a une âme sincèrement religieuse. Mais, depuis une vingtaine d'années, la morale s'est beaucoup relâchée et la religion n'est plus, très souvent, pratiquée que comme une habitude, surtout par les serviteurs ruraux (1).

Le journalier et le domestique assistent aux offices de leur paroisse et pratiquent leurs devoirs religieux. Leur tenue à l'église est souvent inconvenante, ils y parlent presque à haute voix de choses et d'autres et préfèrent se tenir au bas de l'église, près des portes. Quelquefois même ils s'installent sur les marches extérieures, la figure tournée vers la place. Aussi ne faut-il voir en cet acte religieux, dans certaines régions surtout : pays de Rennes, Fougères, Côtes-du-Nord (Loudéac), etc, qu'une simple habitude. On va à la messe pour faire comme tout le monde, on accomplit ses devoirs religieux pour ne pas se faire remarquer.

(1) Nous tenons à avertir le lecteur que les lignes qui suivent ne s'appliquent pas à toute la Bretagne, mais plutôt à quelques régions que nous connaissons plus spécialement ou qui nous ont été signalées. Nous ne pouvons, par conséquent, nous baser sur des états d'esprit isolés pour en conclure que le paysan breton est antireligieux et s'adonne plusque de raison à l'ivrognerie Toutefois, il y a une certaine tendance, dans beaucoup de régions, à délaisser les pratiques religieuses et dans d'autres, à remplacer la boisson hygiénique : le cidre par l'alcool. Ce sont des faits, que nous ne pouvons passer sous silence, voulant avant tout faire œuvre impartiale.

Digitized by Google

La moralité décroît et l'immoralité se cache sous un masque de religion.

Les assemblées, les foires, les pardons ne sont plus, très souvent, que des lieux de corruption. La caserne et le retour d'émigrants et d'émigrantes sont pour beaucoup dans cette dégénérescence morale.

Le serviteur rural sait lire et écrire, a reçu une instruction primaire. Mais, il ne profite de ces facultés que pour lire des livres immoraux achetés aux baraques foraines. Très peu, parmi les domestiques, mettent à profit leurs loisirs pour s'instruire davantage.

D'ailleurs, le dimanche se passe presque toujours à l'auberge.

L'auberge est le lieu de réunion des domestiques de ferme qui viennent là jouer aux boules, au jeu de palet et surtout absorber un nombre incalculable de bolées ou de petits verres.

A ce propos, nous tenons à constater combien trop nombreux sont les débits de boissons, à la campagne. Leur nombre n'est pas en rapport avec les besoins de la population et la disparition de quelques-uns ferait faire un grand pas à la moralité des serviteurs ruraux. Mais, il ne faut pas songer à les réglementer, car l'auberge est le grand électeur et nos hommes politiques ne voudraient pas endosser la responsabilité d'une telle mesure.

Nous pourrions citer cet exemple de la commune *d'Izé, près Vitré*, où, pour deux agglomérations : le bourg d'Izé et le Bourgneuf, renfermant 302 habitants, on compte 21 débits de boissons ! Ces chiffres n'ont rien d'extraordinaire, il en est ainsi dans toutes les campagnes bretonnes.

Les périodes d'élection sont pour ces auberges, d'ex-

Digitized by Google

cellentes sources de revenus. Alors la politique et ses mesquins intérêts se dévoilent dans toute leur hideur. C'est, comme on dit au pays de Rennes, celui qui paie la dernière bolée qui obtient le vote du campagnard, avec cette variante que dans d'autres régions : Tréguier, Goëlo, Morbihan, le cidre est souvent remplacé par l'eau-de-vie (1).

VIII. — LE SERVITEUR RURAL ET LA PROPRIÉTÉ AGRAIRE (2).

C'est un fait reconnu que le petit cultivateur propriétaire est plus malheureux que le cultivateur fermier, ce qui justifie dans une certaine mesure les paroles de Karl Marx et de Kautsky. Le premier dit : « Le régime de la petite propriété n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. Perpétuer le régime de la production isolée, ce serait décreter la médiocrité en tout ». Le second affirme que la petite propriété est la source de bien des misères. D'après lui, « le petit propriétaire paysan ou journalier ne pourra que péricliter et vivre misérablement, tout en donnant une somme de travail bien supérieure à celle qui lui serait demandée en tant qu'ouvrier de propriété collective. »

Ceci est absolument vrai si nous considérons le journalier propriétaire du Morbihan, de la région de

(1) Le domestique, non content de passer le dimanche à l'auberge, y passe aussi parfois le lundi. A la fin de l'année, le maître déduit des 365 jours les journées d'absence et les gages sont diminués d'autant. — (Recueilli à Saint-Hilaire-des-Landes, près Fougères.)

(2) Voir chapitre 1er, *La division des journaliers en propriétaires et non-propriétaires.*

Digitized by Google

Maure, Lohéac, Messac, Bain-de-Bretagne, du pays de Fougères, des landes des Côtes-du-Nord. La culture ingrate de ces régions nécessite, même dans les petites exploitations, des capitaux que l'ouvrier agricole ne possède pas et ne peut se procurer puisqu'il n'a aucune garantie à offrir et que dans son pays n'existe aucune société mutualiste de prêt (1).

Le fermage de la petite culture augmente considérablement depuis quelques années en raison de l'accroissement rapide de la grande propriété qui ici se confond avec la grande exploitation. Les « bicqueries » ou « biqueteries » (petites fermes appartenant aux journaliers ou louées à ceux-ci) sont appelées à disparaître d'ici peu. On nous affirme qu'avant dix ans, il n'y aura plus dans le pays de Gourin de petite propriété. En Haute-Bretagne (pays de Rennes) le même fait se produit. Le cultivateur propriétaire veut arrondir son domaine en y annexant les pièces de terre voisines. Ils les paient souvent fort cher. Le petit propriétaire de Bain-de-Bretagne, Messac, etc. ne veut à aucun prix vendre la ferme qui lui vient de ses parents. Aussi dans cette partie de l'Ille-et-Vilaine la propriété est-elle extrêmement divisée et le cultivateur peu riche.

Il devient de plus en plus difficile au journalier économe de parvenir au rang de propriétaire. C'est pourtant là son idéal : être le maître chez lui, pouvoir grouper tous les membres de sa famille et les occuper à la culture, évitant autant que possible la soumission résultant de l'entrée en service chez le cultivateur.

(1) Le cultivateur fermier s'entend, — puisque le petit cultivateur propriétaire peut recourir à la Caisse rurale, s'il en existe une dans sa région, — à la condition toutefois que sa terre ne soit pas grevée d'hypothèques.

Digitized by Google

La petite propriété actuelle est souvent la conséquence de la vente des biens communaux (1), elle domine dans les régions dont nous avons parlé précédemment, nous pouvons même dire dans tous les pays peu fertiles de Bretagne (2).

Dans les parties riches, le domestique de ferme seul peut caresser l'espoir de devenir tenancier d'une petite exploitation et peut-être plus tard, s'il épouse une femme économe et que lui soit intelligent et sobre, propriétaire d'une toute petite ferme. C'est ce que nous voyons se produire parfois en Tréguier, Cornouailles, Loire-Inférieure, pays de Vitré, Fougères.

(A suivre.) JEAN CHOLEAU.

(1) LES BIENS COMMUNAUX (TERRITOIRE AGRICOLE) SE RÉPARTISSENT COMME SUIT EN BRETAGNE (ENQUÊTE DÉCENNALE DE 1892, PUBLIÉE EN 1897, PAGES 206, 207, 208, 209, 214, 215, 216, 217.

Départements	Terres labourables	Prés naturels herbages et vergers	Vignes	Jardins	Bois et Forêts	Superficie non cultivée (landes etc.)	TOTAL
	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hectares	hect.
Côtes-du-Nord	1.844	365	»	94	587	1 375	4.265
Finistère	855	217	»	205	»	1.221	2.498
Ille et-Vilaine	2 181	2 729	2	64	4	2.218	7.198
Loire-Infér^re	702	6.537	16	26	16	736	8.033
Morbihan	383	86	»	34	342	3.347	4.192
Bretagne	5 965	9 934	18	423	949	8 897	26.186

(2) La Bretagne avant la vente des biens communaux était pays de petite propriété. Cf. *Condition des paysans dans la Sénéchaussée de Rennes*, etc. déj. cit., par E. Dupont.

En entrant en Bretagne par Pontorson, Arthur Young écrit dans son journal (1780) : « Il paraît qu'ici les fermes sont plus divisées qu'ailleurs. » A. Young, *Voyage en France*, cité par E. Dupont.

« La même étendue de terre qu'un seul fermier dans la Beauce ferait valoir, avec trois charrues, occupe et nourrit en Bretagne vingt familles composées de cent individus. » E. Dupont, etc.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 29 novembre 1905

Sous la présidence de M. le Vte CHARLES DE CALAN, Président

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le mercredi 29 novembre 1905, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Etaient présents: MM. le Vte Ch. de Calan, président, Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires. Hemery.

Nécrologie

M. de Calan se fait l'interprète des regrets de la Société pour la mort de M. Henri Le Meignen, avocat. L'un des fondateurs de notre Société en 1877, M. Le Meignen fut élu vice-président lors de la constitution de son premier bureau, fonction qu'il occupa jusqu'au décès de M de la Borderie. Il fut alors nommé président et en exerça la charge pendant trois années.

Admissions

Sont reçus membres de la Société :

M. le Vicomte Ferdinand de Calan, 7, rue Monsieur, à Paris, présenté par MM. Ch. de Calan et de l'Estourbeillon.

Digitized by Google

M. l'Abbé François CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, à Paris, présenté par les mêmes.

M. le Vicomte Hervé DU HALGOUET, à Trégranteur, par Josselin (Morbihan), présenté par MM. Rousse et Blanchard.

M. André OHEIX à la Ville aux Veneurs, en Trévé, par Loudéac (Côte du-Nord), présenté par MM. Ch. de Calan et de Laigue.

M. Francis SIMON, imprimeur, 6 rue des Carmes à Rennes, présenté par les mêmes.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Au moment de les faire réimprimer, il s'agit moins en réalité de modifier nos règlements que de les mettre au point : certaines clauses n'ayant jamais été observées. Ainsi, d'après l'article IV, la Société doit se réunir une fois par mois, alors qu'il n y a jamais eu plus de quatre séances annuelles. De même, suivant l'article IX, 200 exemplaires des publications sont destinés au commerce, tandis qu'il n'y en a jamais eu plus de 100 affectés à cet usage.

La nouvelle rédaction sera présentée à la prochaine réunion avant d'être imprimée, puis distribuée aux sociétaires.

ETAT DES PUBLICATIONS

L'impression du *Journal de M. Jacquelot du Boisrouvray sur les Etats de Bretagne*, publié par M. de Closmadeuc et comprenant environ 200 pages in-4°, est terminée. Il ne reste plus que la couverture à imprimer ; le volume pourra donc être distribué dans le courant du mois de décembre.

Le *Journal de l'abbé de la Landelle*, édité par M. le Comte de Laigue, est également assez avancé. Une soixantaine de pages sont tirées. L'ouvrage sera envoyé aux sociétaires en février prochain.

Les *Documents administratifs concernant la Bretagne sur la fin*

Digitized by Google

du règne de Louis XIV, que prépare M. Letaconnoux, sont en bonne voie. Le manuscrit est à peu près terminé.

Quant à l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud, dont M. de Calan s'est chargé de publier la première rédaction inédite, notre président y travaille activement.

Les travaux en cours de publication ou de préparation témoignent assez que la Société, après un temps de fâcheuse accalmie, reprend une véritable activité. On peut donc espérer que le nombre de ses membres, après avoir été en diminuant, tendra au contraire à s'accroître. Ayant alors les ressources indispensables à son fonctionnement, la Société des Bibliophiles Bretons pourra arriver à donner deux volumes par an, ainsi qu'il en était à ses débuts.

Ouvrage offert

Par M. le lieutenant-colonel, marquis d'Elbée :

D'Elbée, généralissime des armées vendéennes, par l'abbé Charpentier. Lille, 1905. In 8°.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le secrétaire,
René Blanchard.

Digitized by Google

NOTICES ET BIBLIOGRAPHIE

Ce sont de petits drames que nous conte M. A. Le Braz dans *Vieilles Histoires du Pays Breton* (Paris, Champion, 1905) et dans *Contes du Soleil et de la Brume* (Paris, Delagrave) dans un style imagé, vif, original et sentant bien son terroir breton. Tout serait à citer dans le premier livre, mais je m'arrêterai plus volontiers devant *Nédelek*, *Humble Amour*, *Le Puits de Saint Cado* et la *Légende de Margeot* « mort de tristesse pour avoir tué le gabelou aux yeux noirs. » — Et comme l'on sent vibrer dans les héros des *Contes du Soleil et de la Brume* cette âme simple, sauvage, parfois superstitieuse (*Terres Funèbres*, p. 47) qu'est l'âme bretonne ! Que la *Foire Grasse* est captivante avec ses amusantes péripéties ! Les grands et les petits se passionnent aux *Equipées de Printemps* où l'histoire merveilleuse est rehaussée d'une étude de mœurs, ces mœurs du pays que A. Le Braz connaît si bien et qu'il décrit si véridiquement.

Notre ami M. E. Herpin, ancien président de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, vient de faire œuvre de bon compatriote et d'excellent Breton, en vengeant la mémoire de La Bourdonnais dans un livre (*Mahé de la Bourdonnais et La Compagnie des Indes*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905), qui peut passer à bon droit pour un modèle de monographie. Au moment où dans un élan d'enthousiasme, la Bretagne élevait une statue à Jacques Cartier, il était juste qu'un Breton se souvînt qu'un autre Malouin, le « vainqueur de Madras », avait aussi lui bien mé-

Digitized by Google

rité de la France, et, que, plus malheureux, il méritait d'être, défendu. L'ouvrage est appuyé de pièces justificatives qui tiennent environ 60 pages, et orné d'un portrait et d'une carte. (Prix : 5 fr. Franco par poste, 5 fr. 65. En vente dans les principales librairies de Bretagne).

Il y a deux ans le R. P. Laveille, prêtre de l'Oratoire, écrivit une vie de Jean-Marie de la Mennais. (*Jean-Marie de la Mennais, 1780-1860*. Paris, Poussielgue, 1903, deux volumes) qui fut présentée aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* et sur laquelle nous nous permettons de revenir car elle a tout d'un coup jeté un grand lustre sur le célèbre fondateur de l'Institut de Ploërmel que l'on parle de canoniser ; ce livre admirable arrivait la veille du jour où l'on allait chasser et disperser les enfants de La Mennais, les éducateurs de la jeunesse Bretonne. Il faut le lire ; toutes les bibliothèques bretonnes doivent le posséder. Elles doivent posséder aussi les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel* (Vannes, Lafolye, 1905), que vient de faire paraître M. Auguste Auvray et qui, pour n'être pas « l'historique complet de l'Institut de Ploërmel, l'heure n'est pas venue de l'entreprendre ». est une étude détaillée, instructive et pleine de cœur de la vie du Frère instituteur, missionnaire, soldat, mourant, éducateur, persécuté, sécularisé et qui jamais ne perd l'espoir. Si la Bretagne n'avait pas déjà une profonde affection toute pleine de reconnaissance pour le Frère de Ploërmel, en lisant les *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, elle saurait ce qu'a fait pour elle un ordre que la France, de sa haine liberticide, se plaît à persécuter !

La *Société des Bibliophiles Bretons* qui sous la direction de son nouveau président, notre éminent collaborateur et ami le vicomte Ch. de Calan, vient de prendre un nouvel essor, a fait paraître cette année un *Recueil de Chants populaires bretons du pays de Cornouaille* recueillis et notés par M. l'abbé H. Guillerm. 136 exemplaires de ce recueil ont été mis en vente.

Digitized by Google

Nous engageons vivement nos lecteurs à l'acheter. Ils trouveront, à côté du texte, la traduction française et des notes, et se feront aisément idée de ce qu'est le chant populaire breton en Cornouaille Armoricaine. Toutes nos félicitations à M. l'abbé Guillerm pour l'intelligence et le zèle qu'il déploie dans l'étude de la musique bretonne.

Au moment où les Chambres françaises vont proclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nouvelle étape dans l'ère de la persécution religieuse, le regard se porte tout naturellement vers la Révolution de 1789 et chacun se demande quelle fut alors l'attitude du clergé ! On peut donc dire que la deuxième partie de l'ouvrage de M. P. Delarue (*Le Clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol : Deuxième partie. Commune de Dol.* Rennes, Plihon et Hommay, 1905) arrive à son heure. Les documents inédits recueillis et mis en ordre par M. Delarue continuent d'être aussi intéressants ; il serait donc à souhaiter que l'auteur pût étudier successivement, comme il le fait pour le district de Dol, tous les districts d'Ille-et-Vilaine.

On connaît par les mémoires de Guy Jolly l'évasion du cardinal de Retz hors du château de Nantes en 1654. M. Léon Maître a eu la bonne fortune de découvrir parmi les pièces judiciaires de la sénéchaussée de Nantes l'*information* qui fut faite à la suite de cette évasion : l'enquête corrobore absolument le récit de Guy Jolly. Il a eu raison néanmoins de la publier (Nantes, Mme Vier et Durance, 1903) car elle fourmille de détails bien curieux.

M. Armand Dagnet et M. l'abbé Joseph Mathurin croient, comme nous, qu'il ne faut pas négliger les vieux langages du pays. Leur étude sur le *Langage Cancalais* (S. Servan, Haize, 1904, prix : 1 fr 50) est parfaitement étudiée et forme une véritable petite grammaire locale.

Il nous manquait une *Bibliographie des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie.* M. Edmond Lemière est en train de

Digitized by Google

combler cette lacune (*Bibliographie de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, Saint-Brieuc, Guyon). Le premier fascicule paru comprend les lettres A-B. Prix du fascicule 2 fr. 50. Travail des plus consciencieux et qui fait grand honneur à son auteur.

Un Français en Allemagne. Amaury de Farcy de Saint-Laurent, lieutenant-général Hanovrien, 1652-1729 (Rennes, Plihon et Hommay, 1904). Sous ce titre M. F. Saulnier nous conte la vie de M. de Farcy, officier général né à Vitré en 1652 que sa fidélité protestante obligea à émigrer en Hollande. Fixé ensuite en Hanovre il porta les armes contre la France et les alliés lui durent leur victoire de Ramillies. Cette monographie est écrite avec la perfection de style qui caractérise l'ancien Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Cte René de Laigue

*
* *

Notre collaborateur, Emile Langlade, qui a donné bien des gages de son attachement à la Bretagne, ne voudrait pourtant pas encore être pris pour un Breton ; s'il n'était Artésien de naissance, il aurait un titre de moins pour juger les artistes de son pays qui exposent aux deux Salons. Et comme il les juge ! Au risque d'effaroucher sa modestie, je dirai que, depuis les maîtres du genre, disparus, hélas ! je n'ai pas lu d'appréciations plus saines mieux justifiées et mieux présentées que les siennes. Pour prouver à mes lecteurs que je n'exagère rien, je les invite à feuilleter sa brochure, composée des articles parus dans le *Courrier du Pas-de-Calais*. Elle les initiera à l'art du grand paysagiste Cazin, des peintres éminents qui s'appellent M. Jules Breton, Mme Demont-Breton (auteur d'une toile superbe, *Les Tourmentés*), M. A. Demont, M. Duhem, M. Tattegrain, M. G. Ferrier et des sculpteurs de grand talent, M. Louis Noël, M. Gauquié. Elle leur réservera même

Digitized by Google

l'amusante surprise d'entendre M. Langlade dire le plus grand bien d'un statuaire, M. Engrand, qui ne l'avait pas vu en beau et le connaissait mal. Dans les *Salons* de Diderot il y a de ces jolis morceaux personnels et je ne les trouve pas mieux venus.

M. l'abbé Antoine Favé, un des plus distingués érudits du diocèse de Quimper, a entrepris de bien curieuses études sur le vagabondage en Bretagne au XVIIIe siècle ; il les consigne dans deux brochures (*Vagabonds de Basse-Bretagne*. — *Une Campagne de huit jours*, Quimper, Cotonnec, 1905), qu'on lira avec autant d'intérêt que beaucoup de bons et même de mauvais romans. Ce sont, en effet, de véritables chapitres d'un roman picaresque espagnol que le récit de la chasse aux brigands et à leurs associés qui terrorisaient la sénéchaussée de Lesneven, que l'odyssée d'un Olivier Pasqui ou d'un Jean Berthelé. L'auteur termine par des considérations d'un ordre sérieux. Mais l'humoriste aimable ne s'efface pas tout à fait devant le criminologiste pour écrire les lignes suivantes : « Il « nous semble que nous n'avons pas trouvé le sinistre no- « made d'Angleterre et de Russie dans le vagabond que nous « révèlent nos procédures en Armorique; ce n'est pas le mau- « dit que l'on entend ailleurs avec ses imprécations et ses « blasphèmes, c'est un bon vivant, n'étant pas hors de la so- « ciété, comme l'*Outlaw*, mais évoluant un peu en marge de « l'organisation sociale de son temps, avec la conviction plus « ou moins informe de remplir une fonction dans la société. » — C'est égal, il y a là un certain Picard que nous n'aurions pas aimé rencontrer au coin d'un bois breton.

Le colonel comte de Courson de la Villeneuve, qui a signé du pseudonyme de Raoul de Gaël, des pièces de théâtre et des poèmes remarquables, est un militaire de haute valeur. Il commandait, à Nevers, le 13e de ligne qui, lors de la guerre de 1870, faisait brigade (la brigade Bellecourt) avec le 43e, où il fit ses premières armes, comme sous-lieutenant sortant de Saint-Cyr, et dans les grandes batailles livrées sous Metz. Son

Digitized by Google

livre tout récent, *La Brigade Bellecourt à l'armée du Rhin* (Paris, H. Ch. Lavauzelle, éditeur militaire), raconte, avec une précision qui ne confine jamais à la sécheresse, ces épisodes douloureux de notre histoire nationale, que le malheur des temps et, il faut le dire, l'insuffisance du commandement supérieur, ont empêchés de devenir tout à fait glorieux. Malgré tout, l'honneur français resta sauf, et l'officier historien, ayant fait la part des causes qui amenèrent les insuccès relatifs de Borny, de Saint-Privat, de Rezonville, de Servigny, peut conclure que « nous avons failli vaincre, que nous vaincrons un jour, à condition qu'on laisse aux officiers une large initiative et au soldat l'élan qui fait sa force ». Excellent ouvrage, d'une documentation serrée, digne d'être lu et médité par tous les Français patriotes.

Si nous ne savions que M. l'abbé Jean Charruau est Nantais, Breton, bien des passages de ses précédents livres, d'*Emilienne* surtout et d'*Une Famille de Brigands en 1793*, nous l'auraient appris. Quant au dernier, *Souvenirs d'un Vieux* (Paris, Téqui, éditeur, 1906), il est ardemment français, autant que foncièrement chrétien. J'ai fait peu de lectures aussi attachantes ; c'est un roman écrit, pourrait-on dire, dans la marge de l'histoire, et de l'histoire la plus dramatique, la plus vibrante, celle qui commence à la fin du règne de Louis XVI pour traverser la Révolution, le Consulat, l'Empire et se terminer sous la Restauration. Ces trente-cinq années-là ont plus compté pour les Français que des siècles entiers. Avant de devenir le colonel Vernier, aide-de-camp de Suchet, décoré à Wagram de la main de Napoléon, couvert de gloire et criblé de blessures, sauvé de la mort par la duchesse d'Angoulême, le héros du livre a vu de près la Terreur, la guillotine, reçu l'éducation civique et même perdu la foi de son enfance que lui rendent, pendant la guerre de 1809, des prêtres espagnols. Ses aventures, que les mémoires militaires de l'époque nous empêchent de trouver invraisemblables, sont racontées par M. J. Charruau dans le plus alerte et le

Digitized by Google

plus pittoresque des styles français. Il faut souhaiter que cet ouvrage, bientôt illustré, instruise et charme la jeunesse. Le colonel Vernier n'a pas écrit que pour ses petits enfants.

Avec une délicate émotion, un tact parfait, M. le chanoine H. Pincé vient de retracer la belle et trop courte vie du chanoine Fernand de Wismes, frère de nos amis les barons Christian et Gaëtan de Wismes. L'âme du prêtre défunt, son zèle apostolique, ses éminentes qualités de professeur et d'orateur ont été appréciés, comme il sied, par son biographe.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Un ecclésiastique habitant Paris et possédant plusieurs langues étrangères se chargerait de travaux à exécuter dans les bibliothèques publiques ou aux Archives, recherches et copies de documents historiques ou généalogiques.

S'adresser à M. l'abbé Stéphane, 20, rue Cassette, Paris.

Librairie Ancienne et Moderne L. Durance, 4, quai d'Orléans. Nantes.

Catalogue de livres d'occasion envoyé gratuitement sur demande. Achat de Bibliothèques et de lots de livres au comptant.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXIV. — DEUXIÈME SEMESTRE

BOTREL (Théodore). Le Grand Méconnu (Ode au Connétable de Richemont). Novembre. 323.

DE CALAN (Vte Charles). La Bretagne au XVIe siècle. III. Juillet. 34. — IV. Août. 82. — V. Septembre. 161. — VI. Octobre. 271. — VII. Fin. Décembre. 393.

CHOLEAU (Jean). Condition des Serviteurs Ruraux Bretons, Domestiques à gages et Journaliers Agricoles. I. Juillet. VI. — II. Août. 98. — III. Septembre. 189. — IV. Octobre. 257. — V. Décembre. 433

DU CLEUZIOU (Alain RAISON). Trois actes Prônaux, XVe, XVI siècles. II Fin. Juillet. 66.

FRANC (Jean) Ti Sant-Ervoan : Les Poètes Bretons à Paris. Septembre. 221.

DE GOURCUFF (Vte Olivrer). *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, Tome II, *(La Mer et les Eaux Douces)* ; *Répertoire Général de Biobliographie Bretonne*, par René Kerviler (fasc. 43e, Gau-Ger) ; *Le Roi Grallon*, par Léon Michaud d'Humiac ; *Saint Gildare*, par Jean Plémeur et G. de Weede ; *Sainte Marie*, manuscrit inédit de J. B. Chevas, annoté et commenté par le baron de Wismes ; *Lettres inédites de Mélanie Waldor*, précédées d'une notice biographique, par le baron Gaëtan de Wismes. Septembre. — *Articles parus dans le Courrier du Pas-de-Calais*, par Emile Laglande ; *Vagabonds de Basse-Bretagne*, par l'Abbé Antoine Favé ; *Une Campagne de Huit jours*, par le même ; *La Brigade Bellecourt à l'armée du Rhin*, par le colonel de Courson ; *Souvenirs d'un vieux*, par l'Abbé Jean Charruau ; *Le chanoine Fernand de Wismes*, par le Chanoine H. Pincé ; Décembre.

DE LA GUICHARDIÈRE (Henri). Silhouettes Bretonnes. Fanch Jaffrennou « Taldir ab Hernin ». IV. Fin. Août. 138.

JAFFRENNOU (Fanch). Arthur III Richemont (Gwerz). Novembre. 328.

DE KERARMEN (Yves). Ad Multos Annos. Juillet. 5.

DE LAIGUE (Cte René). *Henri de Mauduit du Plessix, lieutenant de vaisseau, Commandant de la Framée*, par A. Vaccon ; *Architecture Bretonne*.

Digitized by Google

Etude des monuments du diocèse de Quimper, par l'abbé J. M. Abgrall; *Manuel du Chercheur, du Curieux et de l'Amateur d'Histoire et de Vieux Livres, etc. etc* par le Bon Maxime Trigant de Latour ; *Publication Universelle des Armoiries de toutes les Familles sur Cartes Postales ; Une seigneurie en Basse-Bretagne, Histoire de la Terre et des Seigneurs de Kerminihy* (1370-1790), par le Vte de Villiers du Terrage; *Archives du Château de Lesquiffiou*, documents publiés par Alain Raison du Cleuziou : *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne*, par le même ; *Guillaume de Rosmadec et la seigneurie de Buhen Lantic*, par le même ; *Lichens du Finistère*, par le docteur C. A. Picquenard ; *La Bretagne Légendaire et l'Ame Celtique*, par Louis Boivin. Septembre.— *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution à propos d'une Correspondance inédite*, par J. Baudry ; *Le Théâtre Celtique*, par Anatole Le Braz ; *Ar gwir treac'h d'ar gaou*, par Léon Le Berre ; *Arzur Breiz*, par Toussaint Le Garrec ; *Job al lounker*, par l'abbé J. Le Bayon ; *En Ozeganned*, par le même, musique de Decker ; *Alanik al louarn*, par l'Abbé J.M. Perrot ; *Mouez Reier Plougastel*, par Claude Marie Le Prat (Klaoda) ; *Levr Kanaouennou Brezounek*, par Jaffrennou ; Chansons, Sônes, Gwerz, Histoires, etc. Novembre — *Vieilles Histoires du Pays Breton* par Anatole Le Braz ; *Contes du Soleil et de la Brume*, par le même ; *Mahé de la Bourdonnais et la Compagnie des Indes*, par E. Herpin ; *Jean-Marie de la Mennais 1780-1860*, par le R. P. Laveille ; *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, par Auguste Auvray ; *Recueil de Chants Populaires, Bretons du Pays de Cornouaille*, recueillis et notés par l'abbé H. Guillerm ; *Le Clergé et le Culte Catholique en Bretagne pendant la Révolution, District de Dol, (Deuxième Partie, Commune de Dol)*, par P. Delarue ; *Evasion du Cardinal de Retz hors du Château de Nantes*, par Léon Maître ; *Le Langage Cancalais*, par Amand Dagnet et l'abbé Joseph Mathurin ; *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, par Edmond Lemière ; *Un Français en Allemagne, Amaury de Farcy de Saint-Laurent Lieutenant-Général Hanovrien*, par F. Saulnier. Décembre.

MILLON (Abbé A.). Choses de Chez Nous. Août. 143. — Octobre. 298.

DE PALYS (Cte). Le Chanoine Guillotin de Corson. Octobre. 241.

DE PESQUIDOUX (Ctesse). Le Sou Percé. I. Octobre. 247. — II. Fin. Novembre. 365.

Digitized by Google

QUILGARS (Henry). L'Eglise Saint-Aubin de Guérande, ses Origines, ses Institutions. III. Juillet. 48.

ROCHER (Georges). Une Bretonne. Août. 126.

ROUSSE (Joseph). Deux Lieutenants de Charette. Septembre. 210.

SAULNIER (F.). *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une Correspondance inédite*, par J. Baudry. — Novembre.

TRÉVÉDY (J.) Du Guesclin et Richemont. I. Novembre. 332. — II. Fin. Décembre, 409.

UBALD D'ALENÇON (P.) Relation inédite d'un voyage en Guinée adressée en 1634 à Peiresc par le P. Colombier de Nantes. Novembre. 352. — *Deux Martyrs Capucins, les BB. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes*, par le R. P. Ladislas de Vannes. Novembre.

UZUREAU (F.). Le Chevalier des Essarts. Août. 131.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Procès-verbaux. Octobre Décembre.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 4060

Digitized by Google

Digitized by Google